

HISTOIRE ET TRADITIONS FORESTIÈRES

3^e Colloque HisTraFor 2014

Textes réunis par :
Véronique VINOT

N° 27 - 2015



OFFICE NATIONAL DES FORÊTS

HISTRAFOR
APAS-ONF

Les opinions exprimées dans ce document n'engagent que son auteur et ne constituent en aucune façon une prise de position officielle de l'Office national des forêts.

OFFICE NATIONAL DES FORÊTS

Pour citer ce document, tout ou partie :

Hirbec, P., Hannequart, F., Taillardat, J. coord., 2014. Histoire et traditions forestières - 3^e Colloque - 2014 - Les Dossiers Forestiers n° 27, Office national des forêts, 299 p.

ISBN : 978-2-84207-388-6

Direction de la collection : Albert Maillet, directeur forêts et risques naturels.

Coordination de la rédaction : Patrice Hirbec

Collection créée par : Geneviève Rey

Mise en page : Véronique Vinot

Maquette de couverture : Cavin & Boitier

Imprimé en France (Imprimerie ONF de Fontainebleau)

Toute reproduction ou représentation intégrale ou partielle, par quelque procédé que ce soit, des pages publiées dans le présent ouvrage, faite sans autorisation de l'éditeur, est illicite et constitue une contrefaçon. Seules sont autorisées, d'une part, les reproductions strictement réservées à l'usage privé du copiste et non destinées à une utilisation collective et, d'autre part, les analyses et courtes citations justifiées par le caractère scientifique ou d'information de l'œuvre dans laquelle elles sont incorporées (loi du 1^{er} juillet 1992 - art. 40 et 41 et Code pénal - art. 425).

HISTOIRE ET TRADITIONS FORESTIÈRES

3^e Colloque HisTraFor - 2014

Textes réunis par :
Véronique VINOT

LES DOSSIERS FORESTIERS n°27

2015

Edité par l'**Office national des forêts**
2 avenue de Saint-Mandé – F – 75570 Paris cedex 12

www.onf.fr

Document réalisé grâce à la contribution financière de :



MOT D'INTRODUCTION DU DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'OFFICE NATIONAL DES FORÊTS

Monsieur le Président de l'APAS,
Monsieur le Président d'HISTRAFOR,
Mesdames, Messieurs,
Chers Collègues,

Je vous souhaite la bienvenue sur le site du Campus de l'Office national des forêts à Velaine-en-Haye. C'est avec grand plaisir que j'ouvre pour la troisième année consécutive le colloque Histrador organisé par l'APAS, avec le soutien de l'ONF.

Je salue particulièrement nos invités extérieurs, en particulier, M. Serge Barcellini, contrôleur général des Armées, le Professeur Jean-Paul Amat de l'Université Paris Sorbonne, ainsi que Colonel Benoît du musée de l'Armée et les remercie de leurs implication dans ce colloque.

Je ne veux pas non plus oublier tous les participants et intervenants de l'ONF, et en particulier les nombreux retraité(e)s présentes et présents et qui continuent de vivre au rythme de la forêt.

Permettez-moi également d'avoir une attention particulière pour tous les personnels du Campus ONF qui n'ont compté ni leur peine, ni leur temps pour nous accueillir dans d'excellentes conditions.

Cette année 2014 est marquée par les commémorations, à la fois du centenaire du début de la Première Guerre mondiale, mais aussi des soixante-dix ans de la Libération de la France.

Les deux guerres mondiales n'ont épargné ni la forêt, ni les forestiers. Ils ont laissé de nombreuses traces dans nos paysages et dans nos cœurs. Nombre de communications vont nous les rappeler.

L'histoire des forestiers pendant les guerres s'exprime par un lot de souffrances, mais aussi d'abnégation, afin de tenter de maintenir nos valeurs mises à mal par les événements. Je pense en particulier à la prise en compte des enjeux du long terme ou le maintien de la multifonctionnalité. Et face à l'adversité, cette tâche n'a pas été aisée.

On imagine les difficultés qu'ont dû rencontrer nos prédécesseurs lors de la Première Guerre mondiale pour raisonner les prélèvements et poursuivre la démarche de gestion durable, alors que s'exerçait une énorme pression sur la mobilisation des bois. La magnifique exposition organisée en juin dernier sur le parvis de l'Hôtel de Ville de Paris, intitulée « Stratégique forêt ! Du camp retranché de Paris à la ceinture verte », en collaboration avec l'IGN et la Mairie de Paris, a parfaitement illustré le défi relevé par les forestiers. Le Professeur Amat y a largement contribué.

La labellisation de la forêt de Verdun en Forêt d'Exception® marque aussi notre profonde admiration pour cette forêt implantée par nos ancêtres, telle un linceul, afin de protéger la mémoire des Hommes tombés au combat.



Pascal Viné

Avec intelligence, avec volonté, ensemble, nos prédécesseurs en charge des forêts surent convaincre les Etats-majors, les hommes politiques, de la nécessité d'organiser la fourniture en matériau bois dans l'effort de guerre.

On imagine les difficultés face à l'occupant nazi, en 1940, qui exigea avec les moyens coercitifs qu'on lui connaît, la livraison de 10 millions de m³ de bois supplémentaires par rapport à la production annuelle de la forêt française. Avec intelligence, avec volonté, ensemble, nos prédécesseurs surent ne jamais livrer ces volumes !

Notre époque connaît aussi ses adversités. Comme eux, sachons avec intelligence, avec volonté, et ensemble, construire les bonnes solutions. Nous le leur devons en hommage à ce qu'ils ont su défendre pour nous, souvent au risque de leur vie. Nous le devons aussi et peut-être surtout à ceux qui vont nous succéder.

Je souhaite que vous puissiez pleinement profiter de ce magnifique colloque, labellisé au titre des manifestations du Centenaire de la Grande Guerre. C'est un moment d'Histoire passionnant, mais surtout émouvant.

Très bon colloque Histrator 2014.

Pascal Viné
directeur général de
l'Office national des forêts

RÉSUMÉ / SUMMARY

Pour la troisième année consécutive, l'association Histoire et traditions forestières (HisTraFor), l'Apas-ONF et l'Office national des forêts ont organisé un colloque les 3 et 4 octobre 2014, au Campus ONF de Velaine-en-Haye (Meurthe-et-Moselle).

En cette année de célébrations du centenaire de la Première Guerre mondiale, le thème retenu était « Forestiers et forêts pendant les guerres ».

Trois sessions ont illustré ce sujet :

1. les forestiers mobilisés,
2. la forêt sacrifiée
3. forestiers et forêt, résilience et renaissance.

Les textes des communications prononcées lors du colloque sont recueillis dans le présent *Dossier forestier n°27*. Les actes des deux premières sessions publiés dans les numéros 26 et 24 de la collection des *Dossiers forestiers* sont disponibles sur www.onf.fr (taper dans le moteur de recherche +1e11 pour le n°26 et +45e8 pour le n°24).

SUMMARY / RÉSUMÉ

For the third consecutive year, the Forest History and traditions Association (HisTraFor), the Apas-ONF and the National Forestry Office (ONF) organized a symposium on 3 and 4 October 2014 at the ONF Campus in Velaine-en-Haye (Meurthe-et-Moselle).

In this year of celebrations for the centenary of the First World War, the theme was "Foresters and forests during the wars."

Three sessions have illustrated this topic:

1. mobilized forest,
2. sacrificed forest
3. foresters and forest resilience and rebirth.

The talks delivered at the conference are collected in this *Dossier forestier* No. 27. The proceedings of the first two sessions published in issues 26 and 24 of the *Dossiers forestiers* collection are available on www.onf.fr (+ 1e11 type in the search engine to No. 26 and + 45e8 to No. 24).

SOMMAIRE

MOT D'INTRODUCTION DU DIRECTEUR GENERAL DE L'ONF	3
RESUME	5
INTRODUCTION : FORÊTS ET CONFLITS, QUELQUES REFLEXIONS	11
COMMUNICATION 1 : UN ASPIRANT FORESTIER SOUS LES ARMES : LETTRE DE LOUIS MARTROYE, FLANQUEUR-CHASSEUR DE L'ARMÉE IMPÉRIALE (1812)	25
I. Le contexte historique et géographique de l'année 1812, avant la campagne de Russie	27
II. La lettre écrite par l'aspirant forestier Louis Martroye, sa traduction et les commentaires induits par sa lecture	32
III. Présentation des deux régiments de flanqueurs, réservés aux « aspirants forestiers » : les chasseurs et les grenadiers	35
IV. Recherche en aval : le contrat a-t-il été respecté ?	40
V. Conclusion	44
COMMUNICATION 2 : PEIFFER, UN CONSERVATEUR REPREND DU SERVICE EN 1914	45
I. Quid des Eaux et Forêts en 1914 ?	47
II. Albert Peiffer, 44 ans de service	47
III. Dimanche 2 août 1914, premier jour de mobilisation	50
IV. Compiègne, occupé et libéré	50
V. De 1915 à 1918	51
VI. Epilogue	52
COMMUNICATION 3 : LES CHASSEURS FORESTIERS DE FORTERESSE DANS LA GUERRE DE 1914-1918	55
I. La guerre de 1870	57
II. Le siège de Paris	57
III. Le décret du 3 avril 1875	57
IV. Le décret du 22 septembre 1880	58
V. La bataille de Brandeville du 29 août 1914	63
VI. Epilogue	64
COMMUNICATION 4 : L'ADMINISTRATION MILITAIRE DES BOIS DE GUERRE : LE SAPEUR FORESTIER DE 1939 ET SES INSIGNES	67
I- L'origine du mot « sapeur »	69
II- La création du corps spécial des sapeurs-forestiers s'appuie sur le vécu de 1914 et sur les besoins d'une mobilisation industrielle du pays	70
III- Les obligations des Français concernant le service militaire	71
IV- La mobilisation des personnels de l'administration des Eaux et Forêts dans le cadre du corps spécial des sapeurs-forestiers	71
V- Les compagnies de sapeurs-forestiers	74
VI- Les groupes forestiers	77
VII- Les centres forestiers	79
VIII- En guise de bilan	80
IX- Les insignes de l'administration militaire des bois de guerre émis en 1939	81
COMMUNICATION 5 : LE RÔLE DES FORESTIERS DANS LE MAQUIS DES GLIERES	85
I- Le maquis des Glières	87
II- A la mémoire des forestiers, 70 ans après	88
III- Les forestiers acteurs de la Résistance	90
IV- Laisser-passer, armement et procès-verbal	94
V- Le rôle de la forêt	96

COMMUNICATION 6 : LES ARBRES RELICTUELS DE LA GRANDE GUERRE	101
I- Les forêts au cœur des combats	103
II- Les héritages du conflit	104
III- Des combats au souvenir, l'exemple du chêne mitrillé du Bois-le-Prêtre	105
COMMUNICATION 7 : ECHEC EN FORÊT : DEFAITE DE LA 3^e DIVISION D'INFANTERIE COLONIALE DANS LES ARDENNES BELGES LE 22 AOÛT 1914	107
I- Le corps d'armée coloniale dans la bataille des frontières.....	109
II- Le combat en forêt	112
III- Les raisons du désastre.....	114
IV- Ne pas se battre en forêt	118
COMMUNICATION 8 : L'EXPLOITATION DES FORÊTS PRIVEES DU DER PENDANT LA PREMIERE GUERRE MONDIALE	121
I- Les premières années de guerre (1914-1916)	123
II- 1916 : l'armée s'octroie les peupliers des Rotschild.....	125
III- 1917 : l'armée s'intéresse au Der, elle n'est pas la seule	126
IV- Des questions délicates : le bois de chauffage et les populations locales (1916-1918)	130
V- Les exploitations des armées alliées : Français, Canadiens et Américains	131
VI- Bilan des exploitations alliées et des acquisitions faites par l'Etat.....	133
VII- Les adieux	134
VIII- La constitution de la forêt domaniale de 1918 à 1980	135
IX- Conclusion : un travail de reconstruction lourdement chargé	137
COMMUNICATION 9 : EN FORÊT D'ARGONNE, LA MEMOIRE DE LA GRANDE GUERRE PAR LES FLEURS : LES PLANTES OBSIDIONALES.....	139
I- L'Argonne, présentation physique.....	141
II- Rôle dans les grands conflits.....	142
III- La forêt d'Argonne aussi se souvient.....	143
IV- Conclusion	147
COMMUNICATION 10 : LES CANTONNEMENTS MILITAIRES FORESTIERS A TRONÇAIS-CIVRAIS 1915-1918	149
I- Organisation de la fourniture de bois pendant la guerre	151
II- Les cantonnements français à Tronçais	153
III- L'arrivée des <i>Engineers</i> américains à Tronçais	158
IV- Conclusion	160
COMMUNICATION 11 : LA FORÊT DE MOYEUVRE, TEMOIN DES GUERRES PAR SES FRONTIERES ET ACTRICE DES GUERRES PAR SES RICHESSES.....	161
I- Il était une fois un bassin minier qui cachait la forêt.....	163
II- La frontière	164
III- Lorsque la pollution devient une attraction	166
IV- La guerre est finie, De Wendel et cie n'existe plus.....	168
COMMUNICATION 12 : REFLEXIONS SYLVICOLES EN MEUSE SUR LA LONGUE DUREE : IMPACTS DE LA GUERRE DE 1914-1918 SUR LES PEUPELEMENTS FORESTIERS	169
I- Guerre de 1914-1918 et peuplements forestiers	171

II- Comment étaient les peuplements avant le conflit ?	173
III- Mise en place de la conversion	176
IV- Evolution du regard sur les peuplements touchés.....	177
V- Quelques réflexions	178
COMMUNICATION 13 : L'EXTENSION DU DOMAINE FORESTIER A L'ISSUE DE LA GRANDE GUERRE	181
I- Acquisition d'une forêt privée à forte valeur républicaine	183
II- Biens de ressortissants ennemis placés sous séquestre puis acquis	184
III- Bois privés mis à disposition des troupes alliées	184
IV- Des plantations sur de grands champs de bataille.....	185
V- Les forêts récupérées en Alsace-Moselle.....	187
VI- Synthèse et conclusion.....	187
COMMUNICATION 14 : L'UTILISATION DE L'OUTIL LIDAR DANS LE PROJET « VERDUN, FORÊT D'EXCEPTION® »	189
I- La forêt domaniale de Verdun, une forêt d'exception.....	191
II- Qu'est-ce que l'outil Lidar (Light detection and ranging) ?.....	191
III- Le bois d'Ormont, un site archéologique remarquable	194
IV- Géomorphologie et archéologie pour déchiffrer le champ de bataille : l'exemple du bois d'Ormont.....	194
V- Pour une gestion conservatoire du patrimoine archéo-géomorphologique	196
VI- Conclusion.....	197
COMMUNICATION 15 : LE CAMPUS ONF : LA RECONVERSION D'UN DÉPÔT MILITAIRE AMERICAIN EN UN CENTRE DE FORMATION FORESTIERE	199
I- Historique du massif	201
II- Retrouvons l'histoire du dépôt américain.....	206
III- Le départ des Américains de la forêt de Haye	218
IV- La création du centre de formation de l'ONF	220
COMMUNICATION 16 : POSTER : LES FORESTIERS EN ALGERIE, LE TELAGH (ORANIE) 1953-1962	233
I- Quels ont été les différents postes occupés par votre père ?	235
II- Combien de forestiers travaillaient en Algérie au début des années 50 ?.....	235
III- Y avait-il des personnels indigènes ?.....	236
IV- Quels étaient les avantages procurés par une nomination en Algérie ?	236
V- Quelles étaient les difficultés rencontrées par les personnels ?.....	237
VI- Quelle était l'étendue des pertes pour les personnels ?	237
VII- Quelles étaient les protections dont bénéficiaient les gardes ?	238
VIII- Etes-vous retourné dans la maison forestière du Telagh ?.....	238
COMMUNICATION 17 : POSTER : L'ARBRE DE L'ANNEE	239
COMMUNICATION 18 : POSTER : FORESTIERS ET FORÊTS DURANT LES GUERRES A TRAVERS LES CIRCULAIRES DE L'ADMINISTRATION DES EAUX ET FORÊTS AU XIX^e SIECLE	249
I- Les circulaires de l'administration forestière	251
II- Structuration et contenu des circulaires du XIX ^e siècle.....	254
III- Les guerres à travers les circulaires du XIX ^e siècle	255
IV- Eléments de synthèse et perspectives.....	261

COMMUNICATION 19 : FORESTIERS DE 1870	267
I- Partie de chasse à Villefermoy : la prophétie de 1870	269
II- De la première compagnie de gardes forestiers dans la Brie aux francs-tireurs de Villefermoy	270
III- Le régiment forestier dans Paris assiégé	276
IV- Les honneurs de la Patrie aux forestiers de 1870.....	280
COMMUNICATION 20 : CONCLUSION D’HISTRAFOR PAR UN GRAND TEMOIN.....	283
LISTE DES ILLUSTRATIONS	287
PROGRAMME DU COLLOQUE.....	293
LISTE DES PARTICIPANTS	297
REMERCIEMENTS	299

INTRODUCTION : FORÊTS ET CONFLITS, QUELQUES RÉFLEXIONS

Là où elle existe, la forêt a toujours alimenté les réflexions stratégiques et tactiques des militaires, en état de paix comme sur le pied de guerre ; de fait, maintes forêts portent, dans leurs périmètres et dans leurs peuplements, les empreintes des interventions des armées, entraînements, combats, traces, séquelles... Ces interventions ont au moins trois facettes :

- exploration et évaluation des dynamiques de la forêt, organisme vivant,
- aménagement en relation avec l'environnement naturel et humain,
- techniques et méthodes de combat.

I – LA NAISSANCE DE LA GUERRE

La pression de l'homme sur les écosystèmes, au sens originel, se manifeste par des entrées d'énergie, de matière et d'information qui en modifient les fonctionnements et les équilibres. Des seuils énergétiques jalonnent le développement des sociétés (tableau 1)¹.

Tableau 1 : les étapes énergétiques de l'histoire humaine

Événements	Consommation individuelle d'énergie (en thermie/jour) 1 thermie = 10 ⁶ calories	Périodisation en Occident (P1 à P5)
Instrumentation, chasse, pêche, cueillette	5	P1 : paléolithique
Domestication animale nomadisme	8 à 10	P2 : paléolithique sup., néolithique
Agriculture, sédentarisation, sociétés rurales	12 à 25	P3 : du néolithique au XVII ^e siècle
Industrie, techniques, urbanisation	70 à 80	P4 : XVIII ^e et XIX ^e siècles
Révolution cybernétique Action de l'homme sur les grands équilibres	200 - 220	P5 : fin du XX ^e siècle...

La naissance de la guerre est communément placée au début du stade P3, dans un contexte de concurrence pour la terre cultivable, devenue source de richesse agricole. « Avec les réserves qu'impose toute affirmation péremptoire, on peut donc souscrire à la formulation devenue classique de l'apparition de la guerre au Néolithique »². La guerre est l'instrument d'appropriation de territoires enrichis par l'investissement énergétique sociétal. Or, dans nos pays de vieille société rurale, la forêt s'est inscrite et construite en contre-point des champs, dans les structures mentales, sociales et politiques. La membrane entre le monde ouvert et le monde fermé fut un lieu privilégié de frottement et d'affrontement de l'homme avec les matières, les formes et les forces de la nature. Dans les premiers groupes qui séjournèrent sur ces interfaces, le contact avec la sylvie et la pénétration sous bois suscitèrent les inventions indispensables aux expansions territoriales appuyées sur la conquête. La lisière, barrière ou gradient, ligne ou marche, matérialisa l'équilibre dynamique fluctuant entre les deux pôles de l'expansion et de la contraction.

¹ Jean Demangeot, *Les milieux « naturels » du globe*, Paris, Masson, 2003.

² Georges Cams, *La Préhistoire*, Paris, Perrin, 1982.

II– LES FORÊTS SONT LIMITES ET FRONTIÈRES

La forêt est constitutive de limites et de frontières³. Ainsi les marches forestières sont-elles, dans le Nord et le Nord-Ouest de la France, une caractéristique des périphéries de systèmes politique⁴. Marches primitives de l'Antiquité, comme la forêt Charbonnière, grandes haies forestières médiévales organisant la défense d'ensembles de finages ruraux, comme celles de l'Avesnois-Thiérache, affirment la présence d'une autorité militaire et politique sur les marges d'une principauté ou d'un État (Fig. 1).



Figure 1 : forêt de Mormal et haie forestière de l'Avesnois-Thiérache, carte de Cassini au 1/86 400°, Cambrai n°42, 1756-1789.

Au milieu du XVI^e siècle, les Russes, dans leur expansion vers le sud, annexèrent l'État Tatar de Kazan. Une première ligne fortifiée fut établie dans la steppe, au sud, dans la forêt, à l'est : « *C'est là qu'au moyen de clairières ouvertes dans les forêts furent tracées des lignes continues patrouillées, les zaseka ou bois coupés. [...] A mesure de la progression militaire furent établies des barrières successives, ponctuées de villes neuves abritant des garnisons, et parcourues de détachements mobiles recrutés chez les Tatars et les paysans russes* »⁵.

Tôt dans les pays de riches emblavures de l'Europe occidentale, Flandres, Picardie, Beauce, Poitou... la forêt tampon absorbait les trop-pleins, de gens, de biens comme de rumeurs, atténuait les frictions, confondait marginalité sociale et relégation spatiale. Dans ce cadre de toutes les expériences, où se nouaient contacts ou échanges, où se dénouaient des conflits, « *les populations hésitent sur leurs fidélités* »⁶. Le militaire y a évidemment ses postes. L'index de l'ouvrage *Frontières de France. De l'espace au territoire, XVI^e-XIX^e siècle* compte seize références à la forêt et dix-sept aux bois⁷. La forêt est limite (7 références), borne (3), « départ » (1) ou ligne (1). C'est un lieu de conflits ou de revendications politiques ou économiques (9), un gisement de ressources (8), un cadre d'échanges (4).

Les cordons forestiers, zones vagues et neutres, ceignent des clairières occupées par des groupements humains : « *Entre le Poitou et la Saintonge, une série de bois, échelonnés de Surgères à la Rochefoucault, laisse encore apercevoir l'antique séparation de deux provinces et de deux peuples* »⁸. Une ceinture forestière couvre aussi les marges nord-orientales de l'Île-de-France : « *Sur le territoire de la Gaule mérovingienne [...] la forêt qui protège au Nord la région de Paris était encore bien plus étendue et d'un seul tenant. Elle allait jusqu'au delà de l'Aisne, jusque dans le Laonnois et*

³ Roger Dion, *Les frontières naturelles de la France*, Paris, G. Monfort, 1979 ; Michel Foucher, *Fronts et frontières*, Paris, Fayard, 1988.

⁴ Jean-Jacques Dubois et Jean-Pierre Renard, « Forêts et frontières : quelques réflexions pour une étude causale et évolutive », *Espaces, Populations, Sociétés*, 1984, n° 1.

⁵ M. Foucher, *Fronts et frontières*, op. cit. « [...] zaseki, forêts en défens, renforcées par des abattis d'arbres » note Pierre Deffontaines, *L'homme et la forêt*, Paris, Gallimard, 1969.

⁶ Bernard Guénéé, « Des limites féodales aux frontières politiques », dans Pierre Nora (dir.), *Les lieux de mémoire, II. La Nation*, Paris, Gallimard, 1986.

⁷ Daniel Nordman, *Frontières de France. De l'espace au territoire, XVI^e-XIX^e siècle*, Paris, Gallimard, 1998.

⁸ Paul Vidal de la Blache, *Tableau de la géographie de la France*, tome premier de *Histoire de France*, Ernest Lavis, Paris, Hachette, 1911 ; réédition 1979.

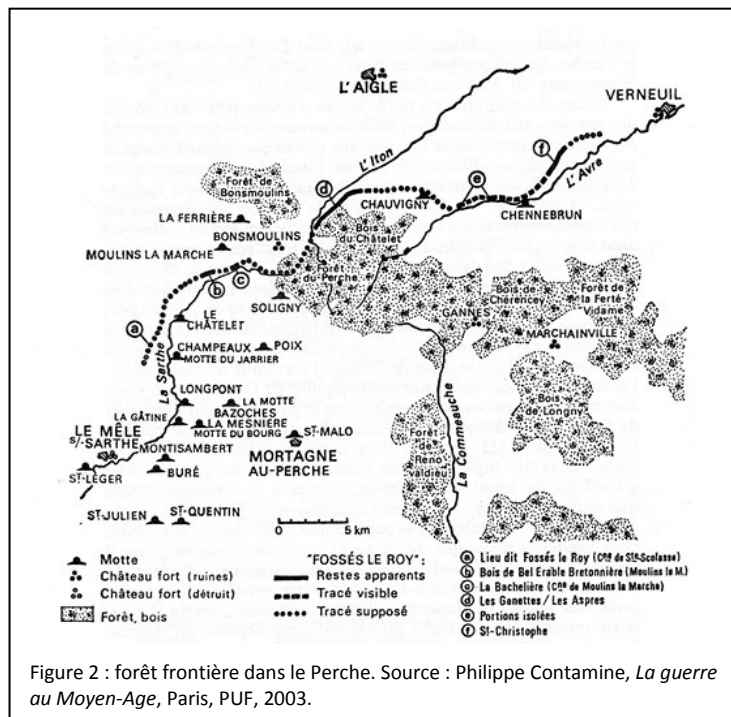
jusque dans la Thiérache, jusqu'à la grande "Forêt Charbonnière", à la forêt des Ardennes »⁹. De cette antique forêt, « la forêt de Soignes, les fagnes de la région d'Avesnes, de Trélon, de Fourmies ou de Chimay et la forêt de Mormal sont les vestiges »¹⁰. Et le massif se prolongeait vers le sud, avec les forêts de Compiègne, d'Halatte, d'Ermenonville et de Chantilly, qui constituaient une seule sylve avec la forêt de Retz, appelée aussi forêt de Villers-Cotterêts¹¹.

Nombre de limites d'États sont des marches forestières. En Europe balkanique, exception faite des pays de l'ex-Yougoslavie dont le déboisement, considérable depuis l'antiquité, s'est accéléré au début du XIX^e siècle, c'est « aux confins militaires de Croatie et de Slavonie, [que la] forêt a été protégée car elle constituait un obstacle à la progression des Turcs et une zone où se réfugiaient les populations »¹². En Croatie, les soldats serbes des confins bloquent toute tentative de pénétration turque pendant plus d'un siècle (1538 -1683) ; mis sur le pied de guerre à la moindre alerte, ils combattent au besoin en forêt. La Slavonie militaire, entre Drave et Save, fonde son essor au début du XVII^e siècle sur l'utilisation économique et militaire de la forêt humide de plaine inondable. Bien adapté au combat défensif, ce type de forêt contribue autant à la fortification des confins qu'au développement des communautés rurales qui vivent sur ses marges.

III– LES FORÊTS VEILLENT AUX FRONTIÈRES

« La frontière est une isobare politique, qui fixe, pour un temps, l'équilibre entre deux pressions : équilibre des masses, équilibre des forces » écrivait le géographe Jacques Ancel à la veille de la Seconde Guerre mondiale¹³. Fréquente composante de l'espace frontalier, la forêt constitue, en tant que telle, un organe périphérique de défense. Cet obstacle immédiat – le « mur » forestier – est, en cas de besoin, renforcé. Solution rapide, la fortification linéaire est aisée à mettre en œuvre ; il en est ainsi du fossé, comme les « Fossés-le-Roi, dans le Perche, qui, s'appuyant sur l'Avre et la Sarthe, s'étendaient de Nonancourt au Mêle-sur-Sarthe »¹⁴.

Sur quelques kilomètres en bordure de l'Iton ces fossés s'adossaient à la forêt du Perche (Fig. 2).



⁹ *Idem*.

¹⁰ D. Nordman, *Frontières de France...*, op. cit, Paris, Gallimard, 1998.

¹¹ L'étymologie est rappelée par Jean Brunhes, *Géographie humaine de la France*, premier volume de *Histoire de la Nation française*, Paris, Plon, 1920 : « La carte du dépôt de la guerre au 80 000^e porte : forêt domaniale de Retz. Or le plus vieux nom était Cot de Retz, ce qui signifie tout simplement forêt de Retz ; et le suffixe de la ville de Villers-Cotterêts est un "fossile" authentique ». Cot, mot celtique, fut traduit en latin par cotia, ou cautia. De cette racine est issu Cuise ; de ses dérivés Cauciacus, Cuissiacus, nombre de toponymes : Coucy, Choisy, Quincy, Cuissy, Cuisy.

¹² Jean Nouzille, « La forêt, élément défensif des confins autrichiens (XVI^e-XIX^e siècles) », dans Jean-Paul Amat et Andrée Corvol (dir.), *Forêt et Guerre*, Paris, L'Harmattan, 1994.

¹³ Jacques Ancel, *Géographie des frontières*, Paris, Gallimard, 1938.

¹⁴ Philippe Contamine, *La guerre au Moyen Age*, Paris, PUF, 2003.

Au Bas Moyen Age de nombreuses forêts-frontières, comme aux marges septentrionales de la Normandie, les forêts d'Eu, de Bray, de Lyons et de Thelle abritent des franges pionnières qui « se caractérisent par une coïncidence entre les paysages ruraux et les structures socio-politiques locales »¹⁵.

Du XV^e au XVIII^e siècles, sur les glacis militaires d'une frontière mouvante, le rôle défensif des massifs forestiers resta modeste. Les forêts passèrent du statut de forêts-frontières à celui de forêts frontalières « qui furent intégrées dans une stratégie militaire, non plus à l'échelle d'une seigneurie ou d'une petite province, mais dans le cadre du Nord du royaume de France »¹⁶. La raison profonde tient à leur rôle économique, décisif : elles fournissaient le bois pour la construction, l'aménagement et l'entretien des places-fortes. Une complémentarité territoriale et fonctionnelle liait la ressource ligneuse et les objectifs militaires d'organisation de la frontière. Ces fonctions tenues par la forêt dans le *Pré carré* de Vauban sont à rapprocher de celles, mieux connues, jouées par l'autre composante du milieu naturel, l'eau¹⁷.

La guerre de 1870 consacra, dans le nord-est de la France, une rupture de ces équilibres de pression. Dès les premières discussions sur le tracé de la nouvelle frontière franco-allemande issue du traité de Francfort, la forêt se révéla un puissant enjeu territorial, à travers le prisme de ses multiples fonctions, obstacle, écran, môle, lieu d'observation, ressource économique¹⁸.

IV – LA FORÊT ET SON ENVIRONNEMENT POLÉMOLOGIQUE

Le commandement militaire scrute la forêt aux trois échelons d'organisation du théâtre des opérations, l'échelon tactique de l'utilisation des forces armées au combat, où importent les modelés de terrain, la nature des sols, la structure du couvert, l'échelon opératif des mouvements de l'armée en campagne, où « la géographie n'est plus que l'arrière-plan mouvant des rencontres et des combats qui auraient pu se produire tout aussi bien dans un autre décor »¹⁹, enfin l'échelon stratégique de la gestion du théâtre de la guerre. Dans des contextes militaro-industriels identiques pour les belligérants (guerres symétriques), les conflits contemporains entre nations européennes illustrent bien la périodisation des relations entre la forêt et le combat.

IV-1- Le temps de la bataille par petites unités, dont les exemples abondent aux XVII^e et XVIII^e siècles

La forêt est un décor, peu ou pas intégré à la gestion du théâtre. Seule importe la maîtrise de la couple distance-appvisionnement. L'espace boisé, vaste sylvie ou étroit boqueteau, établit des conduits destinés à resserrer des troupes, voire à provoquer le combat. Il conditionne les axes de pénétration, forme des pivots de rotation ou des écrans de contournement, suscite des contre-marche. Les batailles d'Azincourt (25 octobre 1415) et de Malplaquet (11 septembre 1709) en sont d'intéressantes illustrations.

¹⁵ J.-J. Dubois et J.-P. Renard, « Forêts et frontières... », art. cité, *Espaces, Populations, Sociétés*, 1984, n° 1.

¹⁶ *Idem*.

¹⁷ Pierre Rocolle, col., « La réalisation du Pré carré », dans *Vauban réformateur*, Paris, Association Vauban, 1993.

¹⁸ J.-P. Amat, « Le rôle stratégique de la forêt, 1871-1914 ; exemples dans les forêts lorraines », *Revue historique des Armées*, 1993, n°1.

¹⁹ Edward. N. Luttwak, *Le paradoxe de la stratégie*, Paris, Odile Jacob, 1998.

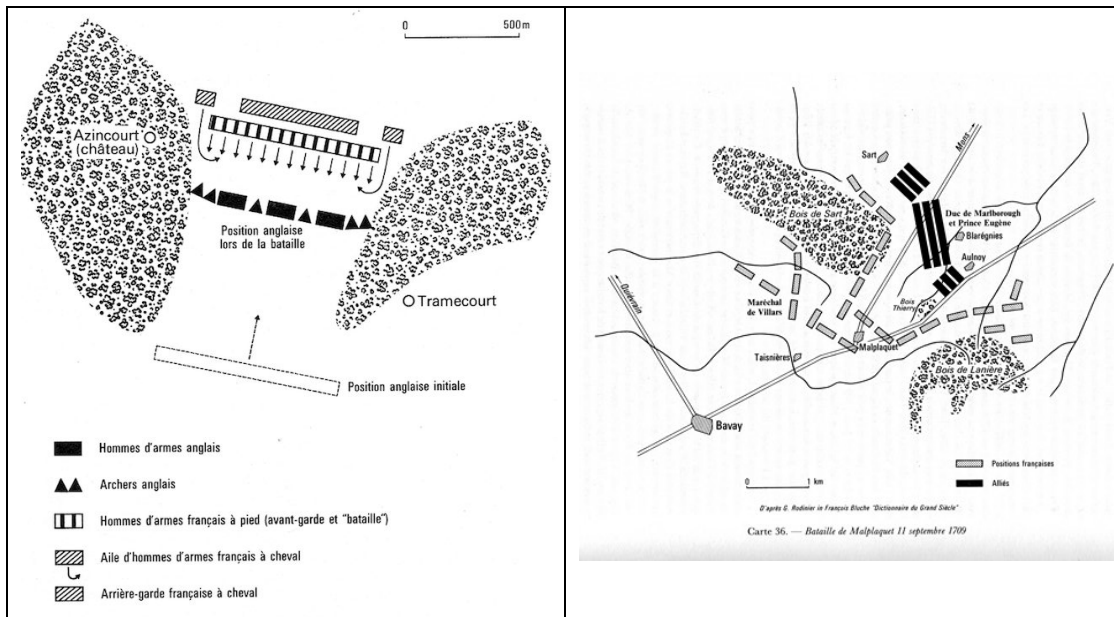


Figure 3 : les bois dans la bataille d'Azincourt, 25 octobre 1415. Source : André Corvisier, *Dictionnaire d'art et d'histoire militaires*, Paris, PUF, 1988.

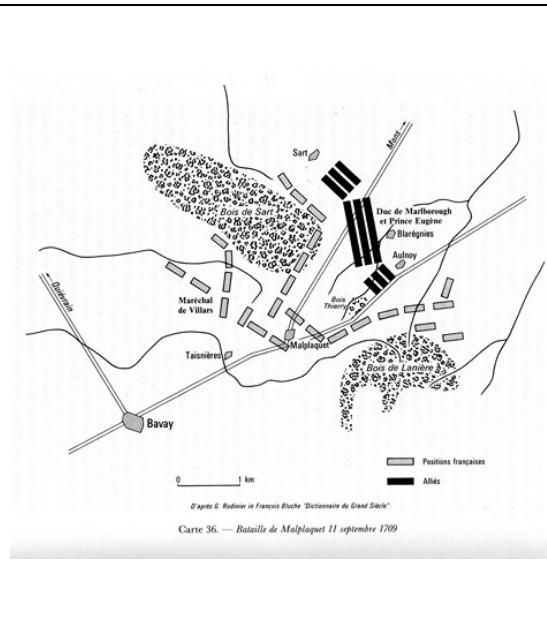


Figure 4 : les bois dans la bataille de Malpaquet, 11 septembre 1709. Source : André Corvisier, *Histoire militaire de la France*, t.1, *Des origines à 1715*, Paris, Quadrige-PUF, 1997.

A Malpaquet, les bois latéraux de Sart et de Lanière canalisent les troupes, le boqueteau central du bois Thierry verrouille la trouée, le tout sur moins de deux kilomètres de largeur²⁰. La forêt n'est impliquée que dans la scrutation tactique.

IV-2- Le temps des guerres de masse efface l'obstacle de la distance

C'est aussi celui du déploiement de la bataille dans la troisième dimension. Les zones de front et de l'arrière sont surveillées par l'observateur embarqué sur avion. L'œil perce la canopée quand elle n'est pas fermée. Le taux de recouvrement devient un indice capital.

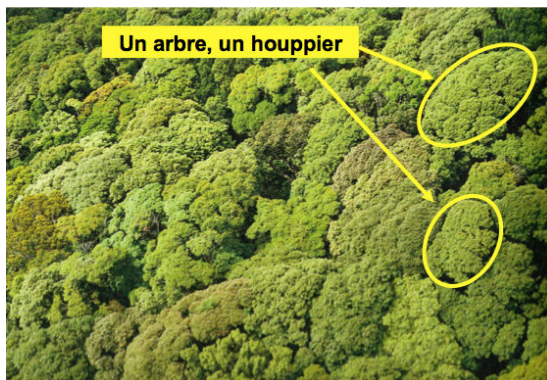


Figure 5 : effet de masque : une canopée fermée. Photo Jean-Paul Amat.

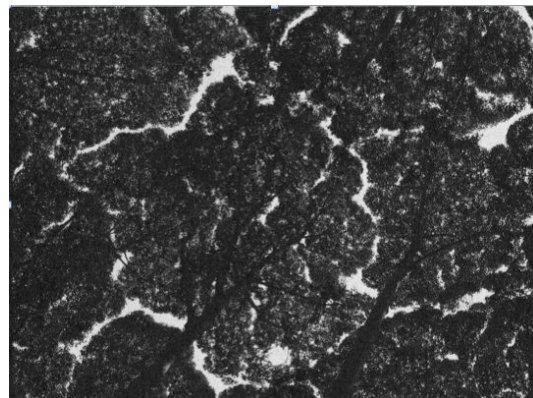


Figure 6 : effet de masque : l'écran des houppiers vu du sol. Croquis de Jean-Paul Amat.

Bel exemple, la bataille de Villers-Cotterêts qui, en juillet 1918, ouvre l'offensive alliée victorieuse. Sa conception, sa préparation et son déroulement sont déterminés par la forêt de Retz qui abrite pendant quarante-huit heures les seize divisions et les 400 chars de la X^e armée française, et masque les débouchés puis le déploiement de ceux-ci. La scrutation tactique de la forêt manteau est déterminante, la scrutation opérative est forte.

²⁰ André Corvisier, *Dictionnaire d'art et d'histoire militaires*, Paris, PUF, 1988.

Le niveau supérieur est l'intégration du couvert boisé à la structure même de la défense du territoire. Ce fut le cas de la défense finlandaise durant la Guerre d'Hiver (novembre 1939 – avril 1940). Appuyé sur la totalité d'un territoire fortement boisé, le système de défense avait reconnu vitale l'intégration des sylvosystèmes et le suivi permanent de leurs dynamiques, dont celles de la gestion sylvicole. Dans un environnement compartimenté, fermé, peu peuplé, aux liaisons difficiles, ce système associait aux méthodes de guérilla traditionnelles des armées de paysans la disponibilité opérationnelle permanente, la concentration rapide, la délégation décisionnelle ; mais aussi l'optimisation du recours aux ressources naturelles, qui passait par la maîtrise des techniques de survie dans un environnement hostile associant à la forêt le froid, l'eau et la glace dans des contrastes nyctéméraux quotidiens et saisonniers. La scrutation de la forêt à l'échelon stratégique était déterminante.

Élément du complexe environnemental du champ de bataille, la forêt est engagée sous ses deux espèces, espaces et peuplements. De ce territoire plus ou moins bien borné et cartographié, photographies aériennes, images satellitaires, aujourd'hui *lidar*, réduisent l'aléatoire des contours, précisent les périmètres, les combinaisons internes, les dynamiques, affinent les procédures d'intervention. Mais toujours le militaire voit et écrit la forêt en couloirs, corridors, musoirs, membranes, obstacles, car la sylve introduit ou renforce la rugosité et le compartimentage, variables décisives en environnement polémologique. Cette vision va jusqu'à la réduction aux contours de la forêt qu'est le bocage : en 1734 après la bataille de Parme – guerre de succession de Pologne – des officiers français parcourent la plaine du Pô : « *Vous ne pouvez jamais marcher que sur les chaussées ; d'ailleurs comme tous les bords de ces chaussées sont plantés d'arbres, que chaque champ aussi est entouré d'un fossé planté d'arbres des deux côtés, vous ne voyez rien devant vous et l'Italie où il n'y a point de bois est comme si tout était bois. Un pays comme celui-là est bien difficile pour toutes les opérations de guerre* »²¹.

V– LES TROIS FONCTIONS DE LA FORÊT : MASQUE, OBSTACLE, RÉSERVOIR

La forêt se travaille en fonction d'un projet. Dans la paix armée comme dans le conflit, la tâche fut souvent confiée au génie militaire. Les sapeurs moulent, sculptent, assemblent les éléments du cadre végétal et classifient les forêts. Des vocabulaires spécifiques décrivent le mur forestier, affinent les analyses dendrologiques et structurales en termes de champ de vision, de pénétrabilité, de couverture, de fourniture. Ils codifient les types d'intervention pour toutes les situations envisageables (ou dites telles), des retranchements frontaux de César dans le Boulonnais en l'an -57 jusqu'aux abattis d'embuscade ou aux minages de zone les plus actuels. Conceptions et modes d'intervention révèlent des ambiances culturelles, des formations intellectuelles, des relations complexes entre les sociétés et leurs forêts. Au Vietnam, « *c'est bien parce qu'il est taillé dans une forêt partagée et maîtrisée par un seul des adversaires que le corridor de la piste Ho Chi Minh constitue pour le Viet-minh un couloir permanent d'infiltration vers le sud* »²².



Figure 7 : campagne de défoliation sur la forêt du Vietnam. Source : Amélie, Robert, *Dynamiques paysagères et guerre dans la province de Thừa Thiên Huế (Viêt Nam central), 1954-2007. Entre défoliation, déforestation et reconquêtes végétales*, thèse de géographie, université Paris Sorbonne, 2011.

Fonction déterminante : la forêt construit et, au cœur d'associations diverses avec les autres données du milieu naturel, renforce de multiples effets de barrière. Nichée entre bois et marais, la Slavonie fut longtemps vouée au combat défensif : déplacements audibles des assaillants, embuscades faciles à tendre. Les adversaires qui s'y affrontaient au XVII^e siècle étaient inégaux

²¹ Jean Chagnot, « Les armées françaises aux prises avec la forêt : de Malplaquet à Wilhemstadt (1709-1762) », dans *Forêt et Guerre*, op. cit.

²² Jean-Marc Marill, « Le combat en forêt tropicale humide », dans *Forêt et Guerre*, op. cit.

devant le milieu forestier : Croates et Serbes des confins vivent avec la forêt alors que les Turcs ne sont ni préparés ni formés au combat dans ces milieux²³.

Quelques constantes marquent la place immémoriale que la forêt occupe dans la dialectique entre le feu et la cuirasse. D'une part l'augmentation, par paliers technologiques, de la puissance des armes aptes à la destruction des couverts forestiers, de la hache néolithique à l'épandage en nappe de défoliants (fig. 7).

A quoi répond la permanence de la fonction d'obstacle. C'est l'obstacle surfacique de la forêt manteau : seuls des douze peuples qui s'opposèrent à César entre 58 et 50 av. J.C., les Trévires, les Atrébates et les Cadurques tinrent bon grâce à la vaste couverture forestière qui était une particularité de leurs territoires²⁴. C'est l'obstacle linéaire de la forêt-digue, souvent le dernier refuge, comme le montrent les combats de novembre 1944 dans le Sundgau en Alsace quand les alliés acculèrent la 198^e division d'infanterie allemande à la reddition sur la frontière suisse dans les bois marquant l'antique frontière linguistique alémanique.

VI– TRAITER LE MASQUE : ABATTIS, DÉBOISÉ, LIGNE-RIDEAU

L'effet d'obstacle de la forêt peut être « surcimé » par l'observatoire ou le mirador. Il est aménagé et entretenu par des coupes, des dégagements et des cloisonnements. Les principaux traitements sont l'abattis et le déboisé.



Figure 8 : *Mudra Turm. Argonnen*, observatoire d'artillerie, carte postale ancienne, coll. Jean-Paul Amat.



Figure 9 : arbre observatoire dans le bois des Hauts-Bâtis, 1916, photo BDIC, VAL110 049.



Figure 10 : arbre observatoire témoin, Jumelles d'Ornes, forêt domaniale de Verdun, photo ONF, 2012.

²³ J. Nouzille, « La forêt, élément défensif... », art. cité, dans *Forêt et Guerre*, op. cit.

²⁴ Alain Deyber, « Les Celtes et la forêt pendant la guerre des Gaules », dans *Forêt et Guerre*, op. cit.



Figure 11 : trois images de l'observatoire Mangin dans la forêt domaniale de Retz, deux cartes postales anciennes et photo, Jean-Paul Amat

- a) **L'abattis** est une coupe pratiquée entre 1 m et 1,50 m de hauteur, souvent sans enlèvement des produits ; les entrelacs de branches et les troncs coupés accentuent l'obstacle. L'abattis peut être linéaire, et s'ajouter à un autre obstacle, une tranchée par exemple. Les abattis couvrent de plus vastes surfaces quand ils entrent dans la mise en défens tactique d'une place-forte. La taille régulière, tous les trois ans par exemple, entretient et renforce l'abattis.
- b) **Le déboisé** ouvre des trouées dans les peuplements destinées à dégager les champs de vue et de tir devant les forts et autres ouvrages de défense, ainsi dans le périmètre du camp retranché de Verdun entre 1873 et 1914 (fig. 12). Les sapeurs coupent à blanc et entretiennent des formations dérivées basses, pelouses ou fruticées. Le maintien du déboisé exige des dégagements permanents. Les sapeurs coupent à blanc et entretiennent des formations dérivées basses, pelouses ou fruticées. Le maintien du déboisé exige des dégagements permanents.

Fig. : Forêts et déboisés militaires en 1914, dans le périmètre de l'actuelle forêt domaniale de Verdun

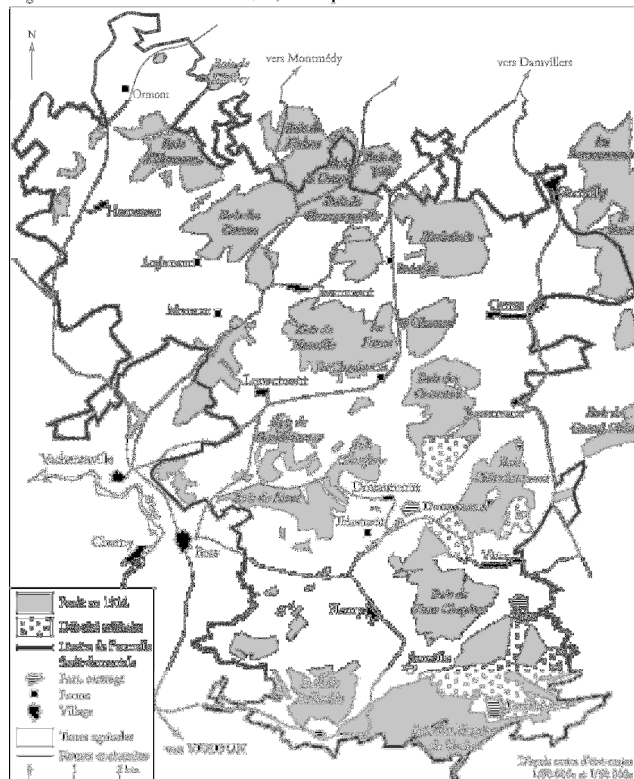


Figure 12 : déboisés militaires en 1914 dans le périmètre de l'actuelle forêt domaniale de Verdun, carte Jean-Paul Amat.

VI-1- La forêt obstacle

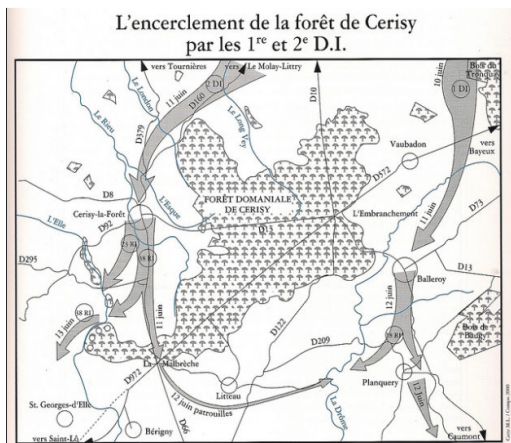


Figure 13 : l'encercllement de la forêt domaniale de Cerisy (14) par les troupes américaines, juin 1944. Source : René Herval, *Bataille de Normandie : récits de témoins*, Paris, Notre temps, 1947.

La forêt domaniale de Cerisy, 2 127 ha, est située à une quarantaine de kilomètres de Caen. Le 12 juin 1944, elle scinde en deux parties le plan d'attaque de la seconde division d'infanterie américaine (fig.13). L'objectif principal du 23^e régiment d'infanterie (IR) est la cote 192 qui domine la route principale, verrou de la ville. L'artillerie américaine, pourtant dirigée par les avions d'observation, n'arrive pas déloger les Allemands, malgré de nombreuses attaques. Ce n'est que le 11 juillet, après un engagement très meurtrier, qu'elle est enlevée par le 38^e IR.

L'effet de barrière associée souvent les obstacles. Forêt sur relief ? La position devient difficilement contrôlable. César en fait l'expérience en 53 av. J.-C. face à la révolte des Eburons et des Trévires dans les Ardennes. La II^e armée française aussi, en août 1914, devant la fortification de la « muraille de Morhange »²⁵.

Forêt plus rivière et marais ? Durant cette bataille des frontières, dans la Lorraine des Étangs « derrière l'obstacle des eaux courantes ou croupissantes, les Allemands trouvent dans les bois les places d'armes nécessaires au rassemblement discret de leurs troupes »²⁶.

L'obstacle naturel forestier s'aménage en vue de résister à des attaques. Durant la guerre de 1870, le génie militaire prussien organisa le bois et le parc de Brévannes (actuelle commune de Limeil-Brévannes, 94), dont le château avait été occupé par les Autrichiens en 1814, et fut réoccupé par les Prussiens en 1870. Situé sur le rebord septentrional du plateau de Brie, à l'ouest du massif boisé de Notre-Dame, le bois verrouillait l'accès à la vallée de confluence de la Seine et de la Marne. La carte de cet aménagement fut souvent utilisée dans les manuels d'instruction avant 1914.

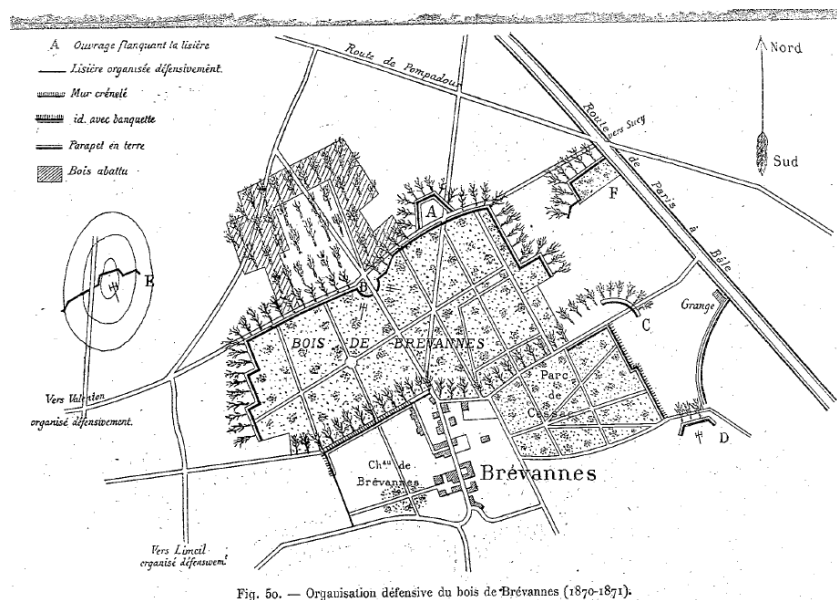


Fig. 50. — Organisation défensive du bois de Brévannes (1870-1871).

Figure 14 : organisation défensive du bois de Brévannes (commune de Limeil-Brévannes, 94), Actes du colloque *Le Camp retranché de Paris*, 2015 à paraître.

²⁵ J.-P. Amat, « Géographie militaire du champ de bataille », dans *Les batailles de Lorraine – août et septembre 1914*, actes du colloque de Nancy, 2 février 2014, Commission lorraine d'histoire militaire, 2015, à paraître.

²⁶ Gabriel Hanotaux, *Circuits des champs de bataille de France*, l'Édition française illustrée, 1920.

VI-2- La forêt ressource

En temps de guerre, la forêt offre aux armées d'abord des produits ligneux. Voici quelques exemples sur les fronts enterrés de la Grande Guerre.

• **Le bois de construction** (fig. 16 et 17). Le Génie a fixé une fourchette de 0,8 à 1 stère pour l'équipement de 1 m² de front²⁷. Un stère de rondins ou de branchage est requis pour aménager dix mètres courants de tranchée. Un abri d'infanterie requiert 5 à 20 st de perches ; un abri d'artillerie, 40 à 50 m³. Pour un front de 1 km² en Argonne, la consommation de bois de défense est estimée à 3 000 t en 1914 et 1915 pour le seul aménagement des ouvrages (fig. 15). Le besoin en bois est estimé, pour la durée de la guerre, à 110 000 t. Les besoins du front allemand sont équivalents.

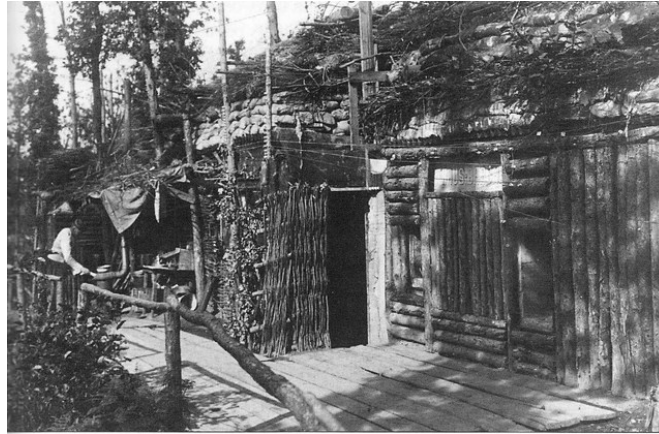


Figure 15 : un abri allemand en forêt d'Argonne, 1916, carte postale ancienne, coll. Jean-Paul Amat.

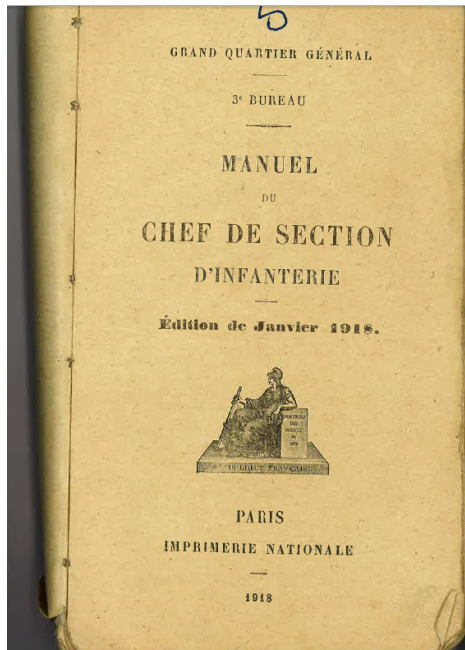


Figure 16 : manuel du chef de section d'infanterie, première de couverture, 1918.

— 119 —

207. Memento des dimensions à retenir.

Hauteurs d'épanement :	
Tireur à genou.....	1 ^m 00
Tireur debout.....	1 ^m 30
Mitrailleuse, position couchée.....	0 ^m 40
— normale.....	0 ^m 80
Largeur de la banquette de tir.....	
Largeur au niveau du sol de l'excavation pour :	0 ^m 50
Tranchée de tir.....	1 ^m 30
Sape.....	1 ^m 20
Plat-fond de tranchée de tir (sans banquette)	
ou de sape.....	0 ^m 90
Plat-fond de tranchée à banquette.....	0 ^m 50
Bermes (tranchée ou boyau).....	0 ^m 30
Traverses :	
Épaisseur.....	3 ^m 00
Longueur (perpendiculairement au front).....	2 ^m 00
Intervalle moyen entre les traverses.....	5 ^m 00
Plate-forme pour mitrailleuse.....	1 ^m 50 × 0 ^m 80
Abri-caverne :	
Dimensions des châssis coffrants de	
descente.....	1 ^m 60 × 0 ^m 80 × 0 ^m 22
Dimensions « dans œuvre » d'un châssis	
de demi-galerie.....	1 ^m 50 × 1 ^m 00
Dimensions « dans œuvre » d'un châssis	
de grande galerie.....	2 ^m 00 × 1 ^m 00
Dimensions « dans œuvre » d'un châssis	
de galerie majeure.....	2 ^m 00 × 2 ^m 10
Rameau de mine reliant 2 abris.....	1 ^m 00 × 1 ^m 00
Fascine.....	
	2 ^m 50 × 0 ^m 25
Gabion :	
Diamètre.....	0 ^m 60
Hauteur, piquets.....	1 ^m 00
— clayonnage.....	0 ^m 80
Claie :	
Longueur.....	2 ^m 00
Hauteur : comme le gabion.	

Figure 17 : normes pour le bois au front, Manuel du chef de section d'infanterie, 1918.

²⁷ *Vade-mecum de l'officier subalterne du génie, sapeur-mineur*, Paris, Imprimerie nationale, 1936.

• **Le bois de boulangerie.** La ration quotidienne de pain du soldat est de 750 gr. Un corps d'armée a besoin d'une boulangerie de campagne de 32 fours. A la norme de 1913, un four consomme un quintal de bois par jour, la boulangerie, 32 qx (environ 8 st). La consommation de bois de boulangerie d'un corps d'armée (environ 40 000 hommes en 1914) atteint une moyenne de 8 st/j durant quatre années.

• **Le bois du soldat,** distribué au soldat sous forme de rations. Pour le chauffage et l'éclairage, l'allocation individuelle quotidienne est de 1 kg soit 35 t/j pour le corps d'armée. En quatre ans de guerre sur le front de l'Argonne à la Woèvre, quatre corps d'armées consommèrent près de 12 000 st de bois de boulangerie et 20 000 t de bois de soldat.

La forêt répond aussi aux besoins de la logistique militaire en temps de guerre. Ainsi, durant la Seconde Guerre mondiale, les forêts normandes de l'arrière étaient-elles des réservoirs connectés aux secteurs de combat : dépôts de munitions, d'essence, de gasoil, de nourriture. La forêt domaniale des Andaines, environ 7 000 ha, était le plus gros dépôt de munitions de Normandie, centre logistique majeur de la VII^e armée allemande à partir de 1943, dans un contexte d'incertitude des sites de débarquement sur le littoral. Repérée par les services de renseignement des Alliés, elle fut une cible aérienne pendant la Bataille de Normandie.

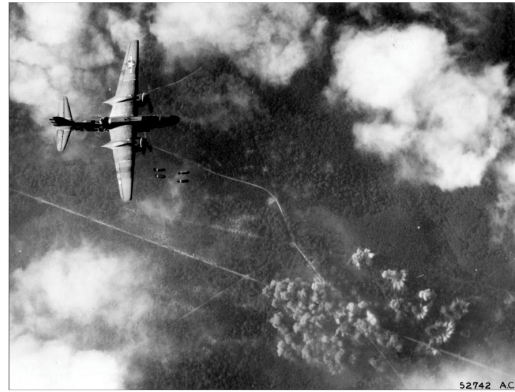


Figure 18 : bombardement du dépôt des Cerisiers, forêt domaniale des Andaines, juin 1944, source F. Arnaboldi.

« Au Carrefour Garde Général, sur 1 km², on dénombre 400 impacts d'obus »²⁸ :

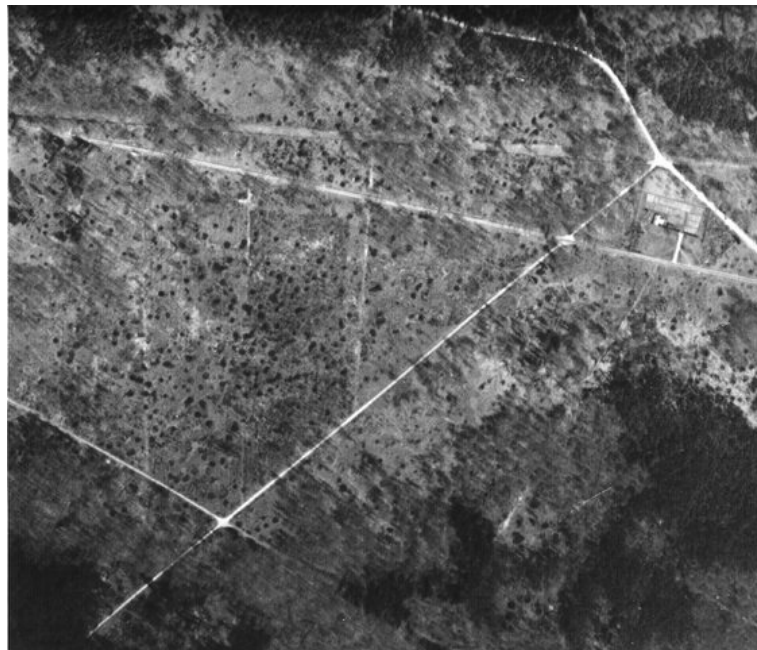
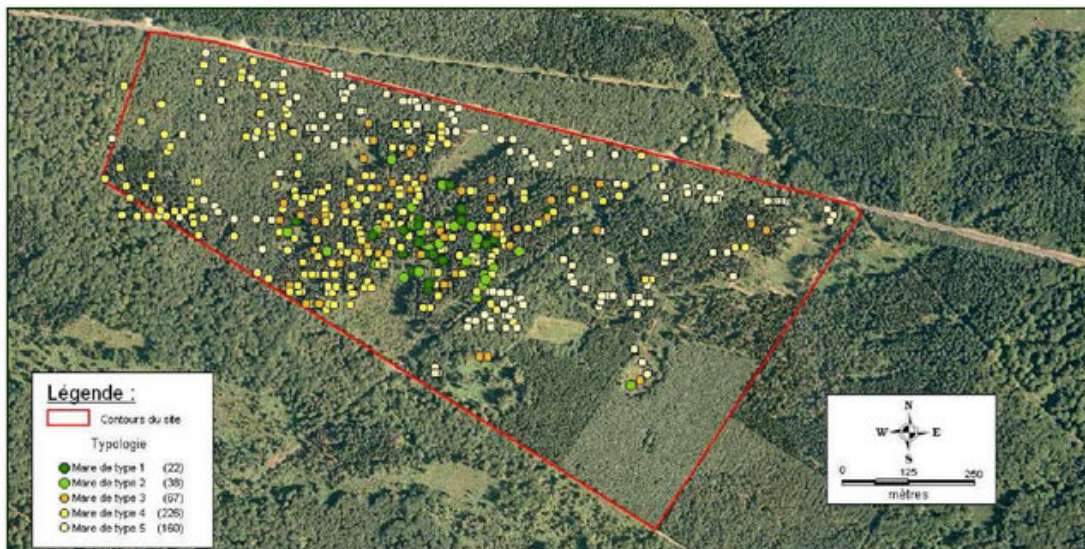


Figure 19 : état du secteur du carrefour du Garde Général après le bombardement, juin 1944, source F. Arnaboldi.

²⁸ F. Arnaboldi, *Bombardement du dépôt des Cerisiers en forêt domaniale des Andaines (61) : aspects historiques sur la création du semis des mares du Garde Général*, ONF, mission Mares, 2013.



2009 : une partie du semis des Mares du Garde Général (CARRE, 2009).

Figure 20 : semis des mares du Garde Général, croquis dans J. Carré, *Gestion d'un cortège de 500 mares en forêt domaniale des Andaines*, rapport BTSa GPN 2007-2009.

Ce site découvert en 2000 est aujourd'hui référencé dans le diagnostic écologique de la forêt domaniale (fig. 21)²⁹.

Habitats naturels :

22.13 : mares forestières, 44.A1 : tourbière acide

Parcelles forestières et superficie :

374.2 et 3, 375.1, 3 et 4, 376.2 et 3, 383.2, 384.1 ; 32,5 ha



Données patrimoniales antérieures :

Site non encore reconnu pour son intérêt patrimonial en 2000, le réseau exceptionnel de mares issues d'un bombardement a été étudié en 2008 par Julien Carré (BTS de Sées).

Travaux réalisés depuis 1999 par l'ONF :

Restauration de 25 mares en 2007

Figure 21 : le site des mares du Garde général, source : Peter Stallegger, *Diagnostic écologique de la forêt domaniale des Andaines*, tome 2, *Présentation des sites d'intérêt écologique*, PNR Normandie-Maine et ONF, 2011.

²⁹ Peter Stallegger, *Diagnostic écologique de la forêt domaniale des Andaines*, tome 2, *Présentation des sites d'intérêt écologique*, PNR Normandie-Maine et ONF, 2011.

Un patrimoine que l'ONF souhaite préserver (fig. 22 et 23). Les propositions de gestion sont les suivantes :
« - Restaurer régulièrement quelques mares, tous les stades devront être présents, des plus pionnières aux vieilles mares presque atterries.
- Gestion conservatoire du cœur du site en faveur des mares, sans objectif de production.
- Récolte des résineux au fur et à mesure de la maturité, puis retour à la station (Chêne pédonculé) en périphérie »³⁰.



Figure 22 : mares dans trous d'obus, semis des mares du Garde Général, photo Jean-Paul Amat, 2014.



Figure 23 : ancien réservoir, stock d'huile et de gazoline, semis des mares du Garde Général, photo Jean-Paul Amat, 2014.

VII- EN GUISE DE CONCLUSION

Faisant suite à une mise en perspective générale de ces journées HisTraFor, dans le cadre du centenaire de la Grande Guerre dressé par M. Serge Barcellini, contrôleur général des Armées, cet exposé a proposé quelques arrêts sur image d'un cheminement dans la géohistoire des relations entre forêt, forestiers, territoires et guerre³¹. Ces exemples sont destinés à mettre en perspective les communications présentées et espèrent susciter, en particulier dans le contexte du centenaire de la Grande Guerre, réflexions, interrogations et pistes de recherche sur le rôle et la mémoire des forêts et de l'Administration forestière dans les conflits.



Serge Barcellini
contrôleur général des Armées



Jean-Paul Amat
professeur émérite, Université de
Paris Sorbonne

³⁰ *Idem.*

³¹ J.-P. Amat, *Les Forêts de la Grande Guerre. Histoire, mémoire, patrimoine*, Paris, Presses universitaires de Paris Sorbonne, 2015 à paraître.

COMMUNICATION 1

**UN ASPIRANT FORESTIER SOUS LES ARMES :
LETTRE DE LOUIS MARTROYE, FLANQUEUR-CHASSEUR DE
L'ARMÉE IMPÉRIALE (1812)**

(Frédéric Plancke)

RÉSUMÉ

Sous l'Empire, tous ceux qui voulaient intégrer l'administration des Forêts, étaient tenus de souscrire un engagement dans la Garde impériale... Leurs unités furent de toutes les campagnes, à partir de 1811, mais leurs effectifs ayant été quasiment décimés, il fallut reverser les quelques survivants dans « la ligne ». L'aventure de ces candidats forestiers se termina à Waterloo, en 1815...

Le décret du 4 septembre 1811 crée un régiment de flanqueurs de la Garde, composé de jeunes gens de 18 à 30 ans, fils ou neveux de gardes-généraux et de gardes à pied et à cheval des Forêts de la couronne et du domaine, et des Forêts des communes de l'Empire. Le 25 mars 1813 est créé un nouveau régiment de flanqueurs, dépendant cette fois de l'arme des grenadiers (flanqueurs-grenadiers), dont on élargit le recrutement aux frères de forestiers.

Le régiment de chasseurs-flanqueurs souffrit beaucoup pendant la campagne de Russie, puis participa à la campagne d'Allemagne, et enfin à la campagne de France. Les flanqueurs-grenadiers, quant à eux, ne participèrent qu'aux campagnes d'Allemagne et de France, mais furent également durement éprouvés. Ces régiments ont joué un rôle identitaire important dans la constitution de l'uniforme forestier, puisque des éléments caractéristiques de leur tenue étaient encore portés par les agents de l'administration forestière, cent ans plus tard, au début de la Grande Guerre...

La communication présente une lettre rédigée en 1812 par un de ces « aspirants forestiers » ancêtres des « emplois réservés ». L'écrit est ensuite traduit en français et commenté.

L'objet de cet article est de présenter une lettre, rédigée en 1812, par un citoyen de l'Empire qui s'est engagé dans l'armée impériale, pour pouvoir bénéficier, au terme de son contrat, d'un emploi dans l'administration forestière. D'en proposer la traduction et d'essayer de répondre aux questions que cet écrit soulève. Il s'agit, aussi, d'une contribution à l'histoire des « emplois réservés », source importante de recrutement forestier, pendant les XIX^e et XX^e siècles.

Cette lettre qui porte le n°132 est extraite d'une liasse de 317 lettres redécouvertes aux archives de Bruges, par M. le professeur Jan van Bakel, qui les a éditées et commentées, en 1977. Son livre n'étant pas accessible en français, il nous a aimablement autorisé à traduire ce document spécifique, et à le communiquer aux forestiers français, lors du colloque « HisTraFor 2014 », puisque Louis Martroye était de famille forestière et se destinait, lui aussi, à une carrière dans l'administration des Eaux & Forêts.

I- LE CONTEXTE HISTORIQUE ET GÉOGRAPHIQUE DE L'ANNÉE 1812, AVANT LA CAMPAGNE DE RUSSIE

I-1- Année 1812 : l'Empire français est à son apogée

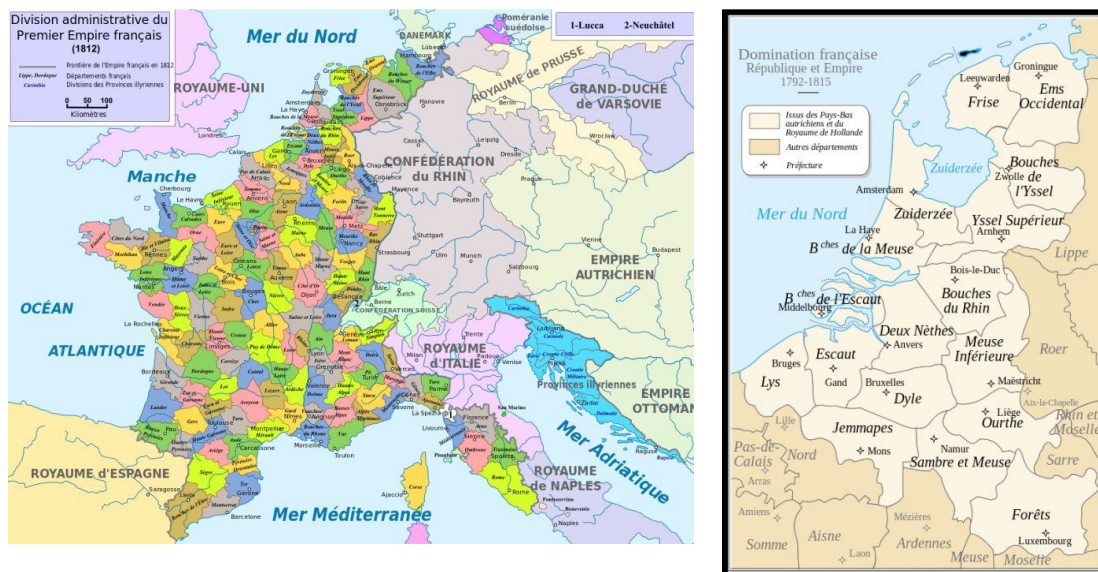


Figure 24 : division administrative de l'Empire français en 1812

Les « départements » français s'étendent de la Catalogne au Danemark... A droite, Oudenaerde, lieu de destination de notre lettre, se situe dans le département de l'Escaut, entre Gand et Lille. Partout, c'est l'administration « à la française », qui s'applique, y compris pour les forêts, comme par exemple ces plaques de baudrier : le modèle des provinces illyriennes (actuelles Slovaquie et Croatie), est semblable au modèle français « métropolitain ».

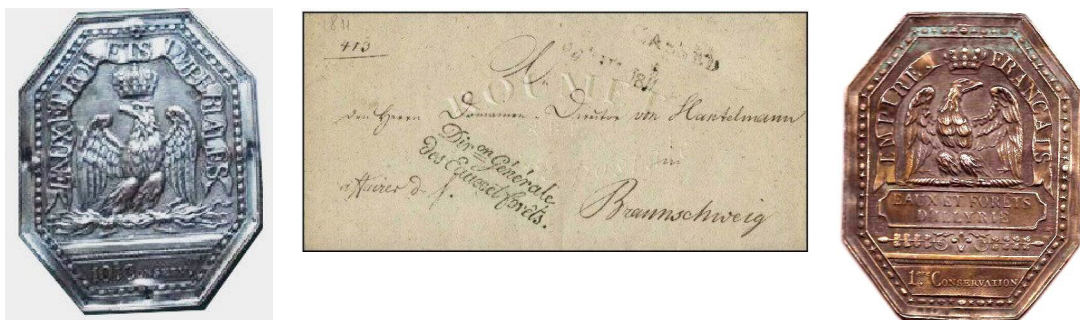


Figure 25 : plaques de baudrier française et des provinces illyriennes.

I-2- L'Armée impériale

L'armée impériale est composée, en fait, de deux armées...

> **L'armée** « tout court » et son infanterie, dans laquelle on distingue la « légère » qui combat dispersée, de « *la ligne* » : appelée ainsi, car les soldats montent à l'assaut, en ligne(s). Ils peuvent ainsi tirer tous en même temps, tandis qu'en colonnes, ils ne le pourraient pas, étant, par ailleurs, trop vulnérables aux boulets de canon, qui pourraient faucher des colonnes entières, prises en enfilade...

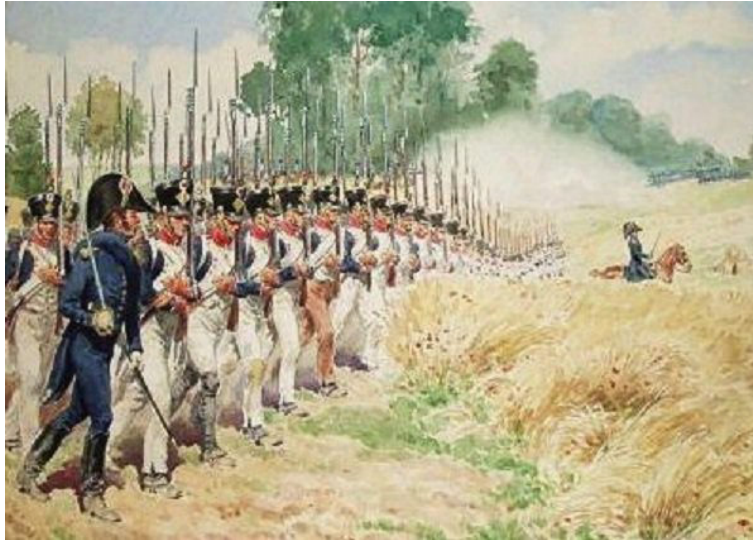


Figure 26 : « la ligne » de l'Armée impériale.

> La **Garde impériale**, qui est, en quelque sorte, l'armée « personnelle » de Napoléon. C'est l'ancienne Garde consulaire, qui a suivi l'Empereur dans son ascension. C'est une armée « parallèle », en réduction, dans laquelle on entre après « sélection »... Il faut prouver des services irréprochables ou avoir un profil particulier. Elle est divisée en Pupilles, Jeune Garde, Moyenne Garde et Vieille Garde, selon l'âge des soldats. Son dépôt est à Courbevoie.

Faire partie de la Garde impériale est un honneur, mais aussi un privilège, parce qu'en campagne elle est ravitaillée normalement (du moins en principe). Tandis qu'il se dit que les charrettes de vivres de l'armée « ordinaire » arrivent toujours à destination quelques heures, ou quelques jours, après le départ des unités concernées, obligeant les soldats à se servir sur l'habitant (les officiers fermant les yeux), d'où une armée française redoutée et détestée par les populations locales.

Elle comprend deux catégories de « soldats » :

> Les conscrits : en théorie, tous les citoyens, doivent tirer au sort, mais en cas d'appel, on peut se faire remplacer. Sauf dans certaines périodes de levée en masse.

> Les volontaires : pour des raisons diverses, on peut devancer l'appel : raisons économiques, désir de gloire, ou, comme dans notre cas, pour l'assurance d'obtenir un poste, à l'expiration du contrat. Beaucoup choisissent cette possibilité, qui permet, au moins, de choisir son affectation, car certaines unités sont considérées comme plus prestigieuses, tandis que d'autres sont réputées moins sévères...

Lorsque l'armée se déplace, elle comprend également de nombreux civils qui suivent les mouvements des troupes. Depuis les épouses des gradés - et leurs enfants - jusqu'aux nombreux corps de métiers, indispensables à l'équipement et au ravitaillement, en passant par les cantinières et les « femmes » considérées comme moins régulières...

On pourrait ajouter une dernière catégorie de soldats : les prisonniers. Qui reçoivent aussi une solde (maigre !), car ils doivent payer leur nourriture. On les utilise pour les travaux que le Génie ne peut ou ne veut faire. Mais comme ils coûtent cher, leur garde n'est pas très stricte et beaucoup s'échappent. Ce qui fait que les campagnes regorgent d'évadés, qui s'ajoutent aux insoumis et autres déserteurs, tous pourchassés énergiquement par les gendarmes.

I-3- L'offre militaire (hiver 1811-1812) : servez cinq ans, pour devenir forestier !

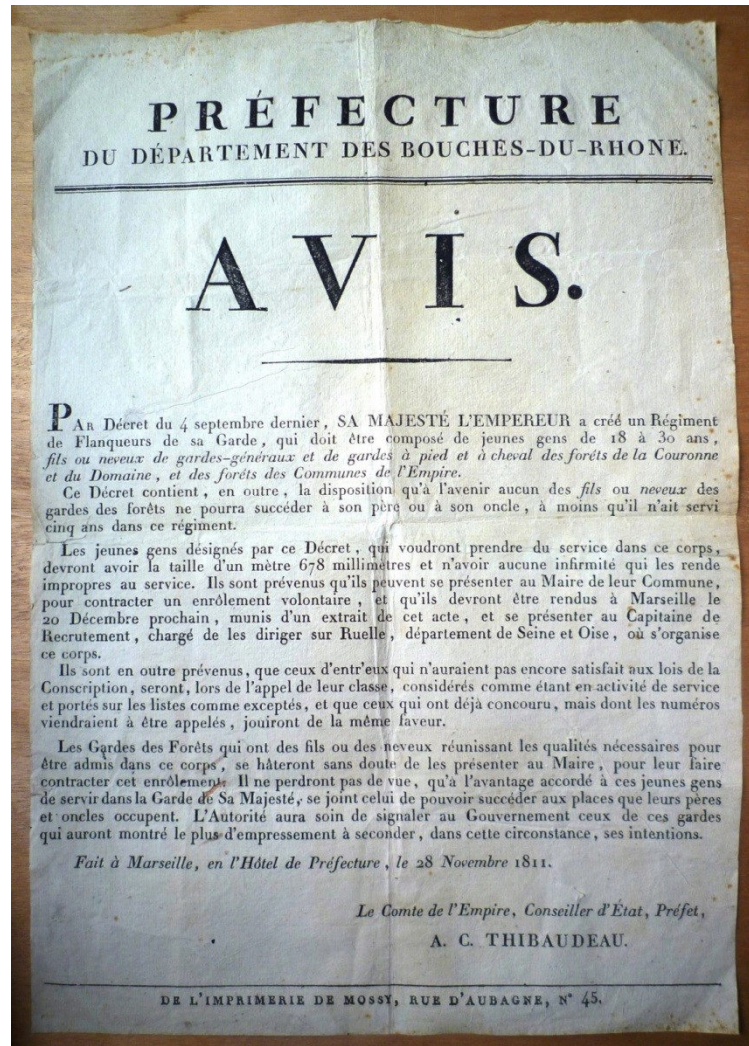


Figure 27 : avis du 28 novembre 1811, annonçant la création du régiment de flanqueurs-chasseurs. Coll. Jean-Claude Chausse.

I-4- La réalité militaire (1812) : la campagne de Russie

Dans la pratique, nos aspirants forestiers vont devoir vivre l'incroyable « odysée » russe. Si environ 1 200 d'entre eux (peut-être un peu plus), franchissent la frontière, en juin, seulement 150 rentreront en France... Combien auront une chance de devenir forestier ?

Faute d'avoir une preuve écrite de sa survie, il faut imaginer Louis Martroye parmi les disparus : mort de ses blessures, ou de faim, ou d'épuisement, ou du typhus, ou encore de froid, enseveli sous le manteau neigeux, comme tant d'autres... (au moins 200 000 morts !) (voir le chapitre IV).

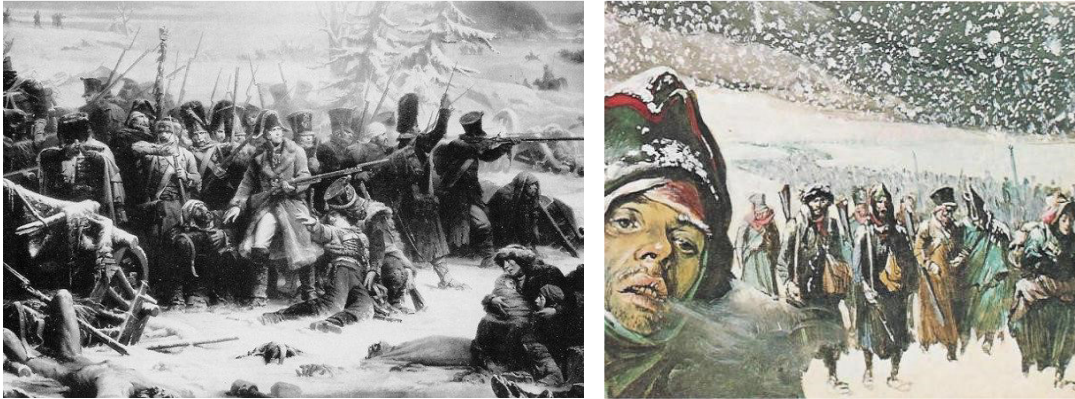


Figure 28 : la retraite de Russie. A gauche : tableau d'Adolphe Yvon ; à droite, de Louis Frégier. A noter, la présence de femmes et d'enfants.

Pour comprendre cette épouvantable expédition qui a initié le déclin napoléonien, il faut se (re)plonger dans les ouvrages spécialisés. Il en existe beaucoup. En français, le grand spécialiste de l'époque est Jean Tulard, mais il y a d'autres auteurs, tout aussi reconnus :

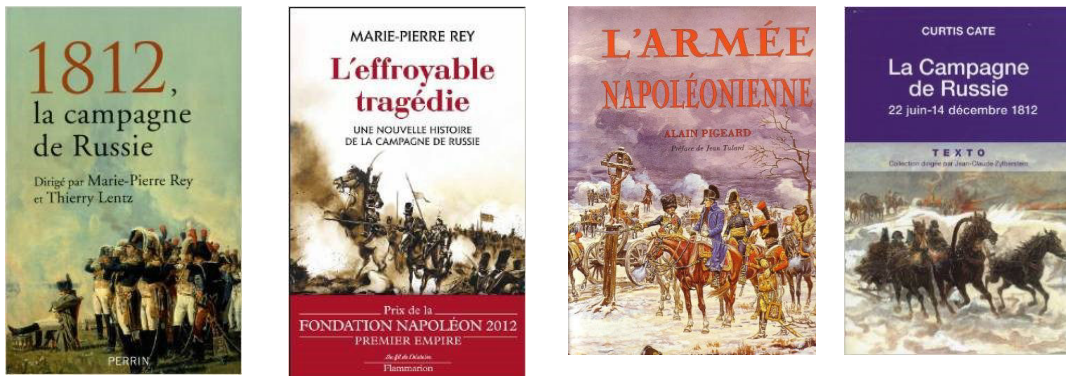
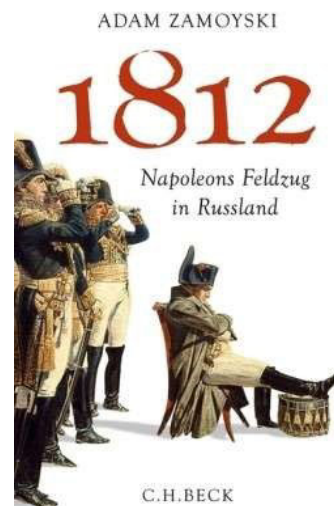
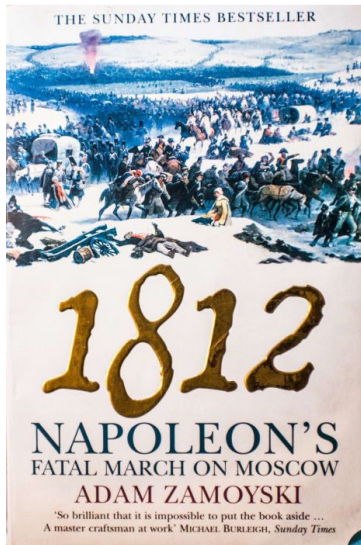


Figure 29 : divers ouvrages sur la campagne de Russie (couvertures).

Et il est toujours possible de relire « *Guerre et Paix* », de Léon Tolstoï. Pourtant, si je ne devais recommander qu'un seul ouvrage sur le sujet, je conseillerais absolument le livre d'Adam Zamoyski, paru en 2004, et reconnu internationalement. Ayant demandé quatre ans de travail, et publié d'abord en anglais, puis dans de nombreuses autres langues, il aura fallu dix ans, pour qu'il soit traduit en français ! Mais ce « pavé » de 600 pages est exceptionnel. En puisant dans une abondante documentation de témoignages contemporains (en français, en russe, en allemand, en polonais et en italien), pour la plupart inédits, l'auteur réussit à reconstituer d'une main de maître une fresque brillante et fait revivre au lecteur le quotidien dramatique des soldats jetés sur les routes gelées ainsi que la tragédie vécue par les civils fuyant l'avance des armées.



Ceux qui souhaitent mieux connaître Adam Zamoyski (par ailleurs comte, tout comme Tolstoï !) peuvent regarder la présentation de son étude (en français), en cliquant sur : <https://www.youtube.com/watch?v=9NoBKEHbgVo>
 Les lecteurs qui comprennent l'anglais, peuvent aussi regarder l'enregistrement d'un débat entre historiens, organisé par la BBC, sur le thème : *Peut-on appeler Napoléon « le grand » ?* Andrew Roberts soutient que oui, Adam Zamoyski défend l'opinion contraire. <https://www.youtube.com/watch?v=bxQ4TcTcPbl>

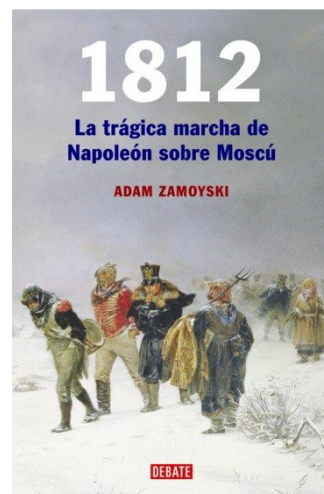
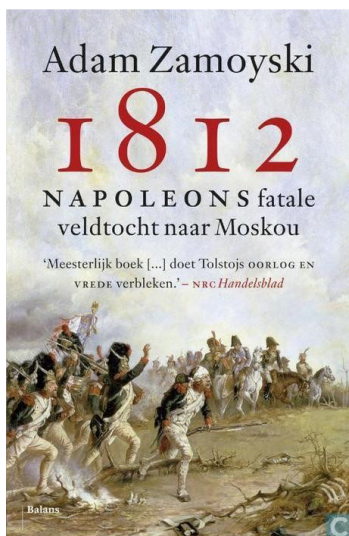


Figure 30 : l'ouvrage d'Adam Zamoyski traduit en diverses langues.

II- LA LETTRE ÉCRITE PAR L'ASPIRANT FORESTIER LOUIS MARTROYE, SA TRADUCTION ET LES COMMENTAIRES INDUITS PAR SA LECTURE

II-1- La lettre

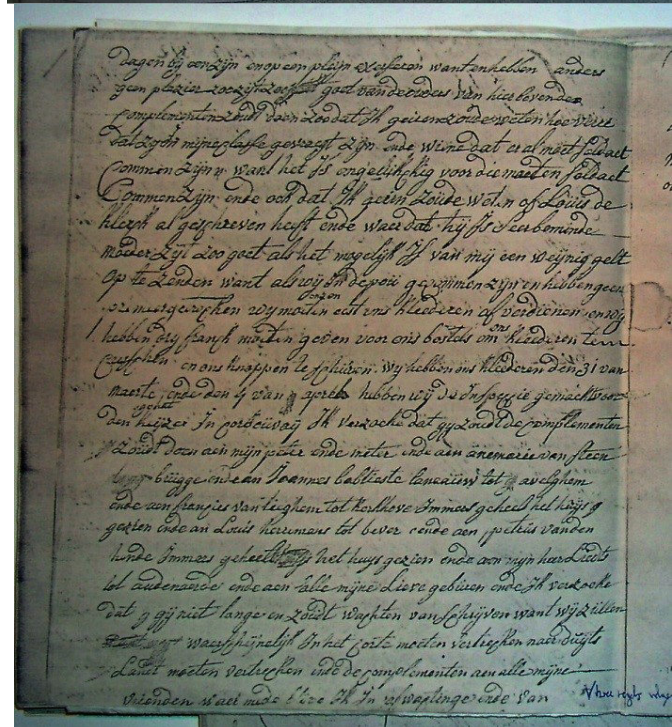
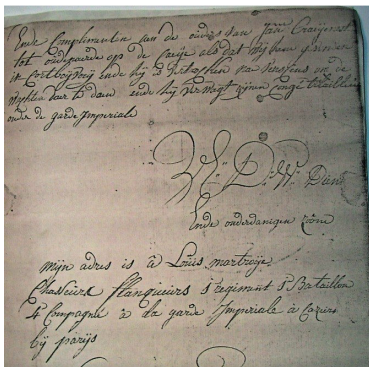
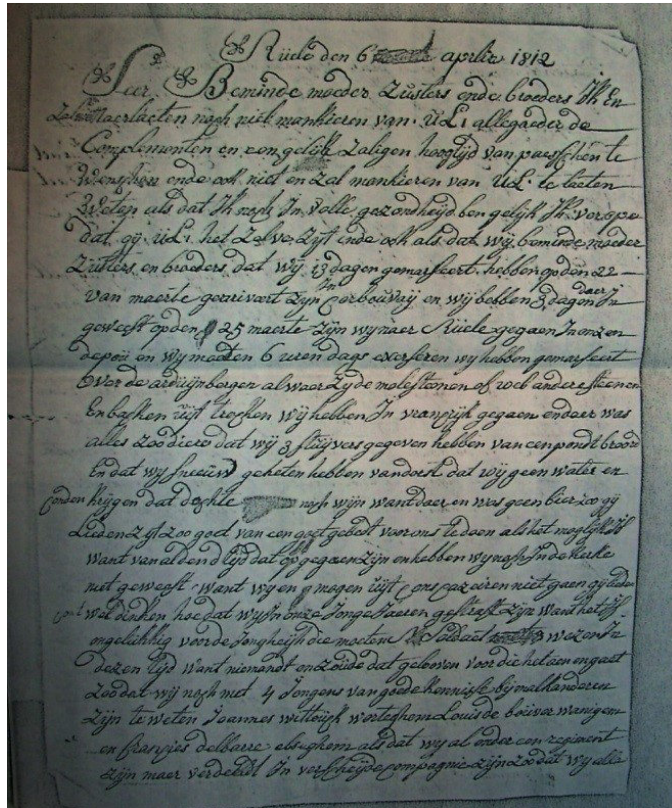
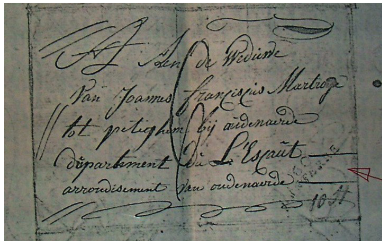


Figure 31: la lettre de Louis Martroye (photo Jan van Bakel).

II-2- La traduction en français

II-2-1. En préambule

Cette lettre est écrite en néerlandais, que l'on appelait encore au XIX^e siècle « Niederduitsch », ou bas-allemand. On peut aussi utiliser le terme de « flamand », encore que celui-ci serve plus, de nos jours, à définir les dialectes, dans leur ensemble, que la langue littéraire « unifiée ».

Si l'on excepte quelques graphies typiques des Pays-Bas du sud, et quelques flottements orthographiques, inhérents à ce temps-là, il faut reconnaître que Louis Martroye rédige avec élégance, alors que 40 à 60 % de ses concitoyens étaient illettrés. Ce qui prouve que les forestiers de l'époque et leur famille, avaient un bon niveau d'instruction. De plus, les nombreuses formules de politesse montrent aussi une excellente éducation.

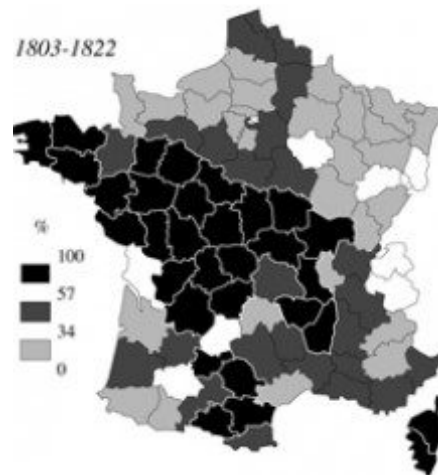


Figure 32 : taux d'illettrisme en France vers 1812.

Par ailleurs, un traducteur est toujours confronté au dilemme : faire du mot à mot ou bien « transposer » en s'éloignant de l'original. J'ai opté pour une *via media* : conserver au maximum le style du rédacteur, en ne rajoutant entre parenthèses, que ce qui facilite la compréhension. Et le style de Louis Martroye, c'est d'écrire en suivant le fil de sa pensée (d'où le grand usage de conjonctions de coordination), en sautant parfois du coq à l'âne, puis en revenant au sujet précédent... Il n'a sûrement pas eu le temps de faire un brouillon et a expédié sa lettre en l'état, mais cela ne nuit en rien à sa clarté.

Les passages en bleu clair sont annotés.

II-2-2. Traduction

« A (Mme) la veuve de Jean-François Martroye,
à Peteghem, près de Oudenaerde,
département de l'Escaut,
arrondissement de Oudenaerde.

Rueil, le 6 avril 1812, (1)

(Ma) Très chère mère, soeurs et frères, (2)

Je ne négligerai, ni ne manquerai de vous envoyer à tous mes compliments et de vous souhaiter mes meilleurs vœux pour ce temps de Pâques. Et ne manquerai pas, non plus, de vous faire savoir que je suis encore en très bonne santé, tout comme je souhaite qu'il en soit de même pour vous.

Et aussi que nous avons - chers mère, soeurs et frères - marché pendant 13 jours. (3)

Nous sommes arrivés à Courbevoie, le 22 mars, où nous sommes restés trois jours.

Le 25 mars, nous sommes allés à Rueil, à notre dépôt. (4)

Et nous devons faire l'exercice 6 heures par jour. (5)

Nous avons marché à travers les carrières, desquelles ils tirent les meules de moulin et autres pierres, ainsi que des bornes. (6)

Nous sommes (maintenant) en France et tout (y) est si cher, que nous avons dû payer 3 stuivers pour une livre de pain. (7)

Et nous avons dû manger de la neige, tellement nous avons soif, car nous ne pouvions avoir de l'eau de bonne qualité, pas plus que du vin, car il n'y avait pas de bière. (8)

Si c'est possible, soyez gentils de dire une bonne prière pour nous, car depuis que nous sommes en route, nous n'avons pas pu aller à l'église, car nous n'avons pas le droit de sortir de la caserne. (9)

Vous pouvez bien vous imaginer comme nous sommes pénalisés, dans nos jeunes années, car c'est un malheur, pour les jeunes gens, de devoir être soldat par ces temps. (10)

Car personne ne peut (le) croire, si cela ne le concerne pas. (11)

Par ailleurs, nous sommes ensemble, à 4 jeunes gens qui se connaissent bien, à savoir : Jean Wittouch, de Werteghem, Louis de Bouver, de Wanighem, et Francis Delbarre, de Elseghem. En fait, nous sommes dans le même régiment, mais répartis dans différentes compagnies, de telle manière que nous sommes tous les jours ensemble à faire l'exercice, sur la place d'armes, car nous n'avons pas d'autre divertissement. (12)

Soyez aimables de transmettre mes compliments aux parents de ceux que j'ai nommés ci-dessus, car j'aimerais bien savoir combien de ma classe ont été appelés, et qui sont ceux qui doivent être soldats, car c'est un malheur pour celui qui doit être soldat, et j'aimerais volontiers savoir si Louis de Klerck a déjà écrit et où il se trouve.

(Ma) Très chère mère, soyez aimable, si c'est possible, de m'envoyer un peu d'argent. (13)

Car depuis que nous sommes arrivés à notre dépôt, nous n'avons pas touché notre solde et nous devons, tout d'abord, rembourser nos tenues. Et nous avons dû donner 3 francs, pour (payer) notre brosse, afin de (pouvoir) nettoyer nos uniformes et astiquer nos boutons. (14)

Nous avons perçu nos (nouveaux) uniformes le 31 mars, et le 4 avril, nous avons eu l'inspection devant l'Empereur, à Courbevoie.

Je vous demande de transmettre mes compliments à mon parrain et à ma marraine, et à Anne-Marie van Steenbrugge (15), et à Jean-Baptiste Lanaauw, de Avelghem, et à Francis van Tieghem, de Kerkhove, ainsi que toute sa maisonnée, et à Louis Herremans, de Bever, et à Pierre van den Hende, ainsi que toute sa maisonnée, et à monsieur Liedts, de Oudenaerde, et à tous mes très chers voisins. Et je vous demande de ne pas attendre longuement avant de m'écrire, car nous allons certainement devoir partir, très prochainement, pour l'Allemagne. Devoir partir. (16)

Et les compliments à tous mes amis.

Sur ce, j'attends votre réponse et réconfort. (17) Et les compliments à Amand Geirmonprez, de Kerckhove. Et les compliments aux parents de Jean Craeyenest, de Oudenaerde, (qui demeure) sur le quai, car nous l'avons retrouvé à Courbevoie, et il est parti à Vincennes, pour monter la garde, et il attend son congé de tirailleur de la Garde impériale.

Votre serviteur et fils soumis, (18)

Mon adresse est :

*Louis Martroye, Chasseur-Flanqueur,
1^{er} Régiment, 1^{er} Bataillon, 4^e Compagnie,
à la Garde impériale, Caserne de Paris. » (19)*

II-2-3. Commentaires

1. Voir l'affiche de recrutement (fig. 27), en début d'article. Le corps des flanqueurs-chasseurs est « organisé » à Rueil (Malmaison), près de Paris.
2. Louis a deux soeurs et deux frères. Sa mère qui est veuve, a donc au moins cinq enfants. A noter qu'il s'adresse d'abord à sa mère, ce qui est normal, mais qu'il cite ses sœurs, avant ses frères, ce qui est un signe de respect.

3. Si c'est depuis la frontière du Nord, cela correspond à des marches d'une vingtaine de kilomètres par jour, ce qui est relativement peu. En campagne, les soldats devaient souvent parcourir 50 kilomètres par vingt-quatre heures, parfois plus.
4. Les recrues passent d'abord à Courbevoie, siège de la Garde, avant de gagner Rueil.
5. L'exercice *stricto sensu* désigne plutôt la formation serrée et le maniement d'arme(s), mais il peut s'agir, aussi, de marche d'entraînement.
6. Dans ce cas, il s'agit bien de faire manœuvrer les jeunes recrues en terrain difficile, pour les « aguerrir » c'est-à-dire les endurcir ; littéralement : pour les préparer à la guerre.
7. En comparant avec les prix « ordinaires » du moment, il semble bien que des civils peu scrupuleux profitaient de l'occasion pour vendre le pain aux soldats, beaucoup plus cher que son prix hors enceinte militaire.
8. Les recrues du Nord étaient sûrement plus habituées à boire de la bière que du vin. Ne pas oublier que l'eau, en ce temps-là, était souvent douteuse (car il n'y avait pas d'eau courante) et il était risqué de la boire.
9. Les Flamands, depuis la Contre-Réforme, sont presque tous catholiques (les Protestants ayant dû émigrer). La messe ou, au minimum, la possibilité de recueillement, manquent à Louis Martroye et à ses camarades.
10. Cette remarque semble prouver qu'il n'y a pas de censure « officielle ». Les soldats peuvent écrire ce qu'ils pensent, très librement.
11. Commentaire de bon sens. Il faut, en effet, le vivre, pour le croire.
12. Louis Martroye dit : pas d'autre « plaisir », ou « loisir ». Il veut simplement dire pas d'autre « occupation ».
13. La prière universelle du soldat... Que tous les lecteurs d'un certain âge ont sûrement, eux-aussi, adressée à leur famille...
14. En plus d'une partie de leur nourriture, les soldats doivent aussi rembourser leur uniforme et acheter de leurs deniers leur petit équipement.
15. La seule référence féminine, hors famille. S'agit-il d'une « amie », ou un peu plus ?
16. L'imminence du départ pour l'Allemagne est un gros souci pour Louis Martroye. Il le répète deux fois.
17. Réconfort que l'on peut traduire aussi par : soutien. Impossible de savoir s'il s'agit d'un réconfort moral ou d'un soutien financier. Dans l'esprit du rédacteur, sûrement les deux à la fois...
18. Style très formel... Respect filial avant tout.
19. A noter la formule inversée : chasseur, avant d'être flanqueur. Pourrait indiquer que les soldats se considéraient avant tout comme des chasseurs, auxquels ils étaient d'ailleurs rattachés, administrativement parlant.

III– PRÉSENTATION DES DEUX RÉGIMENTS DE FLANQUEURS, RÉSERVÉS AUX « ASPIRANTS FORESTIERS » : LES CHASSEURS ET LES GRENADIERS

III-1- Vous avez dit « Flanqueurs » ? Question de définition

En théorie, chaque dénomination a une signification précise. Et s'il est assez connu que les « chasseurs » font partie de l'Infanterie légère, et les « grenadiers » de l'Infanterie lourde, la réalité des autres appellations, chez les combattants à pied de l'Armée impériale, est beaucoup plus complexe à saisir : tirailleurs, fusiliers, voltigeurs, carabiniers etc.

Selon les dictionnaires spécialisés :

Pigeard

Flanqueur : homme chargé de surveiller et de protéger les flancs des colonnes en marche. Il doit se tenir à vue des colonnes, les prévenir de l'approche de l'ennemi, découvrir ses embuscades, tirer pour le repousser, et se replier, au besoin, sur la masse de la troupe.

Général Bardin

Flanqueur, subst. masc. Mot dont le substantif flanc est l'origine ; il exprime des soldats ou des corps qui, en temps de guerre, sont chargés d'éclairer les flancs d'une armée, de garder les ailes d'une

troupe. Il a existé dans l'Infanterie de la Garde impériale des régiments de flanqueurs, mais ils ne l'étaient que de nom.

Bernard Coppens confirme le fait : « ...Outre les tirailleurs, il existait dans la Jeune Garde des voltigeurs qui ne voltigeaient pas et des flanqueurs qui ne flanquaient rien du tout. Un ancien officier du 5^e Tirailleurs (de Bourgoing) explique dans ses souvenirs militaires pourquoi, selon lui, Napoléon avait choisi de diversifier ainsi les dénominations de ses régiments : "On présumait que l'empereur Napoléon n'avait adopté ce nombre exagéré de dénominations nouvelles que parce qu'il regardait la désignation par numéro comme monotone pour la rédaction des bulletins et peu capable de se fixer dans la mémoire ou de fonder la célébrité de tel ou tel corps. On ne saurait expliquer autrement cette étrange profusion de noms employés ou même inventés tous à la fois ; joints à ceux de grenadiers, de chasseurs de la Vieille Garde et à celui de carabiniers porté par la compagnie d'élite des régiments d'Infanterie légère, ils désignaient par dix dénominations distinctes des corps d'Infanterie armés absolument de la même façon et portant tous le fusil de munition du même modèle..." ».

Il existe une certaine confusion, dans les textes, à propos des dates et des effectifs, parce que les auteurs se recopient les uns les autres, sans toujours vérifier à la source. C'est ainsi que certains retiennent la date de création du régiment, et d'autres la date d'organisation, ou encore la date de mise sur pied... Il y a aussi divergence sur les effectifs, soit théoriques, soit réels. Ces « approximations » touchent même des auteurs qui font pourtant autorité, comme F. & L. Funcken, qui intervertissent les dates de création des chasseurs et des grenadiers, faisant naître les seconds avant les premiers...

III-2- Les flanqueurs-chasseurs

Le décret du 4 septembre 1811 crée un régiment de flanqueurs de la Garde, à deux bataillons. « ...L'idée de rassembler en corps distincts les fils des gardes forestiers, qu'on supposait avec quelque fondement avoir développé des aptitudes susceptibles d'en faire de bons soldats d'Infanterie légère, n'était pas nouvelle, puisqu'elle avait déjà été mise en application par Frédéric II dans l'armée prussienne ». Ce nouveau régiment est administré par les chasseurs à pied.

Louis Martroye écrit, dans sa lettre datée du 6 avril, qu'il est sur le départ pour l'Allemagne. Ce détail « colle » tout à fait avec cet extrait du journal du général de Fézensac à la date du 12 juillet³² : « Nous rencontrâmes plusieurs régiments de la Jeune Garde ; je remarquai entre autres le régiment des flanqueurs, composé de très jeunes gens. Ce régiment était parti de Saint-Denis, et n'avait eu de repos qu'un jour à Mayence et un à Marienwerder sur la Vistule ; encore faisait-on faire l'exercice aux soldats les jours de marche, après leur arrivée, parce que l'Empereur ne les avait pas trouvés assez instruits. Aussi ce régiment fut-il le premier détruit ; déjà les soldats mouraient d'épuisement sur les routes... »

III-2-1. Campagne de Russie

En 1812 le régiment est aux ordres du colonel Pierre Boudon de Pompejac, les bataillons sont commandés par les commandants Gueuzel et Holz. Il fait partie de la 2^e division de la Jeune Garde et traverse le Niemen, dans la nuit du 23 au 24 Juin.

Le 12 août, il est en garnison à Vitebsk.

Le 19 octobre, il quitte Moscou escortant le trésor de l'Armée³³.

Le régiment combat à Krasnoï le 17 novembre puis à la Bérézina le 28.

A la fin de 1812, il ne reste plus que 150 hommes, environ, sur les 1 200 qui sont entrés en Russie !

³² « Journal de la campagne de Russie en 1812 », par M. de Fézensac, lieutenant général, Paris, Galliot, 1850. En 1812 il était chef d'escadron et aide de camp du maréchal Berthier (après avoir été aide de camp du maréchal Ney).

³³ Rattachés aux Domaines, avant 1801, les forestiers dépendront ensuite du ministère des Finances, jusqu'en 1877. D'où le « vert finances », un temps porté, et leur statut qui les fera souvent utiliser pour exercer des fonctions de prévôté.

III-2-2. Campagne d'Allemagne

En 1813, renforcé par de nouvelles recrues, qui permettent de passer de quatre à six compagnies par bataillon, il est avec le corps de la Jeune Garde, sous les ordres du maréchal Edouard Mortier, et à la 2^e division : général Pierre Barrois. Il combat à Lutzen et Bautzen. Puis à Dresde, les 26 et 27 Août. Le 1^{er} Octobre, toujours sous le colonel Pompejac, il compte encore 10 officiers et 410 hommes au 1^{er} bataillon (Rouillard) et 12 officiers et 400 hommes au 2^e (Glain). Il combat à Leipzig.

Certaines sources font participer le régiment aux combats de Eisenach et Hanau, alors qu'une recherche en profondeur montre que le régiment était à deux jours de marche, en arrière... En l'absence de journal de marche et d'opérations (JMO - voir chapitre IV), il est bien difficile d'y voir clair...!

III-2-3. Campagne de France

En 1814, sous les ordres du colonel Jean-François Teisseire, on le retrouve à Epinal, Brienne, Montmirail, Chateau-Thierry, Craonne, Laon, et jusqu'à Paris. A noter que les chefs de corps s'exposaient, car Pompejac a été blessé à la bataille de Dresde et Teisseire à celle de Montmirail. Par ordonnance du 12 mai 1814, le régiment est licencié et incorporé dans « la ligne ». Il ne sera pas reconstitué lors des Cent-Jours.

III-2-4. Tenue

La description d'un uniforme d'Empire est plus complexe que celle d'une tenue moderne ! Pour ne pas alourdir cet article, nous ne mentionnerons que l'essentiel, qui est que la distinction des deux régiments d'aspirants forestiers est la tenue de drap vert, à passepoil jaune (jonquille). Vous en trouverez le détail sur :

<http://empire.histofig.com/Flanqueurs-chasseurs.html>

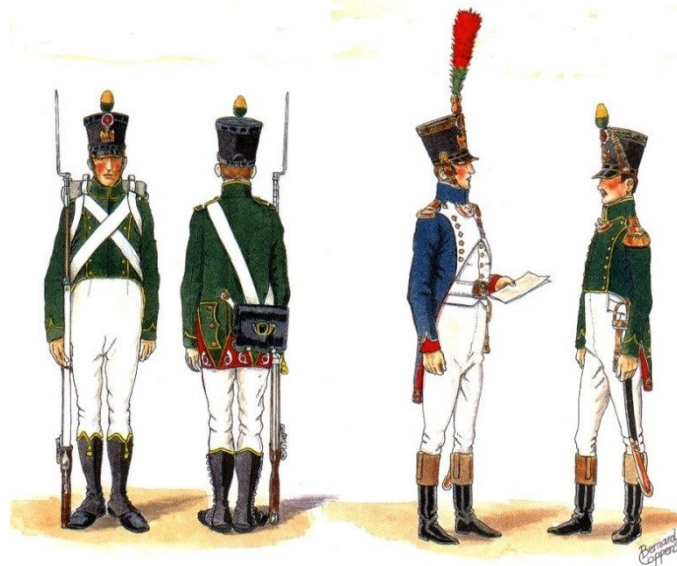


Figure 33 : les flanqueurs-chasseurs de la Jeune Garde (étude de Bernard Coppens).

Les officiers supérieurs portaient la tenue des chasseurs à pied de la Vieille Garde, avec le *shako* de la Jeune Garde, à garniture de feuillage, alors que les officiers subalternes portaient la tenue verte, spécifique du corps, avec le même *shako* (surnommé « la marmite »).



Figure 34 : les flanqueurs-chasseurs, vus par André Jouineau©

Les passionnés d'uniformologie se doivent de visiter le site d'André Jouineau : « *Les uniformes militaires de 1710 à 1960* », sur lequel on peut télécharger une multitude de superbes planches, pour un prix très modique. HisTraFor va lui demander d'en dessiner une sur les forestiers ! <http://www.imagesdesoldats.com>

III-3- Les flanqueurs-grenadiers

Le 25 mars 1813, un décret de l'Empereur crée un nouveau régiment de flanqueurs, dépendant cette fois de l'arme des grenadiers : les flanqueurs-grenadiers. Organisé le 23 mai, intégré à la Garde le 26 décembre, il compte 2 bataillons à 4, puis 6 compagnies. Le recrutement est identique à celui des chasseurs, mais élargi aux frères de forestiers. Il est commandé par le colonel Louis Desalons.

Sa tenue est sensiblement identique à celle des flanqueurs-chasseurs, mais un peu plus décorée. Le détail est à consulter sur : <http://empire.histofig.com/Flanqueurs-grenadiers.html>

En 1814, il participe à la campagne d'Allemagne (batailles de Dresde et Leipzig), puis à la campagne de France (batailles de Montmirail, de Craonne, de Lizy-sur-Ourq, de Laon, de Soissons, de la Fère-Champenoise, et, pour finir, à Paris). Par ordonnance du 12 mai 1814, le régiment est licencié et incorporé dans « la ligne ». Il ne sera pas reconstitué lors des Cent-Jours.



Figure 35 : figurine de flanqueur-grenadier, B. Leibovitz.

L'original, sculpté par Bruno Leibovitz est disponible sur : <http://www.metal-modeles.com/fr/metal-modeles-soldats-de-plomb/garde-imperiale-a-pied/flanqueur-grenadier-de-la-garde-1813-detail>

III-4- Chasseurs et grenadiers : la différence ?



Un flanqueur-grenadier, à gauche et un officier subalterne des flanqueurs-chasseurs, à droite. Les différences, quant à la tenue, sont minimes mais bien visibles.

Sur le *shako* : forme du pompon : en boule, ou en poire. Le cordon à raquette est rouge, ou blanc (doré pour les officiers). Les parements de manche sont verts, ou rouges. Les retroussis portent des aigles, ou des cors de chasse. La giberne (sacochette à cartouches) est timbrée d'un(e) aigle, ou d'un cor de chasse.

Il faut souligner qu'un élément de la tenue napoléonienne sera maintenu sur les tenues forestières, pendant plus de cent ans. Il s'agit de la patte d'épaule en « patte d'oie » verte à liseré jonquille. Reprise sur les diverses tenues du XIX^e siècle, que certains collègues porteront encore au début de la Grande Guerre !

A noter que le brigadier, ci-après, porte au bas de ses manches, le double galonnage : la soutache indique son grade administratif, les galons son équivalence militaire. Cet usage sera aboli en 1909, lors de l'harmonisation avec l'armée.



Figure 36 : patte d'épaule en « patte d'oie » et double galonage de la tenue d'un brigadier forestier.

On peut visualiser le détail des tenues des deux régiments « forestiers » napoléoniens, sur le site de la maison « Artig », de Lettonie :

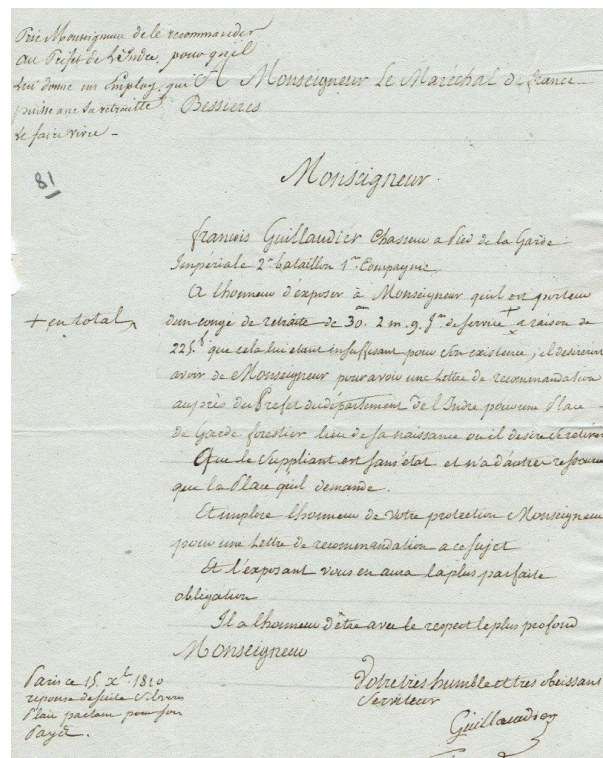
Pour les flanqueurs-chasseurs, sur : <http://www.artig.lv/fr/products/N/NF/NF2/NF20>

Pour les flanqueurs-grenadiers, sur : <http://www.artig.lv/fr/products/N/NF/NF2/NF21>

IV– RECHERCHE « EN AVAL » : LE CONTRAT A-T-IL ÉTÉ RESPECTÉ ?

Avant 1811, il était possible d'obtenir un poste dans l'administration forestière, mais il fallait en faire la demande à titre personnel, sans certitude d'obtenir satisfaction. Comme le montre cette requête, datée de 1810 :

Figure 37 : requête pour obtenir un poste dans l'administration forestière.



Après 1811, le « contrat » a été officialisé : ce qui fait que Louis Martroye, et beaucoup d'autres, se sont engagés, pour avoir l'assurance d'obtenir un poste forestier, à l'expiration de leur temps. Même si nous supposons que lui-même a disparu pendant la campagne de Russie, la question demeure de savoir si certains flanqueurs ont pu bénéficier de ce que l'on appellera plus tard un « emploi réservé » ?

Pour répondre à cette question, il faut commencer par situer le problème dans le temps et dans l'espace.

Dans le temps d'abord : les soldats de Napoléon, sont tous décédés avant 1900.

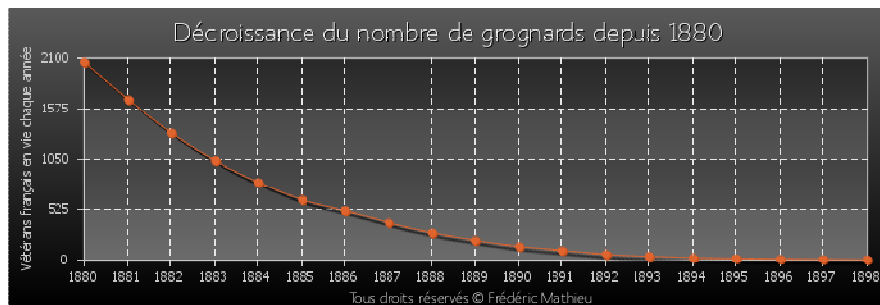


Figure 38 : décroissance du nombre de « grognards » depuis 1880.

Le dernier survivant connu de la Grande Armée, le Hollandais Gerrit Adriaans Boomgaard, s'éteignit le 3 février 1899 à l'âge de 110 ans, 4 mois et 13 jours. En France, ce fut Louis Victor Baillot (ci-contre) mort en 1898 à l'âge de 104 ans.

Dans l'espace, ensuite : nous nous limiterons au territoire national, car la promesse de l'Empire français ne pouvait s'imposer aux territoires qui n'étaient plus annexés ou sous tutelle.

Nous avons vu plus haut, que la « traçabilité » des soldats est difficile. La première opération à effectuer est de consulter le registre de recrutement, ou « registre matricule(s) » du régiment. Le Service historique des armées permet cela, mais il faut se rendre à Vincennes <http://www.servicehistorique.sga.defense.gouv.fr> Habitant loin de Paris, j'ai sollicité un mandataire qui m'a rapporté que Louis Martroye était, en effet, « porté disparu ».



Figure 39 : Louis Victor Baillot, dernier survivant de la Grande Armée.

Les journaux des marches et d'opérations (JMO) donnent aussi des indications sur les effectifs (mouvements, blessures, pertes...), mais ils ne seront obligatoires qu'à partir de 1875. Avant cette date, il faut se contenter des journaux personnels que tenaient certains gradés, ou des écrits des soldats eux-mêmes, quand ces documents existent.

Pour être renseigné de manière certaine, sur le sort de Louis Martroye, il faudrait retrouver son nom sur une des nombreuses listes publiées pendant plusieurs années après les événements, comme sur ce document officiel de 1819 : l'expression « des renseignements positifs » veut probablement seulement dire « dignes de foi ». Nous y trouvons le nom de Pierre Adrien, qui a peut-être connu notre aspirant forestier.

16 38. Onuucobe
 4 Oct. 1819.

On s'bonne pour le Journal d'Affiches de Gand et de la Flandre, chez G. DE BUSSCHER et FILS, Editeurs, place de la Calende, N° 18, à Gand, et chez tous les Directeurs des Postes de Royaume.

Le prix d'abonnement par an, est de 5 fr. 50 c. pour Gand, et de 10 fr. franc de port, pour les Villes où sont situés des Bureaux de poste.

Le JOURNAL paraît régulièrement le Jeudi et Vendredi de la semaine. On invite les particuliers à envoyer leur Annonces les Mercredi et Samedi, avant midi, pour ne pas éprouver de retard. Le prix d'insertion est de 25 centimes par ligne. Lorsque le caractère est plus petit que celui adopté au pais à proportion.

JOURNAL
D'AFFICHES DE GAND ET DE LA FLANDRE:
 ANNONCES JUDICIAIRES, LÉGALES ET AVIS DIVERS.

BERIGT.

Den Journal en de Klyne Affichen van Gand en van de Provincie worden regulier gezonden nae Brugge, Ostende, Veurne, Kortryck, Yper, Maldegem, Eecloo, St. Nicolaes, Deynze, Lovendegem, Lokeren, Aeltere, Waerschoot, Aelst, Dendermonde, Audenaerde, Brussel, Antwerpen, Thilt, Bonstelaere, Thourout, Scitgem, Somergem, Sluys, Middellburg in Zeeland, Sevelde, Veiteren, Roze, Leochrid, Cuychaertem, Mezen, Waerzegem, Harleke, Ingelinnater, Belleghem, Isghem, Ruwike, Wevelghem, Lauwe, en voordere Communen van Vlienderen.

Mea kan inschryven by G. DE BUSSCHER en ZON, op de Kalanders-Berg, N° 18, tot Gand, ten pryse van 5 fr. 50 ct. voor zes maanden voor Gand, en 10 fr. voor het inwendig. Den prys van insertie is 25 centimen per reke; kleyuder letter beteld nae evenredighyde.

Verkoopinge van eene extra schoone collectie van Hey-Planten en Pot-Gewassen.

Op Dyssendag den 13 April 1819, ten dry uren naer-middag precies, by Sieur LANCKMAN, in de Hol-straeete, in den Hof van Flora, in Gand, door den Grefier DE CONINCK, zal men laten verkoopen eene collectie Planten en Gewassen, bestaende in schoone Hey-Planten, Stryck-Planten en Pot-Gewassen.

Figure 40 : journal d'affiches de Gand et de la Flandre, 1819.

Dans cet autre, ci-dessous, est mentionné le nom de Pierre Therien, toujours du même régiment.

CORRESPONDANCE

De M. le PRÉFET du Département de la Seine-Inférieure,

Avec MM. les FONCTIONNAIRES PUBLICS du même Département.

Du 28 Octobre 1817.

PRÉFECTURE.

Le Préfet du département de la Seine-Inférieure, officier de l'ordre royal de la Légion d'honneur, aux habitants du Département.

Habitants de la Seine-Inférieure!

S. A. R. Monseigneur le duc d'Angoulême vient de passer six jours au milieu de nous; Monseigneur a été très-content de l'accueil qu'il a reçu par tout, et des bons sentimens des habitants.

220
 Novembre 1823.

Suite de la liste supplémentaire des militaires décédés et dont les actes de décès sont déposés à la préfecture, le lieu du domicile indiqué étant inconnu dans le département.

N° 56. Quiena (Isidore-Baptiste),ancier au 5^e régiment, décédé à l'hôpital sédentaire, à Metz, le 14 février 1814.

N° 57. Rossenheim (Jean-Pierre), grenadier au 15^e régiment de ligne, décédé le 8 mars 1814.

N° 58. Saillard (Louis-Amand), grenadier au 2^e bataillon du 7^e régiment d'infanterie de ligne, décédé à l'hôpital militaire de Barcelonne, le 7 février 1810.

N° 59. Therien (Pierre-Flaqueur), chasseur de la garde, décédé à l'ambulance militaire, à Senlis, le 22 mars 1814.

N° 60. Pauthier (Nicolas), grenadier au 4^e bataillon du 70^e régiment de ligne, décédé à l'hôpital, à Rodrigo, le 8 février 1811.

N° 61. Pautier (Jean-Louis), grenadier au 4^e bataillon du 18^e régiment d'infanterie de ligne, décédé à l'hôpital militaire, à Vienne, le 29 septembre 1809.

N° 62. Viddecoq, soldat au 3^e bataillon du 65^e régiment de ligne, décédé à l'hôpital de la Pitié, à Paris, le 23 avril 1814.

N° 63. Vasseur (Louis), caporal au 2^e bataillon des équipages de flouille, décédé à Tortose, en Catalogne, le 25 novembre 1812.

Figure 41 : correspondance du préfet de département de la Seine-inférieure, 1817-1823.

Imaginons, pour le raisonnement, qu'une recrue de 20 ans en 1810, ait réussi à survivre à toutes les campagnes, qu'elle ait été rendue à la vie civile, en bonne santé, et qu'elle ait pu obtenir un poste (en supposant, aussi, que les régimes successifs aient honoré la promesse napoléonienne), cette personne a pu travailler jusqu'en 1850 environ. Ce qui veut dire que les archives qu'il faut consulter, ne peuvent dépasser le Second Empire. Plus tard, il reste bien-sûr, les souvenirs familiaux, en espérant qu'ils soient fiables.

Une piste intéressante est la liste établie en 1857, lors de la création de la médaille de Sainte-Hélène, par Napoléon III, pour honorer tous ceux qui ont combattu « pour la gloire et l'indépendance de la France », entre 1792 et 1815 et ce, quelle que soit leur nationalité.

Une association (<http://www.sthelene.org>) s'efforce de recenser les plus de 400 000 bénéficiaires, encore vivants en 1857. La tâche est à moitié accomplie et permet de savoir, par exemple, qu'un

Charles-Louis Martroye est entré le 5 juin 1813 au 1^{er} régiment des Gardes d'honneur, à Bruxelles. S'agit-il de notre aspirant forestier, qui aurait changé d'affectation, à son retour de la campagne de Russie ? Difficile de le dire, surtout que la famille Martroye, dont le berceau est à Oudenaerde, est une grande famille... Une famille qui a compté beaucoup de gens de robe, ou d'officiers publics et qui est aujourd'hui encore, très active dans la vie de la cité. Il a pu exister des homonymes, déjà dans les années 1800.



Figure 42 : Jacques Martroye de Joly, affiche électorale.

Une recherche sur le site des archives départementales du Bas-Rhin nous apprend qu'en 1857, un certain nombre d'anciens flanqueurs-chasseurs vivaient toujours, ce qui prouve qu'il y a bien eu des survivants. Ci-dessous, quelques noms (il y en a d'autres), mais... ont-ils occupé un emploi forestier ?

**Liste des militaires du Bas-Rhin sous le 1^{er} Empire (établie en 1857).
(extrait)**

NOM	Prénom	Date de naissance	Début de service	Fin de service	Grade	Régiment
DAEHN	Daniel	15-09-1792	Février 1813	Août 1814	Chasseur-flanqueur	Régiment des chasseurs-flanqueurs de la Garde impériale
DIELLENSCHNEIDER	Joseph	23-11-1792	20-03-1812	30-03-1814	Chasseur-flanqueur	Régiment des chasseurs-flanqueurs de la Garde impériale
FISCHER	Pierre Michel	15-12-1792	Janvier 1813	Juillet 1815	Chasseur-flanqueur	Régiment des chasseurs-flanqueurs de la Garde impériale
GAERDNER	Guillaume	Novembre 1792	Février 1812	1813	Chasseur-flanqueur	Régiment des chasseurs-flanqueurs de la Garde impériale

Pour le savoir, il faudrait pouvoir consulter les archives du ministère de l'Agriculture. Les dossiers personnels existent-ils encore ou ont-ils été détruits ? Les annuaires forestiers seraient utiles, mais ils ne sont devenus réguliers qu'à partir de la III^e République.

Il reste le « facteur chance » pour enfin trouver, au hasard de « la toile », un témoignage que tel forestier était par ailleurs un ancien flanqueur de la Garde...

Car les mentions existent, ici ou là, comme celle-ci, concernant un certain Jean-François Guillaume, né le 9 juillet 1794, à Mangiennes dans la Meuse, forcément de famille forestière, puisqu'il serait entré dans le régiment de flanqueurs-grenadiers, le 8 avril 1813, et aurait été soldat jusqu'au 23 juillet 1814.

Voir : <https://plombieresinitiative.wordpress.com/2010/11/21/un-flanqueur-mangiennois/>.

Deux remarques : d'abord, le régiment a été « décrété » le 25 mars et si les dates sont exactes, notre Meusien a réagi tellement rapidement, qu'il a sûrement dû attendre quelques semaines à Paris, que le régiment s'organise (à partir du 23 mai...). Par ailleurs, sa date de « sortie » montre qu'il a dû passer deux mois dans la « ligne », après la dissolution de son régiment. Mais il n'y a pas d'indication de carrière forestière ultérieure.

V- CONCLUSION

Cette présentation se veut seulement une initiation à une recherche sur les débuts des « emplois réservés ». Celui qui souhaite continuer à explorer ce champ d'investigation doit s'atteler aux registres-matricules, conservés par le Service historique de la Défense, à Vincennes, et ses milliers de noms... En se concentrant sur les recrues françaises et en croisant ces noms avec des sources administratives forestières, pour, enfin, arriver à établir que oui, certains de nos flanqueurs sont bien devenus forestiers... Pour ceux qui voudraient s'atteler à la tâche, je rappelle ci-dessous les références, en leur souhaitant un bon courage !

- 20 Yc 99 à 102 Registres-matricules du régiment de flanqueurs-chasseurs = 4 volumes.
- 20 Yc 103 à 104 Répertoire alphabétique de l'ex-garde, des régiments de voltigeurs, des régiments de flanqueurs-chasseurs = 2 volumes.
- 20 Yc 21 à 35 Répertoire alphabétique des régiments de flanqueurs et tirailleurs de l'arme des grenadiers de la garde, créés de 1809 à 1814 = 15 volumes.

http://www.servicehistorique.sga.defense.gouv.fr/contenu/fonctions/dc/attached/FRSHD_PUB_0000013_dc/FRSHD_PUB_0000013_dc_att-FRSHD_PUB_0000013.pdf

*Nécessaires au gouvernement pour éviter d'être grugé sur le nombre d'hommes soldés et pour faire poursuivre les déserteurs par la gendarmerie, **les registres matricules** sont aussi le lien qui relie l'armée à la Nation, les soldats à leur famille. Les volumes massifs aux grandes pages épaisses, portant témoignage de la carrière des militaires, **permettent** à ceux-ci de postuler à un grade et une fonction, d'obtenir une pension de retraite, de quémander une place aux Invalides, d'entrer dans un camp de vétérans en Allemagne ou en Italie ou **de trouver, à partir de 1811, un emploi réservé dans une administration civile**. Par le registre, le remplacé peut avoir la preuve que son remplaçant a bien rejoint les drapeaux impériaux et qu'il n'a donc pas versé en vain son argent. Enfin, l'inscription au registre du décès du militaire offre aux familles la preuve nécessaire pour demander un secours ou pour régler une succession. **Les registres de contrôle de troupes ressemblent à des livres sacrés, à des sortes de monuments où s'égrènent les noms des blessés et des morts, des prisonniers de guerre et des « disparus ».***

Jean-Paul BERTAUD, Professeur émérite des Universités.

Remerciements : à M. le professeur Jan van Bakel qui a autorisé la publication de l'écrit original de Louis Martroye ainsi qu'à Jean-Claude Chausse, Bernard Coppens, André Jouineau et Bruno Leibovitz, pour leur documentation.



Frédéric Plancke

COMMUNICATION 2

PEIFFER, UN CONSERVATEUR REPREND DU SERVICE EN 1914

(Didier Dumay)

RÉSUMÉ

Dimanche 2 août 1914. 1^e jour de la mobilisation. Joseph Demorlaine, chef de l'inspection de Compiègne depuis un an, est mobilisé à l'Etat-major du 13^e corps. Jacques Rollin, garde général, chef du cantonnement de Compiègne-nord, vingt-huit ans, lieutenant de réserve, est affecté à l'encadrement de la 6^e compagnie de « Chasseurs Forestiers ». Les 3/5 des brigadiers et gardes y sont aussi incorporés.

Albert Peiffer qui a été à la tête de l'inspection de 1900 à 1913 et vient de prendre sa retraite sur place, propose, alors qu'il a soixante-six ans, de reprendre la direction du service pour la durée de la guerre... dont personne ne pense alors qu'elle va durer plus de quatre ans.

Le 31 août, à l'aube, l'armée britannique en retraite fait sauter le pont Louis XV. Sur ses talons, la 1^{re} Armée allemande traverse la forêt de Compiègne en direction de Senlis.

Le 14 septembre la 6^e Armée française réoccupe la ville sans combat mais le front va se fixer à quinze kilomètres au nord jusqu'en mars 1917. Les forêts de Compiègne et de Laigue sont dans la « zone des armées », où l'autorité militaire a tout pouvoir. La tâche des forestiers n'est pas facile mais le « service » sera assuré.

Un petit rappel historique s'impose, pas seulement pour « les nuls » dont la collection a connu un certain succès : la littérature officielle nous expose que « l'Office national des forêts » a, le 1^{er} janvier 1966, pris la suite de l'administration des Eaux et Forêts. Raccourci très réducteur !

I – QUID DES EAUX & FORÊTS EN 1914 ?

En 1914, l'Etat, qui n'est pas encore « l'Etat providence », ne s'occupe que de ses fonctions essentielles ; les Eaux et Forêts sont une administration régaliennne dont la compétence s'étend sur tout l'espace rural non agricole.

Le cas de l'inspection des Eaux et Forêts de Compiègne est intéressant car ses limites, en 1914, sont quasiment identiques à ce qui évoluera en centre de gestion, centre, division, et actuellement « unité territoriale ». L'annuaire édité par « l'Association fraternelle des adjudants et préposés des Eaux et Forêts » nous en fournit l'organigramme précis avec les noms des titulaires de tous les postes.

L'inspecteur (Joseph Demorlaine) a sous ses ordres deux chefs de cantonnement :

- Compiègne-Nord (Jacques Rollin, garde général), brigades à Sempigny (quatre gardes), au Puits d'Orléans (trois gardes), au Francport (trois gardes), à la Grille des Beaux Monts (quatre gardes), à la Forte Haie (trois gardes). Enfin deux gardes communaux non embrigadés à Mélicocq et Mareuil-la-Motte.
- Compiègne-Sud (Louis Rudault, inspecteur-adjoint), brigades à La-Croix-Saint-Ouen, au Hourvari, à Sainte-Périne, aux Etangs Saint-Pierre (quatre gardes dans chaque brigade). Soit au total : 3 officiers, 9 brigadiers, 39 gardes.

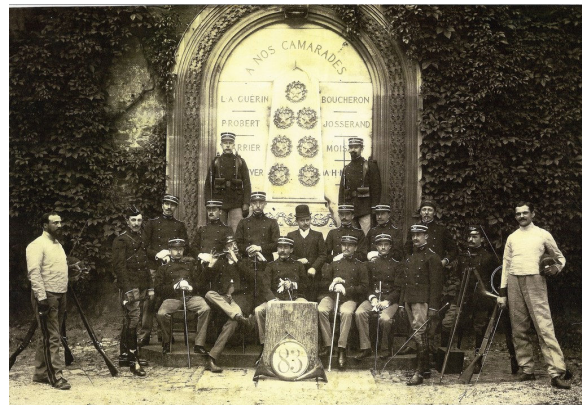


Figure 43 : 83^e promotion de l'Ecole nationale des Eaux & Forêts, Nancy, à droite en escrimeur : Jacques Rollin, 1909.

Une remarque politiquement incorrecte : l'unité territoriale de l'Office national des forêts comprend, au 1^{er} septembre 2014, 2 techniciens et 17 agents.

L'inspection de Compiègne dépend de la 1^{er} Conservation dite de Paris. Son titulaire est Guy Généau. Elle comprend les départements de la Seine, Seine-et-Marne (inspections de Fontainebleau et Melun), Seine-et-Oise (inspections de Versailles et Rambouillet), Oise (inspections de Beauvais et Compiègne, chefferie de Chantilly). Organisation logique qui ne s'appelle pas « Ile de France » car ce n'aurait pas été un vocable « républicain ».

II – ALBERT PEIFFER : 44 ANS DE SERVICE

Il est temps de vous parler d'Albert Peiffer (1848-1932) dont la carrière débute à Bourges en 1869, qui a été à la tête de l'inspection de Compiègne de 1900 à 1913.

Il a écrit le récit de sa vie en 1917, à l'attention de son petit fils :

« Je suis né à Neufchâteau, le 9 mai 1848 » (la II^e République n'a pas trois mois).

Bachelier en 1865... *« il fut décidé que j'irais préparer l'Ecole impériale des Eaux et Forêts à Sainte-Barbe. Admis au concours de 1867 (n°5 /37), j'en suis sorti en 1869 avec le n°21 (44^e promotion) et fut affecté comme général stagiaire à Bourges, où mon père, commandant d'artillerie, tenait garnison.*

19 juillet 1870 : déclaration de guerre à la Prusse. Bien que dispensé par mes fonctions, je m'engageais dans la Garde nationale mobile à Toul. Après la capitulation de la place, le 23 septembre, je fus autorisé à rejoindre mon poste à Bourges.

Vierzon, Issoudun, Prémery, Vervins furent mes résidences successives. Je me suis marié dans cette dernière ville, le 24 mai 1875, avec mademoiselle Cécile Hidé. Lucie nous est arrivée le 20 mars 1876. Notre jeune ménage menait donc vie très agréable quand les événements politiques de 1877 si oubliés aujourd'hui, vinrent troubler notre bonheur. »

Rappel historique :

La République, proclamée le 4 septembre 1870, peine à se conforter. L'Assemblée élue le 8 février 1871, au lendemain de l'armistice, comptait quatre cents monarchistes contre deux cents républicains ; le refus obstiné du comte de Chambord quant au drapeau tricolore a empêché l'avènement d'Henri V. Les lois du 29 janvier (amendement Wallon), 24-25 février, 16 juillet 1875, constituant ce qu'on appelle improprement la « Constitution de 1875 » ont établi, de fait, la République.

Cependant, le maréchal de Mac-Mahon, président de la République depuis le 24 mai 1873, et les monarchistes n'ont pas désarmé : après la mort³⁴ du comte de Chambord, qui n'a pas d'enfant, le comte de Paris, petit-fils de Louis-Philippe, s'accommodera du drapeau tricolore.

Mais n'anticipons pas. Les élections des 20 février et 5 mars 1876 amènent à la Chambre des députés trois cent soixante républicains et cent trente-cinq monarchistes. Commence alors un long conflit avec le Président. Le 25 juin 1877, Mac-Mahon signe le décret de dissolution, mais les élections du 14 octobre ramènent une majorité républicaine. Armand Dufaure, qui a 79 ans, forme le gouvernement ; c'est fait : le pouvoir est passé du président de la République au président du Conseil. Le 30 janvier 1879, le Sénat étant, à son tour, passé du côté républicain, Mac-Mahon se résout « à se démettre », selon l'injonction célèbre de Gambetta.

Albert Peiffer : « Dénoncé pour opinions peu républicaines, j'étais en février 1878 envoyé à St-Omer où je restais jusqu'en août 1879, résidence maussade au début, mais où nous avons trouvé quelques relations très agréables, longtemps suivies.

Je recevais mon troisième galon (inspecteur-adjoint), mais il fallait aller le chercher à Bagnères-de-Bigorre où nous avons passé quatre charmantes années, et où la Providence nous envoyait le 23 septembre 1880, notre cher petit Georges, si bien nommé le plus beau bébé de Bagnères et dont je revois toujours le gracieux minois encadré de boucles blondes, alors qu'il cherchait à dépasser le premier carreau de la fenêtre. Après une année, je m'étais bien adapté à ce dur service de montagne qui se faisait beaucoup à cheval et était des plus agréables mais cet éloignement de notre famille était pénible et il fallut y mettre fin sans regret d'ailleurs puisqu'en mai 1883, j'étais nommé à Paris, à l'Administration centrale, poste tout à fait de choix.

Nous y sommes restés huit ans, et aurions plus encore profité de la grande ville, si en 1887, après des vacances passées en Suisse, Cécile n'avait été prise d'une fièvre muqueuse qui fut le premier accroc sérieux à sa belle santé. Moi-même en 1890 payais à l'influenza alors épidémique, un tribut assez sérieux pour que je songe à changer d'air, et comme j'étais inspecteur depuis 4 ans, je demandais des fonctions actives et ma nomination à Poitiers, ville que nous ignorions complètement mais qui située sur une grande ligne, avec toutes les ressources d'éducation pour notre cher fils, répondait bien à nos désirs. Nous y sommes restés de 1891 à [octobre] 1899 » (14 rue Saint Hilaire, mais en 2013 la maison n'existe plus).



Figure 44 : Albert Peiffer, 1869, Ecole des Eaux et Forêts, Nancy.

³⁴ 24 août 1883 : trop tard, la République est confortée !

« En 1899, j'étais nommé inspecteur à Compiègne, le plus beau poste de France, et nous nous installions 30 rue Vivenel (actuellement rue de la 8^e Division). A peine installés et en suite de pourparlers avec notre vieille amie de Laon, Mme Lobgeois, le mariage de Lucie avec M. Joseph Desmarest, de Reims, lieutenant au 29^e d'artillerie, se décidait et était célébré le 29 avril 1900.

L'année 1901 nous fut particulièrement heureuse puisqu'en avril Lucie nous donnait Jean, notre premier petit-fils.

Le 14 juillet, je recevais comme commandant de territoriale, le ruban rouge pour lequel je n'eus à faire aucune démarche. »

Déléguant largement la gestion aux chefs de cantonnement, l'inspecteur Peiffer va pouvoir se consacrer aux grands de ce monde :

- le tsar Nicolas II qui séjourne au château de Compiègne du 18 au 21 septembre 1901 et qu'il va promener en calèche dans le Grand parc.
- le 5 novembre 1902, le roi du Portugal, Carlos I^{er}, pour une chasse dans les tirés hérités de Napoléon III.
- le 17 octobre 1905, chasse pour Ferdinand de Bulgarie (qui sera notre adversaire pendant la Grande Guerre).



Figure 45 : chasse de Carlos 1^{er}, roi du Portugal, 5 mai 1902.



Figure 46 : carrefour de la Croix du Saint-Signe, tableau de chasse, Ferdinand de Bulgarie, Albert Peiffer, 17 octobre 1905.



Figure 47 : carrefour de la Croix du Saint-Signe, tableau de chasse, Ferdinand de Bulgarie, Albert Peiffer, 17 octobre 1906.

Le 18 février 1906, jour de l'intronisation du président Fallières : chasse avec le conservateur Leddet ainsi que les collègues de Rambouillet et de Saint-Germain

Au privé : mariage de son fils Georges avec Charlotte du Roizel, le 28 mars 1908 à la chapelle de l'Assomption à Paris.

En bref, le bonheur jusqu'à la retraite en mai 1913, avec le grade de « conservateur honoraire ».

III – DIMANCHE 2 AOÛT 1914, 1^{ER} JOUR DE MOBILISATION

Joseph Demorlaine (1869-1944), chef de l'inspection de Compiègne depuis un an, intègre l'Etat-major du 13^e corps ; Jacques Rollin, chef du cantonnement de Compiègne-nord, vingt-huit ans, lieutenant de réserve, est affecté à l'encadrement de la 6^e compagnie de « Chasseurs-forestiers » ; le chef du cantonnement de Compiègne-sud, Louis Rudault, semble avoir été, lui aussi, mobilisé, puisqu'il écrit (en 1932) : « *Je me suis séparé de monsieur Peiffer le 1^{er} août 1914, à l'heure de l'appel.* » Les 3/5 des brigadiers et gardes sont aussi incorporés dans les chasseurs-forestiers.

Trois « morts pour la France » ne reviendront pas : le chasseur Gustave Brangé, tué le 5 avril 1915 en Argonne, Laurent Olivier, sous-lieutenant au 54^e R.I. (le régiment de Compiègne), disparu le 26 avril 1915 à la « Tranchée de Calonne », Jacques Rollin, capitaine au 321^e R.I. tué le 5 mai 1918 à Saint-Jans-Cappel.

Albert Peiffer qui, voici un an, a pris sa retraite à Compiègne, propose, alors qu'il a soixante-six ans, de reprendre la direction du service pour la durée de la guerre... dont personne ne pense alors qu'elle va durer plus de quatre ans.

« Dès le 3 août à Compiègne, je reprenais les fonctions que j'avais quittées, un an avant et aussitôt commençait sur notre ville les affres de la guerre, par l'arrivée des habitants de Verdun et de 3 ou 4 000 Italiens des mines de Briey, dont l'attitude très sympathique à la France faisait présager une neutralité bientôt convertie en alliance.

Ce même jour, 8 août, votre père faisait courageusement ses adieux à votre mère et à vous, Michel et Martine, en partant avec sa section de mitrailleuse pour cette horrible guerre... »

A Compiègne, dont le maire, Robert Fournier-Sarlovèze a, lui aussi, été mobilisé, la population prend conscience de la gravité de la situation en voyant les convois de réfugiés de Belgique et du Nord traverser la ville.

22 août : le jour le plus sanglant de toute l'histoire pour l'Armée française, 27 000 tués dont le fils d'Albert, Georges Peiffer, lieutenant au 48^e R.I.

IV – COMPIÈGNE, OCCUPÉ ET LIBÉRÉ

Le 31 août, à l'aube, l'Armée britannique en retraite fait sauter le pont Louis XV. Sur ses talons, la 1^e Armée allemande traverse la forêt de Compiègne en direction de Senlis, et, après un combat retardateur à Nery, continue vers le sud jusqu'à la hauteur de Melun.

Le 14 septembre la 6^e Armée française réoccupe Compiègne sans combat, mais livre bataille à Tracy-le-Mont où, épuisée, elle s'enterre. Le front va se fixer à quinze kilomètres au nord jusqu'en mars 1917.

Albert Peiffer : « *Nous étions sans nouvelle de votre cher père mais l'invasion expliquait ce silence et presque aussitôt la délivrance, votre bonne maman meurtrie d'émotion partait pour le Havre. Le 23 septembre par une dépêche lancée depuis Guingamp par un ami qui s'acquitta de la triste mission avec le soin le plus délicat, on apprenait l'affreuse nouvelle que j'allais porter au Havre à votre bonne maman qui ne s'en remettra de sa vie.*

Quelques jours après, nous partions pour Le Mans où votre oncle Desmarest, étant appelé dans un

Figure 48 : Lt Georges Maurice Peiffer, mort pour la France, 22 août 1914. (*Mémoire des hommes*).

régiment d'artillerie et c'est là avec votre tante et vos cousins Desmarest, que nous avons passé ces tristes années que je n'aurais pas pu supporter si mes occupations administratives ne m'avaient donné un travail constant et si je n'avais fait de fréquents séjours à Compiègne où l'idée que je rendrai quelque service me faisait oublier mes 69 années, et où j'écris ces lignes » (avril 1917).

Tout le nord du territoire de l'inspection de Compiègne, dont la forêt domaniale d'Ourscamp-Carlepont, se trouve dans la zone tenue par l'ennemi : « *Les Allemands sont à Noyon* » selon la formule de Clemenceau. Côté français, les forêts de Compiègne et de Laigue sont dans la « zone des armées », où l'autorité militaire a tout pouvoir.

V – DE 1915 A 1918

V-1- 1915

Le secteur est plutôt calme à l'exception, en juin, de la bataille de Quennevières, typique des offensives frontales de cette année sanglante (les gens méchants disent que ce fut « la première de Nivelles »). La tension est maintenue par un canon de marine « 38 SKL 45 » qui tire sur Compiègne depuis Coucy-le-Château, à 50 kilomètres au nord-est. Il occasionne de nombreux dégâts en ville ; en forêt domaniale, de nombreux entonnoirs sont encore visibles dans le « Grand parc ». Repérée par un jeune aviateur nommé Guynemer, la position, contrebattue par l'artillerie française, devient intenable ; les Allemands la déménagent à la fin de l'année.

V-2- 1916

Verdun, la Somme... en décembre *exit* Joffre (avec le bâton de maréchal), arrive l'artilleur Nivelles auréolé de ses succès à Verdun. Il ne semble pas que l'on se soit soucié de l'autorisation des Eaux et Forêts pour ordonner la construction de l'épi d'artillerie lourde sur voie ferrée, au sud du carrefour du Francport (ce sera, deux ans plus tard, la clairière de l'Armistice).

V-3- 1917

15 mars, Ludendorff a complètement leurré les Français en réussissant le « repli Alberich » qui raccourcit son front sur la ligne « Siegfried » que les Alliés nommeront « Hindenburg ». Le nouveau front se trouve à 50 kilomètres ; les canons Schneider de 32 qui devaient être installés sur l'épi de Francport, terminé en février, portent à 28 kilomètres. On passe à autre chose.

6 avril, c'est à Compiègne que le « feu vert » est donné à l'offensive du Chemin des dames (16 avril). Dans le même temps, Nivelles transfère le GQG de Beauvais au château de Compiègne.

15 mai, Pétain succède à Nivelles : « *J'attends les chars et les Américains* ». Les chars, c'est le projet porté par le général Estienne qui installe son PC au château d'Orrouy.

Sur plus de 1 000 hectares, au sud de la forêt de Compiègne, est créé, pour « l'artillerie spéciale » (AS), le « camp de Champlieu », relié au réseau ferré par une voie à écartement normal. C'est là que vont être expérimentés les Schneider, Saint-Chamond, et enfin Renault FT 17.

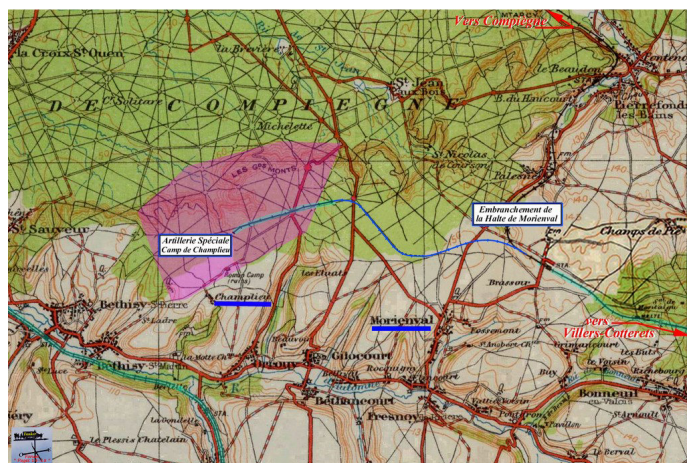


Figure 49: voie ferrée desservant le camp AS de Champlieu en forêt domaniale de Compiègne, carte au 1/100^e, 1917-1918.

Au mieux, on peut supposer que les Eaux et Forêts ont été « informées ».

V-4- 1918

21 mars : offensive allemande en Picardie ; la V^e Armée britannique est submergée ; toute la zone évacuée l'année d'avant est ré-envahie et au-delà. Compiègne subit de nombreux bombardements aériens. Pétain replie le GQG à Provins. Le camp de Champlieu est évacué vers Orléans.

9 au 13 juin : la bataille du Matz fait rage à 10 kilomètres de Compiègne, complètement évacuée par la population civile. Mangin brise cette avant-dernière offensive ennemie.

15 juillet : en Champagne, échec de « l'offensive pour la paix » (*Friedensturm*), devant la IV^e Armée (Gouraud) et début du reflux des allemands.



Figure 50 : trains de l'Armistice en forêt domaniale de Compiègne, 11 novembre 1918. Aquarelle du marquis de l'Aigle.

6 novembre : venue de Senlis en automobile, la mission envoyée par le général Weygand, redécouvre l'épi de Francport, relié à la ligne de Compiègne à Soissons au niveau de la gare de Rethondes (elle s'appelle ainsi, bien que située sur le territoire communal de Compiègne : début de la confusion évoquée plus loin). Adopté ! Le train du maréchal Foch y refoule dans l'après-midi, celui des Allemands, en provenance de Tergnier, y arrive le 7, à l'aube.

11 novembre. 5h10 : signature de l'Armistice qui entrera en vigueur à 11 h.

Dernière décision « d'intérim » : Albert Peiffer a proposé que le carrefour du Francport, situé immédiatement au nord de la clairière soit baptisé carrefour de l'Armistice.

Ces lieux se trouvant incontestablement sur le territoire de Compiègne, cela n'a pas empêché une confusion inusable : « l'armistice de Rethondes », commune située au nord de l'Aisne dont l'église a accueilli le maréchal Foch et le général Weygand pour la messe du dimanche 10 novembre 1918 et, le soir, pour une veillée de prière. L'un comme l'autre ont consacré l'erreur dans leurs écrits. Léon Noël en a rajouté une couche avec son livre relatant l'armistice du 22 juin 1940 : « Le Diktat de Rethondes ».

VI - EPILOGUE

Albert Peiffer a pris une retraite définitive, à Versailles, cette fois. Elle ne sera pas sans épreuves : maladie, décès de son épouse en 1927, mort accidentelle d'un petit-fils lieutenant d'artillerie, qui périt tragiquement d'une chute de cheval au camp de Bitche, en 1928. Il s'est éteint, à Versailles, le 1^e mars 1932.

L'inspecteur Demorlaine a repris ses fonctions en 1919 (jusqu'en 1923).

Dans la clairière de l'Armistice, abandonnée après 1918, la végétation spontanée avait envahi le terrain autour des voies ferrées. Fixés sur des arbres, deux modestes petits panneaux indiquaient seulement les emplacements des deux trains. C'est en 1922 qu'à l'initiative de Jean Binet-Valmer, président de la « Ligue des chefs de section et des soldats combattants », le site sera aménagé en lieu de Mémoire. Détruit en 1940 sur l'ordre d'Hitler, il a été reconstitué en 1950.



Figure 51 : clairière de l'Armistice, monument aux morts G. Brangé, L. Olivier, J. Rollin. Gerbe ONF, 11 novembre 2010.

En novembre 1920, au carrefour du Chêne vert, rebaptisé carrefour Rollin, est inauguré le monument à la mémoire des trois forestiers de Compiègne morts pour la France : Brangé, Olivier, Rollin. En 1995 il a été réinstallé dans la clairière de l'Armistice.

Le camp de Champlieu a été entièrement démonté ; en lisière sud du massif, la route empierrée qui desservait les installations est devenue la route forestière du commandant Bossut, en souvenir du chef de groupement de l'Artillerie spéciale (AS), tué dans son char Schneider le 16 avril 1917, à Berry-au-Bac.

Un monument, dû à Real del Sarte, rappelle : « *ici, pour la grande aventure, naquirent les chars de combat* ».



Didier Dumay
Ingénieur divisionnaire
des Eaux & Forêts, e.r.

SOURCES :

Philippe Peiffer, Alain Kaps (archives familiales : Albert Peiffer).

Christian de Bayser (archives familiales : Joseph Demorlaine).

Marie-Jeanne Lionnet (archives ENEF)

Patrick Deffes (Géneau, Rudault).

Mémorial de la clairière de l'Armistice à Compiègne.

COMMUNICATION 3

**LES CHASSEURS FORESTIERS DE FORTERESSE
DANS LA GUERRE 1914-1918**

(Jean-Luc Lascurettes)

RÉSUMÉ

Le décret du 3 avril 1875 fixe l'organisation du nouveau corps des Chasseurs forestiers mobilisés dans l'armée à partir de cette date. Chaque conservation est dans l'obligation de fournir, suivant son effectif, une ou plusieurs compagnies ou sections qui peuvent se décliner en détachements. Le décret en fixe également l'organisation (en deux catégories : une compagnie active et une compagnie territoriale).

Le décret du 22 septembre 1880 modifie cette première organisation. Il précise en particulier la destination des unités de chasseurs forestiers. La Compagnie territoriale est concernée par l'affectation des chasseurs forestiers aux troupes qui défendent les ouvrages fortifiés du secteur.

L'auteur intervient uniquement sur ce point particulier dans son exposé, faisant lui-même partie de l'Association du Fort et de la batterie des Ayvelles dans les Ardennes.

Sont concernés tous les ouvrages, forts, batteries et ouvrages d'intervalles pour la plupart du système « Séré De Rivière », qui subiront en août et septembre 1914, le choc de l'offensive allemande.

Exemple : pour la VI^e région militaire en 1914 : la 6^e conservation des Eaux et Forêts de Mézières sera chargée de pourvoir aux effectifs des fortifications relevant de sa juridiction. Avant l'ouverture du conflit, la 10^e compagnie de chasseurs forestiers a deux composantes, dont la territoriale qui assurera très certainement le pourvoi d'un détachement de chasseurs forestiers au Fort et à la Batterie des Ayvelles (Ardennes) et de la même façon au Fort de Charlemont à Givet (Ardennes), affirmation à vérifier toutefois. Plus hypothétique, un détachement au Fort d'Hirson dans l'Aisne, plus sûrement pourvu par la 7^e Compagnie de chasseurs forestiers de Maubeuge.

Jusqu'en 1870, l'Administration des Eaux et Forêts possède le statut d'administration civile.

I– LA GUERRE DE 1870

Pendant la campagne de 1814, les gardes forestiers de l'est de la France avaient mis sur pied des « compagnies franches », absolument indépendantes, qui avaient fait montre d'une grande habileté dans les actions de harcèlement des armées de la Sixième coalition, ennemies de l'Empereur. À cette même époque, dans les départements du sud de la France, l'on créa un corps de chasseurs-flanqueurs, composé de gardes forestiers.

Il est intéressant de savoir ce que Napoléon lui-même en disait : « *La connaissance parfaite que ces hommes ont des localités, et leur adresse dans le tir les rendront aussi redoutables aux ennemis que précieux à nos troupes, qui trouveront en eux d'excellents guides en l'occasion.* »

L'ordonnance royale du 18 août 1831 entérine la création en temps de guerre des compagnies des guides de l'Administration des forêts. Dans le même esprit, le décret du 20 août 1870, crée le régiment forestier qui a pour mission de participer à la défense de la ville de Paris. Son effectif est de 1 200 hommes équipés par l'armée. Il remplit sa mission en bloquant avec réussite l'accès au pont de Sèvres aux avant-gardes prussiennes. Il est dissout le 6 mars 1871. À partir du 15 mars 1871, les gardes forestiers regagnent la profondeur de leurs forêts.

II– LE SIÈGE DE PARIS

Pendant le siège de Paris, les guides forestiers de l'Yonne du capitaine de Kervan s'illustrèrent avec succès aux abords de la capitale dans la guérilla sur les arrières des troupes prussiennes.

C'est dans l'ambiance d'une guerre perdue que les chasseurs-forestiers s'avèrent de véritables éclaireurs-guides des armées françaises en campagne. Mais, ce n'est pas sans une certaine confusion qui confine parfois au désordre et qui les pousse à exiger un véritable statut militaire.



Figure 52 : le siège de Paris (fours à chaux à Châtillon). Alphonse de Neuville.

La loi militaire du 27 juillet 1872 et le décret du 24 juillet 1873 posent les statuts des chasseurs-forestiers dans l'armée en temps de guerre. La guerre de 1870 verra naître le corps des chasseurs-forestiers.

III– LE DÉCRET DU 3 AVRIL 1875

Il fixera l'organisation du nouveau corps des chasseurs-forestiers, mobilisés dans l'armée à partir de cette date.

Chaque conservation des Eaux et Forêts est dans l'obligation de fournir, suivant son effectif, une ou plusieurs compagnies, ou sections, qui peuvent se décliner en détachements.

Le décret en fixe également l'organisation :

- une compagnie active, qui sera intégrée aux régiments d'Infanterie, forestiers de 21 à 33 ans ;
- une compagnie territoriale, destinée à renforcer l'armée territoriale, forestiers de 34 à 45 ans.

La règle d'or veut que les chasseurs-forestiers soient utilisés par l'armée, pour la connaissance du terrain qu'ils possèdent dans la zone concernant l'ouvrage fortifié dont ils dépendent. C'est en temps ordinaire le secteur où ils travaillent. Ils sont avec les détachements de douaniers, « les yeux et les oreilles du commandant d'ouvrage » à l'extérieur de celui-ci.

III-1- Commandement des chasseurs-forestiers

En temps de guerre comme en temps de paix, le commandement direct des chasseurs-forestiers dans la fortification, reste la mission des officiers de la Conservation. Le but de ces dispositions était la bonne connaissance d'hommes d'ordinaire plus indépendants dans leur métier, aux caractères parfois peu enclins aux règlements militaires, car souvent solitaires.



Figure 53 : forestier en grande tenue.

III-2- Equivalence des grades officiers des Eaux et Forêts

Temps de paix	Temps de guerre
Garde-général stagiaire	Sous-lieutenant
Garde-général	Lieutenant
Inspecteur adjoint	Capitaine
Inspecteur	Commandant
Conservateur adjoint	Lieutenant-colonel
Conservateur en chef	Colonel

IV- LE DÉCRET DU 22 SEPTEMBRE 1880

Il modifie cette première organisation. Il précise en particulier, la destination des unités de chasseurs-forestiers.

La compagnie territoriale est concernée, entre autres, par l'affectation des chasseurs-forestiers aux troupes qui défendent les ouvrages fortifiés du secteur.

Exemple : pour la VI^e région militaire en 1914.

La conservation des Eaux et Forêts de Mézières (Ardennes) sera chargée de pourvoir en effectifs les fortifications relevant de sa juridiction et de mettre en œuvre la 10^e compagnie de chasseurs-forestiers de la place de Mézières, à savoir :

- 10^e compagnie d'active du capitaine Dumont ;
- 10^e compagnie territoriale du capitaine Lontier.

Cette dernière aura pour effectifs une cinquantaine d'hommes répartis entre les forts des Ayvelles et de Charlemont à Givet (08).



Figure 54 : fort de Charlemont à Givet. Coll. personnelle.

Ces affectations, pour logiques quelles soient, restent à vérifier, au vu du peu d'informations disponibles dans le domaine.

Le commandement réalisa tardivement des défauts que comportait la doctrine d'emploi des chasseurs-forestiers en temps de guerre.

Joseph Noulens, ministre de la guerre du 9 décembre 1913 au 3 juin 1914, également conscient des défauts d'emploi des chasseurs-forestiers, tenta de les modifier par lettre du 23 mai 1914. Théophile Delcassé qui lui succéda, ne put rien à son tour, tant la déclaration de guerre fut proche. C'est dans ces conditions que les chasseurs-forestiers rentrèrent dans la guerre...

IV-1- Missions attribuées aux chasseurs-forestiers dans la fortification



Figure 55 : citadelle de Montmédy.

Les différentes missions des chasseurs-forestiers :

- ils apportent en temps de paix et en temps de guerre les informations sur les axes de progressions possibles de l'infanterie et de l'artillerie ennemies : routes, chemins, routes forestières, lignes de parcelles et layons, susceptibles de permettre la progression d'une armée. Ils contribuent de fait à la constitution de canevas de tir de l'artillerie de l'ouvrage fortifié ;
- ils établissent avec les douaniers et parfois les gendarmes, des postes de sûreté sur routes et chemins ; le but étant de contrôler efficacement les allers et venues en temps de guerre afin d'y apprendre les renseignements utiles pour la défense ;
- ils localisent les troupes ennemies et rendent compte rapidement des informations au commandant d'ouvrage ou à l'officier qui commande l'artillerie du fort ou de la batterie ; l'objectif étant de battre efficacement les positions repérées de l'ennemi ;
- ils engagent en rase campagne des actions d'interdictions et de retardement au contact des 1^{er} éléments ennemis ;
- ils prennent part à la défense rapprochée de l'ouvrage fortifié dont ils dépendent. Ils constituent alors des troupes mobiles sur les extérieurs immédiats de la fortification, s'opposant à l'avance de l'ennemi. Si les événements l'exigent, ils prennent part aux combats dans l'ouvrage aux côtés de la garnison.

En voici un exemple :

Mercredi 26 août 1914 dans les Ardennes, alors que la retraite des armées françaises est largement entamée en Belgique, que l'impression de débâcle est de plus en plus pénible pour la population et que le bruit du canon se rapproche :

« Vers 8 heures du soir, par une nuit très obscure, arrivent 70 douaniers et gardes forestiers épuisés de fatigue... Leurs officiers nous apprennent qu'ils ont passé toute la nuit précédente et la matinée à faire des patrouilles au bord de la Meuse pour surveiller les mouvements des Allemands et les empêcher d'établir un pont sur le fleuve. Montés au fort des Ayvelles, ils ont été stupéfaits de le voir évacué par sa garnison.... » (Extraits du journal du maire de Guignicourt (commune ardennaise sur la route de Reims).



Figure 56 : l'entrée du fort des Ayvelles. Coll. Yvon Lambert.

IV-2- Forteresses et ouvrages militaires concernés

Depuis octobre 1873, le pays est engagé dans un programme de fortification des nouvelles frontières. Les nouveaux ouvrages sont de type « Séré de Rivières » du nom du général du Génie, concepteur de la stratégie de défense et de la mise en œuvre des fortifications sur le terrain. Elles couvrent les frontières de Dunkerque à Menton.

Sont concernés pour les chasseurs-forestiers mobilisés dans la fortification : forts, batteries, ouvrages d'intervalles et anciennes places fortes (ex. Longwy, Charlemont...) qui entreront en guerre au 1^{er} août 1914. Dans le Nord et l'Est, bon nombre de ces fortifications subiront, en août et septembre 1914, le choc de l'offensive allemande.



Figure 57 : général Séré de Rivières.



Figure 58 : plan type de fort « Seré de Rivières ».

IV-3- Organisation des effectifs mobilisés

Les chasseurs-forestiers de forteresse sont organisés comme suit :

- la compagnie : environ 200 hommes
- la section : 25 à 30 hommes
- le détachement : 10 à 20 hommes

Ces dotations en chasseurs-forestiers diffèrent d'une fortification à l'autre. Affectés dans les ouvrages fortifiés, les chasseurs-forestiers adoptent, de fait, l'intitulé de chasseurs-forestiers de forteresse ; ils font partie intégrante de la garnison et prendront part aux combats.

Géographiquement, la désignation de la fortification d'affectation se fait dans l'ouvrage le plus proche du temps de paix. Un rayon de 15 à 20 km est généralement la règle, mais qui peut être assouplie dans certains cas.

Les forts et ouvrages fortifiés concernés sont de taille très variables et les situations sur le terrain également. Certains sont isolés : fort d'Hirson (02) ou de Charlemont (08), d'autres sont intégrés dans les rideaux défensifs : fort de Liouville, Rideau des Hauts de Meuse entre Verdun et Toul, certains font partie d'une ceinture de place forte : fort de Douaumont, Ceinture de Verdun.

Ces situations engendrent des effectifs en forestiers très variables, dus, très certainement, aux missions qui leur sont assignées. Un fort isolé aura un effectif en forestiers supérieur à celui intégré dans un dispositif où les ouvrages voisins sont proches.

Exemples d'effectifs de chasseurs-forestiers du Rideau des Hauts de Meuse à la veille de la déclaration de guerre, dans l'ordre des forts de Verdun à Toul :

Fort de Troyon en 1914	4 C.F.	Ouvrage déterminant dans le blocage de la tentative allemande d'encerclement de la place de Verdun
Fort des Paroches en 1914	4 C.F.	
Fort du Camp des Romains en 1914	5 C.F.	Seul fort de la bataille du Saillant de St Mihiel pris par les troupes d'assaut allemandes
Fort de Liouville en 1914	1 officier et 3 C.F	Ouvrage à forte puissance de feu, occupant en outre une position défensive importante, qui joua un rôle déterminant par les tirs de ses batteries et tourelles contre l'offensive allemande de septembre 1914 sur Apremont-la-Forêt et la trouée Varnéville (bataille du Saillant de Saint-Mihiel).
Fort de Gironville en 1914	5 C.F.	
Fort de Jouy-sous- les-côtes	3 C.F.	
Fort des Ayvelles (Ardennes) en 1914	30 à 40 C.F	une section à la limite du détachement

Si, dans une région, les effectifs ne sont pas assez conséquents dans les Conservations pour pourvoir les effectifs réglementaires, on déplace des forestiers de régions moins stratégiques de l'intérieur, vers les zones frontalières de défense. Mais les règles du bon sens qui exigent que les forestiers soient utilisés dans leurs régions de service de temps de paix pour leurs connaissances du terrain, peuvent être ici détournées. Nous en avons un exemple ici, hors fortification.

« On peut regretter en particulier que les compagnies de chasseurs cyclistes de réserves aient été affectées au début de la guerre à la garde des quartiers généraux, ainsi que les chasseurs forestiers. Les uns et les autres eussent été plus utiles dans la défense mobile des places fortes et de leurs abords.

L'emploi des forestiers, qui avaient du moins l'avantage de connaître la région où ils exerçaient leur activité de temps de paix, a été fort mal réglé en 1914 et leur utilité à peu près nulle.

À cet égard, un souvenir personnel : la 3^e brigade marocaine, à laquelle nous appartenions, tenait, en novembre 1914, la lisière nord de la forêt de Laigue dans l'Oise et avait devant elle la forêt d'Ourscamp occupée par les Allemands.



Figure 59 : le général Clément-Grandcourt.

Quelques forestiers de cette région nous eussent été bien utiles, ne fut-ce que pour repérer d'abord et battre ensuite les layons utilisables par l'ennemi. Mais les forestiers de l'Oise étaient à Verdun ! Et on nous offrit en remplacement des forestiers des Pyrénées mobilisés comme gardes de quartier général du 6^e groupe de division de réserve !

Aujourd'hui, [entre deux guerres] les chasseurs-forestiers sont devenus sapeurs-forestiers et passés au Génie. Il ne me semble pas que leurs aptitudes spéciales – forts précieuses qui en font des guides – soient ainsi mieux utilisées.» (Général Clément-Grandcourt, Places fortes et places faibles.)

Le général Clément-Grandcourt met ici en lumière ce qui avait été la révélation dans la guerre de 1870, à savoir les qualités de guides des chasseurs-forestiers.

V- LA BATAILLE DE BRANDEVILLE DU 29 AOÛT 1914

Lors de la bataille de Brandeville dans la Meuse (août 1914), dans un contexte difficile de retraite générale, les chasseurs-forestiers à la tête d'une colonne de 2 300 hommes, mirent en exergue leurs aptitudes de guides.

Dix-huit chasseurs-forestiers, mobilisés dans la place forte de Montmédy, font partie de la garnison qui se replie sur Verdun à partir du 27 août 1914 au soir.

Partie à la nuit, la colonne emprunte la petite ligne de chemin de fer Montmédy-Verdun et gagne la forêt de Woèvre.



Figure 60 : la garnison de Montmédy tente la percée durant la bataille de Brandeville.



Figure 61 : chasseur-forestier.

Elle progresse au sud-ouest en direction de la rive droite de la Meuse. Guidée par les chasseurs-forestiers, la colonne n'est pas repérée par l'ennemi dans la journée du 28 août.

Seul, ce jour-là, dans la matinée, un aéroplane, sans doute allemand, survole le massif.

Le 29, au petit jour, la garnison arrive aux lisières sud de la forêt de Woèvre, lieu-dit « Bois du Deffoy » dans le secteur de Brandeville-Murvaux.

La colonne doit forcer le passage et engage le combat à la pointe du jour. Le but est de se frayer un passage en direction des bois de la rive droite de la Meuse. La mission de la garnison est de rejoindre au plus court la ligne des forts de Verdun.

Les Allemands sont d'abord surpris par l'attaque française aux premières heures du jour, puis réagissent par leur artillerie sur le détachement français qui ne possède que fusils et grenades pour riposter. Les combats sont intenses des deux côtés et les chances très inégales pour la garnison de s'en sortir.

Seize chasseurs-forestiers périront arme à la main au côté de leurs compagnons français morts. L'interprétation confuse de certains ordres précipite la fin de l'engagement de la colonne française et jette le trouble sur l'issue de la bataille.

Seul un douanier – le médecin major du 45^e régiment territorial – et une trentaine de soldats, rejoignirent la ligne des forts défendant Verdun. Le reste de la garnison, soit environ 1 750 hommes, blessés compris, partiront en captivité en Allemagne.

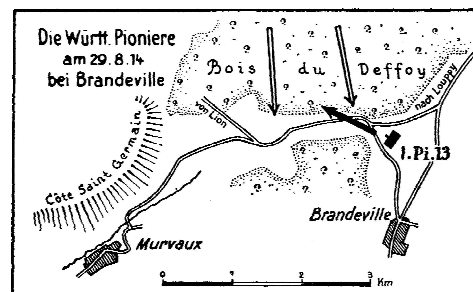


Figure 62 : schéma de la bataille de Brandeville.

Aujourd’hui, 516 corps reposent à la petite nécropole de Brandeville. Ils firent partie de ceux qui infligèrent aux Allemands des pertes sensibles ce jour-là (plus de 450 hommes), les retardant d’autant dans leur offensive.



Figure 63 : la bataille de Brandeville.



Figure 64 : la nécropole de Brandeville.

VI- EPILOGUE

Pas toujours utilisés pour leurs qualités d’hommes de terrain, les chasseurs-forestiers de forteresse firent preuve de courage et de détermination, comme les détachements de douaniers, avec qui ils firent souvent causes communes dans leurs missions.



Figure 65 : officiers au fort de Liouville, septembre 1914.
Cinquième en partant de la droite, le capitaine Basuel des Eaux et Forêts.

Ils payèrent leur tribut de vies au cours de cette guerre et la plupart du temps dans l’ignorance générale, tant la cruauté de ce conflit jeta le voile sur le comportement des détachements de chasseurs-forestiers.

Ces hommes, souvent solitaires dans l’exercice de leur métier en temps de paix, firent honneur au corps des Eaux et Forêts, relevant le terrible défi de cette guerre, dont nous commémorons cette année le Centenaire.

Le sacrifice dans l'anonymat est celui qui force l'admiration.



Figure 66 : vitrail de l'église Saint-Martin de Brandeville.

Le maître-verrier de Nancy, Georges Janin a réalisé en 1929 ce vitrail pour l'église Saint-Martin de Brandeville : « A la mémoire des soldats de la garnison de Montmédy, 29 août 1914 ». Sur fond d'église et de citadelle, la garnison de Montmédy (fantassins, artilleurs, douaniers, gendarmes et chasseurs-forestiers).



Jean-Luc Lascurettes
Office national des forêts e.r.
et Yvon Lambert

BIBLIOGRAPHIE

Archives départementales des Ardennes.

Archives de l'ASFL (Fort de Liouville), Musée de Marbotte (Meuse).

Archives de l'École nationale du génie rural des eaux et forêts : Nancy.

Service historique de la Défense : Vincennes.

Archives personnelles de Renaud Trangosi.

Compagnies de Chasseurs-Forestiers, Berger-Levrault, 1881.

Marlier, Émile, *La guerre de 1914-1918 dans les Ardennes, Les Ardennes envahies*, 1937.

État-major de l'Armée, *Bataille de Brandeville, Revue militaire française*.

Général Clément-Grandcourt, Abel-Jean-Ernest, *Places fortes et places faibles* : Paris : libr. de l'ARC, 1939, 245 pages.

SHD, « *La 1^e Armée de la Loire* », Paris : Librairie Chapelot, 1913.

COMMUNICATION 4

**L'ADMINISTRATION MILITAIRE DES BOIS DE GUERRE :
LE SAPEUR-FORESTIER DE 1939 ET SES INSIGNES**

(Jean-Claude Chausse)

RÉSUMÉ

L'exposé consiste à partir d'un acte de bravoure d'un personnel forestier, pour présenter son unité forestière d'affectation et l'étendre à l'organisation militaire de l'administration des forêts en 1939-1940.

Dans une dernière partie seront exposés les insignes de l'administration militaire des bois de guerre émis en 1939.

Le traité de Versailles en 1919 impose la volonté des vainqueurs aux vaincus. L'Allemagne considérée comme responsable du conflit, voit son territoire amputé de 15%. De plus, l'indépendance de nouveaux Etats est affirmée : Pologne, Tchécoslovaquie, Autriche. L'Allemagne est astreinte à de lourdes réparations économiques. L'Italie, bien que victorieuse, est aussi mécontente de son sort, ses prétentions territoriales en Albanie et en Dalmatie ne sont pas satisfaites. Cette situation génère de nombreuses rancœurs qui alimentent les problèmes des relations internationales. En France, les premières mesures de mobilisation nationale sont prises très rapidement.

Les forestiers sont impliqués dans la mobilisation industrielle dès 1925, les centres de mobilisation du Génie affectent l'ensemble du personnel forestier à des unités forestières virtuelles, mobilisées par un régiment du Génie d'appui. Les mots « sapeurs-forestiers » se rencontrent dans le courrier des conservations dès 1925.

C'est le décret du 11 mai 1927 qui régleme les premières unités de sapeurs-forestiers.

Mais, de pratique difficile, les procédures créant une instabilité permanente dans la situation des officiers forestiers au point de vue militaire, un nouveau décret voit le jour le 2 avril 1936, sous l'impulsion et l'engagement de René Chaplain, directeur des Eaux et Forêts (6 avril 1933 – 21 juillet 1938). Les forestiers sortent gagnants du bras de fer qui les opposait aux militaires, sur la question des nominations des officiers forestiers. Veulent-ils les protéger ?



Figure 67 : les activités d'une exploitation forestière militaire, mars 1940. ECPAD : réf. 2Armée 118-B1650

Le 2 septembre 1939, tous les forestiers de l'administration des Eaux et Forêts ont été affectés :

- pour les plus jeunes, n'appartenant pas à la réserve, dans le Génie : dans un régiment du Génie, dans un régiment de sapeurs-télégraphistes...
- soit dans le corps spécial des sapeurs-forestiers, à une unité de production de bois appelée compagnie, roupe ou centre,
- soit dans une affectation spéciale, comme le maintien dans une direction générale, à la gestion des forêts ou à la marche ralentie du service.

Les unités créées sont centrées sur la production de bois. En outre, on confie la régulation du marché du bois aux centres de bois de guerre pour protéger la forêt et réduire la spéculation en mettant en place des procédures très précises de l'abattage au paiement et à la livraison des coupes.

L'affectation était réalisée conjointement par le centre de mobilisation du Génie et le conservateur, à partir de déclarations qui prenaient en compte l'âge, le nombre d'enfants et le grade du forestier.

Après avoir donné les raisons qui ont amené le remplacement des chasseurs-forestiers par les sapeurs-forestiers, l'affectation des personnels forestiers est abordée à travers la présentation de trois types d'unités : les compagnies de sapeurs-forestiers, les groupes forestiers et les centres militaires des bois de guerre.

I – L'ORIGINE DU MOT « SAPEUR »

Selon P. Guiraud, le mot « sapeur » vient du latin tardif *sappa* et *saper* « creuser une tranchée ». Le mot « sapeur » a désigné d'abord (1547) un soldat d'infanterie employé à saper, puis dans sapeur-mineur (1720) et sapeur (1790), un soldat du Génie qui réalise une sape, une tranchée creusée sous un mur pour le renverser.

Avec les réformes du début de la III^e République, sapeur devient un terme générique pour désigner tous les soldats du Génie.

A partir de cette règle, naîtront d'autres qualificatifs différenciés selon les spécialités existantes ou nouvelles : sapeurs-pontonnières, aérostiers, colombophiles, télégraphistes et forestiers...

L'Infanterie fera exploiter des forêts par des personnels spécialisés appelés « pionniers ».

II– LA CRÉATION DU CORPS SPÉCIAL DES SAPEURS-FORESTIERS S'APPUIE SUR LE VÉCU DE 1914 ET SUR LES BESOINS D'UNE MOBILISATION INDUSTRIELLE DU PAYS

II-1- Création du corps

C'est le décret du 2 avril 1936, qui organise le corps spécial des sapeurs-forestiers. Il remplace celui du 11 mai 1927. Les formations de sapeurs-forestiers, telles qu'elles étaient conçues, comportaient de trop nombreux personnels subalternes et même de commandement, étrangers à la technique forestière et ne pouvaient répondre aux nécessités.

Cette nouvelle organisation prend en compte différents éléments.

Elle prend en compte les pratiques du Génie qui, pendant la Grande Guerre avait déjà constitué des unités forestières.

- sapeurs ouvriers forestiers, de bûcherons, et d'exploitation des forêts, dans le 1^{er} régiment du Génie,
- compagnies forestières et de détachement forestier dans le 2^e régiment.

Elle tient compte des enseignements de l'engagement des chasseurs-forestiers pendant la Grande Guerre.

Créé par la loi du 13 mars 1875, le corps des chasseurs-forestiers avait subi de nombreuses réformes de fond en 1882, 1890, 1914, 1915, 1921.

Les compagnies en 1915 abandonnaient l'activité militaire pour se consacrer uniquement à la production de bois dans le cadre de leur nouvelle appartenance à l'arme du Génie. Ces compagnies fournissaient des équipes de 3 à 10 préposés à des chantiers forestiers constitués par l'armée territoriale. La loi du 25 juillet 1924 avait supprimé le corps des chasseurs-forestiers.

Comme corps de réserve, celui des sapeurs-forestiers prolonge celui des chasseurs-forestiers dans la préparation à la mobilisation. Tous les personnels de l'administration auront une fiche et un dossier de mobilisation, comme les chasseurs-forestiers et avaient tous, en temps de paix, une affectation en compagnie de chasseurs-forestiers, qui figurait dans leur dossier individuel. Elle utilise les savoir-faire des personnels dans le cadre de la mobilisation nationale.

La mobilisation industrielle (instruction provisoire du 13 janvier 1925) constitue une partie des plus importantes de la mobilisation nationale.

II-2- Le service forestier voit son rôle élargi en temps de guerre

Elle a pour but d'adapter les moyens de production des industries du temps de paix aux besoins du temps de guerre des forces armées, des services publics et de la population civile, en produits. Elle doit permettre aussi de mieux exploiter une catégorie de ressources pour éviter la pénurie ou les situations de monopole absolu préjudiciable aux intérêts publics et privés.

Le ministère de l'Agriculture est concerné par la production de bois avec ses personnels qualifiés dont la grande majorité appartient à la réserve de l'armée, constituée par la tranche d'âge 25 ans - 50 ans. Elle répond aux nouvelles exigences de guerre.

Les exigences de la défense nationale en temps de guerre nécessitent une organisation technique aussi parfaite que possible de l'approvisionnement en bois des armées et des grands services publics. Leurs besoins en cette matière seront considérablement accrus pendant la durée des hostilités et nécessiteront l'assiette d'exploitations intensives qui devront être scientifiquement conduites en vue d'éviter la ruine définitive des boisements. En outre, l'utilisation du bois ainsi que celle de ses dérivés immédiats, comme le charbon pour l'alimentation des camions à gazogène en cas de déficit de l'essence minérale, aura besoin d'être judicieusement organisée, contrôlée et dirigée.

III– LES OBLIGATIONS DES FRANÇAIS CONCERNANT LE SERVICE MILITAIRE

A la veille de la guerre, dans le cadre de la mobilisation nationale, la durée du service national est passée de 1 à 2 ans. Pour connaître la durée totale des obligations militaires, à la période d'armée active il faut rajouter : la disponibilité, la 1^e réserve et la 2^e réserve, soit 29 ans.

obligations	armée d'active	disponibilité	première réserve	deuxième réserve	total
7 août 1913	3 ans	-	-	-	28 ans
1 ^{er} avril 1923	18 mois	2 ans	16,5 ans	8 ans	28 ans
31 mars 1928	1 an	3 ans	16 ans	8 ans	28 ans
17 mars 1936	2 ans	3 ans	16 ans	8 ans	29 ans

(source : Site : Bienvenue au Sénat. Rapport d'information.)

Nota : avec réduction de service par enfant, et au-delà de 6 enfants, exonération de service.

IV– LA MOBILISATION DES PERSONNELS DE L'ADMINISTRATION DES EAUX ET FORÊTS DANS LE CADRE DU CORPS SPÉCIAL DES SAPEURS-FORÊTIERS

C'est le décret du 2 avril 1936 portant organisation du corps spécial des sapeurs-forêtiers qui indique les affectations de mobilisation que le personnel de l'administration des Eaux et Forêts est susceptible de recevoir suivant la classe de mobilisation à laquelle il appartient. Ces indications, résumées dans le tableau ci-dessous, s'appliquent pour les personnels de tous grades, y compris les officiers.

Il faut savoir que :

- les officiers, appartenant à des classes plus anciennes que celles de la 2^e réserve, peuvent être appelés, dans une formation ordinaire, dans le corps des sapeurs-forêtiers ou dans une affectation spéciale,
- les officiers, même dégagés d'obligations militaires, sont à la disposition de l'administration,
- les préposés en retraite peuvent remplacer les personnels mobilisés.

Tableau 1 : classe de mobilisation des personnels des Eaux et Forêts.

Situation dans les réserves /	Affectations qui en découlent	Grades que les intéressés sont susceptibles de recevoir
Disponibilité ----- 1^e RESERVE 7 plus jeunes classes ----- Autres classes ----- 2^e RESERVE Les plus jeunes classes ----- Autres classes ----- Personnel non affecté	Formation ordinaire du génie ----- Corps spécial Sapeurs forestiers Tableau 1 (compagnie, groupe, centre) ----- Affectation spéciale Tableau 2 (affectation en service administratif) ----- Sans affectation	Grade détenu dans les réserves par les intéressés ----- Grade d'assimilation spéciale ----- Pas de grade d'assimilation spéciale ----- Grades des réserves

(instruction 11.223-1/EMA du 3 novembre 1936)

IV-1- Constitution du corps spécial des sapeurs-forestiers

Le corps spécial des sapeurs-forestiers est rattaché à l'arme du Génie. Il est constitué avec du personnel des réserves classé dans l'affectation spéciale au titre du tableau 1, appartenant aux catégories suivantes :

- officiers de réserve du Génie appartenant à l'administration des Eaux et Forêts,
- officiers de réserve de toutes armes spécialistes des questions forestières ou du commerce des bois,
- sous-officiers et hommes de troupe de réserve du Génie appartenant à l'administration des Eaux et Forêts,
- sous-officiers et hommes de troupe des réserves de toutes armes spécialisés en matière forestière (bûcherons, scieurs, charbonniers, charretiers de trinqueballes, manutentionnaires de scieries, gardes particuliers...) (fig. 68).



Figure 68 : les activités d'exploitation forestière militaire réunissent des gardes forestiers et des professionnels du bois, au premier plan. ECPAD Réf. 2Armée 118-B1651

IV-2- Administration des personnels : officiers, sous-officiers et hommes de troupes du corps des sapeurs-forestiers

Les officiers de réserve du Génie sont placés hors-cadres et classés dans l'affectation spéciale au titre du tableau 1 par les soins du ministre de la Guerre sur proposition du ministre de l'Agriculture. Les forestiers maîtrisent donc les nominations.

Les fiches matricules de mobilisation sont conservées par le bureau de recrutement du chef-lieu où se mobilise la formation. La question de résidence des intéressés n'intervient donc plus. C'est le centre de mobilisation du Génie qui administre les officiers et qui prépare la mobilisation des formations de sapeurs-forestiers ou des Etats-majors auxquels sont affectés les officiers.

IV-3- Les grades d'assimilation

Les grades d'assimilation spéciale sont conférés aux personnels de l'administration des Eaux et Forêts, conformément au tableau ci-après :

Tableau 2 : grades d'assimilation.

Grades administratifs	Correspondances de grades	Observations
Directeur général des Eaux et Forêts	Général de brigade	Chef du service des bois de guerre
Inspecteur général des Eaux et Forêts	Général de brigade	
Conservateur	Colonel	Chef de centre bois de guerre
Inspecteur principal	Lieutenant-Colonel	Adjoint chef de centre militaire de bois de guerre
Inspecteur	Chef de bataillon	
Inspecteur adjoint	Capitaine	
Garde général	Lieutenant	
Commis, Brigadier, garde 1 ^e et 2 ^e classe	Sous-officier ou Caporal	
Gardes des autres classes	1 ^{er} Sapeur	

Si les nécessités d'encadrement l'exigent, certains commis principaux et brigadiers peuvent recevoir le grade de sous-lieutenant.

IV-4- Différentes formations pour différentes missions

Pour mieux répondre aux besoins, deux types d'unités sont créés, avec des fonctionnements totalement différents, car on ne produit pas de la même façon dans la forêt de Tronçais et sur la ligne de front :

1. **Les unités de production de l'arrière, éloignées du front, comportent une certaine stabilité des services.** Ceux-ci doivent s'efforcer de se rapprocher des méthodes d'organisation industrielle en s'inspirant des principes suivants :
 - recherche d'un centre d'exploitation présentant des ressources forestières importantes et bien desservi au point de vue des communications de manière à concentrer le plus possible les ressources en personnel et matériel.
 - équipement du massif en voies de vidange intérieure : amélioration des chemins existants, installation de voies Decauville, etc.
 - organisation éventuelle d'ateliers permettant la fourniture de produits finis ou semi-finis.

2. **Les unités de production dans la zone de l'avant, incorporées aux autres unités du front.** Leur installation présente moins de sécurité et moins de stabilité que dans la zone de l'arrière. Elles répondent à d'autres besoins militaires qu'elles doivent pouvoir satisfaire rapidement. L'organisation du travail est dominée par les considérations suivantes :
 - être à l'abri des vues de l'ennemi
 - concentrer les exploitations le plus près possible des cantonnements de troupes au repos qui, en principe fourniront la main-d'œuvre nécessaire
 - organiser les chantiers de manière à répondre rapidement aux demandes urgentes de produits déterminés (rondins, piquets de réseau, bois de chauffage, etc.)
 - éviter, dans l'éventualité de replis brusques, la constitution d'organisations trop industrialisées.

L'organisation du service forestier dans les zones de l'avant doit, en conséquence, s'efforcer de décentraliser le système d'exploitation par l'ouverture de chantiers multiples.

IV-5- Différentes mobilisations

Il existe deux sortes de mobilisation :

Soit au titre « des armées » sur une ligne de front :

- dans le service forestier d'un corps d'armée. Au quartier général de l'armée, un service forestier dépendant, par l'intermédiaire de la direction des services du Génie, du commandant du Génie de l'armée. A la direction des étapes de l'armée, le service forestier dépend de la direction du Génie des étapes. Les moyens d'exécution lui sont fournis par le commandement.
- dans une des compagnies de sapeurs-forestiers groupées en un commandement des unités de sapeurs forestiers.

Soit au titre « du territoire », dans le cadre de la mobilisation économique et industrielle :

- dans un groupe forestier, mis à la disposition du département de l'Agriculture (direction générale des Eaux et Forêts chargée d'assurer la fourniture des bois) pour être employé à l'exploitation des forêts.
- ou, dans un centre de bois attaché à une conservation.

V- LES COMPAGNIES DE SAPEURS-FORESTIERS

Il est créé dix compagnies de sapeurs-forestiers, dites « aux armées », attachées chacune à un corps d'armée. Composées des personnels les plus jeunes de la 1^e réserve, leur mobilité permettait de fournir le bois dont l'armée avait besoin ponctuellement, au jour le jour, pour le chauffage ou la construction d'un pont, d'une route ou d'un abri.

C'est l'instruction du ministère de la Guerre n°1549 du 25 février 1925 qui précisait comment devaient être constituées les compagnies et les groupes forestiers. Les premières compagnies portaient un numéro à 3 chiffres : 301^e, 302^e... Certains forestiers seront affectés au titre de la réserve dans une compagnie du service des Eaux, la 211^e compagnie.

Au début de la guerre, une note du Grand quartier général en date du 13 septembre 1939, destinée au 4^e bureau de l'EMG³⁵, précise la répartition des 10 premières compagnies entre le Grand quartier général et les corps d'armées.

Compagnie	Affectation
n°1	I ^e armée
n°2	III ^e armée
n°3	VIII ^e armée
n°4	Grand quartier général
n°5	V ^e armée
n°6	Grand quartier général
n°7	VI ^e armée
n°8	Grand quartier général
n°9	IV ^e armée
n°10	V ^e armée

La compagnie combine des moyens humains et matériels. Elle se compose de 277 personnels :

- 5 officiers : 2 capitaines, un commandant de compagnie et son adjoint
- 3 lieutenants pour 4 sections de travail
- 23 sous-officiers : 1 adjudant, commandant de parc, sergent-chef, sergents, des caporaux
- 249 hommes de troupe :
 - des services généraux : comptables, cuisiniers, maréchaux-ferrants, bourreliers, infirmiers,
 - du train régimentaire : conducteurs, chauffeurs, vagemestre, sergent d'approvisionnement
 - du parc de la compagnie : mécaniciens, scieurs, électriciens, affûteurs.

Les officiers viennent pour la plupart du cadre des inspecteurs adjoints et des gardes généraux de l'administration des Forêts. Ils se répartissent dans les sections de travail.

Les sous-officiers proviennent du cadre des brigadiers et gardes des Eaux et Forêts ou des professionnels relevant de l'industrie du bois.

Par contre, les sapeurs sont issus de l'agriculture et de l'industrie. Ils sont originaires pour la plupart des régions de l'Est issus des centres de mobilisation du génie voisins. (fig. 69)

Seules les compagnies de l'avant, au contact des militaires des autres armes portent l'uniforme du Génie. C'est le 1^{er} régiment du Génie de Strasbourg qui habilite les sapeurs de la 10^e compagnie.



Figure 69 : sapeur-forestier Charles Mercier et sa famille.

³⁵ EMG : Etat-major général

Il contient aussi un livret rouge indiquant la liste des sapeurs-forestiers de la section de travail sous les ordres du lieutenant et des personnes à prévenir, avec leur adresse, en cas de décès des personnels.

Une rapide enquête a permis de s'assurer que la compagnie comportait 95 % d'agriculteurs et ouvriers d'usine et de retrouver chez les descendants quelques photos de sapeurs.

On ne connaît que par des rapports particuliers, le sort des autres compagnies dans la tourmente de mai-juin 1940. Une partie de la 4^e a pu arriver en zone libre, la 5^e rentre en presque totalité, une partie de la 6^e fut internée en Suisse et l'autre faite prisonnière comme les 1^e, 2^e, 9^e et la 10^e. La 7^e fut dissoute le 5 juillet 1940, la 8^e disparut en partie le 17 mai 1940.



Figure 72 : livret rouge des personnels de la 10^e compagnie et des personnes à prévenir.

VI- LES GROUPES FORESTIERS

En 1925 apparaissent les premiers groupes forestiers à l'initiative du Génie. C'est l'instruction du ministère de la Guerre n°1549 du 25 février 1925 qui précise comment devaient être constituées les compagnies et les groupes forestiers.

Pour la VII^e région militaire, c'est le chef d'Etat-major du corps d'armée qui fait les affectations des officiers, et qui adresse « *en consultation* » (mots soulignés dans le courrier) au conservateur, la liste des officiers de la conservation... et demande, dans le même courrier :

- la liste des officiers à mobiliser dans le régiment de Génie (1^e et 2^e catégorie), et à mobiliser au titre de la mobilisation industrielle (3^e catégorie)
- et s'il connaît le nom de la conservation des officiers qu'il vient d'affecter...

Par contre, c'est le conservateur qui a fait les nominations des préposés dans les groupes forestiers. C'est un régiment du Génie qui met sur pied les compagnies et les groupes forestiers. Le 10^e régiment du Génie de Besançon met sur pied les groupes forestiers n°4 et 5 et les 301^e et 302^e compagnies de sapeurs-forestiers. Ces unités sont alimentées par cinq conservations : Besançon (12^e), Lons-le-Saunier (13^e), Macon (17^e), Vesoul (32^e) et Colmar (33^e) et deux conservations non rattachées à la VII^e région militaire : Seine et Savoie.

Avec l'instruction du 3 novembre 1936, les officiers sont nommés par le ministère de la Guerre, sur proposition du ministre de l'Agriculture. Le conservateur propose et désigne les personnels susceptibles de constituer les cadres subalternes. Le centre de mobilisation du Génie nomme aussi des professionnels du bois. Un texte précise que les uniformes devront être fournis par l'administration des Eaux et Forêts.

Il a été décidé de créer 17 groupes forestiers répartis sur l'ensemble du territoire :

- 1 - Charleval (Eure)
- 2 - Thomery (Seine-et-Marne) et Bourron-Marlotte
- 3 - Saint Rémy du Plain (Sarthe) La Fresnay Chedouet
- 4 - Rethondes (Oise)
- 5 - Leuglay-Voulaines (Côte d'Or)
- 6 - Andelot en Montagne (Jura)

- 7 – Mont-près-Chambord (Loir et Cher)
- 8 – Saint-Bonnet Tronçais (Allier)
- 9 – Saint-Ismier (centre de mobilisation, Isère), puis la Ferté Saint-Ambreuil (Saône Loire)
- 10 – Sennecey le Grand (Saône et Loire)
- 11 - Ambert (Puy de Dôme)
- 12 - Quillan (Aude)
- 13 - Mende (Lozère)
- 14 - Blain (Loire Atlantique), Plesse
- 15 - Lacanau (Gironde)
- 16 – Mimizan Plage (Landes)
- 17 – Andelot (Haute-Marne)

Il semble que ce soit le conservateur local qui pilote le groupe forestier, car on a retrouvé une correspondance de l'inspecteur de Mende qui propose une forêt à son conservateur pour l'ouverture du centre n°13 de Mende.

Pour faciliter l'exploitation forestière, les groupes forestiers se situent à proximité d'une grande forêt domaniale.

Pour le groupe n°10 implanté en Saône-et-Loire à la Ferté Saint-Ambreuil, les officiers forestiers logent au château Thenard.



Figure 73 : le château Thénard, résidence de Pierre Morize, inspecteur des Eaux et Forêts.

Les sapeurs logent dans les dépendances du Prieuré de l'abbaye de la Ferté.

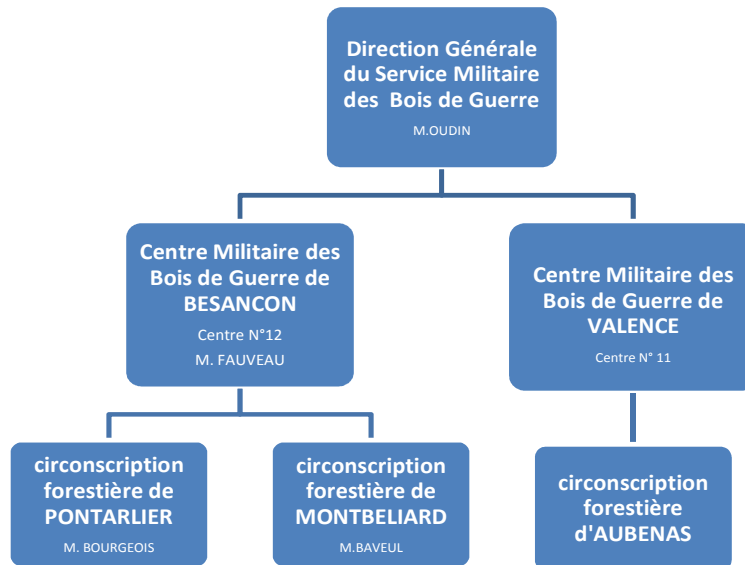


Figure 74 : prieuré de l'abbaye de la Ferté.

Ces bâtiments qui sont voisins, sont situés à quelques centaines de mètres de la forêt domaniale de Sennecey-le-Grand. La proximité de la forêt et les possibilités d'hébergement sont probablement les éléments qui ont été pris en compte pour l'implantation des groupes forestiers.

VII– LES CENTRES FORESTIERS

Il a été décidé la création de 37 centres forestiers sur le territoire.



C'est le général de brigade (inspecteur général) Oudin, replié aux Barres, qui pilote l'ensemble des centres forestiers. C'est le conservateur qui dirige le centre des bois de guerre. Un inspecteur dirige la circonscription forestière.

En réalité, pendant la période de guerre, sur les documents de l'administration, le mot « conservateur » a été remplacé par « colonel » et « inspecteur » par « chef de bataillon ».

En 1938, le centre militaire des bois de guerre de Besançon, est composé de :

- 13 officiers (1 conservateur chef de centre, 7 officiers des Eaux et Forêts, 3 officiers toutes armes, 2 officiers du Génie)
- 76 sous-officiers et hommes de troupe (1 adjudant, 1 sergent-chef, 8 sergents, 6 caporaux, 60 sapeurs).

Les personnels sont convoqués entre le 12^e et le 13^e jour qui suivent la mobilisation. Le délai de préparation est fixé au 17^e jour à zéro heure. Il est administré à partir du 18^e jour par la 1^e compagnie d'éléments fixes du 77^e régiment régional de Besançon.

VII-1- Organisation du centre militaire des bois de guerre de Besançon

Le centre comprend : un service central et des circonscriptions subordonnées

VII-1-1. Le service central.

Il comprend 3 bureaux :

1^{er} bureau : service des Eaux et Forêts et personnel, qui a les attributions de la conservation en temps de paix. Ses personnels sont les affectés « spéciaux » au titre du tableau 2 ou les non mobilisables.

2^e bureau : le service technique qui s'occupe des passations des marchés, des études de commandes, satisfaction des besoins en matériel et en matières premières comme l'essence, contrôle et réception des commandes, organisation et surveillance des transports.

3^e bureau : service de la comptabilité militaire, matériel et argent, il fait la comptabilité matière, exécute financièrement les marchés, fait les traitements et indemnités du personnel du corps spécial.

VII-1-2. Les circonscriptions.

Les circonscriptions forestières pourraient correspondre aux anciennes inspections, mais certaines ont été créées, comme celle de Bains-les-Bains dans les Vosges. Un seul bureau est créé, pour l'ensemble des circonscriptions, il a toutes les attributions du service des Eaux et Forêts, des commandes, des besoins des transports...

VII-2- Principes de fonctionnement

Le fonctionnement des centres de bois, du point de vue technique, est conditionné par les prescriptions de la loi du 11 juillet 1938.

La loi demande à ce que les centres de bois laissent une place aussi grande que possible au jeu de l'initiative privée afin d'utiliser la compétence et les capitaux de l'industrie et du commerce des bois. Ils ont à exercer une surveillance continue, tant financière que technique sur les opérations effectuées, depuis la mise de la coupe à la disposition de l'exploitant, jusqu'à la réception des commandes.

A la mobilisation, les conservateurs ont entre les mains :

1. pour le bois d'œuvre en grume ou débité : des avis de fabrication placés chez des scieurs ou des exploitants et qui seront graduellement remplacés par des devis de commande et des préavis de sous-commandes. Des avis de commande ou préavis de sous-commande placés chez les scieurs.
2. pour les autres produits (bois de papeterie, bois de mine, bois de feu...) : des avis de commande passés à la conservation, dont la répartition chez les scieurs ou exploitants sera réservée aux conservateurs.

Pour l'exécution des commandes, une procédure précise est mise en place dans la recherche des coupes à exploiter, dans l'exploitation, la livraison, la réception, et le paiement.

Le centre militaire des bois de guerre intervient à chacune des étapes. Chaque commande fait l'objet d'un document. Des gardes sont affectés dans des scieries, pour exercer les contrôles.

Pierre Morize, inspecteur-adjoint, dans *Notre guerre de 1940*, indique les difficultés qu'il rencontre au centre des bois de Lorient. Il précise tout ce que le centre arrive à faire fabriquer :

Besoins de l'armée : caisses à munitions, baraques pour armement.

Besoins de l'intendance : caisses de conserves, pain de guerre.

Besoins du Génie : pour ses travaux, corps de troupes.

Besoins de la Marine des arsenaux.

Besoins SNCF, fabrique de brancards pour le service santé.

Besoins des services des réfugiés : baraques...

Besoins des fabricants de caisses de conserves.

Besoins des mareyeurs.

Besoins des agriculteurs : cageots à choux-fleurs et fraises.

VIII— EN GUISE DE BILAN

Au terme de cette recherche, il est possible de lister les pertes enregistrées chez les officiers.
Béchetoile, tué le 21 juin 1940 de la 10^e compagnie de sapeurs-forestiers,
Comte, décédé le 11 février 1940 de la section des sapeurs-télégraphistes,
Leclere, tué le 19 juin 1940 à Jarménil du 7^e bataillon du Génie,
Lecoite, mort le 20 mai 1940 à Béthune, chef de bataillon au service forestier de la X^e armée,
Lenoir, tué le 20 mai 1940,
Heitz, tué le 9 novembre 1940 à Libreville,
Joseph, tué en juin 1940, brigadier-élève aux Barres, canonnier au 37^e RAD.
Les pertes en sous-officiers ne sont pas connues.

IX– LES INSIGNES DE L'ADMINISTRATION MILITAIRE DES BOIS DE GUERRE EMIS EN 1939

La fabrication des insignes de sapeurs-forestiers remonte à la déclaration de guerre lorsque se constituèrent les unités de sapeurs forestiers appartenant au Génie. Ces insignes sont rares car les unités ont existé seulement de septembre 1939 à juin 1940. Elles étaient peu nombreuses et avaient un nombre de personnels réduit. Certaines n'étaient pas d'ailleurs entièrement constituées.

Ces insignes sont appelés aussi « pucelle ». En 1914-1918, les insignes existaient très peu. Les poilus, issus pour beaucoup de milieu pauvre et croyant, agrafaient une médaille de Jeanne d'Arc en dessous du revers de leur capote, bien que ce fût défendu, pour les « protéger » quand ils montaient à l'assaut, d'où l'appellation de *pucelle*.

Les militaires tiennent à cet objet de métal, qui est la marque d'appartenance à un groupe clairement identifié qui leur confère une légitimité et qui fait d'eux des experts dans un domaine précis.

C'est le numéro 105 de la revue *Symboles et traditions* qui publie en 1983, les premiers dessins d'insignes attribués aux unités de sapeurs-forestiers. J.R. Drone, capitaine du CTA Génie et le colonel Roche, conservateur honoraire des musées du Génie auprès du Service historique des armées de Terre, proposent un essai de classification qui sera complété par les numéros 169 et 170 de la revue. Leur travail s'appuie sur une recherche documentaire aux archives militaires de Vincennes qui leur a permis d'identifier les différentes unités de sapeurs-forestiers.

IX-1- L'insigne et ses différents fabricants

Ces insignes reprennent les formes, les métaux, les modes de fabrication des insignes militaires de l'époque.

La plupart des insignes portent la signature du fabricant sur leur verso. Ces fabricants sont à l'origine des insignes régimentaires utilisés pendant la guerre : Fraisse-Demey, 191 rue du Temple à Paris, Augis, 28 Montée Saint-Barthelemy à Lyon et Brehm de Colmar.

IX-2- Les mots « sapeur-forestier » figurent en légende

S'il existe une grande variété dans les légendes, qui atteste la grande liberté des dessinateurs, elles n'expriment pas toujours clairement le type d'unité. Ce sont les mots « *sapeur-forestier* » ou son abréviation « *SF* » qui vont permettre l'attribution de l'insigne aux sapeurs-forestiers.

Deux insignes peuvent être attribués à des groupes : à celui de Tronçais (Allier), (fig. 75), pour le 8^e et au groupe de Mende (Lozère), (fig. 76) pour le 13^e, car ils portent la mention « *groupe* » ou l'abréviation « *GSF* ».



Figure 75 : insigne du 8^e groupe, Tronçais (Allier)



Figure 76 : insigne du 13^e groupe de Mende (Lozère)

Quant à l'insigne qui porte le chiffre 33, (fig. 77), il ne peut s'agir que d'un centre militaire des bois de guerre. Comme le numéro du centre porte celui de la conservation, l'insigne est à attribuer au centre de Strasbourg, qui a fait fabriquer l'insigne par un petit fabricant de Colmar.

Comme de nombreux insignes de cette époque, deux insignes reprennent une devise :

- qui s'appuie sur un jeu de mot : « *Il passe partout* » en faisant référence à la scie du même nom (fig. 75),
- ou qui déforme la maxime de Jean de la Fontaine « *Je romps mais ne plie pas* » qui est l'inverse de la maxime de l'auteur (fig. 78).



Figure 77 : insigne du centre militaire des bois de guerre de Strasbourg.



Figure 78 : devise inspirée de Jean de la Fontaine.

IX-3- Le graphisme évoque la forêt ou le travail des sapeurs

Il existe une certaine variété dans le décor de l'insigne.

L'arbre se rencontre sur tous les insignes (fig. 78, 75, 76, 77, 79) il est associé :

- à un bûcheron abattant un arbre (fig. 78)
- à un cor de chasse (fig. 76, 77, 79) emblème de l'administration, qui apparaît la première fois sur les vêtements des fils et des neveux de garde enrôlés dans l'armée napoléonienne, puis sur les basques et le képi de l'habit des officiers et enfin sur les cols des gardes lors de la militarisation du corps au début de la III^e République. On le retrouve aussi à cette époque sur le tampon des conservations (fig. 80).



Figure 79 : l'arbre sur les insignes.



Figure 80 : tampon de la 33e conservation

- à des outils : hache d'abattage (fig. 76, 78 et 79), hache à équarrir (fig. 75), coute (fig. 75). Le coute (fig. 81) est un outil proche du départoir, mais il se termine en queue d'hirondelle.
- à un cerf (fig. 75) pour l'insigne du groupe forestier implanté à Tronçais.



Figure 81 : coute.

IX-4- A-t-on identifié tous les insignes des sapeurs-forestiers ?

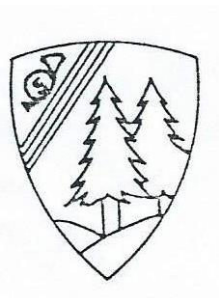


Figure 82 : insigne sans légende, proche de

Les insignes de l'administration militaire des bois de guerre ont-ils tous été répertoriés ?

On rencontre quelquefois des insignes sans légende pour lesquels il est possible d'avoir des doutes (fig. 82). Proche de l'insigne de l'école des Barres, il porte le chiffre 2 à l'intérieur du cor.

Nous remercions les lecteurs qui pourraient nous apporter des informations.



Jean-Claude Chausse

COMMUNICATION 5

LE RÔLE DES FORESTIERS DANS LE MAQUIS DES GLIÈRES

(Jean-François Lafitte)

RÉSUMÉ

Les événements du maquis des Glières occupent une place particulière dans l'histoire de la résistance et dans la mémoire nationale car c'est aux Glières que s'est déroulé le premier engagement d'envergure contre les troupes allemandes et la milice sur sol français en mars 1944. Le second fait important est l'unité de toutes les composantes de la résistance au sein du maquis des Glières autour de la devise « Vivre libre ou mourir ». Ces deux éléments ont contribué à faire de l'esprit des Glières un symbole de la résistance et de l'unité nationale qui est commémoré depuis 70 ans par les plus hautes instances de la République.

Après une courte présentation du contexte, la communication mentionnera la place de la forêt domaniale de Champlaitier dans le théâtre des opérations. Puis celui des forestiers des Eaux et Forêts qui ont participé au ravitaillement du maquis et à la montée au plateau des maquisards de l'armée secrète, des jeunes des communes voisines cherchant à échapper au service du travail obligatoire (STO), des Espagnols fuyant le franquisme... Après les combats, les six chalets des Eaux et Forêts furent incendiés par la milice.

Dans un second temps, le rôle des forestiers et de la compagnie « *Forestier* » seront présentés en expliquant la distinction entre gardes forestiers « de métier » et militaires versés dans les Eaux Forêts en 1943 et 1944 après la dissolution de l'armée d'armistice consécutivement à l'invasion de la zone libre par l'armée allemande. Des documents et un témoignage seront présentés (PV, laisser-passer...).

La conclusion présentera les actions en cours qui visent à mieux faire connaître et reconnaître la place des forestiers dans le maquis des Glières.

En 2014 le service de l'Office national des forêts (ONF) de Haute-Savoie a mené simultanément plusieurs actions dans la forêt domaniale de la Haute-Filière située sur le plateau des Glières, plus particulièrement dans le secteur de Champlaitier.

Avant de détailler le fruit des recherches réalisées en 2014, cette contribution se propose de rappeler très brièvement ce qu'a été le maquis des Glières au moins pour la partie qui a concerné le plateau des Glières.

I – LE MAQUIS DES GLIÈRES

En 1943 les Alliés recherchent des lieux propices aux parachutages pour armer la Résistance. Ces lieux doivent répondre à plusieurs critères en zone de montagne : être difficiles d'accès afin de pouvoir être « facilement » défendus, avoir une partie en plateau, être relativement éloignés des hauts sommets pour des questions d'aérogologie, être à proximité de maquis constitués. Le plateau des Glières qui possède ces caractéristiques est retenu.

1943 est également l'année de la création de la Milice en janvier, milice qui sera active en Haute-Savoie notamment dans la recherche des résistants. En février la création du STO (service du travail obligatoire) grossit le nombre des « réfractaires » qui refusent de s'y soumettre et rejoignent le maquis. En septembre le département est occupé par les Allemands après le départ des Italiens.

Depuis 1930 (voir en ANNEXE 2 la partie sur la forêt domaniale de Champlaitier) les alpages et forêts de ce secteur du plateau sont domaniaux et ils comprennent six chalets. Le plateau est beaucoup plus vaste et les autres chalets du plateau utilisés par les résistants appartenaient aux habitants des communes avoisinantes.

Toutes ces conditions réunies font que début 1944, le plateau est occupé par des résistants qui s'organisent et attendent les parachutages. Il y aura quatre parachutages ; 54 parachutes pour le premier, 30 pour le second le 5 mars, 580 pour le troisième le 10 mars, soit 90 tonnes de matériel puis 300 tonnes lors du grand parachutage du 1^{er} août mais à cette date le contexte avait déjà totalement changé.

On comprend bien au rappel de ces quelques éléments que début 1944 le problème était l'approvisionnement du plateau en hommes, en vivres et en matériel. L'effectif va passer en trois mois de 100 à 457 hommes. C'est dans ce secteur que plusieurs gardes forestiers vont s'illustrer.

Plus le maquis se renforçait, plus la répression contre lui s'intensifiait. Fin janvier 1944 l'état de siège en Haute-Savoie est proclamé, un directeur du maintien de l'ordre est nommé (le colonel Lelong), les forces de l'ordre sont renforcées par des GMR (groupe mobile de réserve), des miliciens venus également des autres départements français. Darnand, chef de la Milice, membre du gouvernement de Vichy viendra sur place. Le gouvernement communique sur les Glières via Radio Paris animée par Philippe Henriot. Radio Londres, de son côté, répond par la voix de Maurice Schuman « *trois pays seulement résistent en Europe : la Yougoslavie, la Grèce et la Haute-Savoie* ». La Haute-Savoie c'était les Glières qui deviennent de fait un enjeu national de propagande et plus tard un symbole.

Les attaques de la Milice seront repoussées, notamment par la compagnie « forestier » dans le secteur de Champlaitier. La Milice ayant échoué à « déloger » les maquisards, les Allemands vont faire intervenir à partir du 12 mars la 157^e division alpine de la Wehrmacht forte de 6 500 hommes.

Le 26 mars la première attaque allemande sur le plateau est repoussée. Puis dans la nuit du 26 au 27 mars, le maquis se disperse et tente de passer entre les mailles du filet que la Milice a tendu tout autour du plateau. Dans cette seconde phase, les forestiers en poste autour du plateau, et impliqués dans la résistance, auront un rôle majeur.

Parce qu'un groupe de résistants – toutes tendances politiques confondues – a choisi de livrer sur le sol de France, au grand jour, une bataille contre la Milice et l'armée allemande ; parce que la Haute-Savoie a été libérée en août par les seules forces de la Résistance, les Glières sont devenus un emblème.

« Qui ne serait profondément remué, quand il se retrouve dans ces lieux ? Les exploits qui s’y sont déroulés ont marqué de la manière la plus magnifique quels ont été, en réalité, les sentiments du pays tout entier, sous l’oppression, qu’il a détestée.

Aux morts du Plateau illustre, c’est, par la voix du président du Gouvernement de la République, la France tout entière qui rend hommage aujourd’hui. Leur exemple durera. Il demeurera, je vous l’assure, comme un témoignage splendide, jeté à travers le monde, de la révolution de la France, dans la plus terrible guerre de son Histoire. » (Extrait du discours de Charles de Gaulle à Thorens le 4 novembre 1944). Le général viendra à trois reprises.

« Le plateau des Glières était peu connu, presque inaccessible et c’est pourquoi le maquis l’avait choisi. Mais alors que nous combattons par la guérilla, ce maquis, à tort ou à raison, peu importe – la France ne choisit pas entre ses morts ! – avait affronté directement la Milice, allait affronter directement l’armée hitlérienne. Presque chaque jour, les radios de Londres diffusaient : « Trois pays résistent en Europe : la Grèce, la Yougoslavie et la Haute-Savoie. » (Discours d’André Malraux en 1973 lors de l’inauguration du monument national de la résistance).

Après ce bref rappel des événements la contribution vise à préciser le rôle des forestiers et les actions qui ont été conduites en 2014, notamment la création d’un sentier de la mémoire en forêt domaniale.

II– A LA MÉMOIRE DES FORESTIERS, 70 ANS APRÈS

Le point de départ de ces actions est directement lié aux événements organisés à l’occasion du 70^e anniversaire de la libération de la Haute-Savoie en août 1944 et à la volonté de plusieurs forestiers de conduire, à cette occasion, un travail historique de mémoire sur le rôle des forestiers pendant cette période.

En effet, la partie de « Champlaitier » au sein du plateau des Glières a été défendue pendant les événements des Glières par la compagnie « forestier ». Pourquoi ce nom ? Pour répondre à cette question, puis à d’autres et recueillir des éléments précis, plusieurs démarches ont été engagées. Les familles des forestiers en poste en 1943 ont été contactées, l’association des Anciens combattants des Glières et des mouvements de résistance a apporté un appui précieux notamment en la personne, et sous l’impulsion, du général Jean-René Bachelet. Une réunion a ainsi été organisée le 26 mai avec la commune de Thorens-Glières pour recueillir les témoignages des personnes qui ont participé ou qui ont eu à connaître de cette partie de l’histoire des Glières. Le service Mémoire et citoyenneté du conseil général de Haute-Savoie ainsi que les archives départementales ont été sollicités, nos archives jusqu’ici jamais ouvertes contenaient de précieux documents d’époque.

Ces recherches nous ont appris qu’il faut distinguer deux catégories de forestiers à cette époque :

- les gardes domaniaux, comparables aux agents forestiers d’aujourd’hui en charge de la gestion de la forêt publique;
- les militaires, ici du 27^e BCA, qui au moment de la dissolution de l’Armée d’armistice lors de l’invasion de la zone libre en novembre 1942 ont été « versés » dans les Eaux et Forêts, comme d’autres dans la police ou d’autres administrations. Ces forestiers ont repris leur carrière militaire à la Libération.

II-1- La compagnie « Forestier »

A partir de 1942, ces cadres du 27^e BCA ont continué le combat sous « la couverture » des Eaux et Forêts au sein de la Résistance. Parmi eux, Louis Morel qui commandait aux actions lors des combats des Glières était en charge de défendre le secteur de Champlaitier. Il prit le pseudonyme de « Forestier » du fait de son affectation récente dans les Eaux et Forêts (l’ensemble du dispositif était commandé par le lieutenant Tom Morel puis par le capitaine Anjot.)

Elie Muffat, autre cadre du 27^e BCA, aujourd’hui âgé de 96 ans nous a apporté des témoignages précieux sur cette période et notamment sur les gardes domaniaux qui ont eu une participation active et reconnue aujourd’hui dans l’approvisionnement du maquis, la montée au plateau de jeunes maquisards et de républicains espagnols fuyant le franquisme, leur assurant un hébergement dans le chalet des Eaux et

Forêts au Cropts.

Les documents qui nous ont été confiés par les familles de forestiers ou retrouvés dans nos archives attestent du rôle important des forestiers pendant cette période (laisser-passer, reconnaissance par les autorités, PV sur l'incendie des 6 chalets des Eaux et Forêts par la milice...). Plusieurs de ces documents sont présentés ci-après.

La compagnie « forestier » était composée de deux sections. La section *Coulon* commandée par Marius Cochet (Franquis) et la section *le Chamois* commandée par Roger Lombard.

Les principaux événements qui se sont déroulés à Champlaitier commencent durant l'été et l'automne 1943 avec la montée dans ce secteur du lieutenant Simon. Cinquante et un républicains espagnols montent à Glières par le pas du Roc et sont provisoirement hébergés au chalet du Cropt. C'est pour cette raison que le sentier du Pas du Roc est aussi appelé *sentier des Espagnols*. Les attaques de la milice sur Champlaitier ont lieu au niveau du col de Landron, elles seront toutes repoussées notamment le 20 mars 1944 quand une colonne de la milice est stoppée par les hommes de la section Coulon.

Après l'attaque allemande du 26 mars, un groupe de la milice situé en bas du sentier du Pas du Roc commet une méprise en confondant des soldats allemands qui descendaient par le sentier avec des résistants. Les miliciens ouvrent le feu sur les Allemands sans en toucher aucun. Cet incident coûtera la vie au responsable du groupe de miliciens qui sera fusillé par les Allemands.

Un document bien connu entre le capitaine Anjot et le capitaine Louis Morel témoigne de la place de Champlaitier dans le dispositif en place à Glières : c'est la note écrite le 26 mars à 22 heures. De Bayard à Forestier donnant l'ordre de décrochage :

Bayard à Forestier, 26 mars 22 heures.
 La situation sur le front Petit-Bornand Entremont m'oblige à replier tout mon dispositif sur le groupement Joubert.
 Aussitôt que vous aurez reçu les groupes Wolff et Bayard, repliez-vous également sur Joubert. Si à 2 heures du matin vous n'avez rien vu de ces deux groupes, repliez-vous sur Joubert.
 L'infiltration allemande s'est faite par la droite de Lamotte et je risque d'être coupé et tourné par les Auges.

« Bayard à Forestier – 26 mars, 22 heures.

La situation sur le front du Petit-Bornand Entremont m'oblige à replier tout mon dispositif sur le groupement Joubert. Aussitôt que vous aurez reçu les groupes Wolff et Bayard, repliez-vous également sur Joubert. Si à 2 heures du matin, vous n'avez rien vu de ces deux groupes, repliez-vous sur Joubert. L'infiltration allemande s'est faite par la droite de Lamotte et je risque d'être coupé et tourné par les Auges. »

Figure 83 : note écrite le 26 mars 1944 « De Bayard à Forestier » donnant l'ordre de décrochage.

II-2- Création du sentier thématique de la compagnie « Forestier »

De fil en aiguille, il est apparu à tous qu'il manquait un sentier thématique sur cette partie du plateau, un sentier qui relate le rôle des forestiers et de la compagnie « Forestier » à Champlattier et qui soit en parfaite cohérence avec l'ensemble que forment les sentiers de mémoire du plateau. Et ce, pour la première fois, sur un secteur uniquement accessible à pied.

Des travaux importants ont été réalisés par l'ONF avec l'appui de l'association des Glières, du conseil général, du syndicat mixte des Glières et de la commune de Thorens-Glières.

Le sentier du Pas du Roc a été rénové – notamment les 82 marches qui permettent de franchir un passage taillé dans le rocher. Les trois passerelles ont été refaites, la ruine du chalet des Eaux et Forêts mise en valeur, deux belvédères créés et quatre pupitres installés qui expliquent cette partie de l'histoire forestière. L'inauguration des travaux a eu lieu le 20 septembre en présence de nombreuses personnalités



Figure 84 : un des pupitres du sentier des Glières.

Le travail de recherche et de transmission de la mémoire se poursuit, il est passionnant.

III– LES FORESTIERS ACTEURS DE LA RÉSISTANCE

Un article dans la revue forestière n°6 de 2012 mentionnait : « *la participation des forestiers à la Résistance reste à écrire* ». Nous essayons de le faire avec la rigueur et le sérieux d'une démarche historique en lien avec nos partenaires. Dans cet article, nous souhaitons rendre compte de l'état actuel des recherches en publiant et commentant plusieurs documents concernant des forestiers.

III-1- Fernand Borrely (brigadier)

Fernand Borrely était brigadier, il est en uniforme des Eaux et Forêts sur la carte des FFI ici présentée.

Il est le supérieur hiérarchique des gardes forestiers dont il connaît parfaitement l'activité. Il a été certainement l'un des premiers dès 1943 à accompagner le lieutenant Simon à Champlattier. Une inspection au chalet du Cropt en présence d'un militaire des forces armées italiennes ne donnera rien. Et pour cause, elle avait été préparée en lien avec Jean Babaz qui était au chalet. La « mise en scène » permet que les activités de résistance ne soient pas découvertes. Cette anecdote est décrite dans le livre « *Les maquis de l'espoir* ».



Figure 85 : carte de combattant de Fernand Borrely.

Plusieurs documents attestent de son rôle dans la Résistance. La note, ci-après présentée, du ministère de l'Agriculture en atteste dès le 25 novembre 1944.

EXECUTION DE LA NOTE DE SERVICE DE
M. LE MINISTRE DE L'AGRICULTURE

PARTICIPATION A LA RESISTANCE

M. BORRELY (Fernand), Brigadier des Eaux & Forêts à Annecy (H.S.)
déclare sur l'honneur :

- a) Avoir toujours été résistant.
- b) Avoir en Mars 1943, conduit des résistants à un camp de Montagne et leur avoir fourni gratuitement du matériel (Lignes, Piles etc..)
- c) Avoir hébergé des résistants pendant les années 1943-1944.
- d) Avoir assuré la liaison avec les divers camps de Glières en Février-Mars 1944.
- e) Avoir participé à l'organisation de Trentaines sédentaires en 1944.
- f) Avoir, au début d'Avril 1944, participé à la récupération d'armes et munitions après l'épopée de Glières.
- g) Avoir participé à l'organisation active et commandé une trentaine dans la région de Thorens du 1er Juin au début de Septembre 1944.
- h) Avoir procédé à la fourniture gratuite de munitions pour revolvers.
- i) Avoir participé au transport d'armes et munitions (après parachutages ou diverses occasions).

Annecy, le 25 Novembre 1944

VU
Le Comité de Libération

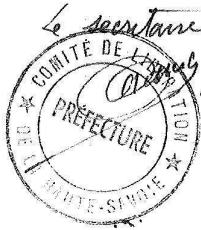


Figure 86 : note du ministère de l'Agriculture sur Fernand Borrely, 25 novembre 1944.

Deux autres documents, l'un du 18 février 1953 signé Louis Morel, et l'autre le 21 février de cette même année signé Humbert Clair (qui a été commandant de l'armée secrète) confirment son action : « conduite de résistants aux camps de montagne en mars 1943, fourniture de matériel, fourniture et transport d'armes, opération contre les troupes allemandes, ravitaillement des forces du plateau, agent de liaison pendant le blocus du plateau, libération de Thorens, parachutage du mois d'août 1944, libération d'Annecy. »

III-2- Emile Quère (garde forestier)

Son nom figure sur les stèles à Morette, à la Combe d'Ire et à Entremont. Il était garde forestier à Thônes et à la Balme de Thuys. Il a été mitraillé et mortellement blessé par une patrouille allemande le 28 mars 1944. Etaient présents ce jour-là, quatre jeunes maquisards rescapés du groupe des lieutenants Bastian et Joubert.

Le travail récemment engagé sur le rôle des forestiers a porté, à ce stade, essentiellement sur le secteur de Thorens-Glières. Le rôle des forestiers en poste autour du plateau et notamment à Thônes, reste à écrire.

Un monument situé dans une autre forêt domaniale, à la Combe d'Ire, est élevé « *Aux forestiers savoyards martyrs de Libération* ». Le nom d'Emile Quère ainsi que celui de sept autres forestiers y figurent dont François Jordan tué après dénonciation le 4 juillet 1944 à Leschaux.



Figure 87 : monument de la Combe d'Ire élevé « Aux forestiers savoyards martyrs de la Libération ».

III-3- M. Thouvenin (garde forestier)

Une pierre gravée située sur la partie centrale du plateau indique « *ici manquant le chemin – en 1942 le 16 juin – s'est tué le garde Thouvenin* ».

Plusieurs photographies de M. Thouvenin nous ont été données. On le voit devant la grotte de la Diau, au Parmelan – où a été cachée une partie des armes du 27^e BCA au moment de la dissolution de l'armée d'armistice – et dans le sentier du Pas-du-Roc et à Champlaitier.

Des interrogations demeurent sur les circonstances réelles de cet « accident ».



Figure 88 : M. Thouvenin devant la grotte de la Diau.

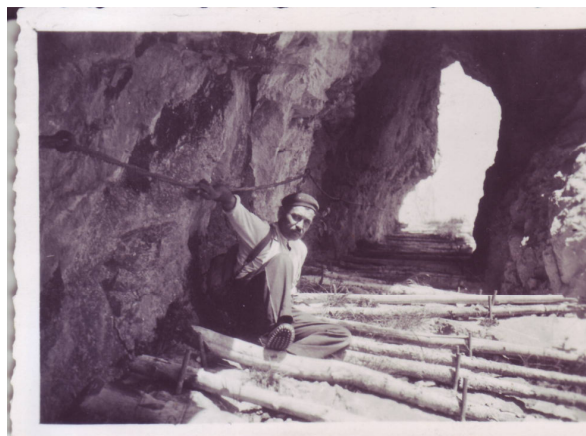


Figure 89 : M. Thouvenin dans le sentier du Pas-du-Roc.

III-4- Elie Muffat (militaire versé dans les Eaux et Forêts)

Dernier témoin vivant de cette période, militaire du 27^e BCA, il fut – nous l'avons déjà évoqué – garde des Eaux et Forêts pendant une courte période qui va de novembre 1942 - date de dissolution de l'armée d'armistice - à la Libération.

Il était administrativement nommé sur les triages de Mont Piton et Villy-le-Pelloux, où il dit lui-même « *avoir peu mis les pieds* ». Son action de chef de la résistance à Groisy, comme celle de Louis Morel, chef de la résistance à Thorens, devait laisser peu de temps à l'exercice du service normal. La hiérarchie était donc nécessairement informée. Il avait de très bonnes relations, nous dit-il, avec les inspecteurs des Eaux et Forêt, MM. Villaume et Anchiéri.

Nous publions (ANNEXE 1) un extrait de son témoignage recueilli lors de la réunion qui s'est tenue le 26 mai 2014 à Thorens.

III-5- Marius Vesin (garde forestier)

M. Vesin a eu un rôle important pendant cette période. Le général Bachelet lui a rendu hommage lors de son enterrement le 28 janvier 2012 en rappelant « *le souvenir d'un homme héroïque, aux valeurs et convictions inébranlables* ». Le 10 décembre 2010, Elie Muffat remettait à Marius Vesin les insignes de chevalier de la Légion d'honneur.

M. Vesin a été nommé garde domanial le 2 juillet 1942, démobilisé le 24 septembre 1942 il est nommé garde à Thorens le 3 août 1943.

Le 25 mars 1944, veille des combats, il monte six jeunes Lorrains à Champlaitier, et ce malgré l'encercllement du plateau par la milice.

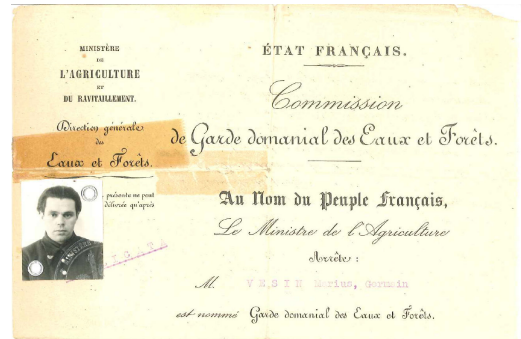


Figure 90 : commission du garde domanial Marius Vesin.

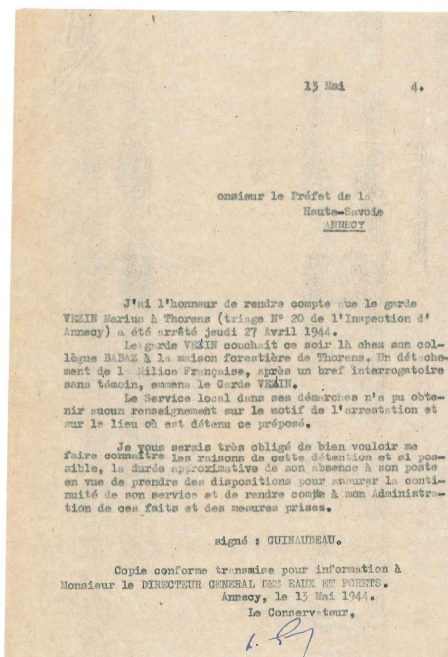


Figure 91 : information sur l'arrestation de Marius Vesin du 27 avril 1944.

Dénoncé à la milice, Marius Vesin est arrêté par la milice le 27 avril 1944 à la maison forestière de Sales où loge Jean Babaz. Interrogé, tabassé, il est détenu jusqu'au 23 mai 1944 mais reste inculpé de dépôt d'armes en tant que prévenu libre. Le jugement est intervenu en juillet 1944. Juste après son arrestation personne ne savait où il était détenu. Sa maman le rechercha ainsi que sa hiérarchie, afin d'essayer de le faire libérer.

La milice avait trouvé des armes détenues par M. Vesin. Pour obtenir sa libération, l'administration a fait valoir que les armes avaient été trouvées aux abords du plateau lors des tournées de surveillance et que par négligence et légèreté, elles n'avaient pas été immédiatement remises aux autorités ! Cela a sans doute sauvé la vie de M. Vesin car les quatre autres hommes emprisonnés avec lui sont morts en déportation.

III-6- Jean Babaz (garde forestier)

Jean Babaz a remplacé M. Thouvenin après sa mort. Il habitait la maison forestière de Sales qui venait d'être construite. Un petit logement – qui existe toujours : c'est actuellement un logement Apas – est adossé à la maison. M. Dagostini responsable de la milice, l'a occupé quelques mois. Mme Babaz prévenait son mari de la présence de la milice en étendant des draps. Il y avait des caches dans la maison contenant des armes et du tabac, elles n'ont jamais été découvertes pendant la guerre.

Jean Babaz qui avait été cordonnier avant d'être forestier, faisait des chaussures pour des jeunes « de la ville » qui montaient au plateau.

Après les événements, les autorités certifient dans plusieurs documents que Jean Babaz a été : chef de trentaine dans les forces françaises de l'intérieur, il participe à la création de camps de montagne, sert comme agent de liaison et de renseignement, participe à la récupération d'armes, munitions et matériel après le repli des Glières et constitue de nouveaux dépôts, cache des résistants. Il reçoit la croix de guerre avec étoile de bronze le 14 mars 1951.



Figure 92 : Jean Babaz.

Après la Libération il fut accusé d'avoir été milicien ! Il porta plainte pour outrage à agent dans l'exercice de ses fonctions et le calomniateur fut condamné à verser à M. Babaz 7 000 francs. La somme a été reversée, par lui, aux veuves de guerre de la commune (document du comité de libération du 16 mai 1946).

Il est intéressant de constater que les gardes Babaz, Vesin et d'autres ont fait leur service militaire avant la guerre sous les ordres du commandant Valette d'Osia au sein du 27^e BCA.

Ils ont certainement côtoyé à cette époque les officiers et sous-officiers du 27 qu'ils retrouveront plus tard au sein des Eaux et Forêts et de la Résistance.

Les forestiers, gardes domaniaux et communaux ont joué un rôle important dans l'approvisionnement du plateau et l'accompagnement des résistants, sans prendre part directement aux combats sur le plateau pendant le blocus du mois de mars. Ils seront donc dans la vallée au moment du décrochage et participeront à la « récupération » des résistants. Les soldats du 27^e BCA, quant à eux, se sont vus confier par l'armée secrète des missions sur le plateau, c'est le cas de Louis Morel en mars 1944, et des responsabilités autour du plateau, d'Elie Muffat et Louis Morel notamment, respectivement chef de la résistance à Groisy et à Thorens.

IV – LAISSEZ-PASSER, ARMEMENT ET PROCÈS-VERBAL

Modèle 1 ETAT FRANÇAIS N° 102/103

Permis de Circulation de Nuit (PERMANENT)
Durchlasschein zum nachverkehr (DAUERND)

Valable pour le trajet de Thorens à Villaz
gültig für die Strecke von nach
et de 23 h. à 5 h.
und von Uhr, bis Uhr

Nom et prénom : BABAZ Jean Marcel
Name und Vornamen :
Profession : Carde communal des Eaux et Forêts
Beruf :
Domicile : Thorens
Wohnung :
Carte d'identité N° 222
Kennkarte n°
délivrée par : Mairie de Thorens
ausgestellt von :
le 15 juillet 1943
am
Visa de l'Inspecteur du Travail ou du Chef de Service
Visa des Arbeitsinspektors oder des Chefs der Dienststelle
Signature du titulaire,
Unterschrift des Inhabers.
A Annecy, le 28 FEV 1944 194
In am 194
Pour le Préfet et par Délégué,
Le Secrétaire Général,
Imp. R. Matringe

Figure 93 : permis de circulation de nuit en français et en allemand ayant appartenu à Jean

Quatre documents sont ici présentés. Les trois laissez-passer ont appartenu à Jean Babaz, mais tous les forestiers en possédaient. Elie Muffat rapporte souvent qu'ils étaient essentiels pour circuler de jour comme de nuit.

Le premier est un permis de circulation de nuit en français et en allemand (fig. 93), le second (fig. 94) un laissez-passer manuscrit de la milice française et le troisième (fig. 95) a été fourni par les FFI en août 1944.

Milice Française Laissez-Passer pour la Commune de THORENS

Nom: BABAZ Prénoms: Jean Marcel
N. le: 28 juillet 1915 P. le: 28 juillet 1943
Profession: Garde des Eaux et Forêts Validité: PERMANENT

THORENS ca. 25 Mars 1944
P. la C. M. de Bernouville

Figure 94 : laissez-passer manuscrit fourni par la milice à Jean Babaz.

Au-delà de ces précieux sésames, les gardes des Eaux et Forêts pouvaient être armés dans le cadre de leurs fonctions. Dans un document à l'en-tête de l'Etat français, le chef du gouvernement rappelle aux préfets de la zone libre que par la loi du 3 décembre 1942, « l'interdiction de détention et de port d'arme à feu et de munitions ne s'applique pas aux agents des administrations.... et notamment à ceux des Eaux et Forêt ». Un garde pouvait porter un pistolet automatique ou un revolver.



Figure 95 : laissez-passer fourni par les FFI à Jean Babaz.

Un document, parmi ceux qui viennent d'être retrouvés, a été établi par les trois gardes forestiers. C'est le procès-verbal du 17 avril 1944 signé par MM. Borrely, Babaz et Vesin qui constate l'incendie des six chalets des Eaux et Forêts : « ces incendies auraient été provoqués le mercredi 29 mars écoulé par les membres de la milice française ».

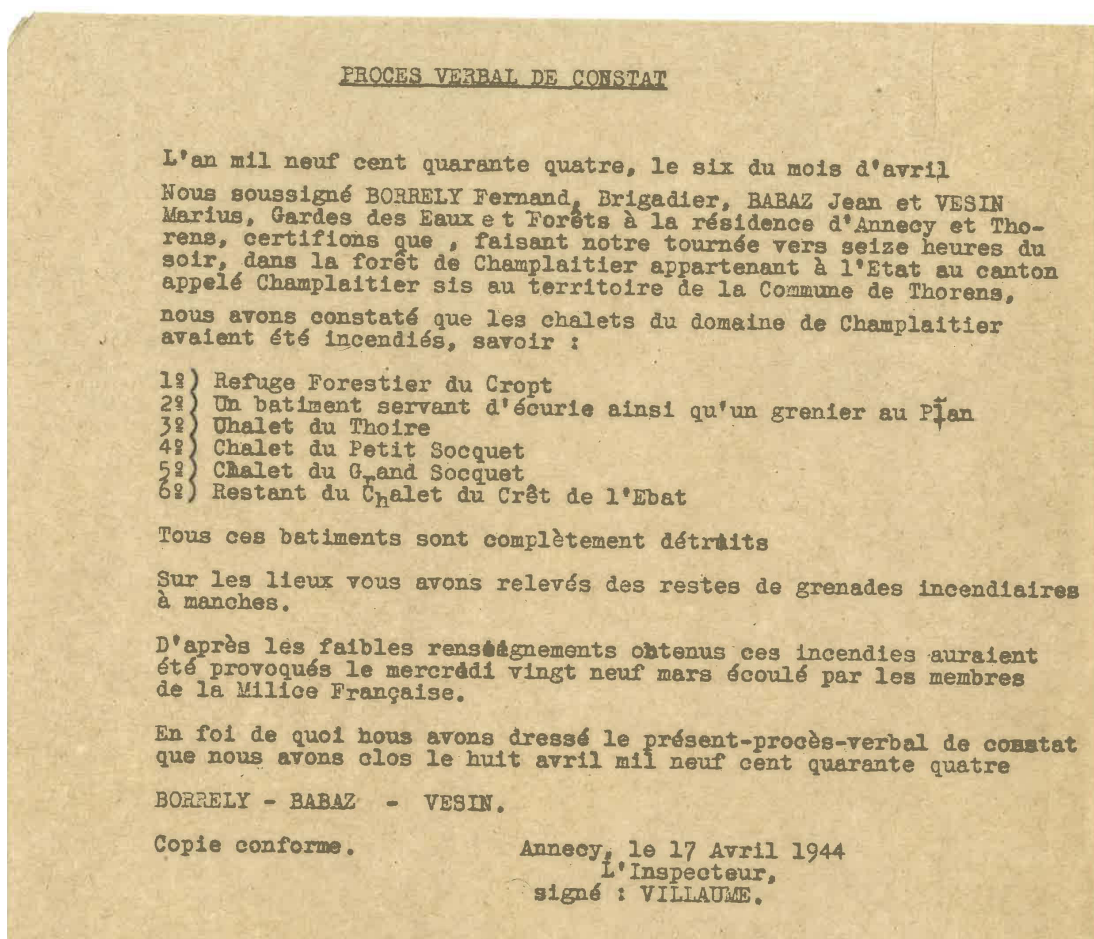


Figure 96 : procès-verbal du 17 avril 1944 établi par MM Babaz, Borrely et Vesin.

V– LE RÔLE DE LA FORÊT

Après avoir évoqué le rôle des forestiers, il nous faut dire deux mots – en bon forestier – du rôle de la forêt pendant cette période.

Là encore il faut distinguer le plateau et ses abords. Sur le plateau le bois a été coupé pour essayer de se chauffer dans les chalets, pour monter les bûchers nécessaires au signalement des parachutages et pour construire des abris ou se camoufler sur les postes avancés, mais certainement aussi pour y cacher des armes.

Le rôle de la forêt a été déterminant aux abords du plateau pour être à couvert pendant les allers-retours au plateau, mais également pour se cacher au moment du décrochage. Malheureusement la forêt, à cette altitude, est composée d'épicéas et de sapins mais également de feuillus, essentiellement des hêtres totalement défeuillés au mois de mars et n'offrant qu'une trop faible protection à tous ceux qui quittaient provisoirement le plateau.

La descente de la compagnie « *Forestier* » par l'enclave a été une des moins meurtrières avec cependant la mort de cinq d'entre eux.

Arrivé au terme de cet article sur le rôle des forestiers, je souhaite, à nouveau, remercier très chaleureusement l'implication du général Bachelet dans ce projet – et à travers lui, l'association des Glières – ainsi que M. le maire de Thorens Glières. Leur passion pour l'histoire et pour l'histoire des Glières a rejoint l'histoire des forestiers et permis à la forêt domaniale de Champlaitier d'être mieux connue au sein du massif des Glières.



Jean-François Lafitte
Directeur d'agence ONF Haute-
Savoie

BIBLIOGRAPHIE

Vivre libre ou mourir. Plateau des Glières Haute-Savoie 1944. Association des Glières pour la mémoire de la Résistance (La fontaine de Siloé).

Les maquis de l'espoir, chronique de la Haute-Savoie au temps de l'occupation italienne. Novembre 1943 – septembre 1943. Michel Germain

Glières, une grande et simple histoire. Michel Germain

Le massif Glières Parmelan à pied. Topo guide, Fédération françaises de randonnées.

Des plaques commémoratives situées place de la Liberté à Thorens Glières évoquent également le rôle des forestiers (inauguration en 2014).

ANNEXE 1

Extrait des témoignages recueillis le 26 mai 2014 à Thorens –Glières.

« Je m'appelle Elie Mufat, j'ai bientôt 96 ans, je suis né le 16 janvier 1919 à Montriond.

Je suis issu du 27^e BCA. Nous avons été mutés, quelques-uns dans le service des Eaux et Forêts, en particulier Louis Morel et moi-même, comme agents techniques des Eaux et Forêts à Thorens munis d'un laissez-passer permanent, qui nous a servi plus d'une fois en particulier la nuit quand on redescendait de Champlaitier ou de Glières. Et voilà comment on a commencé à faire de la résistance sur place à Thorens.

Moi j'ai été nommé chef de la résistance à Groisy le Plot et Louis Morel s'est installé ici à Thorens, mais nous étions en communication constamment l'un et l'autre. Et au point de vue résistance pure, en ce qui concerne les Eaux et Forêts, ce pourquoi nous sommes ici, celui qui a fait le plus gros travail, ici à Thorens, c'est notre ami Jean Babaz. Quand nous sommes arrivés ici en 1942, il était déjà le chef d'une trentaine bien organisée parce qu'à ce moment-là, on nous avait donné comme consigne à Louis Morel et à moi-même de prendre contact avec tous les éléments de la Résistance et de les transformer en trentaine et en sixaine à l'époque, prêt à reprendre le combat s'il le fallait.



Figure 97 : Elie Mufat le 26 mai 2014.

A Thorens, la trentaine de Jean Babaz était très organisée militairement et c'est à ce moment-là, que nous avons commencé, moi de mon côté à Groisy, à faire sauter les voies ferrées à 7 ou 8 reprises au moins et Louis Morel, ici, à Thorens, qui était en relation avec toutes la Résistance de Thorens.

....

« Le rôle des agents des Eaux et Forêts. Je vais d'abord vous parler de Jean Babaz, c'était le principal, ici, au point de vue organisation, mais vous aviez le père d'Andréanne, M. Vesin, également qui en a fait partie. Notre rôle à nous, c'était de ravitailler Champlaitier ou directement le maquis des Glières. Et finalement, on montait des jeunes, du ravitaillement et des armes également. Les jeunes on les prenait toujours au Moulin Bevillard, c'est là qu'était le point de ralliement de tous les jeunes qui arrivaient de partout, (...) on les prenait, on les montait tout le long au bord de la Filière, on montait derrière le château et on arrivait à Champlaitier où il y avait toujours quelqu'un, (ils étaient déjà bien organisés là-haut), qui nous demandait le laissez-passer ».

« Notre travail à nous, tous les agents des Eaux et Forêts, c'était de monter du ravitaillement et des jeunes. Comme nous avions un laissez-passer permanent de jour comme de nuit qui nous a servi bien souvent lorsqu'on redescendait de Champlaitier ou de Glières, on sortait notre laissez-passer et c'était bon. On disait qu'il y avait eu un délit dans la forêt pour que notre présence soit crédible. Et ça nous est arrivé maintes et maintes fois. A chaque instant, il y avait un garde des Eaux et Forêts qui montait à Champlaitier ou à Glières avec des sacs bourrés de ravitaillement ou d'armes, et c'était notre travail pas quotidien mais presque. Et cela a duré de 1942 jusqu'en 1944, date de la libération d'Annecy ».

M. Anselme: « Je me souviens de Marius Vesin quand il montait à Champlaitier. Babaz me disait toujours, Marius s'occupe de Champlaitier et moi de Glières. C'était deux montagnards, ils montaient souvent avec des sacs ; je me souviens que les balles de farine entières venaient du Moulin Bevillard, on allait les chercher avec le cheval et le tombereau, c'était ou mon frère ou moi.... quand on avait une balle de 100 kg, ils la montaient à Glières. C'est le lieutenant Tom qui nous a fait arrêter car les miliciens retrouvaient les traces dans la neige.

M. Bevillard : « Moi j'avais ma chambre au Moulin et le soir je recevais des évadés qui arrivaient d'Annecy et Marius Vesin venait les chercher le lendemain matin donc ils passaient la nuit avec moi dans la chambre et c'est rare quand il n'y en avait pas un qui arrivait le soir parce que ma fenêtre donnait sur la route. Quand on parle de Louis Morel, il avait fait son campement chez nous, c'est lui qui préparait le

ravitaillement, il avait pétri une fournée pour envoyer le pain le lendemain matin vu qu'il n'y avait personne d'autres pour le faire. Mon frère était obligé de se cacher donc il ne pouvait pas rester au Moulin. C'est seulement en janvier que Louis Morel a décidé, il a dit aux 4 jeunes qui étaient là « vous venez avec moi, on monte à Glières ». Et c'est là qu'ils sont tous partis et donc le ravitaillement se faisait avec Marius Vezin, qui passait le soir. Il y avait même un parachutiste qui venait former les jeunes aux armes anglaises qui avaient été parachutées.

J'avais un endroit dans l'atelier où Marius Vezin venait se ravitailler, il y avait de tout, toutes les réserves. »

Elie Mufat : « Les jeunes qu'on prenait au Moulin Bevillard, on les montait la nuit, on utilisait le lit de la Fillière, ensuite on passait derrière le château et après on traversait les champs qui étaient constamment ratissés par les projecteurs. Et on arrivait à Champlaitier, il fallait livrer le mot de passe qui changeait tous les jours. Là-bas, on tombait à l'entrée de Champlaitier, pas directement au chalet et on déposait le ravitaillement et les jeunes aux gars qui étaient juste à l'embouchure mais nous on ne montait pas jusqu'au chalet.

A Glières, c'était la même chose, quand on traversait les frêtes, on redescendait de l'autre côté et on livrait le ravitaillement et tout ce qu'on avait dans le sac au PC du commandement. »

Elie Mufat : « Le lieutenant de Griffolet qui a été tué au moment où il descendait de la dispersion, il avait scindé son groupe en deux, il avait fait partir une partie et au moment où il remontait pour aller chercher l'autre, il est tombé sur des gardes mobiles qui l'ont mitraillés à bout portant et il est resté là tombé sur la route. Babaz, qui avait entendu la mitraille, la fusillade, a mis son uniforme de garde forestier et il est allé voir ce qui s'était passé. Il a vu de Griffolet sur le chemin. Ensuite il a rencontré la patrouille et il leur a dit : « Vous savez l'homme qui est sur le chemin, il n'est pas mort, il faudrait vous en occuper », leur réponse : « On va s'en occuper tout de suite. ».

Babaz a fait 50 mètres et il a entendu une rafale de mitraille. C'est la façon dont ils s'étaient occupés du lieutenant de Griffolet. C'est une histoire parmi d'autres.

Mais même à ce moment-là, notre situation dans les Eaux et Forêts nous a beaucoup servi, mais par contre la dispersion a été funeste à beaucoup d'Espagnols en particulier, qui ne connaissaient pas beaucoup le coin et qui se sont fait accrocher par la milice ou par les Allemands, mais c'était surtout par la milice. »

Andréanne Vezin : « Il faut dire que mon papa a été sauvé par les Eaux et Forêts, il devait aller à Dachau, il était emprisonné. C'est sa mère qui est allée plaider sa cause auprès des Eaux et Forêts et c'est bien pour cela qu'on l'a libéré.

Là, on l'a pris de nuit à 2h du matin et il a failli avoir une bagarre parce qu'il ne voulait pas se laisser emmener. »

Elie Mufat : « C'est important parce que c'est la mère de Vezin, qui est allée aux Eaux et Forêts, à l'époque et qui a plaidé la cause de son fils auprès des dirigeants. Elle a tellement bien plaidé, il a été libéré. »

Andréanne Vezin : « Parce qu'au début, ils n'étaient pas au courant les Eaux et Forêts, il fallait que quelqu'un les prévienne et c'est sa mère qui était une très bonne maman, qui, avec un autre de ses fils, ont fait le voyage depuis Thollon en car et après à pied. Elle s'est donnée beaucoup de mal. »

C'était sur une dénonciation, mais il était enfermé avec quatre frères qui eux ont été déportés et sont morts tous les quatre. Et lui il a vraiment frôlé ça ! Donc c'est grâce à sa maman et aux Eaux et Forêts. S'ils n'étaient pas venus dire « c'est notre agent, il était là-bas pour son boulot », il ne s'en serait jamais sorti.

A noter aussi, je crois que le garde forestier de Thônes a été tué et mon père avait eu encore une grande chance car il devait être nommé à Thônes et au dernier moment il a été nommé à Thorens. Peut-être qu'il n'aurait pas été tué car les circonstances auraient été différentes.

Mon père et Babaz, ils étaient toujours ensemble. »

Elie Mufat : « La mission que nous avons reçue quand nous avons été libérés du bataillon, c'était de contacter (Louis Morel et moi-même, car nous avons des antécédents au point de vue résistance avec une réunion qui avait eu lieu à l'auberge à Annecy) les organisations de résistance là où on était nommé, moi à Groisy et Louis Morel à Thorens et de former des trentaines et des sixaines – c'est comme cela qu'on appelait une section ou un groupe – de les former de manière à ce que l'on puisse reprendre les armes le plus tôt possible. C'est l'armée secrète qui nous a donné l'ordre. »

Elie Mufat : « Babaz en 1942 avait monté une formation effective d'une section, qui marchait militairement. Quand il les rassemblait, c'était au pas cadencé. C'était des gens aptes à reprendre le combat. »

Nicole Bevillard : « Tout d'abord, je voudrais dire que la présence et le rôle important des forestiers a été dit très tard, on ne disait pas, même dans la transmission de la mémoire. Et c'est bien que ce soit mis au jour nettement aujourd'hui concernant Thorens. D'ailleurs votre papa, Marius Vesin n'en parlait pas beaucoup, Jean Babaz non plus. C'était des gens qui sauf en petit comité, n'en parlaient pas. Ils ont joué un rôle important, que souvent peu de monde sait, et après, ils sont rentrés dans l'ombre comme beaucoup de gens de la résistance de terrain. »

ANNEXE 2

La forêt domaniale de Champlaitier

La forêt domaniale de Champlaitier fait partie de la forêt domaniale RTM (restauration des terrains en montagne) de la Haute Filière, d'une surface de 1 914 ha sur le territoire des communes de Thorens-Glières (1 515 ha), d'Aviernoz (305 ha) et de Petit Bornand (93 ha).

Acquise par l'Etat à partir de 1898 et jusqu'en 1967, c'est la plus grande forêt domaniale du département.

La partie de Champlaitier couvre plus de 1 340 ha, elle a été acquise entre de 1930 et 1965.

Située dans le périmètre du Fier, elle devait constituer une vaste série de reboisement dont le but était la régularisation du cours de la Filière, affluent capricieux du Fier.

Ce boisement avait été rendu nécessaire suite aux coupes massives réalisées pour les besoins de la verrerie de Thorens-Glières fondée en 1750 par Paul François de Sales et qui fut manufacture royale jusqu'en 1860 avec une apogée vers 1780. Le manque de bois est souvent cité comme une des raisons majeures de l'arrêt de la verrerie. L'intérêt économique que devaient présenter ces boisements n'en était pas pour autant exclu (papier).

Les travaux de reboisement prévus commencèrent dès 1931 avec une plantation de 5 ha d'épicéas sur le territoire de la ferme du Cropt alors abandonnée. En 1934 y fut établie une importante pépinière. Dans le même temps, le chalet du Cropt, entièrement rénové, devint le premier chalet forestier pour le logement du personnel et l'hébergement de passage des ingénieurs forestiers.

Les états de travaux des Eaux et Forêt font état de 6 000 plants en 1931, 20 000 en 1932, 40 000 plants en 1934, 37 000 plants en 1946 pour regarnir 119 ha de plantations. Champlaitier fut ainsi reboisé en épicéa, mélèze, pin cembro et pin à crochets, à raison de 4 à 5 000 plants par hectare.

Les résultats de ces plantations effectuées de 1350 à 1750 mètres ne sont pas très satisfaisants et les plants nécessitent de nombreux dégagements dans ces anciens pâturages, pas toujours exécutés à temps, pour les soustraire à la concurrence des grandes herbes croissant sans frein depuis la suppression du pâturage. Un rapport de l'inspecteur Bouverot constate en 1940 l'étouffement et la perte de 80 % des plants plantés de 1935 à 1939 sur 25 hectares. Nous sommes loin du projet de création de plus de 700 ha de peuplement productif, « *principalement en bois papetier* » initialement prévu.

Pendant la guerre il fait mention, dans les états de travaux des Eaux et Forêts, en 1941 de la carbonisation de 4 000 stères donnant 266 tonnes de charbon de bois. 12 fours en service pour une production d'une tonne par jour pendant 266 jours. Travaux effectués avec la main-d'œuvre locale renforcée des jeunes libérés des groupements de jeunesse et des chômeurs de la région d'Annecy.

En 1943, 18 000 m² de jardins collectifs sont loués aux habitants de Thorens et sont plantés en pommes de terre, avoine et betteraves fourragères.

Les années de guerre ont marqué l'arrêt quasi total des travaux de plantations, aggravé en 1944 par la destruction et l'incendie par fait de guerre de tous les chalets d'alpage de Champlaitier.

Après-guerre, les esprits ont changé et l'on ne parle plus en 1948 de reboiser la totalité des pâturages mais bien au contraire de les remettre en activité dès que les chalets d'alpage, détruits par les Allemands au cours des fameux combats des Glières, seront reconstruits. Quatre chalets ont été reconstruits après la guerre.

Aujourd'hui la forêt domaniale de Champlaitier a un rôle de protection sur 571 ha, elle accueille le plus grand troupeau de génisses en alpage sur une surface de 901 ha, une réserve biologique dirigée sur 199 ha (les Frêtes), l'école de chasse de la Fédération des chasseurs de Haute Savoie, elle a une fonction touristique et est, à ce titre, un exemple de gestion multifonctionnelle du patrimoine forestier.

COMMUNICATION 6

LES ARBRES RELICTUELS DE LA GRANDE GUERRE

(Frédéric Steinbach)

RÉSUMÉ

A l'heure où les derniers combattants de la Grande Guerre ont tous disparus, il reste encore quelques témoins vivants des événements tragiques qui durant quatre années se sont déroulés sur notre sol. Ces témoins, dont une partie est aujourd'hui dans des états sanitaires fragilisés du fait des meurtrissures reçues, sont les arbres relictuels des peuplements de jadis. En fonction de leur positionnement sur la ligne de front, les stigmates reçus durant ce conflit sont différents.

A l'heure où les derniers combattants de la Grande Guerre ont tous disparus, il reste encore quelques témoins vivants des événements tragiques qui durant quatre années se sont déroulés sur notre sol. Ces témoins, dont une partie est aujourd'hui dans des états sanitaires fragilisés du fait des meurtrissures reçues, sont les arbres relictuels des peuplements de jadis. En fonction de leur positionnement sur la ligne de front, les stigmates reçus durant ce conflit sont différents.

I – LES FORÊTS AU CŒUR DES COMBATS

S'il est de notoriété que la Grande Guerre a causé de nombreuses pertes humaines dans les populations civiles et militaires, la sylve a elle aussi payé un lourd tribut.

Avec la stabilisation du front dès le début du mois d'octobre 1914, le couvert forestier va servir en de nombreux endroits à camoufler les forces en présence. Les lisières sont alors aménagées en points d'appuis. Les premières lignes des adversaires en présence, tout comme des infrastructures stratégiques (postes de commandements, dépôts de munitions, carrefours, cantonnement), sont régulièrement prises pour cible par l'artillerie. Les peuplements sont alors hachés par les éclats d'obus ou de *schrapnels*, ce qui, associé à des sols bouleversés, laisse une vision apocalyptique du champ de bataille. Branches coupées ou arrachées, troncs déchiquetés, tel des corps décharnés, les peuplements forestiers sont meurtris au plus profond d'eux. Après d'intenses combats ne subsistent plus des peuplements originels qu'un champ de « quilles » ou de « chandelles » mitées par de nombreux impacts en tout genre.



Figure 98 : fantassin français dans une forêt transformée en un champ de « quilles ».

A la fin du conflit, ces reliques permettent de témoigner de l'intensité des combats au même titre que les bouleversements du sol. Ces meurtrissures contribuent peu à peu à la mort des sujets du fait d'un état sanitaire dégradé favorisant l'arrivée des insectes xylophages. En certains endroits, ce processus de dégradation est encore accéléré par l'emploi de gaz de combats à forte densité.



Figure 99 : arbre aménagé par les Allemands en observatoire à Flirey (54).

Les arbres sur pied contribuent également durant le conflit à l'effort de guerre, en remplissant divers rôles pour l'aménagement de la ligne de front. Ainsi, en divers endroits de la ligne de front, nous constatons que certains arbres présents sur des points stratégiques, ou eux-mêmes dominant le peuplement environnant, sont aménagés en arbres observatoires. Des échelons métalliques ou en bois sont disposés le long du fût, permettant ainsi d'accéder à une fourche abritant souvent une plate-forme d'observation. Les observateurs peuvent alors scruter les alentours, avec une certaine discrétion, camouflés pendant les périodes estivales par le feuillage.

Au niveau des défenses accessoires des premières lignes, quand ces dernières sont situées en milieu forestier, il n'est pas rare de constater que les réseaux de fil de fer barbelés prennent ancrage au niveau des troncs d'arbres. Cette manière de procéder permet ainsi de s'affranchir de

l'acheminement, puis de la mise en place des piquets bois ou métalliques (« queue de cochons ») employés systématiquement en milieux ouverts. De même, lorsque les lignes adverses sont très proches les unes des autres, à portée d'un jet de grenades, les combattants érigent sur le parapet, à l'aplomb des tranchées des grillages anti-grenades. Quand le peuplement le permet, ces derniers s'appuient eux-aussi sur les tiges présentes.

Enfin, le peuplement en place sert également de poteaux électriques. Ainsi, il n'est pas rare de constater la présence d'isolateurs en porcelaine, témoignant du rôle passé de l'arbre. Dans certains jeunes peuplements traversés alors par des lignes électriques ou téléphoniques, l'accroissement des troncs au fil des ans a en partie englobé ces isolateurs. Parfois, ces peuplements atteignant seulement de nos jours leur maturité, nous pouvons encore observer des alignements « d'arbres poteaux » qui nous permettent d'identifier les axes des communications et alimentations filaires de la ligne de front en lien avec l'arrière.

II- LES HÉRITAGES DU CONFLIT

Au lendemain de la Première Guerre mondiale, le devenir de ces peuplements et arbres meurtris est statué par le directeur général des Eaux et Forêts dans le cadre des consignes à mettre en œuvre pour reconstituer les forêts endommagées par les combats. Il stipule que du fait de la perte de toute valeur marchande, ces bois s'ils ne peuvent plus être en mesure d'avoir un rôle de semencier, doivent être abattus. En revanche, à partir du moment où il demeure un semblant de houppiers permettant à ces arbres dénaturés et dévalorisés de poursuivre leur rôle de « géniteurs », ces derniers seront préservés. De nombreuses quilles sont ainsi exploitées, d'où le fait que peu d'arbres témoins ont traversé les âges pour arriver jusqu'à nous.

Les forestiers en poste sur l'ancienne ligne de front vont également se voir doter de pinces coupantes, dans le but de déceinturer les arbres pris dans les réseaux de fils barbelés afin que ces derniers ne meurtrissent pas les troncs. Il est bien précisé que le rôle des préposés n'est pas de démanteler les réseaux, mais bien d'avoir une action ponctuelle sur les arbres concernés par l'atteinte de ces réseaux. Une partie de ces arbres est ainsi sauvée et ils ne portent alors plus trace du rôle ponctuel qu'ils ont pu jouer dans l'aménagement du champ de bataille. Mais tous n'ont pu bénéficier de cette chance et certains portent encore de nos jours les traces de ces stigmates par des cicatrices plus ou moins marquées.



Figure 101 : arbre impacté par un obus dans le secteur de Marbotte (55)



Figure 100 : chêne « poteau électrique » en forêt communale de Saint-Baussant (54)

Mais pour un certain nombre, les meurtrissures reçues lors des combats ont été les plus fortes, leur état sanitaire s'est peu à peu dégradé au fil des ans, jusqu'à entraîner leur disparition. Ces arbres meurtris revêtent de nos jours un caractère spécifique, puisqu'ils demeurent les derniers témoins vivants du conflit. Alors qu'ils témoignaient d'un état de fait, racontant une tragédie vécue par le pays, nul n'obtint du fait de son statut de « végétal », la reconnaissance du pays par le biais d'un classement. Seules des générations successives de forestiers firent leur possible pour les préserver. Mais en fonction des atteintes, de nombreuses questions se posaient sur la manière de préserver ces « gueules cassées » de la sylvie qui devaient elles aussi finir par disparaître. La mort naturelle fut parfois devancée par les bourrasques traversant les

contrées du Nord et de l'Est de la France. Ainsi, en raison d'un état d'affaiblissement généralisé, plusieurs de ces témoins furent abattus par la tempête Lothar du 26 décembre 1999.

III– DES COMBATS AU SOUVENIR, L'EXEMPLE DU CHÊNE MITRAILLÉ DU BOIS-LE-PRÊTRE

Toutefois, le particularisme de certains d'entre eux, situés au cœur de champs de batailles légendaires, leur a permis de rentrer dans l'histoire pour la postérité. Tel est le cas du chêne mitrillé du Bois-le-Prêtre. Cet arbre, situé légèrement en arrière de la Croix des Carmes, dans la forêt domaniale du Bois-le-Prêtre (Lorraine), vit s'affronter durant de nombreux mois les troupes françaises et allemandes de l'automne 1914 à l'été 1915. Au cours de 182 actions offensives et défensives, 7 000 combattants français et autant d'Allemands perdirent la vie et 22 000 y furent blessés dans chaque camp. Cette partie sommitale de la forêt fut l'un des points les plus meurtriers avec des tranchées adverses séparées d'une dizaine de mètres. Chaque jour, des combattants étaient meurtris dans leurs chairs par l'éclatement des grenades, les tirs d'infanterie, les projectiles d'artillerie.



Figure 102 : le chêne mitrillé du Bois-le-Prêtre (54).

Au lendemain du conflit, ce secteur faisait partie, comme un tiers de la forêt du Bois-le-Prêtre, des peuplements considérés par l'Administration forestière comme des futaies totalement détruites. Les photos prises durant la guerre et dans l'immédiat après-guerre sur cette zone montrent un champ de quilles. Du fait des événements passés, les forestiers ont souhaité préserver une zone témoin de trois hectares en arrière de la Croix des Carmes. Cette surface fut donc identifiée dans les aménagements forestiers successifs comme étant « hors aménagement », afin de la préserver de toutes coupes et travaux.

Quelques menus aménagements équipèrent à plusieurs reprises une partie de cette emprise, de manière à faire découvrir au public, par le biais de sentiers, les vestiges du conflit encore présents (tranchées, observatoires, abris bétonnés, chevaux de frises...) dont parmi ceux-ci, une quille mitrillée. Sur ce secteur relativement préservé de l'action humaine, au sol bouleversé, conservant des vestiges dans un état plus ou moins remarquable, cet élément emblématique témoignait des souffrances vécues par les combattants.

Avec le temps, cette quille commençait fortement à se dégrader, soit du fait du climat (infiltration d'eau entraînant des moisissures), soit du fait d'actions humaines (visiteurs souhaitant ramener un souvenir en arrachant un fragment de bois ou une inclusion métallique). De nombreux organismes furent donc contactés au début des années 2000 afin d'envisager des solutions pour maintenir cet arbre *in situ*. Malheureusement, aucune solution technique n'était envisageable. Trois communes limitrophes fortement impliquées dans le souhait de valoriser ce lieu proposèrent alors d'acquérir cette chandelle afin de la préserver en lui donnant une autre destination. Le 29 juin 2005, l'ONF procéda à son abattage avec toute la délicatesse et la solennité qui étaient dues à ce dernier témoin. Un hommage lui fut rendu le lendemain au cours de la cérémonie des combats du Bois-le-Prêtre, avant qu'il ne soit stocké durant un an et demi dans un hangar afin de faire baisser son hydrométrie. Puis, il fut envoyé en Franche-Comté au Centre régional de restauration et de conservation des œuvres d'art. Cet établissement procéda à son nettoyage puis à son traitement.



Figure 103 : chêne mitraillé du Bois-le-Prêtre installé dans l'église de Saint-Baussant.

Après plusieurs mois de soins, la quille rejoignit l'église commémorative des combats du Bois-le-Prêtre située dans le village reconstruit de Fey-en-Haye.

Elle est exposée dans une chapelle latérale, à proximité du vitrail central de la nef qui représente l'inauguration du monument de la Croix des Carmes. Son retour fit l'objet d'une cérémonie le 30 juin 2007, où la population du secteur accompagnée de nombreuses personnalités et porte-drapeaux d'associations d'anciens combattants étaient présents.

(crédit photos : Frédéric Steinbach, et coll. Particulière F. Steinbach)



Frédéric Steinbach
Office national des forêts

COMMUNICATION 7

**ÉCHEC EN FORÊT :
DÉFAITE DE LA 3^E DIVISION D'INFANTRIE COLONIALE
DANS LES ARDENNES BELGES LE 22 AOÛT 1914**

(Lieutenant-Colonel Christian Benoit)

RÉSUMÉ

Le 22 août 1914, s'engage, dans la forêt de Neufchâteau (Belgique), un combat de rencontre qui oppose le corps d'armée colonial français à deux corps d'armée allemands au cours de la bataille de Rossignol.

L'étude du combat de la 3^e division d'infanterie coloniale, dans ce cadre, permet de comprendre les particularités d'une action militaire en milieu forestier :

- visibilité réduite à quelques dizaines de mètres, dans une lumière faible, sans oublier, dans le cas présent, la persistance du brouillard qui tarde à se lever en s'accrochant aux feuillages ;
- difficulté de progression due à un sous-bois au sol inégal et encombré d'obstacles ;
- difficulté d'apprécier l'origine et la direction des sons assourdis par le milieu et ricochant ;
- difficulté de s'orienter sous bois par l'absence de points éloignés à atteindre.

Il en résulte :

- dilution du commandement, privé d'informations sur la position des subordonnés, leur action, les moyens dont ils disposent, les appuis dont ils ont besoin, sur la nature, la force, les moyens et l'action de l'ennemi auquel ils font face ;
- absence d'espace de manœuvre, réduit aux routes et chemins pouvant être utilisés pour les mouvements, les déplacements sous bois étant lents, compliqués à diriger, notamment par la difficulté à maintenir la liaison entre les éléments ;
- difficulté de placer des appuis (artillerie), accrochés aux voies existantes, privés de vues, disposant de champs de tir courts et étroits ;
- quasi-impossibilité de faire prendre à une grande unité en colonne de route une formation articulée pour le combat ;
- incohérence de la conduite de la bataille, réduite à des actions locales au cours desquelles chacun, avec les moyens qu'il peut conserver, essaie de ralentir la progression de l'ennemi et se terminant en une somme de combats individuels pour échapper à la capture ou à la mort ;
- coût humain et matériel exorbitant.

La rencontre entre l'armée allemande traversant la Belgique d'est en ouest et l'armée française en marche vers le nord a lieu le 22 août 1914, au cours de la bataille des frontières qui se termine par la défaite de cette dernière, dont 27 000 soldats sont tués, soit autant que pendant toute la guerre d'Algérie³⁶. S'ensuit la retraite générale qui se termine le 5 septembre sur la Marne, à 150-200 kilomètres plus au sud.

La défaite a des causes générales et communes aux unités engagées, dont la faiblesse du haut commandement – un général sur deux est relevé au cours du premier mois de guerre – la faillite du renseignement tactique, le choix de l'offensive comme unique tactique d'emploi des unités, la quasi-absence d'artillerie lourde et l'inadaptation de l'équipement du combattant sont les plus importantes.

Parmi les unités participant à cette première grande bataille de la guerre, le corps d'armée colonial, combattant dans le Luxembourg belge, est défait. Le commandant de la IV^e armée, dont il relève, note que sa 3^e division est « *particulièrement éprouvée, son chef tué*³⁷ ». La défaite de ce corps d'armée a les mêmes causes que celle des autres unités, mais, dans le cas de la division étudiée ici, elle est accélérée et amplifiée par le fait que le combat a lieu en forêt.

I – LE CORPS D'ARMÉE COLONIAL DANS LA BATAILLE DES FRONTIÈRES

Après la violation de la neutralité belge par les troupes allemandes qui envahissent le pays, trois des cinq armées françaises formées à la mobilisation (III^e, IV^e et V^e) marchent à leur rencontre en progressant vers le nord, tandis que les deux autres se battent en Lorraine. Elles franchissent la frontière belge et se heurtent aux II^e, III^e et IV^e armées allemandes entre Charleroi à l'ouest et Arlon à l'est. Au centre du dispositif, la IV^e armée, commandée par le général de Langle de Cary, avance en direction de Neufchâteau, « *avec pour objectif les forces ennemies qui sont entrées dans le Luxembourg belge*³⁸ ».

Le corps d'armée colonial est formé en 1903, après la transformation des troupes de la marine en troupes coloniales, organisée par la loi du 7 juillet 1900. Regroupant à l'origine des régiments stationnés dans les ports militaires, il est, en 1914, après la création de nouvelles unités, composé de douze régiments d'infanterie et de trois régiments d'artillerie, formant trois divisions d'infanterie. Sa composition est unique, les autres corps d'armée ne comptant que deux divisions. Il n'est pas, à la différence des autres corps, stationné sur le territoire d'une région déterminée, mais implanté sur plusieurs, et il compte dans ses rangs un tiers d'engagés volontaires attirés par le service outre-mer. Il constitue aussi un volant de troupes pour les colonies. En 1914, une partie de ses bataillons est engagée au Maroc.

À la mobilisation, il gagne la frontière du Nord-Est en laissant la 2^e brigade de sa 1^{re} division, stationnée à Lyon, pour garder la frontière des Alpes, tant que l'Italie, liée à l'Allemagne et à l'Autriche-Hongrie au sein de la Triple-Alliance formée en 1882, n'a pas arrêté sa position dans la guerre qui commence. C'est avec les 2^e et 3^e divisions d'infanterie coloniale, à deux brigades de deux régiments chacune, et la 5^e brigade de la 1^{re} division qu'il rejoint ses positions de départ, mais au moment de la bataille, la 2^e division est placée en réserve d'armée par le général de Langle de Cary. Il combat avec trois brigades seulement et le renfort du 3^e régiment de chasseurs d'Afrique, venu de Constantine.

³⁶ Jean-Michel Steg, *Le Jour le plus meurtrier de l'histoire de France, 22 août 1914*, Préface de Stéphane Audoin-Rouzeau, Paris, Fayard, 2013, p. 25.

³⁷ Général de Langle de Cary, *Souvenirs de commandement, 1914-1916*, Préface du maréchal Franchet d'Espèrey, Paris, Payot, Collection des mémoires, études et documents pour servir à l'histoire de la Grande Guerre, 1935, p. 136.

³⁸ Ordre particulier n° 15 du commandant en chef [Joffre] au commandant [de la] V^e armée et commandant en chef des forces anglaises, 21 août, 17 heures, cité dans Commandant Pugens, *La Bataille des Ardennes (sa genèse, étude détaillée de la journée du 22 août 1914)*, École supérieure de guerre, Cours d'histoire militaire, 1928, annexe n° 695, p. 2.

« Un dispositif sur deux ou trois colonnes » est prescrit par le règlement pour la marche d'un corps d'armée loin de l'ennemi³⁹. C'est sur deux colonnes que le général Lefèvre, commandant le corps d'armée colonial, engage ses unités, le terrain à parcourir ne lui fournissant pas plus de possibilités pour atteindre Neufchâteau. La 5^e brigade, à l'ouest, doit suivre l'itinéraire jalonné par Les Bulles et Suxy et la 3^e division, à l'est, l'axe passant par Saint-Vincent, Mesnil-Breuvanne, Rossignol⁴⁰, Les Fossés, en traversant successivement les forêts d'Orval et de Neufchâteau séparées par la vallée de la Semois⁴¹. Un intervalle variant de cinq à sept kilomètres sépare les deux colonnes. Les renseignements fournis par le Grand quartier général annonçant que l'ennemi est encore à deux jours de marche lèvent l'appréhension d'avoir à franchir les obstacles formés par les forêts. « L'impression générale est que l'ennemi est encore loin et que la marche ne pourra être gênée que par des patrouilles de cavalerie ennemie⁴². » Lefèvre en est persuadé et fait part de sa conviction au colonel commandant le 2^e régiment d'artillerie qui note : « L'ennemi n'est pas signalé ; quelques cavaliers ont été vus dans l'est. La division va cantonner à Neufchâteau⁴³. »

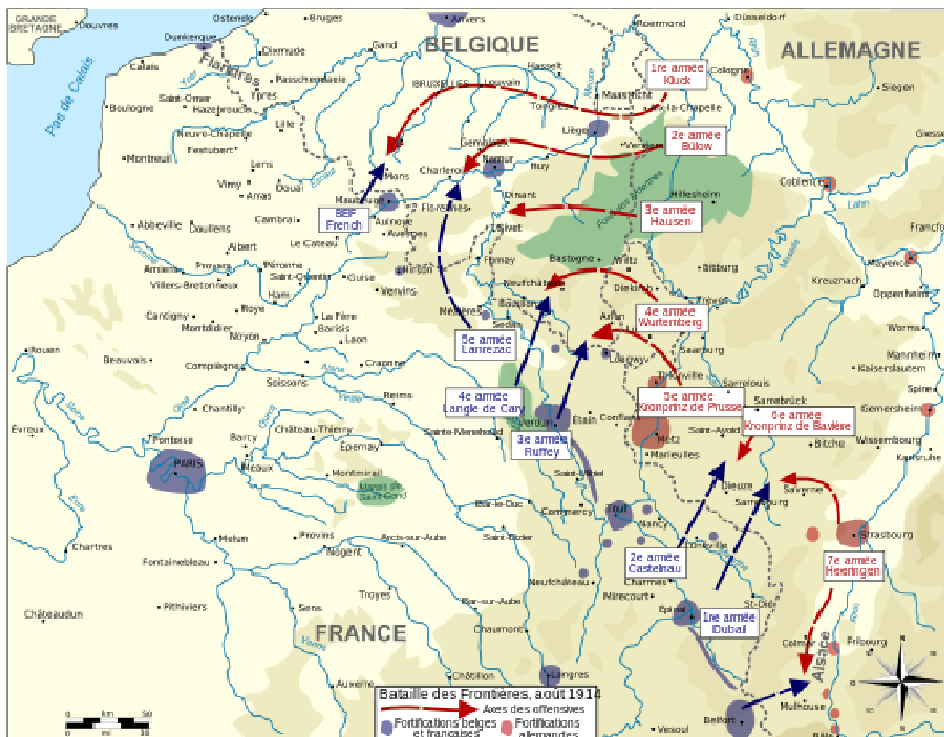


Figure 104 : la bataille des frontières, août 1914.

En 1914 la 3^e division d'infanterie coloniale est une troupe plus aguerrie que la plupart des unités françaises. Ses officiers, ses sous-officiers et ses engagés ont tous connu le feu, souvent peu de mois auparavant lors des opérations au Maroc ; la majorité de ses conscrits appartient aux classes 1912 et 1913, incorporées en octobre et novembre précédents ; son effectif est complété par des réservistes. Elle est entraînée et confiante dans l'expérience acquise au cours des campagnes coloniales, mais, comme toute l'armée française, elle n'a jamais combattu contre un ennemi européen doté d'artillerie et d'aviation.

³⁹ Ministère de la Guerre, *Décret du 28 octobre 1913 portant règlement sur la conduite des grandes unités. Service en campagne*, Paris, Librairie militaire Chapelot, 1914, p. 33.

⁴⁰ A l'heure actuelle, Rossignol est absorbé par la commune de Tintigny.

⁴¹ Cet affluent de la Meuse prend le nom de Semois en pénétrant en France.

⁴² Ministère de la Guerre, État-major de l'armée, Service historique, *Les Armées françaises dans la Grande Guerre*, t. I, *La Guerre de mouvement (opérations antérieures au 14 novembre 1914)*, 1^{er} vol., *L'Avant-guerre. La Bataille des frontières*, Paris, Imprimerie nationale, 1936, p. 399.

⁴³ *Rossignol, 22 août 1914*, journal du commandant Jean Moreau, chef d'Etat-major de la 3^e DIC, suivi des témoignages du lieutenant Chaumel et du colonel Guichard-Montguers, retranscrits et commentés par Éric Labayle et Jean-Louis Philippart, Parçay-sur-Vienne, Editions Anovi, 2002, p. 141.

Elle est commandée par le général Raffenel qui était jusqu'au mois de juin précédent à la tête de la 86^e brigade d'infanterie, stationnée à Saint-Dié (Vosges). Cette affectation devait – ou aurait dû – l'avoir conduit à étudier le combat en forêt. Son quartier général est à Brest et elle comprend la 1^{re} brigade (général Montignault, avec les 1^{er} et 2^e régiments d'infanterie coloniale, stationnés à Cherbourg et Brest), la 3^e brigade (général Rondony, avec les 3^e et 7^e régiments, implantés à Rochefort et Bordeaux), le 2^e régiment d'artillerie coloniale de campagne, équipé de 36 canons de 75 mm, réparti entre Cherbourg et Brest, et le 6^e escadron du 6^e régiment de dragons, unité de réserve mise sur pied à Évreux à la mobilisation et montée sur des chevaux de réquisition.

La division traverse sans encombre la forêt d'Orval, franchit la Semois sur le seul pont existant et atteint Rossignol à 7 heures, qu'elle passe « *sous les regards inquiets des habitants qui s'empressent de nous prévenir, dit un officier de son état-major, de la présence de masses importantes dans le voisinage immédiat. Il faut l'avouer, nous restons sceptiques tant les affirmations du haut commandement sont catégoriques*⁴⁴ ». Elle pénètre dans la forêt de Neufchâteau, en suivant l'unique route disponible. Elle progresse en colonne d'unités, précédée d'une avant-garde, aux ordres de Montignault, composée de l'escadron de dragons, des trois bataillons du 1^{er} régiment et d'une batterie de 75. Le gros de la division suit à trois kilomètres, avec Raffenel.

A 8 heures 45, un officier de l'état-major de la division parti en reconnaissance rend compte que « *la ligne ennemie traverse la route de Neufchâteau à 1 200 mètres ou 1 400 mètres au nord de la lisière ; l'avant-garde est toute entière engagée dans la forêt*⁴⁵. » L'ennemi est retranché et armé de mitrailleuses. Tout de suite l'infanterie est au contact. Raffenel fait pousser les unités qui marchent derrière, les ordres reçus du corps d'armée lui prescrivant « *d'attaquer l'ennemi partout où on le rencontrera*⁴⁶ ».

Au même moment, la 5^e brigade est accrochée par l'ennemi et ne peut porter aide à la 3^e division. Dès lors, le corps d'armée livre deux combats distincts comme s'il était scindé en deux éléments autonomes, sinon indépendants. Le très officiel récit du Service historique de l'armée le reconnaît : « *Au cours de la journée, l'action du général Lefèvre, commandant le corps colonial, n'est arrivée que difficilement à coordonner les mouvements de ses unités de première ligne que sépare toute la profondeur de la forêt de Neufchâteau*⁴⁷. »

Les Allemands se glissent entre les deux unités du corps d'armée pour attaquer encore la division sur son flanc gauche, enfin ils l'assaillent sur son flanc droit, dégarni par l'absence du 12^e corps d'armée qui devait marcher à sa hauteur à son est, mais a trois heures de retard dans sa progression. L'artillerie allemande qui tire dans la profondeur oblige une partie de la brigade Rondony et le 3^e régiment d'artillerie coloniale, régiment non endivisionné aux ordres directs du corps d'armée, à repasser au sud de la Semois, où ils n'en subissent pas moins des pertes. Du fait de l'imbrication des adversaires sous le couvert de la forêt, « *la plupart des batteries de l'artillerie de corps françaises ne peuvent entrer en action le 22 août, parce qu'elles n'ont pu trouver de position, parce qu'elles ne voient rien, parce qu'elles n'ont pas d'objectifs. De ce fait, la IV^e armée française se voit privée d'un des atouts les plus sérieux qu'elle détienne sur son adversaire*⁴⁸ ». À 10 heures 45, la destruction du pont de Mesnil-Breuvanne, « *miné sans doute au préalable par l'ennemi*⁴⁹ », coupe les éléments engagés dans la forêt de tout appui extérieur, alors que « *l'homme qu'on lance au combat a besoin de sentir, derrière lui, une troupe qui le suit, qui le soutiendra en cas de besoin, qui le recueillera en cas d'échec*⁵⁰. » Dans le même temps, « *le sol [...] souvent marécageux, fangeux, impraticable à*

⁴⁴ Chef de bataillon Laurens, « *Récit du combat de Rossignol* », Discours prononcé à Rossignol le 22 août 1921, publié dans le quotidien d'Arlon, *L'Avenir du Luxembourg*, le 9 septembre 1921.

⁴⁵ Jean Moreau, *op. cit.*, p. 60-61.

⁴⁶ Corps d'armée L [Lefèvre], État-major, 3^e bureau, Ordre général d'opérations n° 11 pour le mouvement du 22 août, 21 août 1914, cité dans Pugens, *op. cit.*, annexe n° 794, p. 28.

⁴⁷ *Les Armées françaises dans la Grande Guerre, op. cit.*, p. 401.

⁴⁸ Pugens, *op. cit.*, p. 16.

⁴⁹ Jean Moreau, *op. cit.*, p. 67.

⁵⁰ Général Percin, *Le Combat*, Paris, Librairie Félix Alcan, 1914, p. 49.

*l'artillerie*⁵¹ » prive l'infanterie de la division de l'appui de l'artillerie, qui, de son côté, dépourvue du soutien de l'infanterie, se bat seule. « *L'infanterie et l'artillerie ont lutté chacune pour leur compte. Tout le gros du combat pour l'infanterie de la 1^{re} brigade s'est livré dans les bois où l'artillerie n'a pu les soutenir* », note Guichard-Montguers⁵². La 3^e division prise au piège, cernée de toutes parts et sans possibilité de sortir de la nasse où elle est entrée, ne peut qu'être détruite.

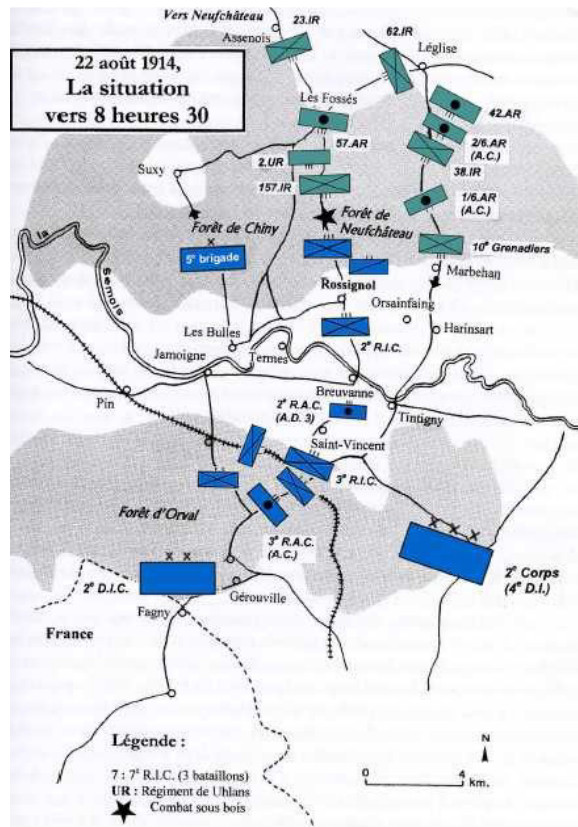


Figure 105 : dispositif du corps d'armée colonial au début de la bataille.

Croquis extrait de *Rossignol, 22 août 1914*, journal du commandant Jean Moreau, chef d'état-major de la 3^e DIC, suivi des témoignages du lieutenant Chaumel et du colonel Guichard-Montguers, retranscrits et commentés par Eric Labayle et Jean-Louis Philippart, Parçay-sur-Vienne, Editions Anovi, 2002, p. 69.

II – LE COMBAT EN FORÊT

Pour une bonne moitié de la 3^e division, le combat s'est déroulé en forêt. Cette circonstance explique en grande partie l'énormité des pertes qu'elle a subies. La zone de combat située dans la forêt des Ardennes, qui « *défend partout ce sol, par lui-même difficile*⁵⁴ », est très petite cependant, à peine fait-elle plus d'un kilomètre de long selon l'axe de la route et quelques centaines de mètres de large : « *Toutes les dépositions des témoins oculaires établissent qu'à aucun moment le front de déploiement du 1^{er} régiment ne dépassa pas, en tout, 800 mètres, certains disent 300 mètres*⁵⁵. »

⁵¹ Pugens, *op. cit.*, p. 15.

⁵² Jean Moreau, *op. cit.*, p. 145.

⁵³ Service historique de la Défense, GR 26 N 552/1, Journal des marches et opérations [JMO] de la 1^{re} brigade d'infanterie coloniale, 1^{er} août-17 novembre 1914. L'imprécision des chiffres montre la confusion dans laquelle sont les unités en retraite.

⁵⁴ Lieutenant Louis Garros, *Le Corps d'armée colonial sur la Semois. La Bataille de Rossignol (22 août 1914)*, Conférence faite le 25 juin 1929 à Rouen, Association des officiers de réserve en retraite et honoraires de Rouen et la III^e région, sd, p. 17. En ligne sur le site <http://www.rossignol.free.fr/>.

⁵⁵ Jean Moreau, *op. cit.*, p. 62.

À la fin de la journée, le bilan est lourd. Raffenel est tué, Montignault et Rondony sont prisonniers et ce dernier meurt en fin de soirée.

Le monument élevé au bord de la route en lisière de la forêt de Neufchâteau, œuvre du sculpteur Jeanmart, érigé en 1927, dévoile le nombre des morts au champ d'honneur au cours de cette bataille : 877 pour le 1^{er} régiment d'infanterie coloniale, 795 pour le 2^e, 696 pour le 3^e, 669 pour le 7^e, sur un effectif régimentaire initial de près de 3 300 hommes, 474 pour le 2^e régiment d'artillerie coloniale sur 1 400 environ sur les rangs, 365 pour le 3^e régiment de chasseurs d'Afrique sur un peu plus de 600 en ligne ce jour-là. Le 24 août, la 1^{re} brigade ne compte plus que « *400 hommes dont environ 150 du 1^{er} colonial*⁵³ » et « *trois ou quatre officiers* », alors qu'elle avait un effectif total de 6 800 hommes le 22 au matin. Elle a perdu 94 % de son effectif. Du 2^e régiment d'artillerie, tous les officiers, à l'exception du capitaine Noir qui traverse la Semois à la nage vers 16 heures, les hommes, les chevaux, le matériel, dont les canons, sont perdus. Le régiment n'existe plus, il est dissous.

Aux morts il convient d'ajouter les blessés, les disparus et les prisonniers pour arriver à la destruction des deux tiers de la division.

« Le soldat noue avec la forêt de complexes relations de dépendance. Elles combinent des effets sensoriels car le champ visuel du soldat n'est jamais vide d'arbres et de bois, psychologiques car ce milieu, mal connu, engendre une menace tout à la fois imprécise et diffuse, tactiques car la répartition des masses boisées conditionne pro parte les feux de l'infanterie et de l'artillerie⁵⁶. »

Dans la forêt de Neufchâteau, les marsouins (fantassins) et les bigors (artilleurs) de la 3^e division sont dans cette situation. La forêt borde la route au plus près, à peine les fossés franchis, elle est dense, au point que la vue ne porte qu'à quelques dizaines de mètres, ce qui rend la progression hasardeuse, l'absence de points éloignés ne permettant pas de se diriger avec sûreté. Les coulisses créées par les troncs offrent des cheminements à l'adversaire, ce que rendent bien plusieurs toiles du peintre surréaliste belge René Magritte⁵⁷. La densité de la forêt empêche de marcher en ligne droite. A tout moment, le fantassin est obligé de dévier de sa route, ce qui provoque des écarts soudains entre les hommes qui bientôt se perdent de vue, isolés les uns des autres. La similitude d'aspect des arbres, que les hommes ne savent différencier, les rend incapables de reconnaître et de retrouver un point déjà foulé. Un agent de liaison envoyé par son commandant de bataillon transmettre un ordre à une centaine de mètres ne trouve pas son destinataire, rebrousse chemin sans retrouver l'officier. De ce moment il est perdu, tourne en rond dans forêt et, la nuit venue, est dans les lignes allemandes où il reste plusieurs mois, rejoint un petit groupe de soldats errants, avant d'être capturé en février 1915⁵⁸. Cette anecdote illustre la difficulté des déplacements en forêt.

La forêt de Neufchâteau, dense et touffue, en pleine feuillaison au mois d'août, est dans l'obscurité, réduisant la visibilité de celui qui se déplace, mais favorisant le soldat posté, surtout s'il est vêtu d'un uniforme adapté comme l'est le fantassin allemand. « *L'ennemi est retranché dans les fourrés et reste complètement invisible*⁵⁹. » La marche en forêt est encore rendue difficile par son sol inégal, encombré de branches mortes et de broussailles ou plantes poussant librement. Pour avancer, l'homme regarde en permanence où il met les pieds pour ne pas tomber, ce qui l'empêche d'observer le terrain devant lui et en fait une proie facile pour le tireur embusqué. « *Le défenseur connaît mieux que l'assaillant le terrain sur lequel il opère. Il a généralement pu le choisir lui-même*⁶⁰. »

Dans le sous-bois enfin, l'efficacité des tirs des fusils et des mitrailleuses est réduite par la multiplicité des obstacles qu'offrent les arbres aux projectiles. Les bruits ordinairement atténués sont brusquement amplifiés quand les tirs crépitent et que les éclatements d'obus se répercutent sur les troncs et la voûte des feuilles. Les hommes « *sous les feux venant de toutes parts* » n'ont que des moyens dérisoires pour se protéger : « *Avec une ficelle d'un paquet de cartouches, j'attache ensemble ma musette, dans laquelle j'ai une boule [de pain] entière, et mon bidon plein d'eau, de façon à prolonger la carapace. Il n'y a plus qu'à attendre les ordres ou la mort*⁶¹. »

Sous le feu adverse, les unités, empêtrées dans la forêt, sont atomisées. « *Toute action d'ensemble est interdite du fait de la nature même du terrain*⁶². » Le commandement des officiers se dilue, les unités perdent leur cohérence et sont anéanties, impuissantes, sans effet sur l'ennemi, les hommes ne sont plus commandés et comme eux les officiers en sont réduits à n'être que des combattants individuels, cherchant à vendre chèrement leur peau. Moreau rapporte les propos de plusieurs officiers incapables de sortir de l'enfer dans lequel ils sont tombés : « *Il n'y a plus rien à faire* », lui dit

⁵⁶ Jean-Paul Amat, « *La forêt du stratège et du soldat dans la bataille de Morhange et la Trouée de Charmes* », in *Forêt et Guerre*, Groupe d'histoire des forêts françaises, textes réunis et présentés par Andrée Corvol et Jean-Paul Amat, Paris, L'Harmattan, 1994, p. 59.

⁵⁷ Cf. par exemple *Le Blanc-seing* (1965), huile sur toile (50 x 70 cm), collection particulière, Washington, ou plusieurs autres œuvres donnant la même vision.

⁵⁸ Paul Failin, *J'étais à Rossignol le 22 août 1914*, Cahiers d'un caporal-clairon du 3^e régiment d'infanterie coloniale, publiés dans *Tropiques*, n° 10 et 11, 1960, et 1, 1961, disponibles sur le site www.tintigny.be/histoire/1914-1918/PauFailin.htm.

⁵⁹ *Historique du 1^{er} régiment d'infanterie coloniale, 1914-1919*, Cherbourg, Imprimerie centrale, 1919, p. 3.

⁶⁰ Percin, *op. cit.*, p. 90.

⁶¹ Paul Failin, *op. cit.*

⁶² Pugens, *op. cit.*, p. 16.

Montignault ; « *Je voudrais bien faire quelque chose, me dit [un capitaine commandant une compagnie]. J'ai encore deux sections convenablement en mains. Que dois-je faire ? [...] Moi et mon lieutenant, me dit-il, avons fait le vœu d'aller, si nous réchapons, en pèlerinage à Lourdes*⁶³. » Il semble qu'il ne leur reste plus qu'à s'en remettre à la Providence. L'Etat-major de la division ne coordonne plus rien : « *Quelques dragons nous dépassent, sabre au poing, qui vont je ne sais où* », admet Moreau⁶⁴. « *Commander est difficile en milieu forestier, à tous les échelons. Le soldat ne se transcende plus dans le groupe de combat, il est livré à lui-même*⁶⁵. » C'est ainsi que nombre d'officiers et même les généraux s'arment de fusils, en dernier espoir.

III – LES RAISONS DU DESASTRE

La défaite de Rossignol est due pour une part au terrain sur lequel se livre la bataille, à l'entraînement des troupes allemandes à se déplacer et combattre en forêt mais surtout à l'impréparation des Français à ce type de combat auquel ils ne croient pas.

L'étude entreprise après la guerre par un historien militaire et livrée aux officiers stagiaires de l'École supérieure de guerre fait ressortir que les Ardennes belges sont « *dans l'ensemble, [une] région assez difficile, très compartimentée, au profil accidenté. Les troupes allemandes, progressant en général de l'est vers l'ouest, rencontreront moins d'obstacles à leur avance que les forces françaises remontant du sud au nord. Les Allemands, en effet, suivent les clairières selon leur axe, longent les lisières des zones boisées, mais ne traversent ces dernières que dans des cas exceptionnels ; ils se trouvent alors aux prises avec les mêmes difficultés que les Français, pour lesquels le franchissement des forêts du sud au nord sera la règle. C'est ce qui explique que les Allemands se glissent entre les mailles des Français*⁶⁶. »

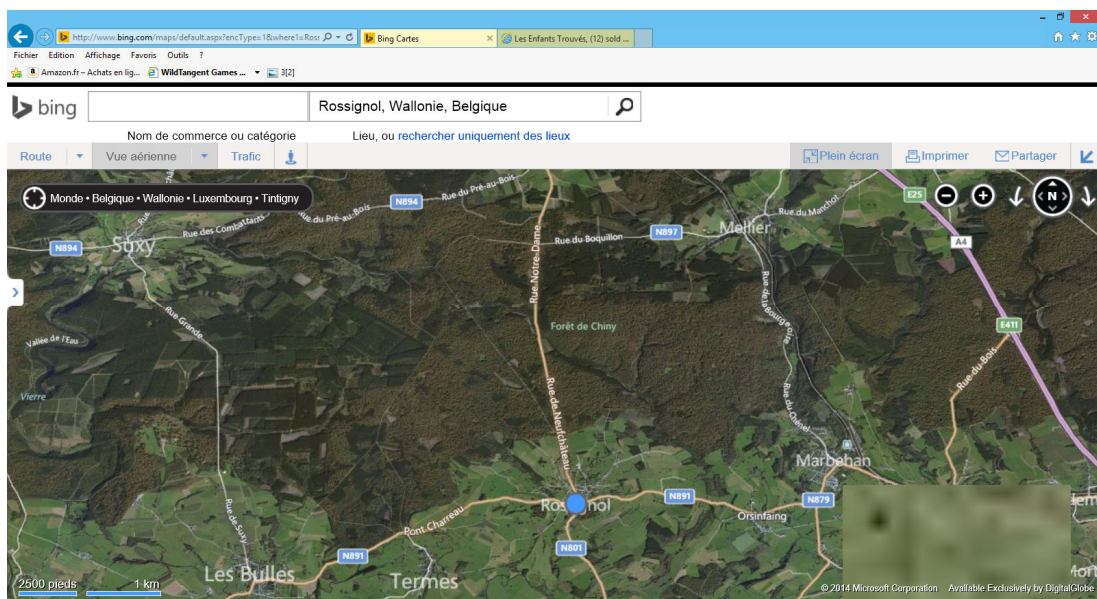


Figure 106 : zone d'engagement du corps d'armée colonial et ses deux axes de progression.

La forêt, qui actuellement couvre près du tiers de la superficie du territoire allemand, tient une grande place dans la mythologie et les légendes du pays. C'est en forêt que le Germain Arminius défait les légions du Romain Varius en l'an 9. C'est de la forêt que les Nibelungen tirent leur force. La forêt est objet d'études et de réflexions des penseurs et philosophes et sujets des œuvres des écrivains allemands. Le poète romantique Eichendorff (1788-1857) chante un *Hymne à la forêt*⁶⁷. Au

⁶³ Jean Moreau, *op. cit.*, p. 74.

⁶⁴ *Ibidem*, p. 72.

⁶⁵ Jean-Paul Amat, *op. cit.*, p. 59.

⁶⁶ Pugens, *op. cit.*, p. 15-16.

⁶⁷ Joseph von Eichendorff, *Chansons de route*, traduit de l'allemand par Albert Spaeth, recueilli dans *Eichendorff, Poésies*, Préface et traduction par Albert Spaeth, Paris, Aubier, 1953.

milieu du XIX^e siècle, Wilhelm Heinrich Riehl, plaçant la nature sur le même pied que la culture, développe l'idée que la forêt doit être défendue et préservée. Dans les vingt années qui précèdent la Grande Guerre, le mouvement de jeunesse *Wandervogel* entraîne ses adhérents dans de longues marches en forêt. C'est en pleine forêt, près de Rastenburg (Prusse orientale, actuelle Ketrzyn en Pologne), dans sa Tanière du Loup (*Wolfsschanze*), qu'Hitler rejoint son poste de commandement en juin 1941 et il ne le quitte pour Berlin, en janvier 1945, que forcé par l'avance ennemie, alors que c'est toujours en ville, à Bordeaux, que le gouvernement français se replie quand Paris est menacé, en 1914 comme en 1940. C'est en ville également, à Vitry-le-François le 5 août, Bar-sur-Aube le 31 août, Châtillon-sur-Seine le 6 septembre, que Joffre et son État-major s'installent en 1914. La forêt est, à l'heure actuelle encore, un milieu très fréquenté par les Allemands, elle est aménagée et équipée pour que la marche y soit pratiquée en famille, par des promeneurs de tous âges, par tous les temps. Avant 1914, l'armée allemande se prépare à combattre en forêt. « *L'infanterie allemande, habituée de longue date à marcher et à combattre sous-bois, se retrouve à l'aise dans son élément, le terrain de chicanes des Ardennes lui est éminemment propice pour appliquer le dressage reçu en temps de paix*⁶⁸. »

À l'inverse, en France, terre de paysans, de ces paysans qui composent la moitié de l'armée et dont l'autre moitié compte beaucoup de citoyens récents, sur cette terre où le paysage a été façonné par les déboisements entrepris dès le Moyen Âge, la forêt est un lieu improductif et parfois même un milieu hostile, avec ses zones à éviter comme la forêt de Bondy, où les bandits de grands chemins détournent les voyageurs quand ils ne les assassinent pas, le Gévaudan, où la bête a son repaire. La forêt n'est fréquentée que par les miséreux autorisés à ramasser le bois mort et les glands. C'est en forêt, raconte Charles Perrault dans son *Petit Poucet*, que les parents trop pauvres pour les nourrir abandonnent leurs enfants, voués à être mangés par l'ogre qui s'y terre. « *Pour l'analyste moderne, par son obscurité et son enracinement profond, la forêt symbolise l'inconscient. Les terreurs de la forêt, comme les terreurs paniques, seraient inspirées, selon Jung, par la crainte des révélations de l'inconscient*⁶⁹. » Les souvenirs de récitations se pressent à l'esprit des hommes formés à l'école de Jules Ferry pour les détourner de la forêt menaçante :

« *Les forêts sont le lieu lugubre ; la terreur,
« Noire, y résiste même au matin, ce doreur ;
« Les arbres tiennent l'ombre enchaînée à leurs tiges ;
« Derrière le réseau ténébreux des vertiges,
« L'aube est pâle, et l'on voit se tordre les serpents
« Des branches sur l'aurore horribles et rampants ;
« Là, tout tremble ; au-dessus de la ronce hagarde,
« Le mont, ce grand témoin, se soulève et regarde
« La nuit, les hauts sommets, noyés dans la vapeur,
« Les antres noirs, ouvrant la bouche avec stupeur*⁷⁰. »

L'armée française ignore superbement la forêt qui n'est pas un terrain où elle envisage de se battre, en particulier dans les dernières années qui précèdent la Grande Guerre quand « *l'offensive seule conduit à des résultats positifs*⁷¹ ». Et comment lancer l'infanterie à l'assaut dans la forêt ? Impensable !

La formation que les officiers français reçoivent les détourne de s'intéresser à la forêt, en particulier à celle des Ardennes, qui est présentée comme un rempart de la France. C'est la conviction du général Niox, historien et géographe militaire, premier directeur du musée de l'Armée de juillet 1909 à décembre 1919, qui diffuse son enseignement jusqu'aux soldats, en publiant un fascicule de 32 pages, de format réduit (9 x 13,5 cm) pour être glissé dans une poche intérieure de l'uniforme, dans

⁶⁸ Pugens, *op. cit.*, p. 16.

⁶⁹ Jean Chevalier, Alain Gheerbrant, *Dictionnaire des symboles*, Paris, Robert Laffont/Jupiter, coll. « Bouquins », 1999 [1969], p. 456.

⁷⁰ Victor Hugo, *La Légende des siècles*, avec avant-propos et notes par André Dumas, Paris, Classiques Garnier, 1955, t. II, « Le Satyre », p. 11.

⁷¹ Décret du 28 octobre 1913, *op. cit.*, p. 7

lequel il écrit, parlant de la France, que « *ses frontières sont protégées par les Ardennes, du côté de la Belgique*⁷² ».

La Belgique est, aux termes de l'article 25 du traité du 19 avril 1839, un « *État perpétuellement neutre* », dont le statut est garanti par les puissances (France, Russie, Royaume-Uni, Autriche-Hongrie et Prusse). Elle est cependant, dans les années qui précèdent la guerre, considérée par de nombreux auteurs comme un champ de bataille assuré. Une recension anonyme, parue dans une revue quasi-officielle, du livre du capitaine adjoint d'état-major René Bremer, *Ce que le peuple belge doit savoir*, paru à Bruxelles en 1910, en cite une affirmation : « *Le danger immédiat, presque certain, réside dans la traversée de la Belgique par l'une ou l'autre des armées belligérantes*⁷³ ». Si son état oblige l'officier belge à garder une position neutre en invoquant une invasion de l'un ou l'autre des futurs adversaires, les Français n'ont pas ses préventions. « *L'éventualité d'une offensive allemande par la Belgique a été ouvertement examinée de l'autre côté du Rhin.* » et « *L'offensive d'une partie des armées allemandes par la Belgique est probable.* », apprennent, par exemple, les futurs officiers de réserve formés à Grenoble⁷⁴.

Le premier des thèmes tactiques proposés à des candidats à l'École de guerre imagine ce que fut la bataille des frontières de la IV^e armée : « *Une armée réunie entre Châlons et Reims se porte dans la direction générale de Mézières à la rencontre de forces ennemies en marche à travers le Luxembourg belge*⁷⁵. » Qui peut penser que ce sujet, conçu plusieurs années avant la guerre, n'a pas reçu l'aval de l'état-major et qu'il ne reflète pas sa pensée ? Dans ses mémoires, le maréchal Joffre vend la mèche : « *Au printemps de 1912, je fis faire dans le grand-duché de Luxembourg et en Belgique méridionale des reconnaissances par deux officiers de l'Etat-major de l'armée, le lieutenant-colonel Duport et le commandant Barthélémy. Tous deux avaient mission d'étudier le terrain dans des hypothèses offensives précises*⁷⁶. » Ces deux officiers appartiennent alors au 3^e bureau, chargé des « opérations militaires et [de l'] instruction générale de l'armée », et, jusqu'au printemps 1914, le premier d'entre eux, promu colonel, en est le chef, avant de prendre le commandement d'un régiment d'infanterie⁷⁷. Dans cette hypothèse, la place de la forêt devient primordiale. Pourtant rien n'est fait qui facilite les opérations futures sur ce terrain particulier. L'éventualité d'un tel combat n'est pas même envisagée. C'est le constat amer que fait après coup un forestier : « *Le parti utile à tirer d'une frontière, d'une véritable marche boisée, était resté pour ainsi dire insoupçonné chez nous avant août 1914*⁷⁸. »

Les règlements militaires sont muets sur la forêt ou à peu près. C'est à peine s'il est possible de trouver quelques pages, dans la *Nomenclature des volumes des éditions refondue et méthodique du Bulletin officiel du ministère de la Guerre utiles à tous les corps ou services*, comprenant 107 volumes⁷⁹, formant 194 tomes comptant de 70 à 600 pages chacun, soit un total de 40 000 pages environ. Tout juste est-il prévu de pouvoir faire des « *aménagements sommaires individuels établis*

⁷² Général Niox, *Petit Livre du soldat. Histoire et Géographie*. Paris & Limoges, Henri Charles-Lavauzelle, sd [vers 1910], p. 5.

⁷³ « La Belgique et la défense de sa neutralité », *Revue militaire française. Journal des sciences militaires*, n° 63, Paris, R. Chapelot et C^{ie}, 1^{er} août 1910, p. 277.

⁷⁴ Lieutenant Delaborde, 14^e corps d'armée, 27^e division, 59^e brigade, *Cours spécial des élèves-officiers de réserve d'infanterie, Peloton des EOR, 1912-1913, Cinq conférences sur les frontières*, fascicule n° 1, « 1^{re} conférence. La frontière de Belgique », p. 5 et 30.

⁷⁵ Capitaine breveté Serret, du 20^e bataillon de chasseurs, *Causeries sur la tactique à l'usage des candidats à l'École supérieure de guerre*, Paris, Librairie militaire R. Chapelot et C^{ie}, 1908, p. 1.

⁷⁶ *Mémoires du maréchal Joffre (1910-1917)*, Paris, Librairie Plon, 1932, t. I, p. 141.

⁷⁷ Officier d'administration de 1^{re} classe des services d'état-major et du recrutement Ch. Baron, *Annuaire spécial des officiers d'infanterie pour 1912*, arrêté au 1^{er} janvier 1912, Paris, Henri Charles-Lavauzelle, p. 6. Ministère de la Guerre, *Annuaire officiel de l'armée française pour 1914*, Paris, Berger-Levrault, 31 décembre 1913, p. 6.

⁷⁸ Conservateur des Eaux et Forêts Roger Ducamp, *Les Forestiers. Les Arbres et la Guerre*, Paris, Berger-Levrault, 1916, p. 6.

⁷⁹ Éditions Henri Charles-Lavauzelle, mars 1911. Dans l'édition méthodique, chaque volume regroupe les textes en vigueur sur un sujet donné. L'édition refondue publiée à partir de 1900 les textes des éditions anciennes mis à jour dans les années qui précèdent la guerre.

derrière des arbres, arbustes ou branchages » ou de « mettre en état de défense une lisière de bois⁸⁰. Pour cela il faut « conserver sur une certaine largeur les arbres et les arbustes, en les élaguant de façon à dégager le champ de tir des tireurs occupant la lisière. » Le procédé de combat n'est pas spécifique de ce type de terrain, il est à appliquer pour les levées de terre, les ressauts de terrain, les chemins en déblai, les fossés secs, les fossés pleins d'eau, les canaux, les ruisseaux, les haies, les clôtures en bois, les murs, les grilles. Une lisière peut encore servir à dissimuler une troupe d'infanterie qui en sort pour se lancer à l'attaque, sans que soit précisé comment cette troupe s'est installée dans la lisière. Tout cela n'est pas du combat en forêt et ne prépare en rien les unités à y combattre.

Seul le chapitre consacré à l'« attaque d'un bois » prévoit que l'infanterie puisse, de façon limitée puisqu'il ne s'agit que d'un bois et pas d'une forêt, s'engager dans une action de ce type : « Pour attaquer un bois, l'infanterie prend comme premier objectif la lisière. [...] Son effort se concentre généralement contre les saillants et les parties de la lisière permettant à la défense d'en flanquer les abords. [...] Maîtresses de la lisière, les fractions de première ligne [...] s'engagent sous bois, en profitant de tous les chemins, sentiers, pistes, etc., pour marcher vivement de l'avant en talonnant les défenseurs et en les empêchant de s'installer sur de nouvelles positions. [...] En principe, les compagnies de première ligne n'agissent par le feu que si le bois est assez clair pour permettre de découvrir le terrain à une certaine distance en avant. Elles ont toujours intérêt à brusquer l'attaque pour aborder l'ennemi à la baïonnette. » Un dernier paragraphe – *in cauda venenum* – rédigé en caractères plus petits que les autres, pour que le lecteur ne s'y attarde pas trop sans doute, concède que l'opération est risquée : « Sous bois, l'attaque est difficile à conduire ; la progression est lente, surtout dans les taillis fourrés ; les erreurs de directions fréquentes et susceptibles d'entraîner la confusion et le mélange des unités. L'infanterie doit donc profiter de toutes les occasions où elle peut s'exercer aux évolutions et au combat sous bois⁸¹. » Ce qui est décrit là avec réalisme pour une attaque, c'est-à-dire un combat offensif, voulu, ordonné et à petite échelle, fait comprendre l'appréhension des généraux à s'engager en forêt et préfigure le combat du 22 août.

Quant à l'entraînement, s'il a jamais eu lieu, il n'a en aucune circonstance été mené par des unités de la taille de celles surprises dans la forêt de Neufchâteau. Il a toujours été conçu en privilégiant le cas d'une traversée à entreprendre par les chemins à l'intérieur des bois ou leurs lisières. L'enseignement de l'« attaque d'un bois » ne comprend que l'étude des « axes de progression : lisières, chemins (parallèles à la direction de marche) » : « Exemple 9. [...] Axes de progression : la long des lisières ouest et est ; pas de chemin à l'intérieur. » ; « Exemple 10 [...] Axes de progression : lisière ouest ; chemin de Seraucourt à Mondrecourt ; lisière est⁸². »

Les témoignages photographiques d'avant la guerre montrent des troupes en forêt, mais elles sont toujours sur des chemins où elles progressent en colonne⁸³. De même, les souvenirs de la guerre franco-prussienne de 1870-1871 ne rapportent pas de combats en forêt, même sous la plume des forestiers. Le commandant de la compagnie des guides forestiers des Vosges n'en dit pas un mot⁸⁴ ; celui de la compagnie des Ardennes écrit qu'« en cas de défaite, son armée [celle de Mac-Mahon] ne pouvait que se réfugier en Belgique, en traversant la forêt des Ardennes, profonde, en cet endroit, de 4 à 5 kilomètres⁸⁵ », par les chemins et les routes, s'entend. La forêt ne peut être qu'une zone de passage, pas un champ de bataille.

⁸⁰ Ministère de la Guerre, *Instruction pratique du 24 octobre 1906 (modifiée le 28 octobre 1911) sur les travaux de campagne à l'usage des troupes d'infanterie*, Paris, Imprimerie nationale, 1911, p. 16-17 et 23-24.

⁸¹ Ministère de la Guerre, *Règlement d'emploi d'infanterie du 20 avril 1914*, Paris, Henri Charles-Lavauzelle, 1914, p. 137-138.

⁸² Capitaine breveté F. Lemoine, *Exercices préparatoires à l'étude d'une situation tactique*, Paris, Henri Charles-Lavauzelle, sd [vers 1910], p. 15-16.

⁸³ *Album militaire*, livraison n° 2, *Infanterie, Service en campagne*, « Tête d'avant-garde », Paris, Typogravure Boussod, Valadon & C^{ie}, sd [vers 1895-1900].

⁸⁴ Garde général des forêts E. Rambaux, *Campagne de la 1^{re} compagnie des guides forestiers des Vosges (mois de décembre 1870)*, Mirecourt, Autographie Humbert, sd [1872].

⁸⁵ Inspecteur des forêts L. Cornebois, *Guerre de France. Campagne de la compagnie des guides forestiers des Ardennes en 1870*, Rocroi, Imprimerie de Stanislas Haumé, 1871, p. 61.

Ignorant la forêt, l'armée française néglige de se donner les moyens de combattre sur ce terrain. Les cartes des zones frontalières distribuées aux officiers, au 1/80 000^e, d'une lecture toujours difficile et qui montrent les bois et forêts sans distinguer les essences plantées, présentent, dans le cas de l'Allemagne, aussi bien le nivellement que la planimétrie⁸⁶, mais pour la Belgique, ne fournissent que la planimétrie⁸⁷, comme pour indiquer qu'elles sont plus destinées au tourisme qu'à la guerre. Cette particularité peut s'expliquer par la volonté d'afficher un respect scrupuleux de la neutralité belge, de laisser à l'Allemagne la responsabilité de la violer, tout en sachant par le 2^e bureau qu'elle est décidée à le faire, et de donner, à bon droit, à la Grande-Bretagne le prétexte de se ranger aux côtés de la France, alors même que son entrée en guerre contre l'Allemagne est plus que prévisible, mais elle a le grand inconvénient de priver les officiers des renseignements dont ils ont besoin pour conduire leurs troupes sur ce terrain.

IV – NE PAS SE BATTRE EN FORÊT

Les reconnaissances que Joffre a ordonnées au Luxembourg et en Belgique en 1912 lui « prouvèrent que la caractéristique de ces régions était une sorte de compartimentage présentant de sérieuses difficultés pour la conduite d'une action d'ensemble ». Il en tire des conclusions surprenantes : « Mais, somme toute, ni le Grand-duché, ni le Luxembourg belge ne se révélaient guère moins favorables que le nord de la France et la région de Charleroi parsemées d'agglomérations importantes, coupées de clôtures qui rendaient difficile le mouvement des armées. Le Grand-duché et le Luxembourg belge me semblaient même, avec leurs zones couvertes, plutôt favorables à un parti ayant, comme nous, une infériorité sensible en artillerie lourde, mais une supériorité manifeste en artillerie de campagne⁸⁸. » Ce propos, fidèle sans doute à ce qu'il pensait alors, reproduit sans commentaire plus de dix ans après, montre combien « il avait cru, d'abord, aux doctrines d'école, assez pour adopter tel quel le plan qui en procédait⁸⁹ » et que, pour lui et le corps des officiers, ceux de l'Etat-major général en premier lieu, le canon de 75 était la solution à toutes les situations tactiques. Le réveil, le 22 août, est douloureux. Ce jour-là, l'artillerie lourde allemande montre toute sa puissance, son efficacité et sa nécessité, alors que l'artillerie légère française est empêchée d'agir.

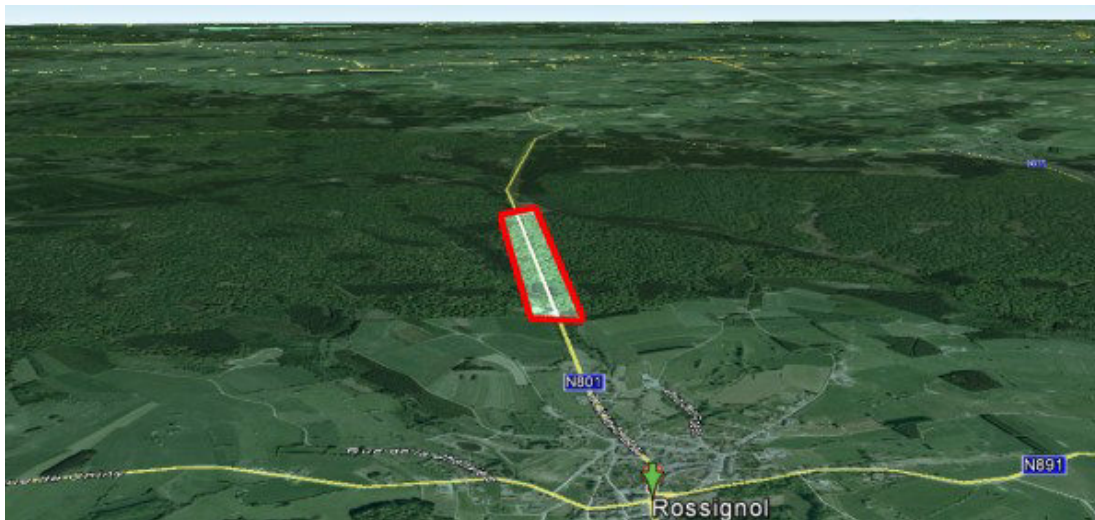


Figure 107 : la zone de combat de la 3^e division d'infanterie coloniale.

« La réalité du champ de bataille, écrit Foch, est qu'on n'y étudie pas ; simplement on fait ce que l'on peut pour appliquer ce que l'on sait. Dès lors pour y pouvoir un peu, il faut savoir beaucoup et

⁸⁶ Cf., par exemple, la carte d'état-major n° 36, Metz, levée par les officiers du corps d'état-major et publiée par le Dépôt de la Guerre en 1833, révisée en 1912.

⁸⁷ Cf., par exemple, les cartes d'état-major n° 14, Rocroi, et 24, Mézières, levées par les officiers du corps d'état-major et publiées par le Dépôt de la Guerre en 1832, révisées en 1913.

⁸⁸ Joffre, *op. cit.*, p. 141-142.

⁸⁹ Charles de Gaulle, *La France et son armée*, Introduction de Jacques Vendroux, in *Œuvres complètes*, Genève, Éditions Rencontre, 1972 [1938], p. 265.

*bien*⁹⁰. » Ne l'ayant jamais étudié, les troupes françaises ne savent rien du combat en forêt. L'armée de Langle de Cary et ses unités subordonnées sont plongées dans un combat qu'elles n'ont pas prévu, qu'elles n'ont pas anticipé, qu'elles n'ont pas préparé, un combat mené de trop loin par le Grand Quartier général installé à Vitry-le-François (Marne), en négligeant les avertissements qui lui sont prodigués. Vers le 20 août, le général Lanrezac, commandant la V^e armée, dit au capitaine Bonnet, de l'état-major de la IV^e armée, envoyé vers lui en liaison : « *Vous allez vous engager dans la forêt des Ardennes ! Connaissez-vous le terrain ? Moi je le connais ! On y rencontre tour à tour des gorges étroites, aux rives escarpées et boisées, des forêts épaisses et des plateaux marécageux. Tout ce pays est éminemment propre à la défensive et aux embuscades. Et c'est là que vous allez livrer bataille !... Vous n'entrerez pas dans cette région et si vous y entrez, vous n'en sortirez pas*⁹¹ ! ». Mal renseigné sur l'ennemi par l'échelon supérieur qui lui fournit des informations vieilles de deux jours au moins, privé de l'aviation d'observation de la IV^e armée, qui dispose de six escadrilles, clouées au sol par le brouillard matinal, et ne cherchant pas à s'informer lui-même au moyen de son régiment de cavalerie qui peut éclairer sa marche mais qu'il laisse derrière la brigade de tête, le corps d'armée colonial engage la 3^e division sur un terrain qui ne lui est pas favorable.

De l'étude fouillée qu'il fait de cette bataille et qu'il livre à ses stagiaires à la veille d'un voyage de l'École de guerre sur les lieux des combats, dans un but de formation des futurs officiers d'état-major, dont certains sont destinés à devenir généraux, Pugens dégage un enseignement catégorique, qu'il énonce en introduction. La bataille des Ardennes lui apparaît comme « *une série de combats distincts, juxtaposés, mais toujours quelque peu imprévus, improvisés, en tout cas très difficiles à conduire* ». Il répète en conclusion de son travail : elle a revêtu « *le caractère d'une bataille imprévue, improvisée, difficile à conduire*⁹² ». C'est la négation du travail d'état-major qui doit envisager toutes les hypothèses d'engagement.

Pour Pugens, la leçon à retenir de cette bataille est qu'il ne faut pas la renouveler et qu'il faut éviter à tout prix de se retrouver dans une situation semblable, mais jamais qu'il faille entraîner les unités à combattre en forêt. L'Etat-major français retient cette leçon et, dans l'entre-deux-guerres, tend à considérer les Ardennes comme un terrain où le combat ne peut avoir lieu et d'autant moins que la motorisation et la mécanisation des unités progressent. Pendant la « drôle de guerre », alors que certaines unités y sont installées, seules quelques maisons sont plus ou moins fortifiées et tenues par de petits détachements, comme celui de cet aspirant : « *Curieux, pensait Grange, que par ces temps de guerre-éclair ce ne soit pas une armée, mais une colonie, qui s'installe aux frontières. Encore un an ou deux et cette armée va faire souche : le signe nouveau, c'est que déjà, à Moriarmé [village où est installée sa compagnie] et ailleurs, un tiers des officiers ont amené leur femme*⁹³. » Emportés par la glorification de la victoire finale de 1918, les déboires initiaux de 1914 sont oubliés et leurs enseignements ignorés. Les Allemands ont une autre lecture de la bataille et en tirent d'autres conclusions. Le 13 mai 1940, ils attaquent et percent dans les Ardennes.

Lieutenant-Colonel Christian Benoit e.r.

⁹⁰ *Des principes de la guerre*, Conférences faites à l'École supérieure de guerre par le lieutenant-colonel d'artillerie Ferdinand Foch, breveté d'Etat-major, Paris-Nancy, Berger-Levrault et C^{ie}, 1903, p. 5.

⁹¹ Témoignages du colonel Bonnet cité dans Pugens, *op. cit.*, p. 18.

⁹² Pugens, *op. cit.*, p. 4 et 80.

⁹³ Julien Gracq, *Un balcon en forêt*, Paris, Librairie José Corti, 2009 [1958], p. 146.

COMMUNICATION 8

**L'EXPLOITATION DES FORÊTS PRIVÉES DU DER
PENDANT LA PREMIÈRE GUERRE MONDIALE**

(Philippe Delorme)

RÉSUMÉ

1°) Pourquoi un massif forestier connu pour la qualité de ses chênes connaît-il une véritable mise en sommeil durant deux ans (1914-1916), avant une soudaine reprise d'activité à la fin de 1916 ?

2°) Pourquoi et comment les autorités procèdent-elles à une réquisition de fait au profit de l'Armée, des ressources en bois dur d'une forêt privée, dont les deux plus importants propriétaires sont la famille de Rothschild et la famille Werlé (champagne Veuve Clicquot) ?

3°) Comment la forêt est-elle exploitée par les services forestiers français, canadiens et américains ? Peut-on concilier les intérêts à long terme des propriétaires, soumis au régime forestier, et les besoins immédiats des militaires ?

4°) Pourquoi et comment l'État engage-t-il dès avant la fin de la guerre le processus d'acquisition des diverses composantes de ce massif pour les rassembler et constituer une forêt domaniale ?

Comprenant environ 3 670 hectares à la veille de la Première Guerre mondiale, la forêt du Der est située aux confins nord-ouest du département de la Haute-Marne, à quelques kilomètres de la ville de Saint-Dizier. Dès le XV^e siècle, la proximité de la Marne, une rivière navigable et *flottable*, conféra une valeur commerciale élevée à sa futaie de chênes tandis que ses taillis de charme servaient à confectionner le précieux charbon des bois servant de combustible dans les hauts-fourneaux, forges et fonderies des environs. Depuis les années 1860, ces taillis ont trouvé un débouché nouveau et fructueux sous la forme de « bois de mine » écoulé dans les houillères du nord de la France.

Longtemps détenue avec d'autres forêts par les ducs de Guise, la forêt du Der passa au XVII^e siècle aux mains de la famille d'Orléans. Momentanément intégrée aux Bois nationaux sous la Révolution et l'Empire (1793-1814), elle fût restituée à cette famille sous la Restauration. En 1853, le fils de Louis-Philippe, le duc de Nemours, la vendit à plusieurs acquéreurs parmi lesquels on retiendra ici Edouard Werlé (champagne Veuve Clicquot) et au baron James Mayer de Rothschild. Ils la partagèrent en deux mais continuèrent de la gérer de concert et en respectant les exigences du régime forestier édicté par la loi à travers le code forestier de 1827. Aux abords, les Rothschild développèrent d'importantes plantations de peupliers qui, comme tous les bois blancs, avaient pris une valeur considérable avec la révolution des transports du XIX^e siècle.

C'est la correspondance échangée entre ces grands propriétaires et leur régisseur, maître Liébault, qui sert de base à cet article, avec les heureux compléments trouvés tout récemment par Hubert Loye dans les archives de l'Office national des forêts de la direction de Châlons-en-Champagne.

I – LES PREMIERES ANNÉES DE LA GUERRE (1914-1916)

En 1914, comme chaque année, l'administration forestière des Rothschild et des Werlé fait procéder aux opérations de martelage et de balivage, établir les plans de coupes et les cahiers d'adjudication. Du côté des Rothschild par exemple, c'est la coupe n°9 qui est préparée et promise aux adjudications publiques qui ont lieu traditionnellement en septembre ou octobre. Nul ne peut supposer qu'elle ne sera exploitée que trois ans plus tard par les militaires canadiens venus d'outre-Atlantique. Quant aux peupliers des plantations, ils sont arrivés à maturité et le régisseur en fait minutieusement effectuer le cubage et l'estimation.

I-1- Mise en sommeil

Mais le déclenchement de la guerre, l'invasion allemande et la bataille de la Marne (septembre 1914) font annuler les séances d'adjudications publiques. En conséquence, la coupe n°9 et les plantations de peupliers restent en l'état. L'année suivante, un scénario identique se reproduit, comme l'écrit Auguste Gazin, ingénieur forestier, administrateur des biens et forêts de la duchesse de Chartres (famille d'Orléans) en Haute-Marne pour la forêt d'Arc-en-Barrois et des bois des environs de Joinville le 7 Juillet 1915 à maître Liébault : « *Je ne pense pas que nous puissions vendre des coupes à l'automne.* » Finalement, la séance a tout de même lieu au mois de septembre 1915 : les coupes des environs de Joinville trouvent preneur avec E. Capitain-Gény, maître de forges à Bussy-Vecqueville, près de Joinville. Cet achat de bois n'est nullement destiné à confectionner du charbon du bois ni à alimenter un haut-fourneau, mais à approvisionner la scierie de cette usine, dans une configuration connue ailleurs en Haute-Marne, par exemple aux forges du Clos mortier (Saint-Dizier).

En 1916, et malgré la continuation de la guerre, le marché du bois n'est guère plus actif. Les coupes de la duchesse de Chartres offertes en janvier 1916 ne donnent rien et Auguste Gazin écrit au mois d'avril : « *Les chênes se vendent mal* ». Restés sans preneur, les lots sont remis en vente en septembre mais ne produisent guère plus que le prix auquel ils avaient été retirés, malgré une année de *lève supplémentaire*. Rien non plus du côté des centaines de peupliers des Rothschild. Pourtant la demande ne fait pas défaut sur le marché. Mais la pénurie de main-d'œuvre, de voituriers et d'équipages est telle que tout le système commercial est bloqué. Dans la partie des Werlé, presque tous les chênes abattus au cours de l'hiver sont encore sur le parterre des coupes. Dans ces

conditions, le régisseur des Rothschild estime qu'il est inutile d'essayer de remettre en vente les coupes du Der de 1915.

La correspondance et les feuilles de comptes de ces premières années de guerre ne portent pas trace des traditionnels délits forestiers, sans doute parce que les délinquants professionnels ou occasionnels sont mobilisés sous les drapeaux, comme tous les autres Français. Par contre, les propriétaires forestiers se plaignent de dégâts provoqués par les militaires en cantonnement dans les villages riverains de la forêt. Le garde Louis établit son rapport le dimanche 15 octobre : au cours de sa tournée, il a constaté que des perches de bois vert, bouleaux et tremble ont été arrachées ou cassées, la plus grosse partie du tronc restant sur le terrain. Même constat le 22 octobre, beaucoup plus important, au moins une quarantaine de perches dont certaines atteignent 28 cm de pourtour, couchées dans le taillis. Ces délits ont été commis par les corvées dites « de bois mort » effectuées par des militaires du 25^e régiment d'infanterie cantonné à Sainte-Livière. Maître Liébault proteste de ces abus auprès du commandant du secteur forestier de Saint-Dizier.

I-2- Le réveil

Après avoir vécu au ralenti, la forêt connaît un vif et soudain regain d'activité en 1916 et 1917.

D'une part, après avoir tablé en 1914 sur une guerre courte – quelques semaines, ou quelques mois tout au plus – les Etats-majors ont cru trouver les moyens de l'emporter par des offensives appuyées par des concentrations massives d'artillerie lourde. Mais ni en 1915 ni en 1916, ces gigantesques opérations n'ont donné de résultat probant, pas plus à Verdun que sur la Somme. Alors, on comprend que la guerre va durer et qu'il est nécessaire de s'organiser dans cette perspective, notamment en mobilisant au maximum la puissance industrielle du pays.

D'autre part, un effort important est justement effectué par les militaires en matière d'organisation de l'exploitation forestière dans la zone arrière du front. Le ministère de l'Agriculture s'alarmait en effet de la manière improvisée et désordonnée avec laquelle les armées effectuaient leurs recherches de bois, chacune pour son propre compte. Sur le plan financier, le gouvernement s'inquiétait de voir les différents services de l'Etat se concurrencer les uns les autres et devoir payer le prix fort pour l'emporter. Ayant constaté que les armées conduisaient les exploitations forestières en prenant ici et là ce qui leur convenait, la direction générale des Eaux et Forêts décide de s'entendre avec les autorités militaires. C'est ainsi que sont créés des services forestiers d'armée, placés sous la direction de forestiers professionnels mobilisés. Ayant à concilier les besoins ligneux des militaires et les impératifs de la conservation des forêts, ils sont chargés de désigner les forêts à exploiter⁹⁴. Des contrats sont passés avec les propriétaires privés privilégiant le principe de l'acquisition à l'amiable, la menace discrète de la réquisition n'étant brandie que si l'entente est impossible ou si les négociations traînent en longueur.

Dans ces conditions nouvelles, l'exploitation des coupes de bois, enrayée depuis le début de la guerre par la pénurie de main-d'œuvre, peut reprendre maintenant que l'Armée s'est organisée et qu'elle fournit ses propres hommes et équipages pour exploiter et transporter les bois.

Par ailleurs, comme le signale H. Derancière Ferrandière dans un article paru en 1960 dans la Revue forestière française, l'Etat procède dès la fin de l'année 1917 à des achats de forêts privées en vue de subvenir aux besoins en bois des troupes alliées, notamment américaines et canadiennes, ce qui concerne directement la forêt du Der (3 130 ha), en Haute-Marne.

Ainsi s'ouvre une phase entièrement nouvelle dans l'histoire des forêts situées en arrière du Front : les premières années en ont plongées beaucoup dans le marasme et le sommeil, les suivantes les réveillent soudainement et les engagent à fond dans l'effort général de guerre.

⁹⁴ L. Dabat, direction générale des Eaux et Forêts, *La guerre et les forêts françaises*, Imprimerie nationale, Paris 1920.

II – 1916 : L'ARMÉE S'OCTROIE LES PEUPLIERS DES ROTHSCHILD

II-1- Razzia sur les bois blancs

Dans la région du Der, le premier signe visible de ce retournement concerne les achats de peupliers par l'Armée. En septembre 1916, maître Liébault avertit la rue Laffite (bureaux de l'administration des Rothschild) que les peupliers sont très demandés par les marchands de bois et par l'Armée : tout est bon à prendre et l'Armée enlève même les arbres en bordure des canaux et au bord des routes et les prix flambent. Le 4 décembre 1916, les premiers contacts sont établis avec l'Armée, fort intéressée par cette plantation des 1 250 arbres sur une superficie de 7 hectares. Maître Liébault propose une mise en adjudication par soumission cachetée et aux conditions ordinaires, à savoir une exploitation très rapide et un enlèvement immédiat de tous les produits afin de pouvoir replanter sans perdre de temps dès l'automne 1917. Pour faciliter l'opération, il suggère à la rue Laffite de ménager un chemin de traite élargi, propre à supporter un trafic intense et aisé, un espace de stockage et un plan de sciage en prenant des arrangements avec des propriétaires voisins, M. de Hédouville et le comte de Mun (héritier Werlé). De la sorte, le terrain de la plantation sera libéré au fur et à mesure de l'abattage des arbres, ce qui facilitera la préparation du terrain et des trous. La rue Laffite donne aussitôt son accord (23 septembre 1916) : il faut profiter des prix avantageux et en pleine hausse (+ 34 % par rapport à 1914), et si l'Armée se présente, il faudra lui donner la préférence et faire éventuellement des concessions car il faut bien fournir les matériaux nécessaires à la défense du pays. Une condition devra absolument être respectée : avant d'abattre les peupliers, l'adjudicataire devra laisser place nette en procédant au recépage complet du taillis formant le sous-bois.

Cependant, il y a un problème. Il ne vient pas des civils mais des militaires. En effet, le terrain de stockage est employé par l'Armée pour exercer les soldats en cantonnement dans un village voisin. Ils s'entraînent au tir à la mitrailleuse sans trop se préoccuper des balles perdues, ce qui fait que le marquage des peupliers devient dangereux et prend du retard, risquant même d'être complètement stoppé, d'autant plus que les pluies ne cessent de tomber.

Maître Liébault fait établir les documents nécessaires : plan des lieux, circonférence comparée des arbres en août 1912 et septembre 1916, estimation du cubage (10 244 *décistères*), bilan financier et bénéfice escompté. Consulté par ses soins, un garde forestier expérimenté lui dit que la solive peut valoir non pas 5,50 fr mais au moins 6 fr et que, étant donné le prix du bois de chauffage, il y a bien pour 1 000 fr de taillis sous les peupliers.

Le 6 novembre 1916, et conformément aux recommandations des barons de Rothschild, maître Liébault prévient en premier le capitaine forestier en poste à Saint-Dizier que le lot de peupliers va être mis en vente par soumission cachetée. Pas de réponse. Nouvelle lettre le 14 novembre : maître Liébault avertit le capitaine que MM. les barons de Rothschild ont suffisamment patienté et qu'ils passent à l'adjudication publique. Les affiches sont sur le point d'être imprimées et collées. Cette fois, le capitaine Luneau répond immédiatement : l'Armée est bien dans l'intention d'acheter le lot. Il donne ses prix et ajoute que l'Armée refuse absolument le procédé de la soumission cachetée.

Un peu embarrassée, la rue Laffite répond que les barons de Rothschild refusent l'idée « *d'entrer en lutte avec l'intendance pour une différence de prix* » mais qu'ils ne veulent pas se laisser réquisitionner ni imposer un prix désavantageux. Dans ces conditions, autant s'entendre à l'amiable sur un chiffre convenable, ce à quoi on parvient par la convention signée le 4 décembre 1916, pour la somme de 47 600 fr. Est expressément rappelé que les houppiers de peuplier et que le taillis seront convertis en bois de chauffage et en charbonnette. Le capitaine du secteur forestier s'engage à effectuer l'exploitation en 1917, au printemps ou au cours de l'été au plus tard, de manière à permettre aux Rothschild de replanter à l'automne, sans tarder.

L'exploitation commence au printemps 1917. Maître Liébault se rend sur les lieux pour vérifier que tout se passe conformément au contrat, mais il constate que les chantiers d'abattage ne se soucient pas du taillis sous-jacent. Il rappelle l'Armée à ses engagements en exigeant que les équipes prennent soin d'exploiter le taillis et d'en évaluer le volume. Le travail terminé, l'Armée ne tarde pas

à effectuer le paiement (le 12 septembre 1917). Les délais d'exploitation ayant été respectés, les Rothschild font préparer le terrain, creuser les trous nécessaires et planter de jeunes peupliers, en attendant qu'ils soient bons à être exploités et vendus une trentaine d'années plus tard. A cette époque, les Rothschild ne se doutent pas que leurs propriétés forestières vont être exploitées par les armées alliées puis réclamées et rachetées par l'Etat. Mais quand en janvier 1918 le principe de la vente est acquis, ils pensent ne plus avoir intérêt à garder leurs plantations de peupliers, d'autant plus que l'exploitation des coupes par l'Armée et les pluies abondantes laissent impraticables les chemins d'accès : aucun travail d'entretien et d'élagage ne peut être effectué. Aussi se décident-ils à les vendre à un marchand de bois de la région, M. Tardivier, de Loisy-sur-Marne (Marne), soit 48 ha environ, fonds (150 000 fr) et superficie (50 000 fr).

II-2- Des bois blancs pour les militaires ?

Le public comprend aisément que l'Armée ait besoin de bois de chêne pour fortifier les tranchées, confectionner des plans d'artillerie lourde et des traverses de chemins de fer. Mais pourquoi rafle-t-elle aussi les bois blancs ? Que peut-elle en faire ?

Voici deux exemples, ceux des baraquements « Adrian » et celui des hangars d'aviation « Bessonneau ». Pas question ici d'utiliser du fer ou de l'acier pour réaliser les charpentes de ce genre de bâtiments, le métal étant réservé en toute priorité à la fabrication des munitions et du matériel de guerre. Le bois blanc, léger à transporter, facile à mettre en œuvre, fait bien l'affaire. Les monteurs n'ont pas besoin d'être des professionnels du bois, charpentiers ou menuisiers. Ils ne travaillent qu'avec des planches aux dimensions normalisées conformes à celles du commerce. Et si l'on veut des poteaux, des faîtières ou des poutres, on en assemble plusieurs pour obtenir l'épaisseur ou la longueur voulue. Ainsi, toutes les pièces de l'ossature d'un baraquement ou d'un hangar sont préfabriquées : celle d'un baraquement Adrian peut être montée en moins de deux jours.

III – 1917 : L'ARMÉE S'INTÉRESSE AU DER, ELLE N'EST PAS LA SEULE

III-1- Les diverses estimations de la valeur de la forêt du Der

Le 18 Juin 1917, maître Liébault reçoit une demande de la rue Laffite : à combien peut-on estimer en ce moment la forêt du Der ? Le 3 juillet, une autre demande lui parvient, émanant cette fois de l'Administration : voulant se rendre compte de la valeur de la forêt, elle réclame une évaluation des réserves, c'est-à-dire le nombre et le cubage des anciens et modernes. Comme ce travail serait beaucoup trop long à entreprendre pour l'ensemble de la forêt, le régisseur propose de l'entreprendre sur deux ou trois parcelles puis de généraliser à l'ensemble de la superficie. Puis, le 6 juillet 1917, maître Liébault est informé que l'Etat pourrait procéder à l'acquisition du massif forestier du Der : un fonctionnaire des Eaux et Forêts va se rendre incessamment à Eclaron pour visiter le Der en détail et se rendre compte de la validité de l'estimation en faisant lui-même le comptage d'une coupe.

En même temps, un certain M. Bernheim, qui fait la tournée des forêts de la région, demande lui aussi à visiter celle du Der, à titre privé semble-t-il. On lui laisse effectuer bien volontiers son enquête, car cela permettra peut-être de faire jouer une forme de concurrence avec l'Etat.

Sous le patronage du sous-secrétaire d'Etat aux fabrications de Guerre, des négociations sont entamées dès le mois de juillet 1917 pour la partie du Der des Rothschild. Pressé par le temps, maître Liébault établit la valeur de l'hectare à environ 3 000 fr. Du côté de la partie appartenant aux héritiers Werlé, on apprend que l'autorité militaire est en pourparlers pour acheter plusieurs coupes et peut-être une grande partie de la forêt, si la guerre se prolongeait. L'offre mérite d'être prise en considération car les prix du marché sont très avantageux : le stère de taillis est passé de 3 à 8 fr. Prenant pour base l'estimation de la coupe 9, invendue en 1914, le tout pourrait être porté à un total général de 3 215 000 fr. Au sieur Bernheim qui leur fait une proposition d'achat, les Werlé font savoir qu'ils ne sont pas disposés à vendre.

Pour le compte de l'Etat, le bureau des Combustibles fournit son estimation de la forêt. Elle est jugée beaucoup trop basse par la rue Laffite. Et même après réévaluation, elle n'est pas considérée comme satisfaisante. Dans ces conditions, la rue Laffite fait savoir que la vente n'est pas possible. Le bureau des Combustibles hausse alors légèrement le ton en faisant savoir qu'il lui reste la ressource de la réquisition. Comprenant qu'il faut gagner du temps, la rue Laffite transige et propose d'effectuer un comptage *plus sérieux* en prenant non plus deux coupes comme base d'évaluation, mais six au total. On convient d'effectuer l'opération avec les gardes connaissant bien les lieux, en compagnie d'un capitaine et de trois agents forestiers militaires. Mais, auparavant, il faut se mettre en chasse pour trouver un nombre suffisant de gardes en sollicitant les propriétaires forestiers voisins. Il faut aussi obtenir du colonel commandant le régiment stationné à proximité des coupes, l'ordre de faire cesser les tirs d'entraînement de ses hommes, fort dangereux. La rue Laffite insiste sur le fait que cette opération contradictoire d'évaluation du cubage total de la forêt ne constitue en aucune manière un engagement de vente. A nouveau, l'Armée fait sentir que, au cas où cela s'éterniserait par trop, elle pourrait en venir à la réquisition.

Finalement, le travail d'évaluation, de comptage et de mesurage des hauteurs s'accomplit en six journées, du 23 juillet au 13 août. Reste à donner un prix. Consulté par maître Liébault sur l'état des cours du bois, le garde forestier Gauvain communique ses chiffres mais conseille de s'en tenir aux propositions de l'Armée.

Prix offerts par l'Armée en août 1917			
Chêne	1 ^e catégorie	1,88 m de tour et plus au milieu	60 fr le m ³
	2 ^e catégorie	1,38 de tour à 1,86 au milieu	45 fr
	3 ^e catégorie	0,60 de tour à 1,36	25 fr
Hêtre et divers	1 ^e catégorie	1,40 et plus au milieu	30 fr
	2 ^e catégorie	0,60 à 1,36 au milieu	20 fr
Chauffage	en quartier, le stère		10 fr
	rondins, le stère		8 fr
	charbonnette		4 fr
	fagots, le cent		15 fr

Lors d'une réunion de propriétaires de forêts tenue à Saint-Dizier et à laquelle les marchands de bois ont été conviés, on s'interroge sur l'éventualité que les barons de Rothschild vendent leur forêt. On pense que l'Armée ou l'Etat l'achèteraient très au-dessous de sa valeur. Et comme l'Armée prend et va prendre encore tout le bois disponible dans la région, les marchands de bois s'inquiètent de leurs propres approvisionnements. Pourquoi ne pas doubler tout le monde en constituant une société. En vue d'acheter la forêt du Der, ces marchands de bois demandent à pouvoir faire, eux aussi, une estimation, ce qui leur est accordé. Le Régisseur avertit la rue Laffite qu'elle aurait intérêt à retarder un peu la date de la conférence avec l'Armée de manière à voir s'afficher des offres sérieuses provenant du monde civil. Même si l'Armée se dit prête à conclure cette affaire, ce n'est pas pour empêcher des concurrents éventuels de faire leurs propositions.

A la fin du mois d'août 1917, on apprend qu'un amateur – sans doute le sieur Bernheim – a renoncé à acheter l'ensemble de la forêt appartenant aux héritiers Werlé mais qu'il a acquis la futaie des 600 ha appartenant à Mme la marquise de Nazelle, née Werlé. Du côté appartenant aux Rothschild, d'autres amateurs – les marchands de bois de Saint-Dizier selon toute vraisemblance - se présentent au début du mois de septembre 1917 avec une estimation très proche de celle du régisseur. Ils déclarent qu'ils font leur affaire personnelle de toute réquisition. Mais ils ont été trop optimistes car le service de l'Armement informe la rue Laffite qu'avant d'en lancer l'ordre, il peut fort bien laisser de côté la méthode forte au profit d'une vente amiable, si les parties parviennent à se mettre d'accord. Le 14 septembre 1917, la rue Laffite écrit : « *L'Etat veut nous acheter. Pour le moment, on ne peut que protester contre le principe de la réquisition* ». Sur place, le receveur Liébault et le capitaine forestier parviennent à faire concorder leurs estimations de cubages.

III-2- Forestiers et militaires : des intérêts et des postures contradictoires

Pourtant, et contre toute attente, c'est le procédé de la réquisition du matériel forestier qui est appliqué. Sans que l'Armée ou l'Administration aient pris la peine de prévenir ni les propriétaires, le régisseur ni le personnel forestier, les premiers Canadiens débarquent à Eclaron le 19 octobre, précédant la venue de 300 hommes. Ayant recueilli quelques renseignements à la sauvette, maître Liébault informe la rue Laffite que les Canadiens devraient s'attaquer aux coupes 9, 10, 11 et 12 des Rothschild. Le régisseur s'inquiète des conditions dans lesquelles cette exploitation forcée va se faire.

Aussitôt, la rue Laffite s'empresse de le demander au service des Combustibles du ministère de l'Armement : quelles réserves d'arbres pourront demander les propriétaires ? Comment seront faits les marquages ? Comment sera effectué le contrôle contradictoire de l'exploitation ? En l'état actuel, la coupe n°9, qui devait être vendue et exploitée en 1914 est la seule qui soit actuellement balivée et martelée, et elle est également la seule dont les réserves normales sont marquées et balivées. Quelques jours plus tard, mais en regrettant une fois de plus de ne pas avoir été prévenu, il informe la rue Laffite : le service forestier français a commencé hier la marque des arbres dans les coupes pour préparer le travail des Canadiens.

C'est seulement au mois de novembre que les propriétaires sont informés que la commission forestière procédera à l'estimation du matériel ligneux de la forêt. La rue Laffite demande à son régisseur de représenter les Rothschild, de veiller de très près à désigner les réserves et à préserver l'avenir de la forêt, ce qui suppose un balivage général.

D'Arc-en-Barrois, Auguste Gazin fait part de ses inquiétudes car l'Armée vient d'y réquisitionner 150 ha de taillis sans avoir au préalable fait la moindre proposition de prix. Il rapporte qu'il vient de visiter dans le Jura les exploitations canadiennes de la célèbre forêt de La Joux et leurs scieries à grand rendement installées en pleine forêt : « *C'est absolument remarquable comme rapidité de travail mais aussi comme gaspillage de bois* ». De fait, les forestiers canadiens utilisent des scies circulaires munies de dents amovibles, ce qui permet de les remplacer quand elles cassent. Mais, au lieu de ne laisser dans la grume qu'un trait de scie de quelques millimètres, c'est un vrai couloir de défouage. Les forestiers français voient avec désolation ces machines « *faire plus de sciure que de bois découpé et façonné* ». Quarante ans après, il en restait encore d'énormes amoncellements, comme le rapporte Michel Cointat dans le plan d'aménagement de 1958 : « *La scierie des Américains débitait autant de sciure que de planches et les montagnes de sciure ont été encore utilisées pour les pépinières il y a quelques années.* » A la décharge des exploitations canadiennes, il faut signaler qu'au Canada, leurs scieries exploitent les bois pour fabriquer les charpentes et des sciages, mais aussi de la sciure, en abondance, destinée à la confection de la pâte à papier.

Au courant du mois de novembre 1917, au vu des estimations effectuées par les uns ou les autres, la rue Laffite fait le bilan suivant :

- valeur de la futaie =	2 491 200 fr
- valeur du taillis =	216 000 fr
- valeur du sol, 900 ha =	360 000 fr
- Total général =	3 067 200 fr

S'étant rendu sur les lieux, Fernand Liébault peut donner des renseignements plus précis sur ce que font les militaires dans le Der. Satisfaction a été obtenue en ce qui concerne l'abattage des arbres. Dans la coupe n°1, il est effectué par la 33^e compagnie canadienne, deux hommes étant chargés de surveiller le travail, de décompter les arbres abattus et de les mesurer. Malheureusement, les choses ne se passent pas de même façon avec l'autre compagnie, la 31^e, dans la coupe n°8. Ici les Canadiens continuent à abattre les arbres qui leur plaisent, dont ils ont besoin pour monter la scierie, sans s'occuper de savoir si ce sont des réserves ou non. De plus, aucun chef ne prend note des arbres abattus et si le garde Albert ne se trouve pas là au moment précis où l'arbre tombe, cet arbre est débité et disparaît. « *C'est là un désordre que nous ne sommes pas habitués à voir dans la forêt du Der où toujours les exploitations sont faites soigneusement* ».

Il y a de quoi avoir les plus graves inquiétudes surtout quand on mesure les énormes besoins des Canadiens et quand on voit les puissants moyens qu'ils mettent en œuvre, par exemple en créant tout un réseau de chemin de fer à voie étroite type « Decauville » destiné à alimenter leur scierie et à transporter les produits jusqu'à la gare d'Eclaron.

Dans les coupes non exploitées, le travail de marquage des arbres se fait régulièrement par trois chasseurs forestiers français accompagnés d'un pointeur. Le garde Albert suit l'opération et travaille de concert avec eux. L'opération est simple, on compte les baliveaux et les arbres au-dessous de 0,80 m et tout le surplus est abandonné, sauf à certains endroits où le vide est trop grand. Mais le régisseur s'inquiète de l'avenir de la forêt car les prélèvements ne permettront pas de conserver 150 réserves à l'hectare.

De Paris, on conseille à Fernand Liébault d'adresser au maire une protestation contre la façon dont s'exerce la réquisition, en signalant les arbres enlevés sans contrôle, les dégâts causés aux arbres et aux taillis, après avoir fait établir un constat par un huissier.

III-3- Pourquoi la réquisition ?

Alors que la solution d'une vente à l'amiable semblait se profiler à l'horizon, c'est donc la réquisition qui est imposée. Ressentie comme un passage en force, elle doit être replacée dans le contexte de la situation militaire, en particulier de l'effondrement du front russe. Dès le mois de juillet 1917, le général en chef établissait que les Allemands allaient être capables de mettre en ligne 40 divisions sur le front ouest et que des assauts furieux seraient lancés à partir du printemps 1918 avant que les Américains n'arrivent en nombre. L'infériorité numérique des Alliés était un problème dramatique et en février, attendant le choc, le haut-commandement demandait si l'industrie était en mesure de rééquilibrer la balance des forces en construisant des masses d'avions et de canons. Dans de telles conditions, on comprend que le ministère et l'Armée n'aient pas de temps de trop s'embarasser de procédures. Arrivé à la tête du ministère, Louis Loucheur, n'est, pas plus que son prédécesseur Albert Thomas, homme à se comporter de manière brutale. C'est bien l'urgence qui commande la conduite impérative des choses.

Une autre explication est mise en avant par la rue Laffite (24 octobre 1917) : ces messieurs du ministère de l'Armement auraient fait une grossière erreur en mésestimant la valeur de la forêt. N'osant sans doute pas, sous peine de perdre la face et de se faire vertement réprimander par leurs supérieurs, annoncer un prix d'achat nettement plus élevé, ils auraient renoncé momentanément à la procédure d'acquisition à l'amiable au profit de la réquisition. Qu'ils se soient trompés dans leur estimation ne surprend pas un ingénieur forestier actuel : d'une part l'échantillonnage considéré pour estimer l'ensemble de la forêt était très réduit, et d'autre part, les coupes de taillis sous futaie sont très souvent hétérogènes.

Le recours à la réquisition pouvait faire supposer que les autorités préféreraient se procurer du bois dans l'immédiat en exploitant quelques-unes des coupes du Der mais qu'elles délaissaient la solution de l'acquisition de la totalité du massif forestier. On apprend bientôt qu'il n'en est rien, comme l'annonce le général Chevalier le 20 novembre 1917. En conséquence, les pourparlers reprennent dans les derniers jours de décembre 1917. Les choses vont très vite : dès le 3 janvier 1918, la rue Laffite prévient Fernand Liébault que MM. les barons de Rothschild viennent de signer la promesse de vente de la forêt. Le service de l'Armement demande qu'on lui remette sans délai les documents concernant la forêt du Der : cahiers de martelage, plans des coupes, superficies des coupes, etc. Au même moment, le risque de voir le même sort s'abattre sur la forêt du Val alarme le régisseur des biens et forêts de la famille d'Orléans. Les autres propriétaires sont dans la même situation d'incertitude. Mais ce massif forestier restera finalement à l'écart des entreprises de l'Etat.

L'autre partie de la forêt, appartenant aux héritiers Werlé, est elle-aussi acquise par l'Etat. De Pargny-les-Reims où se trouvent les bureaux d'administration de cette famille, M. Misset écrit une lettre émouvante à Fernand Liébault le 13 avril 1918 : « *Je compte aller à Eclaron dire, hélas, un dernier adieu à cette belle forêt du Der que j'aimais tant, à tous les amis qu'elle abritait l'été des trop*

chauds rayons du soleil, et qui se réunissaient l'hiver pour la chasse. Tout cela est une page de l'histoire de notre vie ».

Pour les Rothschild, la cession officielle des 900 ha de la forêt du Der aura lieu bien plus tard, le 14 novembre 1919, pour la somme de 2 250 000 fr. Le journal *La Liberté*, imprimé à Saint-Dizier l'annoncera dans son numéro du 17 novembre 1919, informant ses lecteurs que l'opération fait suite à un décret d'utilité publique rendu le 9 octobre et suivant acte passé devant le préfet de la Haute-Marne. Que ce soit le procédé de la réquisition par l'Armée, ou bien celui de l'expropriation par l'Etat – comme le titre l'article de *La Liberté* – l'opinion publique retiendra que c'est la méthode autoritaire qui aura été utilisée.

IV – DES QUESTIONS DÉLICATES : LE BOIS DE CHAUFFAGE ET LES POPULATIONS LOCALES (1916-1918)

La pénurie de main-d'œuvre dont il a été question plus haut, a des répercussions sur tous les maillons de la chaîne conduisant normalement les bois exploités sur le parterre des coupes jusqu'aux clients de bois d'œuvre et de bois de chauffage. Avant la guerre, c'étaient les marchands de bois locaux qui assuraient ce ravitaillement. Par ailleurs, les comptes du régisseur faisaient régulièrement état des salaires versés à des hommes des communes voisines venus en forêt confectionner des fagots. Maintenant que l'Armée prend les coupes et en assure l'exploitation par elle-même, les besoins en bois sont assurés pour les militaires. Tant mieux pour les soldats du Front. Mais, à l'arrière, le bois de chauffage – c'est-à-dire de cuisine – fait défaut et se renchérit, à commencer pour les populations riveraines du Der.

En juillet 1916, consulté par le propriétaire d'un petit bout de forêt bon à couper, un acquéreur potentiel trouve que les chênes ne sont pas très beaux et ne peuvent donner que du mauvais bois d'industrie. Ils sont *gélivés* (c'est-à-dire fendus par de très fortes gelées), prétend-il, et ils ne peuvent convenir à son usine de charronnage. Par contre, le moment est propice d'exploiter cette coupe car le bois de chauffage se vend bien.

Un an plus tard, en août 1917, c'est l'alarme : le bois de chauffage *n'a pas de prix* et on n'en trouve pas, ou alors à des tarifs prohibitifs. Par exemple, le quartier se vend de 25 à 35 fr le stère et un professionnel s'exclame : « *On pourrait le vendre à 40 fr et plus si on voulait ou, pour mieux dire, si on en avait* ». Comme les gardes forestiers, les marchands de bois sont révoltés de voir les services forestiers canadiens s'intéresser exclusivement aux arbres de futaie et aux billes qu'ils peuvent en tirer. Le reste, aussi bien les taillis que les houpiers, est brisé, cassé, écrasé, abandonné sur place sans vergogne. Ne trouvant absolument rien pour alimenter leur commerce, les marchands de bois tiennent une réunion de crise à Saint-Dizier.

Avertie de cette dramatique pénurie, la rue Laffite invite maître Liébault à réserver du bois pour les indigents. Sur place, ce dernier rappelle avec fermeté le 19 octobre 1917 au capitaine du secteur forestier que le bois de chauffage, taillis et houpiers, n'est pas encore façonné comme cela a été clairement stipulé. Il obtient gain de cause : l'Armée respectera ses engagements. On établit donc une estimation du cubage du bois de chauffage. Désormais, tout le bois restant sur coupe sera réputé bois de chauffage et sera payé par l'intendance. Les comptes tenus par maître Liébault pour la partie des Rothschild de juillet à octobre 1917, font état d'un total de 795 stères livrés ainsi.

Pour ne pas dépendre entièrement du bon ou mauvais vouloir des militaires, les Rothschild demandent que soient pris en compte les intérêts des populations riveraines du Der en réservant l'exploitation d'une partie du taillis aux propriétaires eux-mêmes. Ils semblent être entendus. En effet, le général Chevalier prévient le maire d'Eclaron qu'il autorise l'exploitation de 9 ha de taillis et futaie de charme, dont le produit peut s'élever entre 2 000 et 2 500 fr, afin de procurer de l'ouvrage aux ouvriers et de fournir du chauffage aux populations.

V – LES EXPLOITATIONS DES ARMÉES ALLIÉES : FRANÇAIS, CANADIENS ET AMÉRICAINS

Ayant procédé à la réquisition et décidé la mise en exploitation du massif forestier du Der, les autorités françaises attribuent un certain nombre de coupes aux services forestiers des armées françaises, américaines et canadiennes. La maison forestière, dite « Chalet Rothschild » est occupée à partir du 5 novembre par les Canadiens pour servir d’abri et de cantine, et on finit par s’entendre sur un loyer de 200 fr par mois. Pour la plupart, les hommes sont cantonnés dans les villages riverains, les officiers et sous-officiers dans différentes maisons non occupées ou ayant été abandonnées en septembre 1914 par leurs propriétaires.

Dans la mémoire collective du bourg d’Eclaron, on a conservé le souvenir de la présence des armées alliées et de l’exploitation de la forêt. La carte forestière actuelle comporte une tranche dénommée « Route de Américains » : une voie ferrée à écartement réduit conduisait les produits de leur scierie industrielle jusqu’à la gare ferroviaire d’Allichamps. On savait aussi que les Canadiens avaient établi eux-aussi une puissante scierie alimentée par quelques voies étroites. On ne pouvait pas imaginer la densité de ce réseau, et c’est grâce aux archives récemment découvertes à l’ONF de Châlons-en-Champagne qu’on peut s’en rendre compte. Dans un premier temps, les Canadiens ont établi leurs lignes en traversant les coupes au plus court pour gagner la scierie et la petite gare de triage. Ensuite, ils ont installé les lignes en suivant au mieux le tracé des routes et tranches forestières. De la gare partait une ligne qui sortait de la forêt et empruntait le tracé de la route vers Eclaron, traversait le pays et gagnait la gare, un peu à l’extérieur du bourg.

La carte mentionnée ci-dessus, établie au lendemain de l’Armistice du 11 novembre 1918 par le capitaine Guyot, chef du secteur forestier, fait le constat de l’état des coupes après les prélèvements effectués par les Canadiens :

1°) en rouge : coupes complètement exploitées (situés principalement au nord-ouest de la forêt).

2°) en bleu : coupes en cours exploitation (situées plus au centre et au sud-ouest).

3°) en noir : coupes restant à exploiter, où le taillis âgé de plus de 15 à 16 ans doit être coupé. (Il s’agit des coupes 13, 16, 17, 18 et 19 en partie, en bordure de la route d’Eclaron à Montier-en-Der).

4°) coupes où le taillis, âgé de moins de 16 ans ne doit pas être coupé, mais où les arbres doivent encore être exploités : traits jaunes sur fond bleu. (coupes 6, 7, 8 et 9)

5°) coupes complètement exploitées, où il y aura lieu de procéder à la récupération des bois abandonnés et au recépage partiel du taillis : traits noirs sur fond rouge (quasi-totalité des coupes marquées en rouge, sauf la coupe n°1).

6°) en surcharge manuscrite, il est précisé que le taillis est complètement coupé dans les coupes 12 à 19, et partiellement dans quelques autres.

Devant les craintes manifestées par le régisseur et les gardes forestiers quant au comptage des arbres, au marquage, à la désignation des réserves, les forestiers américains s’étonnent, pour ne pas dire se scandalisent, qu’un peuple qui a l’ennemi à ses portes perde son temps à de telles opérations. Ils ne comprennent pas pourquoi, les arbres de futaie ayant été désignés à l’abattage, ils ne puissent pas se mettre au travail sur le champ et pourquoi aussi on les contraint de procéder à l’éclaircissement des taillis (J-Y Puyo). Ils ne s’embarrassent guère de respecter les règles traditionnelles d’exploitation spécifiées dans les cahiers des charges et acceptées normalement par l’adjudicataire d’une coupe. La correspondance échangée entre la rue Laffite et maître Liébault reflète les alarmes des gardes forestiers et du personnel d’administration quant à l’exploitation de « leur » forêt par des exploitants inhabituels, imprévisibles et expéditifs. Les lettres traduisent la tristesse des hommes qui ont œuvré depuis si longtemps à la protection, à la valorisation et à la beauté de cette forêt. Ils ont de quoi être pris d’irritation à voir les ravages opérés par les militaires : « *Les Canadiens et Américains abattent les arbres en plein taillis, débitent les billes sur place et les tirent avec des chevaux ou avec de très puissants tracteurs sans se préoccuper le moins du monde d’épargner les peuplements.* » Maître Liébault demande à la rue Laffite d’exiger et d’obtenir que le taillis soit convenablement exploité, coupé et façonné au fur et à mesure. Les houppiers sont abandonnés et laissés sur place alors qu’ils devraient eux aussi être façonnés de suite. Les coupes

étant laissées dans un tel désordre, il sera impossible d'effectuer correctement les récolements. Et maître Liébault de s'exclamer : « *C'est un gâchis épouvantable !* »

Quels étaient les produits obtenus à partir des chênes de la forêt du Der, une fois sciés et découpés dans les installations militaires ?

La réponse traditionnelle était que ces bois de charpente et ces planches devaient servir à la construction des tranchées de Verdun et de l'Argonne, situées au débouché naturel des voies de communications ferroviaires et routières. Cependant, découverte récemment (en 2012), la correspondance de maître Fernand Liébault, notaire à Eclaron et régisseur de la forêt du Der appartenant aux barons de Rothschild, suggérait une utilisation moins « noble ». En effet, dans une lettre datée du 3 novembre 1917, le régisseur des biens de la famille d'Orléans à Arc-en-Barrois (Haute-Marne), écrivait : « *Je déplore comme vous l'exploitation intensive du Der ; combien les propriétaires doivent être navrés. Pourvu au moins que ces beaux chênes ne soient pas gaspillés en traverses de chemin de fer. Peut-être l'Armée a-t-elle un besoin urgent de chênes pour l'artillerie ou du matériel de chemin de fer.* ». Pourtant, rien dans la volumineuse correspondance échangée avec les bureaux de l'administration des Rothschild, rue Laffite, ne permettait de confirmer cette destination, peu glorieuse aux yeux de cet ingénieur forestier, Auguste Gazin, qui connaissait bien les chênes du Der, soigneusement élevés par leurs propriétaires et leurs gardes forestiers.

C'est grâce aux mémoires d'un officier forestier américain, le Colonel William B. Greeley⁹⁵, que la piste des traverses de chemin de fer trouva sa validation. Dans son journal, il parle à plusieurs occasions de la forêt du Der, à commencer le 11 septembre 1917 quand il a satisfaction d'apprendre qu'une bonne partie de ce massif, intéressant à cause de la présence de *hardwood*, c'est-à-dire de bois dur, vient d'être attribuée aux Américains. Le mot *ties* revient assez souvent, qu'il faut se garder de traduire par « cravates » ou « liens » mais bien par « traverses de chemin de fer ». Le seul exemple du rapport établi lors de la conférence du Comité interallié du bois de guerre (CIBG), tenue le 2 janvier 1918, donne une idée des quantités vertigineuses de traverses de chemin de fer réclamées par la création et l'entretien des voies ferrées et des gares d'approvisionnement américaines (dont celle de Chaumont en Haute-Marne et de Neufchâteau dans les Vosges). Ce même rapport révèle aussi que les responsables des transports éprouaient de vives inquiétudes au vu de goulets d'étranglement fort importuns : alors que l'estimation des besoins pour les six mois à venir s'élève à 2 100 000 traverses, celle des possibilités de production des scieries militaires américaines ne dépasse pas 570 000. Pour combler cet énorme déficit, les forestiers américains pensent à une solution, recourir aux importations en provenance des Etats-Unis. Mais la pénurie de cargos capables de traverser l'océan et les menaces des sous-marins allemands les contraignent à réduire drastiquement ce type de livraisons.

Le commandant en chef du Corps expéditionnaire américain en France, le général Pershing, évoque les énormes difficultés qu'il rencontre à devoir faire venir des Etats-Unis non seulement des centaines de milliers de combattants, mais presque autant d'hommes capables de réceptionner, stocker et envoyer par voie ferrée vers les unités combattant en Lorraine, les quantités impressionnantes d'approvisionnement exigées par une guerre industrielle.

On comprend la déception ressentie par les propriétaires et les gardes forestiers du Der à l'idée que leurs chênes soient convertis en vulgaires traverses de chemin de fer, au lieu de charpentes et de sciages de haute qualité traditionnellement écoulés sur la place de Paris. Mais la mobilisation industrielle entreprise à partir de 1916 par la France ne pouvait porter ses fruits que si les voies de communication, notamment les rails et les traverses de chemin de fer, étaient capables d'apporter aux combattants du Front les armes et les approvisionnements qui leur permirent de tenir tête aux formidables assauts lancés de mars à juillet 1918 par les Allemands, puis de repousser l'ennemi à partir du mois d'août et de conclure l'armistice du 11 novembre, consacrant la victoire.

⁹⁵ aimablement communiquées en 2013 par Alain Macaire

VI – BILAN DES EXPLOITATIONS ALLIÉES ET DES ACQUISITIONS FAITES PAR L'ETAT

En 1930, au moment où l'emprise et l'aménagement de la forêt domaniale tout récemment reconstituée allaient être remis en question par l'intrusion d'un barrage-réservoir destiné à régulariser le cours de la Marne et de la Seine (décret du 8 septembre 1929), l'ingénieur Maurice Noisette rédige une note historique retraçant les grandes lignes des exploitations des armées alliées dans la seconde moitié de la Grande Guerre et des acquisitions faites par l'Etat.

Il note que ce sont l'abondance des peuplements en chêne et la présence des voies de communications variées, routières, ferroviaire et fluviale, qui ont attiré l'attention des services forestiers militaires à partir de 1917. Cantonnés dans la partie nord-ouest, les Canadiens ont abattu tous les anciens de la Cornée (propriété Caraman-Chimay/Werlé) en ne laissant qu'un nombre réduit de modernes et de baliveaux. Quant aux Américains, ils s'étaient installés au centre de la forêt dans les propriétés de Rothschild, de Nazelle/Werlé et une partie du Bois de Saint-Rémy. Au milieu de ce secteur, à proximité de l'Etang du Chenil, ils avaient construit eux-aussi une vaste scierie à grand débit où aboutissaient des voies ferrées d'un important réseau drainant les produits des exploitations disséminées. Celles-ci, mal délimitées, étaient assises dans toutes les coupes, non pas de proche en proche, mais suivant que le peuplement offrait ou non les bois nécessaires à l'exécution des commandes reçues. Dans toutes les parcelles touchées, la presque totalité des anciens a disparu, le taillis a été exploité ou brisé par l'abatage et la vidange. Il ne subsiste qu'une quantité restreinte de modernes et de baliveaux. Pour alimenter une autre scierie montée près du village de Frampas, le service forestier français organisa des chantiers de prisonniers allemands dans les bois de Mun/Werlé où ils ont porté de sérieux coups à la futaie et au taillis. Seule est restée à peu près épargnée la partie est du massif, en particulier le Bois de Marnesse.

Ayant sans doute vu les nombreuses archives et notes non classées transmises par les services forestiers et les propriétaires, l'auteur estime qu'il serait difficile de rechercher des renseignements précis sur ces exploitations de guerre et d'évaluer même approximativement le volume et la valeur des bois tombés pour la défense nationale. L'historien n'est pas plus avancé car la correspondance fait complètement défaut à ce sujet à partir du mois de janvier de l'année 1918, tant du côté Werlé que Rothschild. Une carte postale a été prise au début des années 1930, près du Carrefour de Nemours, au cœur de la propriété des Rothschild. Elle témoigne de l'état désolant de la forêt du Der : on n'y voit ni modernes ni anciens.

Cinquante ans plus tard en 1980, rappelant les « malheurs » successifs dont la forêt du Der a été frappée au cours des XIX^e et XX^e siècles, l'ingénieur forestier résume ainsi la situation à la fin de la Guerre de 14-18. Les Canadiens et les Français dans les 1^e, 2^e et 6^e séries, respectèrent le taillis, les divers, les baliveaux et les modernes de Chêne. Tous les anciens, par contre, furent enlevés. Les Américains saccagèrent les 3^e et 4^e séries : tous les arbres de plus de 75 cm de circonférence furent enlevés. L'Armistice permit heureusement de sauver la 5^e série, la plus éloignée (aujourd'hui, cette partie de la forêt domaniale compte des peuplements de jeunes futaies sur la majeure partie de la surface).

Découvert en juin 2013 dans les archives de l'ONF à Châlons-en-Champagne, un état de la futaie dressé au lendemain de l'Armistice de novembre 1918 confirme ce bilan :

Chapitre 1 Chapitre 2 FORÊT DU DER Etat de la futaie au lendemain de l'Armistice (novembre 1918)					
Zone	Superficie	Anciens à l'ha	Modernes à l'ha	Baliveaux à l'ha	Proportion
Nord-ouest : Caraman-Chimay	Environ 460 ha		19	67	2/10 ^e chêne 1/10 ^e hêtre
Centre-ouest : Rothschild	377 ha exploités avant la guerre	5	26	44	2/10 ^e chêne
	260 ha exploités en 1917 et 1918	2	10	15	1,5/10 ^e chêne
	255 ha exploités en 1918		2	5	
Centre : de Nazelle, de Mun (partie), Caraman-Chimay (reste)	1.041 ha	0 ou 1	10	30	2 à 3/10 ^e chêne
Sud : de Mun, Galbert	93 ha exploités en 1918	0 à 1	28	31	
	309 ha exploités en 1918	3	50	55	2/10 ^e chêne
Sud-est : Bois de Marnesse : Danelle		6	55	100	1,5/10 ^e chêne 0,5/10 ^e hêtre 6/10 ^e charme 2/10 ^e divers

VII – LES ADIEUX

« Expulsés » du Der, ni les Rothschild ni les héritiers Werlé n'ont de motifs de conserver les maisons acquises par eux pour loger les gardes forestiers.

Maison forestière louée aux Canadiens, puis relais de chasse dans les années 1920, l'élégant « Chalet Rothschild » du carrefour de Nemours sera noyé et détruit quand sera aménagé le barrage-réservoir dit de Champaubert. La maison forestière, construite par la famille d'Orléans dans les années 1840 au carrefour de Beaulieu, appelé couramment « les quatre tranches » passe à la forêt domaniale.

Par contre, les maisons et logements situés dans le bourg d'Eclaron sont mis en vente à partir de 1919. Le plus souvent, ils sont repris par les gardes forestiers eux-mêmes.

Le 18 janvier 1919, maître Liébault adresse une lettre à la rue Laffite. Il évoque le Der, « *cette belle forêt à laquelle je m'étais attaché et que je regrette de voir saccagée comme elle l'est dans sa plus grande partie* ».

Le souvenir des Rothschild et des Werlé et de leur bienveillance à l'égard de la commune et de la paroisse subsiste dans le bourg d'Eclaron : sont encore parfois visibles les anciens trottoirs et réverbères d'éclairage public, intacts restent la sacristie en style néo-gothique et les grilles entourant l'église pour protéger du passage et du stationnement des lourds convois des bois de charpente, tandis qu'à l'intérieur de l'église, plusieurs vitraux ont été offerts par les Werlé, identifiables aux armoiries apposées en bas des verrières.

C'est toute une époque qui se clôt : remontant au temps de la famille d'Orléans, poursuivies par les Rothschild et les Werlé, les relations quasi-familiales entretenues par de grands propriétaires fortunés avec les populations riveraines arrivent à leur terme.

VIII – LA CONSTITUTION DE LA FORÊT DOMANIALE DE 1918 À 1980

VIII-1- Pourquoi l'Etat achète-t-il la forêt du Der ?

VIII-1-1. Les explications traditionnelles

Successeur et descendant de maître Marche et de maître Fernand Liébault, son gendre, tous deux notaires et régisseurs des Rothschild et des Werlé, maître Roger Liébault était le mieux placé pour répondre à la question : en 1990, il expliquait que la forêt du Der avait été réquisitionnée pour les besoins des armées américaines, canadiennes et françaises. Après le conflit, la forêt n'avait plus aucune valeur, tous les chênes ayant été pratiquement coupés : « *Il ne restait plus rien* » et, faute d'avoir préservé suffisamment de réserves, l'avenir paraissait gravement compromis. En 1919, l'Etat aurait estimé qu'il ne pourrait jamais dédommager de telles pertes les propriétaires – les Rothschild et les Werlé en particulier – et leur proposa donc de racheter le fonds de la forêt et le peu qui restait de la superficie.

Une vingtaine d'années plus tard, le même genre d'explication était donné par un ingénieur forestier en poste dans le département de la Meuse.

Cependant, la simple chronologie des événements montre que l'Etat n'a pas attendu l'année 1919 pour faire le bilan des exploitations militaires et prendre la décision de racheter la forêt afin de constituer le massif forestier du Der en forêt domaniale. En effet, les premiers pourparlers laissant entendre qu'il pourrait se porter acquéreur datent déjà de 1917. Par ailleurs, il apparaît qu'en achetant le Der, l'Etat n'agit pas par hasard, comme s'il profitait d'une occasion fortuite.

VIII-1-2. Développer la forêt domaniale française

Déjà avant la guerre, l'Etat se préoccupait d'augmenter sensiblement la superficie de la forêt domaniale. En effet, face aux 6 740 000 ha des bois particuliers et autres non soumis au régime forestier, la forêt domaniale n'occupait qu'environ 1 200 000 ha. Et même si on y ajoutait les bois des communes et des établissements publics soumis au régime forestier, soit 1 950 000 ha, cela représentait à peine le tiers de la superficie boisée française.

Significatives à cet égard sont les trois communications faites par des ingénieurs forestiers lors du Congrès forestier de 1913. La première, intitulée « *La législation forestière comparée, le rôle de l'Etat forestier* », est prononcée par Georges Huffel, sous-directeur et professeur d'économie forestière à l'Ecole nationale des Eaux et Forêts. Ses premiers mots sont pour déplorer que l'étendue des forêts domaniales produisant des gros bois ne soit pas assez importante en France, moins d'un dixième de l'étendue totale des forêts du pays. Selon lui, il faudrait que l'Etat entreprenne de l'augmenter, non seulement par l'acquisition de forêts particulières mais aussi par l'application de méthodes d'aménagement adéquates, alors que le traitement en taillis sous futaie reste suivi sur près du tiers des forêts de l'Etat français. Il reconnaît que des tentatives de conversion en futaie pleine n'ont pas toujours eu les résultats espérés et même qu'elles ont donné lieu à bien des mécomptes ici ou là. Il émet donc le vœu que soit institué un fonds spécial à l'effet d'acquérir à l'amiable des forêts particulières pour les incorporer au domaine public, de manière à produire des bois de fortes dimensions.

Reconnaissant lui aussi la relative faiblesse de la forêt domaniale française, un autre intervenant pose la question de savoir dans quelle mesure l'Etat peut intervenir dans la gestion des bois des particuliers. R. Roulleau, conservateur des Eaux et Forêts en retraite, secrétaire général du comité des Forêts, axe son propos sur la question de la conservation, étant rappelé les termes de la législation selon lesquels la conservation des forêts privées importe à l'intérêt public et qu'il appartient à l'Etat de veiller à ce que « *l'aire forestière ne soit point diminuée* ». Il rassure son auditoire en disant qu'il n'est pas question pour l'Etat d'imposer quoi que ce soit ni de tomber dans les excès d'une théorie socialiste conduisant à la nationalisation. Il estime que l'Etat doit se borner à gérer les forêts dont il est propriétaire et celles des personnes morales placées sous sa tutelle. Et s'il veut étendre son domaine pour y appliquer ses traitements, il n'a qu'à procéder à des acquisitions par les moyens du droit commun.

Une troisième communication va dans le même sens, en expliquant pourquoi un tel objectif est hautement souhaitable. M. Vivier, conservateur des Eaux et Forêts, directeur de l'École nationale des Eaux et Forêts, se désole au spectacle de l'émiettement de la propriété forestière par les multi-héritages. Il rappelle que ce morcellement est un problème moderne et qu'il se posait beaucoup moins sous l'Ancien régime car il y avait beaucoup de propriétaires impérissables : forêts royales, forêts communales, forêts du clergé, et enfin forêts seigneuriales se transmettant par droit d'aînesse. Il note bien qu'on s'est préoccupé vers 1903 de lutter contre cette dérive, notamment en créant des sociétés par parts, réunissant plusieurs propriétés. Cela a suscité bien des espoirs, mais il n'y a pas eu de progrès notables car on s'est heurté à l'intérêt farouchement individualiste de chaque propriétaire. M. Vivier rappelle que M. Auguste Gazin, ancien inspecteur des Eaux et Forêts, administrateur des forêts de la maison d'Orléans à Arc-en-Barrois (Haute-Marne) a évoqué la création d'associations pour l'achat et l'entretien des terrains forestiers mais qu'il a constaté que les résistances restaient vives pour la mise en commun des propriétés.

M. Vivier note que l'Administration forestière peut acheter des forêts ou des terrains en vue de l'agrandissement et de l'amélioration des forêts domaniales mais qu'elle ne dispose pour cela que de crédits insignifiants. Il lui faudrait au moins 1 000 000 fr avec la faculté de payer à *tempérament* en une dizaine d'annuités. Une autre solution pourrait s'offrir de grands et même très grands domaines : elle consisterait à faire un achat suspensif, conditionné à un vote du Parlement : convaincus de l'opportunité d'une telle acquisition, députés et sénateurs accorderaient les crédits adéquats, ce qui permettrait de s'affranchir du carcan du budget annuel.

M. Vivier conclut. L'Etat ne possède que 950 000 ha de forêts productives – on ne compte pas ici les espaces de reboisement – c'est assez peu. Et pourtant, avec sa garantie de perpétuité supérieure à celle de tous les autres propriétaires, c'est lui qui est le plus qualifié pour œuvrer en faveur de la futaie, contrairement aux propriétaires privés, toujours soucieux de rapport rapide. L'Etat doit donc travailler à augmenter la forêt domaniale tout en s'appuyant sur les *propriétés impérissables*, celles des communes et des établissements publics. Enfin, l'intervenant invite les collectivités publiques comme les caisses d'épargne, les caisses de retraite et les caisses de secours mutuel, qui ne cessent d'entasser des sommes colossales, à capitaliser celles-ci dans l'achat de forêts.

Ainsi, dès avant la Grande Guerre, l'Etat était dans des dispositions qui le préparaient à profiter d'une occasion favorable pour renforcer le rôle de la forêt domaniale. Il serait intéressant de savoir pourquoi il a jeté son dévolu sur la forêt du Der et non pas sur celle du Val et de Wassy, dont l'intégration à la forêt domaniale française pouvait se justifier par le fait qu'elles provenaient, elles-aussi, du domaine royal de l'Ancien régime.

Au lendemain de la Guerre, comme le fait remarquer en 1920 le directeur général des forêts, L. Dabat, l'éducation des forêts en futaie et la reconstitution des réserves dans les espaces forestiers surexploités pendant le conflit, supposent des plans à longue échéance et des sacrifices que peuvent rarement consentir les propriétaires privés car ils ont besoin de revenus annuels et réguliers. On peut penser que les Rothschild et les héritiers Werlé auraient pu s'atteler à cette énorme tâche. Cependant L. Dabat estime que c'est à l'Etat d'acquérir les forêts appauvries ou ruinées par la guerre, car leur reconstitution demande de très longs délais. C'est ce à quoi on assiste avec la forêt du Der.

A défaut de disposer de documents datés de 1916 ou 1917 rappelant pourquoi l'Etat s'est résolu à acquérir la forêt du Der dès avant la fin de la guerre, on a avec les observations de L. Dabat faites en 1920, des explications appropriées, la première correspondant au souci d'augmenter le poids de la forêt domaniale dans la France du XX^e siècle et la seconde à la volonté de reconstituer la futaie et de promouvoir la production de bois d'œuvre par la conversion.

VIII-2- Les acquisitions officielles (1917-1918)

Au terme de démarches s'étalant de 1917 à 1920, l'Etat procède à l'acquisition de plusieurs espaces forestiers et les rassemble dans un massif de près de 3 700 ha.

Acquisitions de l'Etat			
Ancien propriétaire	Date de l'acquisition	Surface	Prix global (fr)
La princesse de Caraman-Chimay	16 février 1918	595 ha 97 a 31 ca	2.250.000
Mme Lebrun de Marche	16 février 1918	3 a 14 ca	175
Les consorts de Rothschild	29 décembre 1917	881 ha 94 a 64 ca	2.250.000
La marquise de Nazelle	4 avril 1918	640 ha 74 a 75 ca	2.000.000
Le vicomte de Galbert	29 Juillet 1918	50 ha 69 a 86 ca	218.000
La comtesse de Montalivet	29 juillet 1918	131 ha 60 a 68 ca	460.000
M. Guyard	29 juillet 1918	257 ha 97 a 35 ca	920.000
M. Emmanuel Danelle	10 novembre 1918	232 ha 35 a 61 ca	1.200.000
M. Vagbeaux	10 novembre 1918	100 ha 77 a 70 ca	360.000
Mme Jeanne-Marie Danelle (veuve Buffe)	10 novembre 1918	95 ha 74 a 30 ca	390.000
La comte Bertrand de Mun	15 décembre 1917	611 ha 39 a 96 ca	2.500.000
La comte de Galbert	29 juillet 1918	38 ha 77 a 89 ca	127.000
M. Esquiron de Parieu	30 octobre 1918	34 ha 74 a 63 ca	110.000
Total		3.672 ha 77 a 82 ca	12.785. 175
Prix moyen			3.480 fr/ha

Source : Plan de gestion de 1980

La forêt est remise par le service du Génie de Troyes à l'Administration des Eaux et Forêts le 22 mars 1920. C'est à ce moment que commence l'histoire de la forêt domaniale du Der.

IX – CONCLUSIONS : UN TRAVAIL DE RECONSTRUCTION LOURDEMENT CHARGÉ

Les Eaux et Forêts s'attellent aussitôt à de lourdes tâches : liquider les stocks laissés sur place, faire l'inventaire exact des différentes propriétés et les organiser en séries, dresser l'état des coupes après exploitation par les armées alliées, définir une politique forestière. Tout ce travail se fait lentement car on manque de personnel. Pour le moment les ingénieurs décident d'en rester au taillis sous futaie.

Dans le plan d'aménagement établi en 1923, au lieu de se désoler des ravages opérés par les militaires, l'ingénieur se montre optimiste : le terrain est éminemment favorable à la forêt et, d'autre part, la forêt domaniale hérite de la bonne gestion des Werlé, Rothschild, Guyard et Danelle et du travail effectué par ces propriétaires privés en faveur de l'éducation des futaies.

Les premières orientations sont à peine mises sur papier que la nouvelle tombe en 1924 : la Ville de Paris qui a tant souffert des inondations au XIX^e siècle et surtout en 1910, entreprend de construire un premier barrage-réservoir pour retenir les eaux de la Blaise, un affluent de la Marne. Une bonne partie de la forêt domaniale va être noyée sous les eaux. A nouveau donc, il faut reprendre le travail d'organisation, avec la désolante impression de voir disparaître une partie de l'œuvre si difficilement commencée.

Puis c'est la Guerre et l'Occupation. Bien installée sur les lieux, la Ville de Paris demande avec insistance des coupes de bois afin de confectionner le charbon de bois qui va alimenter les moteurs à gazogène de ses transports urbains et municipaux. Les demandes se renouvellent et affluent avec insistance. Les ingénieurs des Eaux et Forêts sont bien obligés de satisfaire ces exigences mais préviennent qu'à ce rythme-là, il n'y aura bientôt plus rien à couper en 1945.

Avec la Libération, on reprend le collier, et on commence à se lancer dans la conversion sur 340 ha environ. Mais une fois encore, on apprend en 1958 que la Ville de Paris va agrandir considérablement le barrage-réservoir afin de recevoir les eaux de la Marne durant la saison hivernale : ce sont encore des centaines d'hectares de forêt de la 1^e et de la 2^e séries qui vont disparaître.

C'est seulement en 1980 que pourra être établi un plan d'aménagement faisant le compte de tous « les malheurs » subis par la forêt domaniale, mais tournant la page et regardant résolument vers l'avenir.



Philippe Delorme
Professeur agrégé
docteur en histoire

COMMUNICATION 9

**EN FORÊT D'ARGONNE, LA MÉMOIRE DE LA GRANDE GUERRE
PAR LES FLEURS : LES PLANTES OBSIDIONALES**

(Damien Georges)

RÉSUMÉ

L'exposé commence par une définition succincte du concept de plantes obsidionales liées à la période historique 1914 - 1918.

Les armées concernées : allemandes des cantonnements 14-18 et offensive américaine de 1918.

Puis se déroule une présentation des principales plantes obsidionales rencontrées de nos jours en forêt : l'herbe aux yeux bleus, *Sisyrichium montanum*, *Solidago canadensis*, *Hypericum majus*, *Agrimonia repens*, *Carex brizoides*, *Hieracium bauhinii*, *Juncus tenuis* pour ne citer que les principales... Avec le cas du champignon-pieuvre *Clathrus archeri*.

Enfin, quelques commentaires et conclusions agrémentent le propos :

La présentation a montré l'intérêt des plantes obsidionales dans le projet centenaire ONF 14-18 à Fléville.

Les plantes obsidionales ne constituent pas une catégorie spéciale de plantes même dans une région donnée. Elles éclairent sur les modalités de la dissémination (agochore, anthropochore, ornithochore, xénophyte...) de certaines plantes par les mouvements (plantes de fourrage) ou de stationnement des troupes (crin végétal pour les matelas = *Carex brizoides*).

« Crois-en mon expérience : tu trouveras quelque chose de plus dans les bois que dans les livres. Les arbres et les rochers t'enseigneront ce que tu ne pourrais apprendre des plus grands maîtres ». (Saint-Bernard de Clairvaux - 1090-1153, docteur de l'Église.)



Figure 108 : Géranium des prés (*Geranium pratense*).

I – L'ARGONNE : PRÉSENTATION PHYSIQUE

La région naturelle d'Argonne est sise sur trois départements : les Ardennes, la Meuse et la Marne.



Figure 109 : paysages de l'Argonne.

Elle se caractérise par un relief modéré, aux environs de 300 mètres pour ses plus hauts sommets. Sa topographie forme un rempart naturel de 70 000 ha de forêts traversé de cinq défilés : le Chesne, la Croix aux Bois, Grandpré, Lachalade et les Islettes.

Sa géologie est très diversifiée composée de limons éoliens, d'argiles, de sables verts, de calcaires et de marnes. Elle est principalement caractérisée par la présence de gaize du Cénomanien moyen et inférieur (Crétacé), dominante sur les plateaux et les hauts versants à pente faible. La gaize est une roche sédimentaire métamorphique de formations détritiques silico-argileuses (65 à 85 % de SiO₂) composées de débris de spicules siliceux d'éponges.

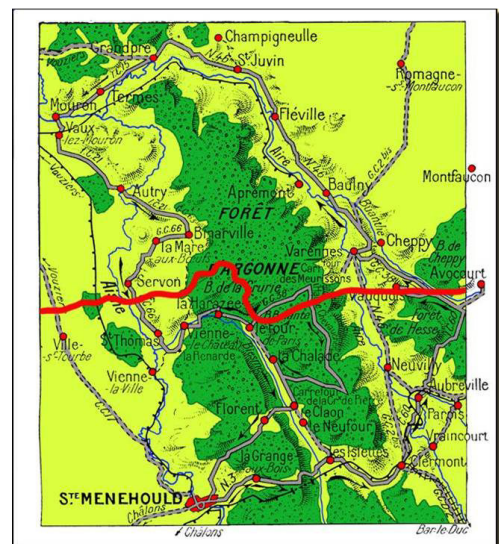


Figure 110 : la région de l'Argonne.

II – RÔLE DANS LES GRANDS CONFLITS

L'Argonne a été le théâtre des guerres de l'époque moderne : 1792 – 1870 avant la défaite de Sedan, 1914 à 1918 les Ardennes sont le seul département à être occupé pendant ces quatre années, et combats de mai - juin 1940.

Son relief et ses vallées (dont le défilé de Grandpré) ont valu à la région de jouer le rôle de Thermopyles de la France en 1792 (selon la formule attribuée à Dumouriez qui fait référence à la mythologie et à l'histoire grecque) lors de l'invasion du pays par la coalition composée de l'Autriche et de la Prusse du duc de Brunswick, dont la bataille de Valmy fut le dénouement le 20 septembre 1792.

Pendant la Première Guerre mondiale, l'Argonne se retrouve entre deux grandes zones d'affrontements :

- à l'ouest, la Champagne avec ses deux batailles dites de la Marne
- à l'est, la ville de toutes les mémoires sur la Grande Guerre : Verdun et sa région, dans le département de la Meuse.

Elle est, dès août 1914, au centre de violents combats, et est occupée (pour la partie ardennaise) par l'armée allemande durant les quatre années de conflit.

Pour les alliés, la région est réputée imprenable en raison de sa topographie, ses zones boisées, ses infrastructures aménagées durant ces quatre années de guerre.

Le secteur d'Argonne est dévolu en septembre 1918 à la Première armée américaine, dirigée par le général Pershing.

Dans l'ensemble, les forces américaines sont peu préparées à une intervention extérieure : en 1917, l'armée américaine ne comptait que 200 000 soldats. Ils sont 2 millions à venir se battre en Europe en novembre de l'année suivante.

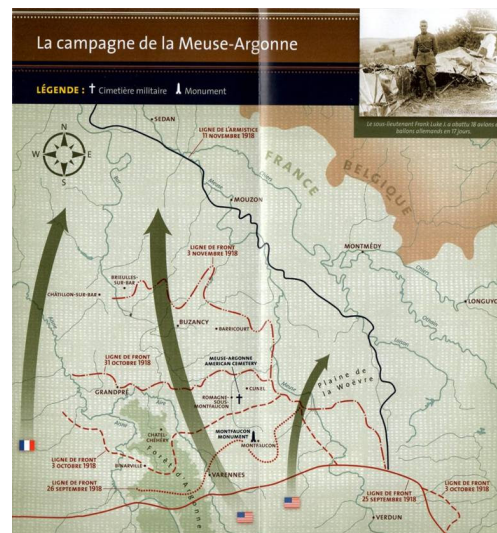


Figure 111 : German defensive organisation in Meuse-Argonne region (Général Pershing).

Dans l'offensive finale victorieuse commandée par le général Foch fin septembre 1918, cette bataille prit le nom de Meuse-Argonne.

Plus de 1,2 million de soldats américains prirent part aux combats lors de l'offensive Meuse-Argonne, qui dura 47 jours. Environ 117 000 d'entre eux furent tués ou blessés.

Au lendemain de l'affrontement, le général Pershing fait la promesse que « *le temps n'effacera pas la gloire de leurs actions* ».

La région d'Argonne reste encore imprégnée par la mémoire de la Première guerre. Et chaque Français a un ancêtre tombé au combat. Je pense à mon grand-oncle : Antoine André GEORGES.

Né le 4 juillet 1893 à Vrigne aux Bois (Ardennes) ; soldat classe 1913 au 33^e régiment d'infanterie. Mort pour la France : tué à l'ennemi le 19 avril 1917 à Craonne (Aisne) avec 450 de ses camarades.

Je pense aussi au soldat allemand Wehrmann Hermann GEORGES, tué le 2 avril 1916 secteur de Verdun, qui était peut-être un lointain cousin germain !

Je pense enfin aux soldats du 122^e régiment Wurtembergeois d'infanterie de Landwehr disparus en forêts d'Argonne

III - LA FORÊT D'ARGONNE AUSSI SE SOUVIENT

La forêt d'Argonne porte encore aujourd'hui, 100 ans après, les traces et la mémoire du conflit.

III-1- Les vestiges archéologiques et humains

Sous l'humus, les sous-bois ont conservé de très nombreux vestiges de la grande-guerre, mis au jour par les archéologues.

Alors qu'ils ont disparu presque partout ailleurs, seule la forêt porte encore les stigmates de ce conflit, de la zone de front du défilé du Four de Paris avec ses tranchées françaises et allemandes aux camps de grand repos du type Ariethal avec ses casernements, ses tranchées d'instruction, ses voies étroites de chemins de fer Argonnenwaldbahn, ses trous d'hommes, ses trous d'obus, ses anciens dépôts de munitions, ses observatoires...

La forêt est aussi un cimetière : cinq corps de victimes de 1914 furent retrouvés exhumés le 27 juillet 2014.

En 1991, les surlagueurs de la route forestière de Cornay nous permirent de découvrir trois corps de soldats allemands.



Figure 112 : corps découverts en juillet 2014.



Figure 113 : et la nature phagocyte l'horreur (obus et ferrures "avalés" par un tronc).

III-2- Les peuplements forestiers

L'âge des peuplements forestiers actuels rappelle également l'impact du conflit.

Il nous faudra patienter encore plusieurs années avant de retrouver des forêts de production ligneuse de bois d'œuvre feuillu.

Si l'on se réfère aux critères d'exploitabilité indiqués par la directive régionale d'aménagement Champagne-Ardenne, en prenant la qualité moyenne aussi bien pour le chêne que pour le hêtre, le tableau ci-dessous résume les critères pour ces deux essences.

	Critères minimaux	Critères optimaux	Critères maximaux
Chêne sessile	60 cm / 135 ans	65 cm / 145 ans	70 cm / 155 ans
Hêtre	55 cm / 95 ans	60 cm / 105 ans	70 cm / 120 ans

(extrait de l'aménagement de la forêt domaniale d'Ariethal).

On parle de perte de classes d'âge en forêt, illustrée par le document suivant :

« C'était déjà, lors du premier jour de combat, un avant-goût de cette maudite guerre des **buissons** qui allaient durer des semaines. ». « Soudain, sortant des **hauts genêts**, des Américains apparurent en masse et s'avancèrent ici et là de manière effrontée, comme s'il n'y avait plus d'Allemands. »

« Le sergent-chef Metzger de ma compagnie, trouva sûrement la mort lors de cette escarmouche dans les **broussailles**; nous ne réussîmes pas à retrouver son corps malgré des recherches assidues; il fut et resta porté disparu. » (le 122^e régiment Wurtembergeois d'infanterie de Landwehr dans la Guerre mondiale 1914-1918).



Figure 114 : les troupes dans la forêt dévastée.

III-3- Les plantes et fleurs obsidionales

Plusieurs plantes et fleurs découvertes dans les espaces naturels d'Argonne sont les témoins vivants de la Première Guerre mondiale.

Les plantes obsidionales (de *obsidion* = siège, apportées pour fait de siège) sont des plantes apportées par les troupes durant la guerre et installées depuis.

On trouve en Argonne l'Herbe aux yeux bleus (*Sisyrinchium montanum*) du Montana, apportée avec le fourrage des chevaux américains en Lorraine.



Ou le Géranium des prés (*Geranium pratense*) :
venu par les chemins de fer allemands :



Et le Solidage du Canada (*Solidago canadensis*) invasif
du Canada :



Ainsi que le *Carex brisoïdes* (Laïche fausse brise)
venu de Prusse, qui est un crin végétal qui servait
aux pailles allemandes :



Et la Laïche de Crawford (*Carex crawfordii*), resurgie
des pas du major Charles W. Wittlesey - Lost Battalion -
77 Div US en forêt communale de Cornay :



Ou la Laïche faux-vulpin (*Carex vulpinoidea*)
découverte en 2003 dans les pas du sergent Alvin
York à Chatel-Chehery.



Et enfin, le Jonc des crapauds (*Juncus tenuis*) venu des
Etats-Unis :



Figure 115 : diverses photos de plantes obsidionales.

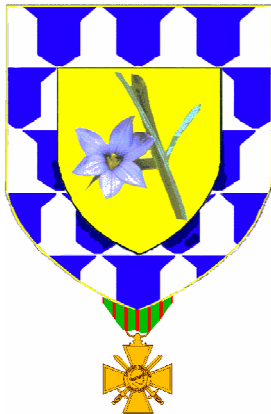
Depuis 1999, en hommage au village de Fléville, rasé huit fois à travers les âges et meurtri à nouveau par la Première Guerre mondiale, les armoiries représentent les plantes obsidionales apportées à l'époque.



Figure 116 : le village de Fléville ravagé par la guerre.

L'attribution de la Croix de Guerre 1914 – 1918 avec palme est ainsi réalisée :

« Vaillante cité qui a supporté sans faiblesse l'occupation ennemie. Par ses deuils, ses souffrances et les dommages subis, a bien mérité la reconnaissance de la patrie ».



« Vairé d'azur et d'argent, à un écusson d'or (Solidago canadensis) chargé d'une fleur d'iris (Sisyrinchium montanum) d'azur boutonée d'or, tigée de Sinople. »

Figure 117 : armoiries de Fléville en 1999.

IV - CONCLUSION



Figure 118 : la tombe du PVT Austin J. Gates.

« La guerre, c'est un massacre de gens qui ne se connaissent pas, au profit de gens qui se connaissent mais ne se massacrent pas », a dit Paul Valéry.

En écrivant ces mots, je pense au PVT Austin J. Gates, 16th Infantry 1st Division né dans le Montana en 1896 et mort le 5 octobre 1918 pour libérer le petit village de Fléville.

Il est enterré plot E Row 3 Grave 26 au Meuse-Argonne Cemetery Romagne avec 14 246 autres Américains.



Damien Georges
Office national des forêts

COMMUNICATION 10

**LES CANTONNEMENTS MILITAIRES FORESTIERS
À TRONÇAIS - CIVRAIS 1915-1918**

(Alexandre Bessard, Olivier Filliat et Jean-Guy Voisine)

RÉSUMÉ

La participation de Tronçais et Civrais à la Grande Guerre est un temps fort de l'histoire de la chênaie du nord-Allier. Courant 1915, les cantonnements militaires forestiers ont été mis en place par le général cérillois Georges Chevalier, directeur du Génie au ministère de la Guerre, pour approvisionner l'armée française en piquets, rondins, claies et caillebotis pour les tranchées, traverses de chemin de fer pour la logistique ferroviaire. Pendant plus de 3 ans, ce sont 500 à 700 hommes, issus de régiments du Génie ou de régiments de territoriaux et prisonniers allemands, qui travailleront sans discontinuer à l'exploitation forestière et au sciage. Courant 1918, ils seront rejoints par des « *engineers* » américains. Au total, un volume de l'ordre de 155 000 m³ sera livré à l'armée française, soit semble-t-il environ 1,5% du volume global pour un massif de 12 000 ha.

La commune de Cérilly commémorera cet événement, et a déposé avec ses partenaires (commune de Theneuille, ONF, associations « Mémoire de Cérilly et ses environs » et « Amis de la forêt de Tronçais ») une demande de label auprès de la mission du Centenaire. D'importants documents (notamment du général), des statistiques, cartes postales anciennes, photos, mannequins, uniformes et matériel, constitueront l'armature de l'exposition.

Dans ce territoire où la mémoire des arbres compte tout particulièrement, nous avons à cœur de rappeler que les bois de Colbert ont servi à Joffre et Foch, et que des soldats des environs de Tronçais se sont battus dans des tranchées faites de bois de Tronçais.

Au début du XX^e siècle, la forêt domaniale de Tronçais vit dans le cadre de l'aménagement forestier de 1898, rédigé par M. Desjobert, inspecteur des Forêts. Depuis l'aménagement de 1835, élaboré par M. de Buffévent (en 1832), le traitement en futaie est maintenu à l'âge d'exploitation de 180 ans. En 1911, lors de l'inauguration du buste de l'écrivain Charles Louis Philippe, Jacques Chevalier commente une visite dans la forêt pour un groupe d'amis :

« A Tronçais, ce sont les ensembles surtout qui sont beaux : les massifs s'étagent par larges masses, comme les nuages au ciel ; le rouge du sol répond au bleu de l'azur ; partout l'immensité, en largeur, en hauteur. Il est des forêts plus pittoresques, mais la vôtre est la plus belle : d'une beauté spirituelle, ce qui est la vraie beauté. »

Il s'agit d'une vision plutôt poétique de Tronçais. En effet, en 1914 Tronçais est une forêt jeune : environ trois quarts de sa surface sont occupés par des peuplements de moins de 100 ans.

A l'heure de la mobilisation, le 1^{er} août 1914, la guerre s'annonçait brève. Dans son ouvrage *« Les bois d'œuvre pendant la guerre »* publié en 1928, le général Georges Chevalier écrit : *« Aucune organisation n'avait été préparée en temps de paix par le ministère de la Guerre français pour la création d'un service central des bois en cas de guerre. Il était généralement admis que la guerre, provoquant la mobilisation de toutes les ressources des pays belligérants, ne pouvait être de longue durée. On prévoyait une guerre de mouvement ne devant exiger qu'une consommation de bois modérée... Tous comptaient que la guerre serait courte et que les approvisionnements, constitués par eux en temps de paix, aidés en cas de nécessité par des prélèvements sur les stocks existant normalement dans le commerce, seraient largement suffisants pour satisfaire à tous les besoins pendant la période de guerre ».*

Le général cérillois Georges Chevalier, auteur de ces lignes, occupe depuis 1910 une fonction stratégique : directeur du Génie au ministère de la Guerre. Ce polytechnicien né en 1854, avait choisi l'arme du Génie. En 1877, il est le plus jeune capitaine de l'armée française. Il devint plus tard, comme sous-directeur du Génie, un proche collaborateur du directeur, le général Joffre.

Le général Chevalier sera un homme de confiance du futur généralissime. Il est l'un des 120 généraux de division en 1914 (plus haut grade de l'armée en 1914) et l'un des deux généraux cérillois, la « petite ville » comptant à l'époque environ 3 000 habitants.

Constatant rapidement que *« toutes les prévisions qui avaient été faites en temps de paix »* étaient bientôt déjouées par les événements, le général s'efforce immédiatement d'organiser une exploitation rationnelle des ressources forestières du territoire et des achats à l'étranger pour remédier à un tel état de choses qui ne pouvait manquer de devenir anarchique et paradoxal. La mobilisation industrielle mise en place par le ministre de la Guerre Alexandre Millerand s'appuie sur un certain nombre de grands organisateurs militaires qui doivent donc réagir dans l'urgence.

Nous vous proposons de voir :

- d'abord l'organisation mise en place pour répondre rapidement aux besoins en bois de l'armée,
- puis l'application de cette organisation à notre territoire : la forêt de Tronçais,
- enfin, le renfort de nos alliés américains.

I – ORGANISATION DE LA FOURNITURE DES BOIS PENDANT LA GUERRE

Toutes les prévisions faites en temps de paix ayant été déjouées par les événements, il fallut que chaque service assure pour le mieux les fournitures de sa spécialité. Le Génie se trouvait en charge des bois pour les constructions militaires, des bois de mine, tranchées et des traverses de chemin de fer. La direction du Génie se trouve alors en concurrence avec la direction de l'Aviation pour les bois spéciaux, la direction de l'Artillerie pour les bois de fusil, charonnage, etc.

Sur un marché *« resserré du fait de la guerre »* (G. Chevalier), cette situation fit naître une concurrence acharnée entre acteurs qui, en fin de compte, opéraient tous pour la défense nationale.

Cette situation paradoxale tournait parfois à l'anarchie et le général Chevalier n'eut de cesse d'y mettre bon ordre. Il lui faudra du temps, ceci ne se réalisant pleinement que mi-1917 ; ce qui nous conduit donc à exposer d'abord de manière plus détaillée la situation qui prévaudra de début 1915 à juillet 1917.

I-1- La situation de début 1915 à juillet 1917

Au début de la guerre, les établissements dépendant de la direction du Génie au ministère de la Guerre comprenaient :

- les établissements territoriaux,
- l'établissement central du matériel de guerre du Génie (ECMG),
- l'école des chemins de fer (ECF),
- puis un peu plus tard, le service d'achat des bois d'importation.

S'agissant des **établissements territoriaux**, la direction du Génie les mit à contribution au début de la guerre, mais les besoins des armées augmentant très rapidement, il fut créé des « centres d'approvisionnement des bois » à Rouen, Orléans, Besançon et Bordeaux, placés sous la direction des directeurs du Génie de ces places et ce, pour les achats de bois tendres.

Dans le même temps, un autre effort de coordination allait se matérialiser avec la centralisation entre les mains du Génie de l'achat et de la fourniture des bois de construction et d'encaissage par l'intermédiaire des centres des bois qui avaient vocation au monopole de ces achats en 1916.

L'**ECMG** était chargé de l'achat dans l'industrie de tout le matériel de guerre dont la fourniture incombait au service du Génie.

Il avait compétence pour les bois de mine et bois de tranchées : rondins, piquets de réseaux, etc. A partir du printemps 1916, les centres des bois dont nous venons de parler, furent appelés à y participer et devinrent les seuls acheteurs à partir de la décision ministérielle du 6 octobre 1916.

Mais avant cela, à l'été 1915, et c'est ce qui nous concerne directement, le chef de l'ECMG fut autorisé à entreprendre des exploitations forestières directes pour faire face à une demande de plus en plus forte de bois de tranchées. En effet, il ne pouvait plus satisfaire la demande par les seuls achats dans l'industrie et le commerce des bois. Fin 1915 - début 1916, huit exploitations directes étaient mises en place sur divers points du territoire. Les plus importantes étaient Tronçais dans l'Allier, la Motte-Beuvron en Sologne et Pluvigner dans le Morbihan.

L'**ECF** avait dans ses attributions l'achat de matériel destiné aux troupes techniques chargées de la construction et de l'entretien des voies ferrées de la zone de guerre.

Au cours de 1915, les besoins en traverses de chemin de fer progressant de manière très importante, la décision ministérielle du 13 décembre 1915 permet d'ouvrir des exploitations directes, suivant un programme établi par le commandant. L'ECF ouvrira dès janvier 1916 un établissement à Saint Pardoux - Theneuille tout près de Cérilly et à proximité des forêts domaniales de Civrais et Tronçais dans l'Allier.

Nous venons d'examiner l'organisation du service du Génie, organisation déjà complexe, mais c'est sans compter avec la superposition des autres services : ceux de l'aviation et ceux de l'artillerie.

I-2- Superposition des services et unité de commandement

Pour faire évoluer les choses, surtout en temps de guerre, il faut que le général Chevalier remette sans cesse l'ouvrage sur le métier. Il lui fallut montrer en permanence la coordination très insuffisante entre les acheteurs. Il y parviendra en 1917.

On peut observer que sa double lecture de général et d'ingénieur permettra d'obtenir dans les approvisionnements en bois ce que Clémenceau mettra en place à Doullens en mars 1918 : l'unité de commandement.

Le décret du 3 juillet 1917 organise le comité général des bois et définit sa mission : « *déterminer, centraliser, coordonner, contrôler les besoins des services de l'Etat et du public, l'utilisation rationnelle des ressources forestières, les ordres d'urgence, les importations, exportations et gestions de stocks* ».

Le comité est présidé par le ministre de l'Agriculture ou son délégué, le directeur général des Eaux et Forêts et comprend 27 membres (personnalités compétentes, représentants de l'industrie du bois et 19 représentants des administrations).

Le décret du 3 juillet fait passer tous les services d'approvisionnement en bois, dépendant jusque-là du ministère de la Guerre, au ministère de l'Armement et un arrêté du 4 août regroupe ces services en une inspection générale du service des bois dont le chef, l'inspecteur général est représentant du ministre au comité général des bois et vice-président de ce comité. Un deuxième arrêté du 4 août nomme le général Chevalier inspecteur général des Bois.

Ainsi, quinze mois environ avant la fin du conflit, une organisation cohérente était mise en place, s'appuyant sur des services centraux, régionaux et techniques.

L'histoire des cantonnements militaires forestiers à Tronçais et Civrais est, pour nous, l'occasion de rendre hommage à notre compatriote dont le rôle a été injustement gommé au fil du temps. Nous savons que sans son action en faveur de Cérilly, les cantonnements n'auraient pas eu l'importance sur laquelle nous vous proposons de revenir.

II– LES CANTONNEMENTS FRANÇAIS À TRONÇAIS

Dans son journal paroissial, l'abbé Louis Cabanne, curé de Cérilly et personnalité remarquable qui avait, lors d'un séjour comme aumônier à l'hôpital Broussais, noué amitié avec Verlaine, note ceci : « *4 janvier 1916 : il vient d'arriver toute une garnison de territoriaux et le 7^e Génie, au nombre d'environ 5 à 600 hommes. J'en loge pour mon compte 15 à la vicairie et un sergent dans la chambre de mon presbytère. Ce dernier, M. Evesque de Nîmes est un parfait chrétien. Ce sont presque tous des hommes du midi.* »

II-1- Présence des troupes

Le journal de marche du 19^e régiment d'Infanterie territoriale indique à la date du 3 janvier que la 12^e compagnie se met en route pour Cérilly (Allier) sous les ordres du lieutenant Hugues. L'effectif est de 236 hommes dont 4 officiers. Le cantonnement est fixé à Theneuille, la commune la plus proche de Cérilly (4 km). Ces territoriaux et le 7^e Génie travaillent pour l'ECMG. Parallèlement arrivent dans le même secteur géographique, entre Cérilly et Theneuille, des sapeurs du 5^e régiment du Génie, le régiment des « Chemins de fer ».

C'est aussi en janvier 1916 que l'on trouve les premières photographies des cantonnements.

Comme le montre la carte ci-contre, le 5^e Génie a monté une scierie et fabriqué des traverses de chemin de fer.



Figure 119 : scierie militaire, 5^e Génie. Janvier 1916, Saint Pardoux (Allier).



Figure 120 : les sapeurs du 7^e Génie travaillent à l'exploitation forestière (forêt de Civray, Allier), janvier 1916.

Mais la situation évolue rapidement. Aussi, le 26 mars 1916, la 12^e compagnie du 19^e Territorial installe un nouveau cantonnement à Cérilly. Le capitaine, le médecin-major, 3 sections et demie partent cantonner à Vitray en forêt de Tronçais à une dizaine de kilomètres au nord-ouest de Cérilly. Une demi-section cantonne dans une ferme à Civrais. Le courrier est adressé à Cérilly qui est la plaque tournante de l'organisation locale. Les officiers logent à Cérilly, chez l'habitant. Le maire, Charles Duchezau, adresse chaque mois un relevé des nuitées à l'intendant militaire de Moulins.

A la date du 12 juin, le journal de marche et des opérations mentionne l'accident dont a été victime le soldat Olivier à Tronçais. Curieusement, ce soldat n'a pas été hospitalisé à Cérilly où a été ouvert un dépôt de convalescents militaires, sorte d'établissement secondaire de l'hôpital complémentaire de Montluçon. Ce dépôt dispose d'une cinquantaine de lits dédiés aux militaires et il est placé sous la direction d'un homme très respecté dans le Cérilly de l'époque, un mécène, M. Eugène Pinon.

Tout au long de l'année 1916, le centre enregistre 225 entrées : territoriaux, sapeurs... et prisonniers polonais.

L'abbé Cabanne nous dit à la date du 21 avril 1916 : « *Il vient de partir un prêtre nommé Augustin Jakubisiak, né à Varsovie, ancien vicaire de Lodz et professeur au grand séminaire de Varsovie qu'il a quitté il y a six ans pour venir compléter ses études à Paris. Il est docteur en philosophie de l'institut catholique de Paris et prépare une thèse en Sorbonne. Il a été accrédité par M. Millerand, ministre de la Guerre, comme aumônier des prisonniers polonais de la XIII^e région militaire (la nôtre).*

Il est arrivé le dimanche 16 avril. Le soir, il est allé confesser les prisonniers polonais cantonnés dans l'école communale des filles au nombre de 68.

Le lendemain 17, il est allé à Saint-Pardoux, à la Maillerie où a été dressé un vaste baraquement abritant 200 prisonniers polonais. Il y est retourné le 18, a couché sur la paille afin de célébrer la messe de communion le lendemain.

Mercredi 19 le soir, il a fait de même pour le baraquement du Rond de Vitray où cent Polonais sont cantonnés... Ce sont des hommes de la Pologne allemande mais, m'a dit ce prêtre, ils se défendent d'être allemands... Tous ces jeunes gens ont été heureux de trouver un prêtre polonais, qui du reste est un prêtre très distingué. »

Le nombre total des prisonniers polonais dépasse 400.

Il n'est pas simple, faute de documents précis et complets, d'évaluer les effectifs présents à Tronçais de 1916 à 1918.

Les prisonniers polonais ont stationné jusqu'à la fin de la guerre sous la garde de soldats du 98^e RIT en garnison à Montluçon. On sait que les territoriaux du 19^e quittent Vitray le 7 décembre 1916 (1 officier et 127 hommes) et laissent sur place quelques sous-officiers et soldats.

II-2- Mobilisation des forêts de Tronçais et de Civrais

Comme rappelé plus haut, ce conflit qui devait être de courte durée se transforme en une guerre longue. Pour répondre aux besoins militaires qui mobilisent des quantités considérables de bois, les forêts domaniales de l'Allier, Civrais, Soulongis, Gros-Bois, Bagnolet, Château-Charles et bien-sûr la forêt de Tronçais eurent à fournir aux armées un important volume. Notre présentation porte uniquement sur la forêt domaniale de Tronçais et sa voisine immédiate Civrais.

La lecture des livrets journaliers des préposés des Eaux et Forêts de l'époque, nous donne des indications très précises sur les parcelles exploitées pour le compte de l'armée. On constate à la lecture des registres, une pointe d'activité du martelage et des griffages pour la fourniture des bois, de décembre 1915 à juin 1918. Ces exploitations furent faites d'abord par le service du Génie puis par le service des bois de guerre et enfin dans les derniers mois du conflit, par l'armée américaine.

Le Génie était installé initialement sur la commune d'Urçay à l'ouest de la forêt, certainement pour des raisons logistiques. En effet, la commune d'Urçay se trouvant sur un axe important de communication, nord-sud, est desservie par une ligne de chemin de fer et par le canal de Berry. Ces deux moyens de communication serviront au transport des bois. Mais dans un deuxième temps, un courrier du général Chevalier du 2 novembre 1915, adressé au maire de Cérilly, indique que « *le détachement qui exploite la forêt de Tronçais et qui est actuellement cantonné à Urçay, quittera probablement cette dernière localité entre le 15 et le 20 novembre 1915 pour s'installer à Cérilly.* » Ce détachement comprend :

- 13 sous-officiers
- 216 caporaux et soldats
- 53 chevaux
- 46 camions et automobiles
- 30 charrettes.

Durant cette guerre de 1914-1918, la fourniture des bois pour l'armée, provenant de la forêt de Tronçais, a été réalisée sans toucher aux gros bois (partie centrale), mais en n'exploitant que des vieux taillis et des jeunes peuplements situés essentiellement à l'est et à l'ouest de la forêt. Ces exploitations intensives ne furent pas catastrophiques pour la gestion à venir de la forêt en ce qui concerne l'essence « chêne ». Par contre, l'aménagiste de 1927 nous indique que tous les pins sylvestres de la forêt de Tronçais, sur 525 ha, ont été exploités à blanc pendant la guerre. Ces exploitations intensives de résineux n'ont pas été sans amener de fâcheux résultats sur l'état du sol et ont fait perdre le bénéfice qu'avait produit le boisement des vides de cette forêt par des résineux.

Il est intéressant de rappeler l'extrême jeunesse de la forêt en 1914, puisque sur 10 500 ha, plus des trois quarts du massif ont moins de 75 ans et de regarder l'histogramme des classes d'âges de cette période à aujourd'hui, pour voir que la forêt n'a pas trop souffert de l'exploitation de la guerre.

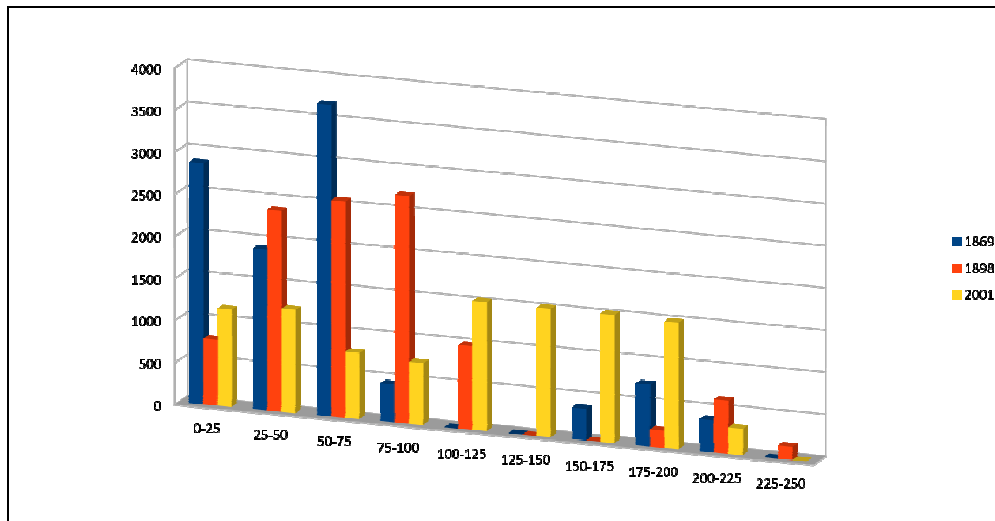


Figure 121 : histogramme des classes d'âges de 1869 à 2001, forêt de Tronçais.

De 1914 à 1917, c'est-à-dire jusqu'à l'organisation de l'inspection générale du service des bois, les exploitations furent faites directement par le service du Génie chargé de fournir aux armées les rondins, piquets à fil de fer, poteaux et planches pour la construction. L'école de chemins de fer devait fournir les traverses. La carte postale (p.153) atteste l'installation de scieries dans le village de Saint-Pardoux sur la commune de Theneuille, lieu-dit se trouvant entre la forêt de Tronçais et la forêt domaniale de Civrais, à proximité de la ligne de chemin de fer (voie étroite) reliant Lapeyrouse dans le département du Puy-de-Dôme à la Guerche dans le département du Cher. Cette ligne servait au transport des bois de guerre jusqu'à Nevers (voie ferrée normale) et au canal latéral à la Loire.

Plus tard, dans le deuxième semestre 1917, des installations d'exploitation furent créées en pleine forêt. A Tronçais, des baraquements ont été construits pour recevoir les hommes du Génie et les prisonniers de guerre : Allemands, Polonais, Alsaciens, sur différents sites de la forêt. G. Raffignon nous indique l'installation de campements au rond Jarsaud, au rond du Chevreuil, à Baignerault et Montaloyer. On constate que ces constructions sont souvent réalisées près d'une maison cantonnière. On lit dans le livret journalier du garde des Chamignoux, village au centre de la forêt, que l'installation du cantonnement des prisonniers polonais, au rond de la Grande Borne, a eu lieu entre le 14 septembre et le 13 Octobre 1917. Jacques Chevalier mentionne dans son livre : « Rien de plus curieux que ces cantonnements en pleine forêt. Les sapeurs, notamment à la Font-Begault, avaient orné leurs demeures provisoires de pittoresques graffitis : Rondinville les Eaux, les Pins du Désert, Caillebotville les Bains, Au poilu de la forêt... »

Pendant la guerre, de 1914 à 1918, la forêt domaniale de Tronçais eut à fournir à l'armée une quantité de bois non négligeable. Toutefois comme nous l'avons déjà dit, ces exploitations exceptionnelles n'ont affecté en rien l'avenir des peuplements. Un rapport de l'inspecteur des Eaux et Forêts de Montluçon en date du 10 mars 1918, donne le bilan d'exploitation pour les exercices 1915 à 1917. Les coupes extraordinaires d'arbres non précomptés, dédiées à la guerre en Tronçais atteignent les chiffres de 22 890 m³ pour les résineux, de 19 996 m³ pour les bois de traverses et 11 900 m³ de jeunes bois (diamètre 20/25 cm) pour les piquets et rondins, soit un total de 54 786 m³, plus de trois fois la possibilité totale de la forêt qui était de 16 720 m³ avant la guerre.

C'est dans la partie ouest de la forêt, canton de Montaloyer, qu'il y eut le plus gros prélèvement, soit l'exploitation, de 1915 à 1917, de 27 fois la possibilité pour les besoins de l'armée dans ce secteur. Pour comparaison, la possibilité annuelle de Tronçais actuellement est de 55 000 m³. Au total, pour l'ensemble de la guerre et comme l'indiquent G.Raffignon et J.Chevalier, 140 000 m³ furent exploités à Tronçais. Ce chiffre doit être rapproché du volume annuel moyen mis en vente pour les exercices 1907 à 1913, c'est-à-dire environ 8 000 m³ (5 500 m³ chênes, 1 000 m³ hêtres, 1 500 m³ résineux).

Voici le relevé complet des bois qui furent exploités à Tronçais pendant la guerre :

Série	Lieu	Volume en m ³	Dont en + des exploitations normales
1 ^e	Thiolais	20 029	14 283
2 ^e	Pirot	19 046	11 220
3 ^e	Bouys	3 040	3 040
4 ^e	Les Forges	15 823	5 439
5 ^e	Montaloyer	49 371	28 348
6 ^e	Vitray	33 328	21 912
Total		140 637	84 247

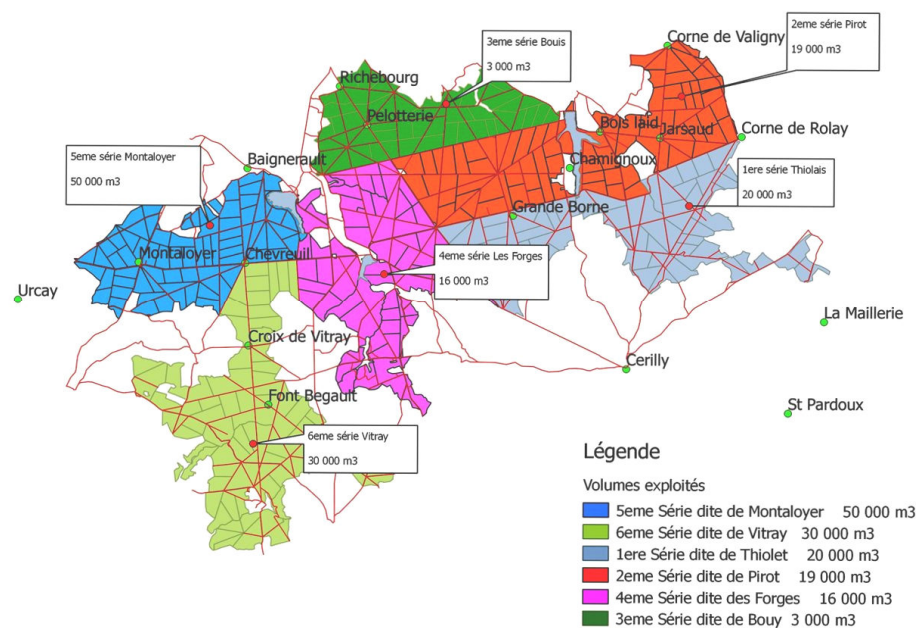


Figure 122 : volumes exploités sur les différentes séries du massif de Tronçais durant la guerre.

Ainsi que la liste approximative des emplois des produits fournis à l'armée par Tronçais, en mètres cubes :

- 30 000 de traverses, soit 210 000 traverses normales grands seaux,
- 60 000 de sciage, planches, bastings, voliges, chevrons, caillebotis,
- 18 000 ayant fourni 500 000 rondins, poteaux, perches de téléphones,
- 14 000 soit un million environ de piquets divers,
- 20 000 représentant 30 000 stères de chauffage.

Dans son ouvrage « *Les bois d'œuvre pendant la guerre* », sur la base de statistiques concernant les premiers mois de 1918, le général Chevalier fait le constat que les exploitations directes (bois tendres et divers) représentent environ 25% des volumes fournis. Il indique que « *sauf pour les traverses de chemins de fer, la production des exploitations directes, même pour les rondins et les piquets, était donc très inférieure à celle des achats dans le commerce* ».

A partir de ces indications, on peut estimer que les exploitations directes à Tronçais ont fourni entre 35 000 et 50 000 m³ de bois aux armées. Ce relevé et ces estimations ne concernent que Tronçais. Civrais ne s'étend que sur 1 500 ha contre 10 500 pour la grande voisine. Il paraît vraisemblable que

15 000 à 20 000 m³ aient été prélevés à Civrais avec, là aussi, de 4 000 à 6-7 000 m³ en exploitation directe puisque la scierie du « chemin de fer » de Saint-Pardoux est en lisière de la forêt.

On ne sait, un siècle plus tard, quel niveau de prélèvement a été fait par les Américains. On ne sait pas non plus si ces prélèvements sur Tronçais (voire Civrais) sont comptabilisés dans les statistiques ci-dessus.

III– L'ARRIVÉE DES *ENGINEERS* AMÉRICAINS À TRONÇAIS

Dans son livre « *Entretiens avec Bergson* », Jacques Chevalier, le fils aîné du général, rapporte des éléments intéressants sur la mission « Joffre-Viviani (et Bergson) » aux Etats-Unis en avril 1917.

On sait que le Maréchal reçut un accueil chaleureux et enthousiaste et négocia l'accord Joffre-Baker qui prévoit l'entrée en guerre des USA. Dès juin, le général Pershing débarque à Boulogne-sur-Mer avec son état-major et la 1^{er} division d'Infanterie, division qui sera la première au combat à Contigny en 1918 et que l'on retrouvera le 6 juin 1944 au petit matin à Omaha Beach. Le 4 juillet 1917 Pershing va s'incliner au cimetière de Picpus (à Paris) devant le tombeau de La Fayette et le lieutenant-colonel Stanton (un francophile) prononcera le célèbre « *La Fayette nous voilà* ».

Les Américains débarquent à un rythme défini par l'accord Joffre-Baker, c'est-à-dire rapide, au point d'atteindre près de 2 000 000 d'hommes en novembre 1918. Les besoins logistiques sont à la mesure de ce corps expéditionnaire impressionnant.

En 1917, le gouvernement français décide que tous les achats de bois pour l'armée américaine seraient effectués par le service des bois français et rétrocédés à prix coûtant aux Américains.

En mars 1918, il fut admis que les besoins de nos alliés nécessitaient un dispositif adapté et, en août, il fut décidé de procéder mensuellement à des délivrances de coupes assurant au corps forestier américain un travail de huit mois (général Chevalier).

Au début, les hommes employés aux travaux forestiers furent des volontaires auxquels on adjoignit des hommes sélectionnés dans les corps de troupe.

En novembre 1918, l'armée américaine comprenait 21 000 travailleurs forestiers dont 9 000 soldats (et ceci, hors de la zone des armées).

L'armée américaine n'avait qu'un régiment d'« *Engineers* » (nous dit le Général Chevalier) qui comprenait 14 bataillons, 48 compagnies de 250 hommes chacune. Dans un tableau de l'article « *Les bûcherons canadiens et américains dans la forêt française 1917-1918* » (Revue du génie militaire), le général Chevalier donne la répartition des unités forestières américaines.

La carte ci-après montre les emplacements des exploitations américaines (et canadiennes).



Figure 123 : carte des exploitations américaines et canadiennes durant la guerre.

L'implantation américaine est située à l'est de Tronçais. Elle commence durant l'été 1918. Les recherches effectuées, sur la base des dernières transmissions orales familiales, montrent qu'une compagnie s'implante à Coulevre, à un peu moins de 10 km de Cérilly, à l'est de la forêt de Tronçais. Coulevre, comme Theneuille, sont des communes desservies par une voie de chemin de fer économique orientée vers le nord de l'Allier (et plus avant vers Nevers, puis la Bourgogne et Is-sur-Tille, point stratégique américain).

L'unité qui stationne à Tronçais est la 31^e compagnie du 10^e bataillon du 20^e régiment d'Engineers.

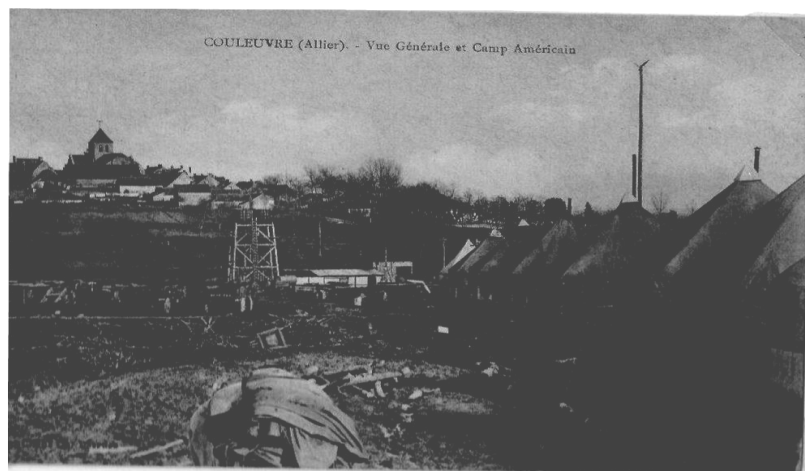


Figure 124 : installation du camp d'Engineers à Coulevre.

La 31^e compagnie compte 323 hommes. Ils se répartissent entre le campement de base et l'exploitation forestière entre le rond Jarsaud, la Corne de Valigny et la Corne de Rollais.

A partir du 11 novembre 1918, l'exploitation cessera progressivement, les installations disparaîtront rapidement. Mais les Américains mettront un point d'honneur à empierrer la route conduisant à la Corne de Rollais.

La forêt de Tronçais, sa voisine de Civrais, vont retrouver progressivement leur « vie normale » après des années de tumulte. En parlant des volumes fournis, J.Chevalier et G.Raffignon écrivent alors : « *ce résultat ne pût être atteint sous nos longues révolutions. Il faut donc maintenir et allonger à Tronçais la durée de la révolution* ».

IV– CONCLUSION

Dans un élan poétique, le premier écrit encore en 1930 : « *Colbert, en 1670, sème à Tronçais des glands et n'y touche plus. En 1917, à l'heure décisive de la guerre, quand il fallut à la France et à ses alliés tout leur tonnage pour faire venir d'outre-mer les hommes et les munitions, et qu'on ne pouvait libérer le tonnage qu'en puisant dans les richesses en bois de la France, à cette heure vous étiez là, vous, les chênes de Colbert. Alors, un autre grand serviteur de la France vint à Tronçais et il coupa les bois qu'avait semés ou qu'avait préparés Colbert.* »

Dans un extrait de l'aménagement de Tronçais de 1953, on peut lire : « *En réalité la forêt ne souffrit pas de ce prélèvement exceptionnel. Rien ne fut pris en plus de la possibilité normale dans les très vieux peuplements. On préleva du chêne sur les peuplements plus jeunes en cours de régénération dans les cantons de la Corne de Valigny, la Vernigeole et Montaloyer. Les peuplements se reformèrent en se régénérant rapidement et à l'heure actuelle, ces coupes de guerre ne marquent absolument plus.* ».

Joffre, puis Foch, plus directement leur jeune condisciple Chevalier, plus tard Pershing exploitèrent les bois de Colbert pour contribuer à la défense du pays. Colbert n'avait sûrement pas envisagé cette hypothèse, mais Tronçais est par excellence le territoire où la réflexion et le long terme sont le socle des valeurs.

Les heures, les mois, les années de guerre furent exceptionnellement graves. Notre célèbre voisin solognot, Maurice Genevoix, écrivit peu après : « *Ce que nous avons fait, c'est plus qu'on ne pouvait demander à des hommes et nous l'avons fait* ». Dans cette guerre, des sacrifices incomparables ont été acceptés, des sacrifices comme il n'y en eu pas d'autres dans notre histoire. Comme la vie de toutes les familles de France, la vie de Tronçais en fut durablement perturbée. Même si aujourd'hui les cicatrices physiques ne sont plus perceptibles, l'histoire de Tronçais fut et sera à jamais marquée par la Grande Guerre.



Alexandre Bessard (à gauche)
Olivier Filliat (à droite)
Jean Guy Voisine

COMMUNICATION 11

**LA FORÊT DE MOYEUVE, TÉMOIN DES GUERRES PAR SES FRONTIÈRES
ET ACTRICE DES GUERRES PAR SES RICHESSES**

(Jeannette Pellizzari)

RÉSUMÉ

Tout d'abord, sera abordée la situation géographique de la forêt de Moyeuivre à cheval sur les deux départements de Moselle et Meurthe-et-Moselle, près des villes Moyeuivre-Grande, Moyeuivre-Petite et Briey-Haut.

Puis le statut de cette forêt avant la Première Guerre mondiale, pendant la Première Guerre, entre les deux guerres, et après guerre.

Ensuite sera évoquée la vie de la forêt en regard à sa frontière ; poste de défense ; détail des tranchées et trous d'obus.

Après viendra l'arrivée de main-d'œuvre étrangère, conséquence des guerres (ouvriers italiens et polonais) ; la mine de Moyeuivre-Petite ; l'usine de Moyeuivre-Grande, construction de la cité ouvrière de Froidcul avec sa découpe par quartier en regard avec la hiérarchie de l'usine ; description d'un fleuron patrimonial. « La cité radieuse » de Le Corbusier près du CHU de Briey, havre de paix et de proximité vers la nature pour les ouvriers de De Wendel et Sacilor et surtout pour leurs enfants avec leurs cabanes, rappel de la vie communautaire parmi les jardins des ouvriers proches de la forêt, recherche de l'équilibre faune-flore à proximité des blocs d'habitations.

Enfin, l'humain croît avec sa forêt : sa première intrusion enfant, à la lisière ; sa plongée au plus profond au fur et à mesure de sa croissance ; ses premières sorties nocturnes, vers les animaux sauvages. Et puis sa prise de conscience de la protection de cette forêt, de sa faune. Sa découverte de la sylviculture avec les institutions gestionnaires.

Pourtant quand l'humain est acteur de la guerre, il entraîne avec lui la forêt et ils deviennent tous deux témoins et victimes des guerres

Entre deux départements : la situation géographique de la forêt de Moyeuve est particulière puisqu'elle est divisée par deux départements : la Moselle et la Meurthe et Moselle. Mais elle est aussi à cheval sur l'ancienne frontière franco-allemande. Des villes et villages l'entourent, d'est en ouest, du nord au sud : Moyeuve-Grande, Moyeuve-Petite, Briey, Joeuf,...

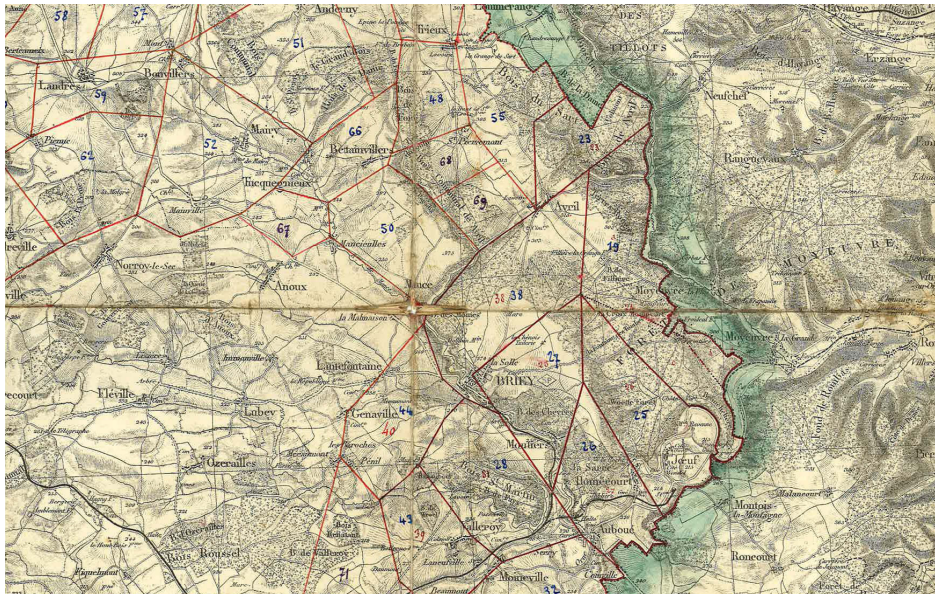


Figure 125 : carte d'état-major 1800 de la région de Moyeuve.

I— IL ÉTAIT UNE FOIS UN BASSIN MINIER QUI CACHAIT LA FORÊT

Au VIII^e siècle avant JC, la forêt a accueilli les Celtes qui y ont trouvé de quoi satisfaire leurs besoins vitaux. En effet, à partir de Moyeuve-Petite, le minerai de fer est à fleur de sol sur 6 hectares minimum. La forêt fournit le matériel de construction pour les habitations, palissades et ponts et fournit aussi le bois de chauffage et la nourriture. La forêt a été exploitée tout au long des siècles par des maîtres des forges, par les paysans et les citadins. L'installation des Eaux et Forêts en août 1669 sous Louis XIV lui apporte son premier aménagement. L'ordonnance fixe les règles et instaure le système du « quart de réserve » et dans le surplus un système voisin du « taillis sous futaie ». La forêt a donc connu une protection avant l'explosion des concessions minières.

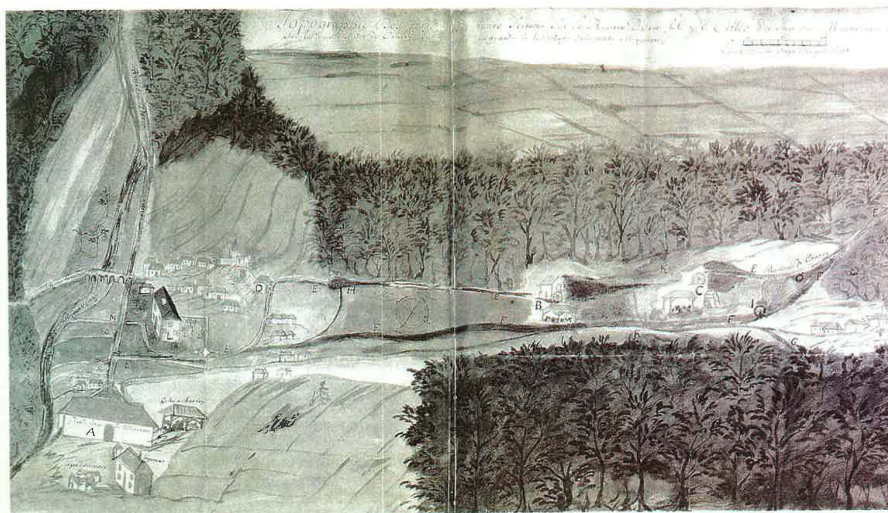


Figure 126 : plan du village de Moyeuve-Grande à la fin du XVII^e siècle (Bibliothèque nationale de France, Paris MS110, collection Lorraine).

I-1- C'est l'usine qui cache la forêt

Quelle est l'emprise du minerai de fer dans cette forêt ? Beaucoup de concessions sont consenties entre Moyeuvre-Petite, Moyeuvre-Grande et Briey car les veines de minerai de fer semblent aller toujours plus loin et sont toujours plus vastes. Ceci pour le plus grand bonheur des maîtres de forges dont la famille De Wendel. Exemple, les cheminées d'usines et les huit hauts-fourneaux de l'usine de Jœuf vues par le régisseur.

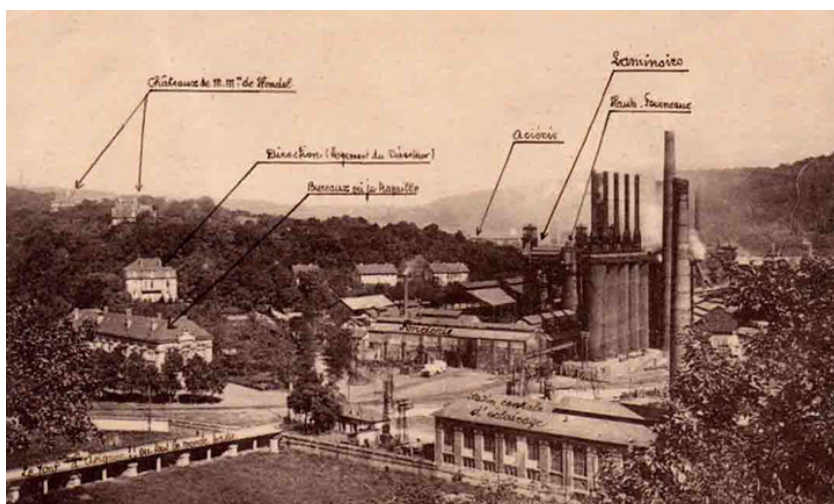


Figure 127 : les hauts-fourneaux de l'usine de Jœuf.

I-2- Du taillis de feu sous futaie de métal : la dynastie des maîtres de forges

Depuis 300 ans, la famille De Wendel est présente dans la région. En effet c'est en 1704 qu'un des membres de cette famille s'installe dans l'exploitation du minerai de fer. Les concessions signées avec De Wendel à partir de 1882 à 1885 portent sur 1 312 ha dont 990 ha dans cette forêt ; dans le canton de Curel et dans les communes de Briey, Jœuf, Homécourt, Auboué, et les indivises Briey Auboué Homécourt Jœuf. Ce qui reste de la forêt tente de protéger les châteaux de la dynastie De Wendel mais c'est bien l'usine qui cache la forêt.

II – LA FRONTIÈRE

Quelle est la vocation de cette richesse minière par rapport à la frontière ? C'est une présence allemande partout durant les deux guerres. C'est à la fois un poste de défense, c'est une cache pour batterie anti-bombardement, c'est l'art de dissimuler les camps d'internement allemands pour leurs prisonniers russes, ukrainiens, italiens qui travaillent dans les mines. Entre 1942 et 1944, les plus nombreux furent des Russes, d'où le nom des camps.

La forêt est parsemée de tranchées mais étrangement aucun trou d'obus ne la constelle... car elle n'est pas bombardée. En effet son sous-sol, si riche en minerai de fer, fournit la matière première aux usines d'armement principalement en Allemagne mais aussi en France. Sa vocation sera de produire et donc d'être protégée par le gouvernement de Vichy. Ordre est donné des deux côtés de ne pas bombarder les usines.



Figure 128 : frontière franco-allemande à Montois-la-Montagne, Homécourt-Jœuf.

De nombreuses cartes postales pour imaginer que durant ces guerres on a surveillé, défendu, emprisonné et exploité dans les forêts (ci-dessus par exemple).



Figure 129 : délimitation de la frontière de 1871 issue du traité de Francfort.

La carte ci-dessus montre la délimitation de la frontière de 1871.

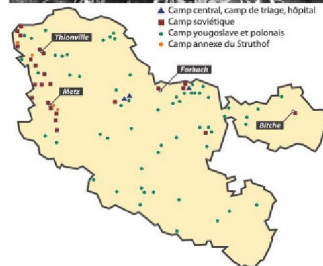


Figure 130 : camps de prisonniers alimentant les usines en ouvriers.

Ci-dessus, celle des camps d'internement des prisonniers russes, qui étaient déportés en Lorraine pour travailler dans les usines et les mines.

On constate qu'entre Metz et Thionville, complètement à l'est de la Moselle, se trouvent les camps qui alimentaient en prisonniers les usines de Jœuf, Moyeuvre, Rombas entre autres.

On observe également des regroupements de camps près des usines de Forbach.

Durant la guerre les tranchées serpentent en forêt. Nous rencontrons encore à ce jour, ce réseau des tranchées qui détermine la défense des frontières. De nombreuses tranchées ont été conservées pour la mémoire.



Figure 131 : tranchée.

III – LORSQUE LA POLLUTION DEVIENT UNE ATTRACTION

Le Conroy : durant les deux guerres, que se passe-t-il entre la forêt de Moyeuve et le ruisseau du Conroy ? Côté forêt, rien n'est possible pour exploiter correctement la forêt tant que les maîtres des forges sont présents. Tous les soirs, les wagonnets des deux usines De Wendel (celles de Jœuf et Moyeuve-Grande) déversent des déchets pollués en fusion au-dessus du village de Moyeuve-Petite et du ruisseau. Moyeuve-Grande n'étant qu'à 2 km, les citadins sont fascinés par ces traînées de lave en fusion. Les boues polluées du crassier sont partout au dessus du village, dans le ruisseau, dans les hauteurs de la forêt là où plus rien ne pousse.



Figure 132 : le « crassier » au pied du village de Moyeuve-Petite, en 1938.

« Le ciel a souvent des teintes étranges / Le nom des patelins se termine par ...ange »⁹⁶. Pourquoi le ciel a-t-il souvent ces teintes étranges ? La pollution est partout. Le lever du soleil est caché par les fumées orange de l'usine de Rombas ou celle de Gandrange ou de Hagondange... Le sud est caché par celles de l'usine de Moyeuve-Grande. Le coucher du soleil est caché par les fumées orange de l'usine de Jœuf, ou Homécourt ou Auboué. Bref tout est orange, même la couleur des feuilles des arbres, les maisons... Dans les usines, les ouvriers tombent malades car la silicose ne fait pas de cadeau et elle n'est pas encore reconnue comme maladie professionnelle. Les hommes et la forêt souffrent à l'unisson.

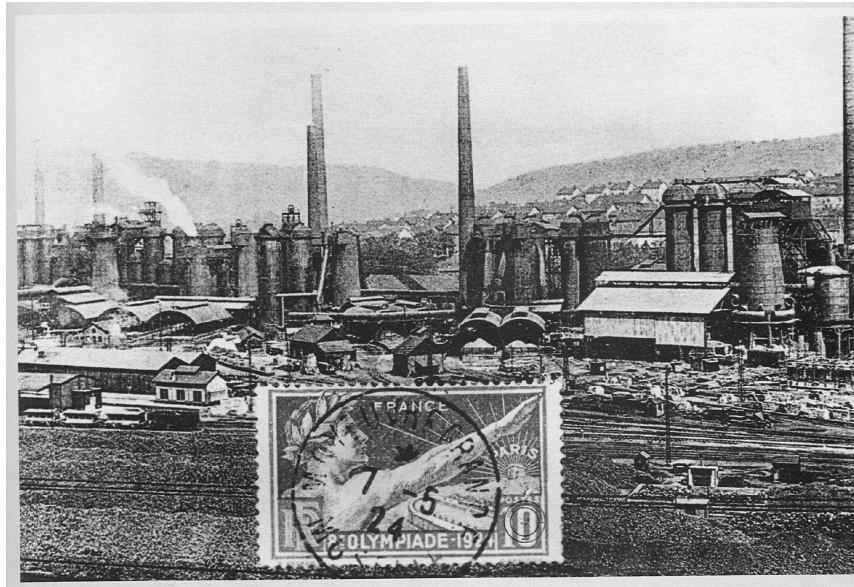


Figure 133 : usine de Moyeuve dans les années 1920 (collection MDG).

Quelles nationalités ont travaillé et ont vécu au milieu de cette forêt ?

L'arrivée des ouvriers italiens et polonais fournit de la main-d'œuvre pour les mines de Moyeuve-Petite et aux usines de Moyeuve-Grande, Jœuf, Rombas. Entre 1920 et 1960 est érigée la construction par « les maîtres de forges » d'une « cité ouvrière » dans les hauteurs de la forêt. Les logements sont construits pour loger des mineurs de fer ou les personnels des usines sidérurgiques. La cité de Froidcul, dans la forêt, compte dans les années 30, environ 1 500 habitants. Au milieu des années 1960, elle compte plus de 5 000 habitants. La forêt devient un terrain de jeu et une bouffée d'air pur pour ces familles.

- 293 logements en 1930
- 125 logement de plus en 1945
- 700 logements en immeubles de 5 étages
- 5 000 habitants (60% d'étrangers dont 70% d'Italiens)
- sa bibliothèque
- son cinéma « Le familial »
- sa grande chapelle
- son harmonie
- son club sportif et son stade
- ses deux grandes écoles primaires non mixtes
- ses 3 salles de sport
- son centre d'enseignement technique
- son CEG, son CES
- ses marchés, ses commerces



Figure 134 : ci-dessus, la cité ouvrière de Froidcul (vue aérienne).

⁹⁶ « Fensch vallée », Bernard Lavilliers.

IV – LA GUERRE EST FINIE, DE WENDEL ET CIE N’EXISTE PLUS

Les hommes ont payé dans les deux cas un lourd tribut. Et la forêt ?

Pour la sidérurgie, De Wendel et Cie a été fragilisée par un strict contrôle des prix et par les exigences du Plan (usine de Fos-sur-Mer, édicté par l'Etat). Elle est devenue Wendel-Sidelor puis Sacilor, et passe en 1978 sous la coupe des banques d'Etat, avant d'être nationalisée en 1981 pour se fondre dans Usinor-Sacilor puis Arcelor-Mittal... Ernest-Antoine Seillière achète la maison de De Wendel qui est devenue une société d'investissement « Wendel Investissement ».



Figure 135 : le site des usines De Wendel, avant 1967 et en 2008.

Mais la forêt outragée, la forêt brisée, la forêt martyrisée, la forêt est libérée ! Dans les années 80 l'Office national des forêts est de retour. Tout est de nouveau encadré afin de faire revivre la forêt et de reprendre les aménagements abandonnés durant les guerres et durant l'exploitation du minerai.

L'établissement public foncier Lorraine est habilité à intervenir dans les vallées de l'Orne et de la Fensch depuis 35 ans. Dans les années 1980, l'EPF a requalifié des espaces d'abord issus des industries traditionnelles puis, plus généralement, des espaces qui ont subi diverses dégradations, tant en milieu urbain que rural, donc la forêt.



Figure 136 : hêtres et sapins de la forêt de Moyeuve aujourd'hui.

Tout n'est pas perdu pour tous. La forêt n'est pas hors-service. Témoin et acteur des guerres, l'homme lorsqu'il devient sylviculteur est aussi reconstruteur de la forêt.



Jeannette Pellizzari
Office national des forêts

COMMUNICATION 12

**RÉFLEXIONS SYLVICOLES EN MEUSE SUR LA LONGUE DURÉE :
IMPACTS DE LA GUERRE DE 1914-1918 SUR LES PEUPELEMENTS
FORESTIERS**

(François Glay)

RÉSUMÉ

Quand on parle de la Première Guerre mondiale et de son impact sur les forêts, on pense principalement aux tranchées, blockhaus, abris, obus, peuplements dévastés. On oublie le plus souvent l'apport massif de lumière et ses conséquences dans les forêts.

Pour bien comprendre ce phénomène, il est indispensable d'avoir un regard sur la longue durée, c'est-à-dire un regard sur le passé, bien avant le conflit de 1914-1918 et un regard bien après ce conflit en abordant les forêts touchées et les forêts non touchées.

Pour le département de la Meuse, nous étudierons la mise en place des règlements d'exploitation dans le courant du XVIII^e siècle, la conversion des forêts domaniales durant le XIX^e, la guerre de 1914-1918, la reprise de la conversion vers 1950 et la différence entre forêts touchées et forêts non touchées par le conflit.

La guerre a apporté beaucoup de lumière dans les forêts qui ont été le siège des combats ou des cantonnements. En quelques années, les forêts ont eu des coupes d'ensemencement, des coupes secondaires, voire définitives... que les forêts épargnées n'ont pas connues et qui ont continué à suivre les règlements du XVIII^e siècle. Rajeunissement de peuplements d'un côté, vieillissement de l'autre !

Entre « le siècle des Lumières » où les peuplements en ont été privés et la reprise de la conversion, il est bon d'être éclairé sur ce sujet !

La Meuse, Verdun, 1914, la proximité des frontières de l'Est... tout cela n'est guère réjouissant ! Et pour un forestier, des images arrivent vite : tranchées, arbres mitraillés, blockhaus, abris, obus, peuplements dévastés... ce sont des images guère attirantes !

On oublie le plus souvent l'apport massif de lumière et ses conséquences dans les forêts.

Pour bien comprendre ce phénomène, il est indispensable d'avoir un regard sur la longue durée, c'est-à-dire un regard sur le passé, bien avant le conflit de 1914-1918, et un regard bien après ce conflit, en abordant les forêts touchées et les forêts non touchées.

L'étude portera sur les côtes de Meuse, théâtre de bien des batailles, de souffrance et de pertes humaines ; pour ces dernières, sans les omettre de nos pensées, c'est un aspect que nous n'aborderons pas ; nous nous en tiendrons à l'aspect forestier.

Sur les côtes de Meuse, faut-il le rappeler, le hêtre est roi ! Sol, climat (pour l'instant) lui conviennent parfaitement.

Notre étude portera sur :

- 1- Guerre de 1914-1918 et peuplements forestiers
- 2- Comment étaient les peuplements avant le conflit ?
- 3- Mise en place de la conversion
- 4- L'évolution du regard sur ces peuplements touchés
- 5- Quelques réflexions.

I – GUERRE DE 1914-1918 ET PEUPELEMENTS FORESTIERS

Quand on parcourt des forêts touchées par le conflit de 1914-1918, il est habituel de rencontrer tranchées, blockhaus, sapes, piquets de tranchée en forme de queue de cochon, arbres porteurs de ferraille, obus.



Figure 137 : piquet de tranchée ou queue de cochon.



Figure 138 : tranchée en forêt domaniale d'Apremont.



Figure 139 : tranchée en forêt domaniale d'Apremont. Figure 140 : abri allemand en forêt domaniale d'Apremont.

Des photos prises après les combats nous montrent des paysages lunaires où l'on a du mal à se représenter une forêt. On pense aussi aux exploitations abusives et désordonnées qui ont eu lieu.



Figure 141 : forêt domaniale d'Apremont, photo prise après 1918.

Pourtant, en parcourant ces forêts, si bien-sûr on rencontre les restes évoqués précédemment, on se trouve souvent, il faut bien l'admettre, face à des peuplements qui n'ont rien à envier à ceux non touchés par les combats.

Pour le forestier quelque peu curieux, trois questions se posent à lui :

- Comment étaient ces peuplements avant le conflit ?
- Comment ont-ils évolué ?
- Y a-t-il des différences entre les forêts touchées par la guerre de 1914-1918 et celles qui ne l'ont pas été ?

Un regard sur la longue durée est nécessaire pour tenter de répondre à ces questions.



Figure 142 : ci-contre, forêt domaniale d'Apremont - parcelle 34 en 2014.

II – COMMENT ÉTAIENT LES PEUPELEMENTS AVANT LE CONFLIT ?

II-1- Mise en place des rotations longues de taillis sous futaie

Au milieu du XVIII^e siècle, un important travail a été réalisé dans les forêts domaniales, communales et ecclésiastiques de Lorraine. Nous nous bornerons à porter le regard dans ce qui s'est appelé par la suite le département de la Meuse. Ce travail : la mise en place d'un parcellaire stable, durable dans le temps et dans l'espace. Auparavant, d'après les textes et les quelques plans consultés, ce parcellaire n'existait pas. Pour les forêts communales, des règlements d'exploitation ont été réalisés avec constitution d'un quart en réserve et division des trois quarts restants en 25 parcelles dans la majorité des cas.

Chaque parcelle passait en coupe tous les 25 ans pour couper le taillis et des réserves ; des baliveaux étaient réservés pour produire du bois d'œuvre. Avant cette mise en place du parcellaire stable, nous avons affaire à un parcellaire qui variait au gré des demandes et des rotations plus courtes. Cette rotation de 25 ans avait été fixée pour obtenir du taillis ni trop petit – peu de pouvoir calorifique et épuisement des sols – ni trop gros – risque de rejet moins facile. Cette rotation de compromis était sans aucun doute bonne pour le taillis, mais peu soucieuse des semis et des baliveaux, avides de lumière.

Quand on connaît le besoin en lumière des végétaux, en particulier les arbres forestiers, il y a de quoi rester songeur.

Cette mise en place des rotations longues n'est donc pas très ancienne aux yeux de la longue durée des cycles forestiers ; elle fait penser à la mise en place d'un couvercle qu'on enlève brutalement tous les 25 ans et qui s'assombrit au fil des années, pour être enlevé seulement 25 ans plus tard.



Figure 143 : carte topographique des bois de la communauté de Nançois sur Orain - 1776.

Le couvercle est mis en place ; ne bougera-t-il plus jusqu'à la mise en place de la conversion ?

II-2- Explosion du couvercle

On ne peut parler sylviculture sans la relier aux événements humains. Le couvercle a sauté. Tout d'abord en 1789 et dans les années qui ont suivi. Années troubles, avec ses débordements. Bien des règlements ont sauté, la forêt n'a pas fait exception. Des coupes ont eu lieu et la lumière est arrivée massivement en forêt.

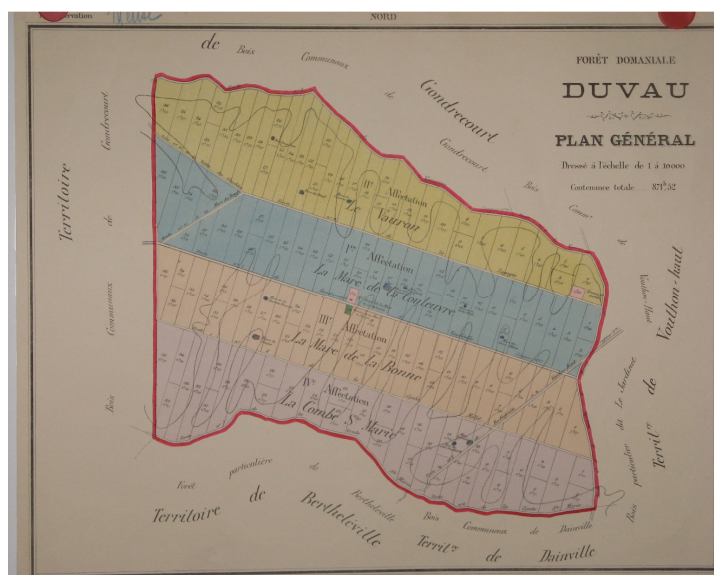
Il faudra attendre la Restauration, la mise en place d'un service forestier et un peu moins de guerre hors de nos frontières pour reprendre les règlements du milieu du XVIII^e siècle. De plus, la création de l'Ecole forestière de Nancy en 1824 et la promulgation du code forestier en 1827 ont permis de remettre en place les réglementations.

II-3- Milieu du XIX^e siècle

II-3.1. Conversion des forêts domaniales

Au milieu XIX^e siècle, pour les forêts domaniales, c'est la mise en place de la conversion, c'est-à-dire l'abandon du régime du taillis sous futaie pour adopter celui de la futaie plus producteur de bois d'œuvre. Finies, tout au moins pour l'affectation à régénérer, les rotations longues de 25 ans.

Figure 144 : carte d'aménagement de 1881 de la forêt domaniale du Vau.



II-3.2. Pour les forêts communales

Pour les forêts communales, les demandes en bois de chauffage étant encore importantes, elles gardèrent leur rotation de 25 ans durant tout le XIX^e siècle.

Entre les deux guerres, on assiste assez souvent à un allongement de la rotation, on passe de 25 ans à 30 ans, voire 35 ans ; la raison évoquée était obtenir un taillis plus gros.

II-4- La guerre de 1914-1918

Les forêts situées dans les zones de combat ou proches de ceux-ci eurent à subir :

- l'installation des troupes,
- la mise en place d'un réseau de tranchées,
- la construction de sapes, blockhaus,
- les coupes abusives pour les besoins des troupes,
- la destruction partielle ou totale des peuplements,
- la présence de bois mitraillés.

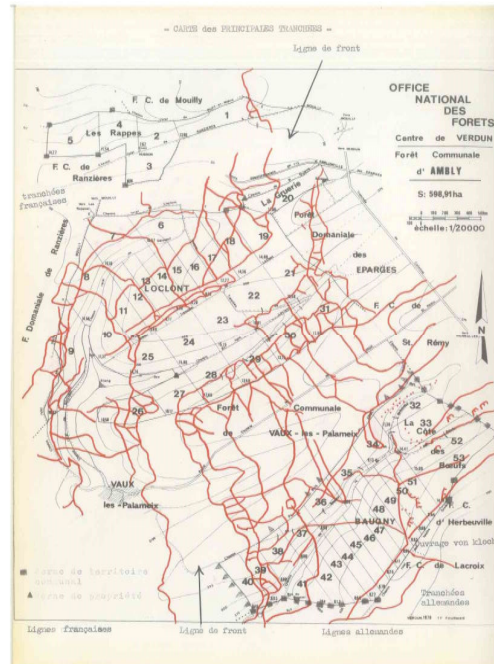


Figure 145 : la forêt communale d'Ambly avec le réseau des tranchées.

Les cartes postales, les textes nous dépeignent un paysage de désolation ! Que faire après autant de destructions ?

Les lois du 17 avril 1919 et du 24 avril 1923 permirent à l'Etat d'acquérir les terrains dont les frais de remise en état dépassaient la valeur des terrains supposés reconstitués ; c'est ce que l'on appelle la « Zone rouge ». Dans le département de la Meuse, elle couvre 15 000 ha, le tiers était en bois avant-guerre, les deux tiers restant étaient les villages détruits, jardins, champs et pâtures. Ces terrains furent remis à l'Administration des Eaux et Forêts afin d'en réaliser le boisement et constituèrent les forêts domaniales. Ce sont dans ces forêts que d'importants travaux de reboisement eurent lieu, surtout dans les anciennes terres agricoles.

L'énorme travail de reboisement dans les forêts domaniales de la Zone rouge n'est pas abordé dans cette étude.

Cependant bien d'autres forêts, communales et privées, ont eu à subir des dégâts et ne changèrent pas de propriétaires. Si les dégâts étaient moindres, ils étaient bien présents. Les peuplements n'étaient guère attractifs : ruinés, difficilement accessibles, dangereux et quand des arbres existaient, ils étaient remplis de ferraille.

Tous ces éléments ne facilitent pas les exploitations et n'attirent guère les acheteurs !

Un service spécial de reconstitution forestière a été créé en 1919 avec pour mission le déblaiement à la charge de l'Etat de tous les bois. Ce déblaiement consistait à la démolition des réseaux de fil de fer barbelé et aux comblements des tranchées. Cette dernière opération a été vite abandonnée vu les

dépenses qui auraient dû être engagées. Le comblement a été restreint à des passages nécessaires pour faciliter la circulation ultérieure. Le déblaiement a pris fin en 1926.

Des exploitations d'arbres morts, dépérissants ont été exécutées de 1919 à 1926.

En ce qui concerne la reconstitution proprement dite, le regard du forestier a évolué au sortir de la guerre et moins de dix ans après la fin de celle-ci. Avec le recul de quelques années, on se rendait compte que les taillis rejettent avec vigueur, des semis apparaissent ; les plantations ne paraissent nécessaires que là où ont été établis des camps et des écuries qui, par le tassement prolongé du sol, ont empêché le recrû de pousser.

Cette dynamique forestière remarquée en 1926 est confortée en 1937 ; on fait bien la différence entre les anciennes forêts et les terrains en culture ou en pâture. Dans le premier cas, « *les vestiges des racines et des souches* » ont permis au bouleau, chêne, charme, frêne, noisetier, saule marsault de s'installer pour former un abri suffisant pour qu'un « *boisement artificiel, sous la forme de plants de hêtre, issus de graines transportées par les pigeons* » puisse s'installer. Dans le deuxième cas, c'est-à-dire dans les terrains non forestiers avant-guerre, la restauration forestière, par des moyens purement artificiels, constitue une opération singulièrement difficile et aléatoire (A. Barbey en 1937).

Sur les Côtes de Meuse, on parle également d'une fainée importante en 1917.

En 1951, lors d'un compte rendu de tournée forestière, on remarque que le bouleau et le noisetier se sont installés spontanément et on fait la comparaison suivante : « *il est frappant de constater que ces deux essences furent celles-là même qui, semble-t-il, occupèrent le sol après cet autre cataclysme que furent les glaciations, lesquelles laissèrent également le sol à l'état squelettique* ».

C'est seulement lors de la reprise de la conversion, dans les années 1950 pour les forêts domaniales, en 1964 pour les forêts communales, que l'on se pose des questions sur les peuplements.

III – MISE EN PLACE DE LA CONVERSION

Lors de la création de l'Office national des forêts qui succéda à l'Administration forestière, la conversion commença dans les forêts communales. Les premiers aménagements de conversion, de rajeunissement des forêts datent de 1964.

La conversion se met en place aussi bien dans les forêts touchées par la guerre que dans les forêts non touchées.

Pour les forêts non touchées, on se donnait en règle générale, une durée de conversion de 100 ans et on se proposait de régénérer le quart de la surface en 25 ans.

Pour les forêts touchées par la guerre, les descriptions de peuplements nous indiquent des peuplements ruinés et il n'était pas rare de mettre en place une durée de conversion de 60 ans ; il était prévu de régénérer la moitié de la surface en 30 ans, l'autre moitié lors des 30 ans suivants. Programme ambitieux, très ambitieux et qui ne pouvait être réalisé qu'avec les aides du Fonds forestier national dans les forêts communales, les communes ne pouvant supporter toutes les dépenses liées à cette régénération. A ce sujet, dans la majorité des cas, vu la pauvreté des peuplements, il était prévu de recourir à des plantations de feuillus ou de résineux. Le mot d'ordre était convertir. Il semble que la dynamique forestière observée à la fin des années 1920 et dans les années 1930 n'avait produit que des peuplements ruinés et sans avenir. L'esprit d'observation de l'après-guerre avait été remplacé par la puissance de la technique : nivellement du sol à la lame rone pour détruire la végétation et araser les souches pour faciliter les plantations et les exploitations ultérieures.

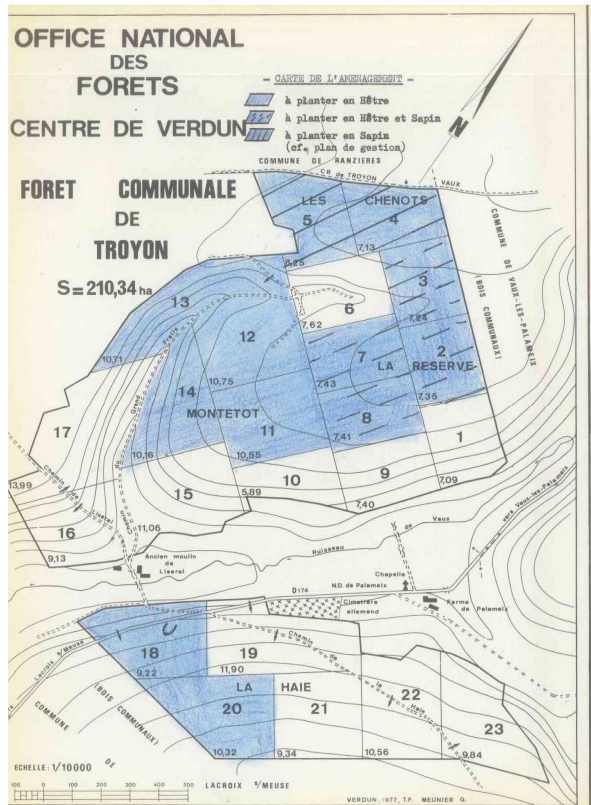


Figure 146 : forêt communale de Troyon, 210 ha. Aménagement de 1978 avec groupe de régénération de 106 ha à régénérer en 30 ans et groupe de préparation de 104 ha à régénérer 30 ans plus tard.

IV – EVOLUTION DU REGARD SUR LES PEUPEMENTS TOUCHÉS

Ce programme ambitieux s'est mis en place surtout dans les années 1970, mais s'est vite essouffé une quinzaine d'années plus tard, faute de moyens financiers pour assurer les travaux.

De plus, les forestiers ayant en charge la gestion de ces peuplements, se sont rendu compte, qu'avec le temps, certains peuplements n'étaient pas aussi pauvres que ce que l'on disait. Dans des parcelles, on rencontrait en plus des gros bois perclus de mitraille, petits bois et bois moyens qu'on avait tout lieu de faire grossir ; on ne passait pas obligatoirement par la case de la conversion.

La comparaison des cartes d'aménagement de 1976 et de 2008 de la forêt communale d'Ambly est révélatrice.

Sur cette forêt communale de 599 ha, pour l'aménagement couvrant la période 1976-2005, il était prévu de régénérer durant cette période 216 ha (en bleu) et sur la période suivante 2006-2035 (en jaune) : 217 ha. Lors de la révision d'aménagement en 2008, bien des parcelles prévues à être régénérées dans les prévisions de 1976 sont maintenues en amélioration. Si avec le temps, les peuplements ruinés se sont améliorés, le regard du forestier a également changé.

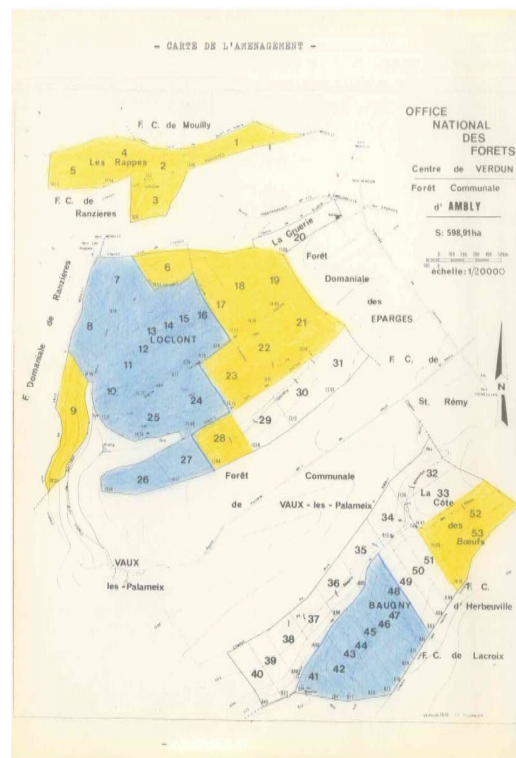


Figure 147 : forêt communale d'Ambly : carte d'aménagement de 1976.

En 2008, une révision de l'aménagement a été réalisée.

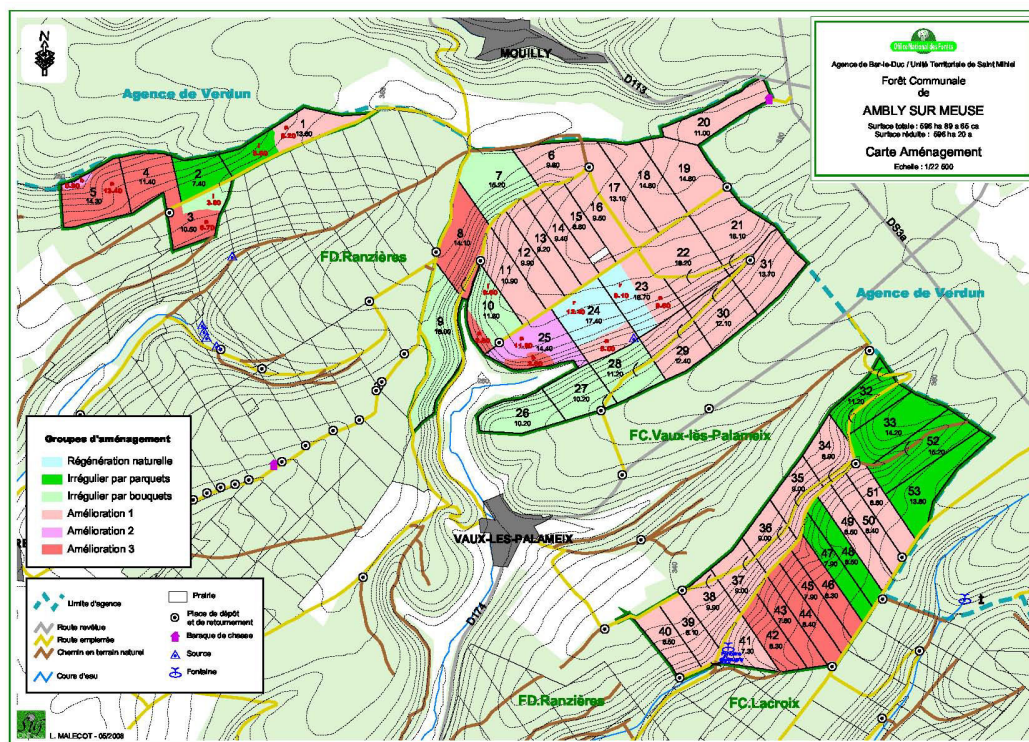


Figure 148 : forêt communale d'Ambly : carte d'aménagement de 2008.

Bien des parcelles, prévues à être régénérées en 1976, ne l'ont pas été et sont classées en amélioration en 2008 par la présence de bois moyens et de petits bois.

En clair, il était possible de tirer parti de ces peuplements en les améliorant par des éclaircies au profit des plus belles tiges. Certes tous ces peuplements n'étaient pas parfaits, mais certains avaient une allure de peuplements de futaie de hêtre accompagné selon les endroits par d'autres essences. Sur les Côtes de Meuse, il est fréquent de rencontrer avec le hêtre : érable sycomore, merisier, frêne, charme, alisier blanc, alisier torminal, chêne.

En comparant ces peuplements issus de la guerre de 1914-1918 avec les forêts non touchées par le conflit, on se rendait vite compte que dans ces dernières, ce type de peuplement n'existait pas. On observait beaucoup de peuplements, certes riches en gros bois, mais dont le renouvellement ne s'était pas fait. Le « couvercle » mis en place après les soubresauts de la Révolution de 1789 n'avait pas sauté. D'un côté, forêts rajeunies, de l'autre, forêts vieillissantes !

Si la guerre de 1914-1918 a provoqué, en plus bien-sûr des pertes et des souffrances humaines, des destructions de forêts, elle a provoqué des coupes de régénération : ensemencement, coupes secondaires et définitives en très peu de temps ! A noter cependant que tous les peuplements touchés ne portent pas des peuplements de futaie, mais il n'est pas rare d'en rencontrer.

V – QUELQUES RÉFLEXIONS

Les rotations longues de 25 ans du taillis sous futaie, si elles ont apporté un parcellaire stable et durable dans le temps, ont privé de lumière les arbres issus de semence ou de drageon ; quand on connaît le rôle de celle-ci sur la croissance des végétaux, apporter de la lumière tous les 25 ans ne facilite pas leur croissance.

Ces rotations longues n'ont pas duré aussi longtemps que ce que l'on pense habituellement :

- dans les forêts non touchées par la Première Guerre mondiale, 140 à 170 ans, de 1820 à 1960-1990 lors de la mise en place de la conversion dans les forêts communales ;
- dans les forêts touchées par le conflit, à peine 100 ans, de 1820 à 1914-1918.

Cette régénération due au hasard n'a pas toujours porté et ne porte pas toujours de beaux fruits. Il a existé et il existe toujours des peuplements ruinés. Mais on ne peut passer sous silence des peuplements de futaie qui n'ont rien à envier à des peuplements « traditionnels » nés des efforts du forestier.

L'existence des peuplements ruinés peut avoir plusieurs causes : sols trop abîmés, pollution chimique par les métaux et les gaz, absence d'un minimum d'intervention forestière pour faciliter l'installation d'autres essences que les pionnières.

A noter aussi que les forestiers ont été très marqués par les termes de « conversion » et de « régime ». Ces mots existent depuis longtemps dans la langue française et ils ont été adoptés dans le langage forestier au début du XIX^e siècle.

Le mot « conversion » fait penser aux guerres de religion qui ont malheureusement autrefois endeuillé la France et qui continuent actuellement dans d'autres pays.

Le mot « régime », en dehors du monde forestier, fait penser à l'Ancien régime d'avant 1789. Tout comme cet Ancien régime qu'il fallait abattre à tout prix, les forestiers ont agi de même avec le taillis sous futaie. Il fallait le bannir et passer à la conversion avec, si on optait pour la régénération naturelle, coupe d'ensemencement, coupes secondaires et coupe définitive ou, si on optait pour la régénération artificielle, coupe rase et plantation. En dehors de ces deux voies, point de salut !

C'est oublier un peu vite que la nature ou l'homme peuvent se charger de réaliser en très peu de temps ces opérations de mise en lumière, normalement progressives ; le forestier se trouve bien malgré lui devant le fait accompli. Il doit tenir compte de l'existant et faire au mieux.

Ce retour sur le passé nous amène tout naturellement vers une autre mise en lumière rapide : l'ouragan du 26 décembre 1999 pour le département de la Meuse. A le comparer tant par la destruction du milieu forestier que des peuplements, c'est un « enfant de chœur » par rapport aux destructions de 1914-1918 !

Tenir compte de l'existant, maintenir une ambiance forestière, cloisonner les peuplements pour y accéder, connaître la dynamique forestière, les stations et l'autécologie sont les maîtres mots du gestionnaire confronté à de tels peuplements. Ne pas oublier le facteur temps : avec lui, les plaies se cicatrisent.

Il est bon de se rappeler ce qu'écrivait un maître des Eaux et Forêts au XVII^e siècle : « *Patience et longueur de temps font plus que force ni que rage* ». Est-ce toujours d'actualité ?



François Glay
Office national des forêts

BIBLIOGRAPHIE

Barbey A. : Reportage forestier dans la Zone rouge.

Forget Jules : « *La reconstitution forestière et la Zone rouge dans la Meuse* », Extrait du Bulletin de la Société des Lettres, Sciences et Arts de Bar-le-Duc, juillet-décembre 1927.

Office national des forêts

Aménagements de la forêt domaniale d'Apremont

1996-2010

2012-2031

Aménagements de la forêt communale d'Ambly

1976-2005

2008-2022

Aménagements de la forêt communale de Troyon

1978-2007

2011-2025.

COMMUNICATION 13

**L'EXTENSION DU DOMAINE FORESTIER À L'ISSUE
DE LA GRANDE GUERRE**

(Benoît Généré)

RÉSUMÉ

Hormis la récupération des forêts d'Alsace-Lorraine (chap. V), quatre types d'acquisition foncière vont accroître le domaine géré durant la Grande Guerre et surtout en conséquence de ce conflit, jusqu'aux années 1930.

I) L'acquisition de la forêt d'Eu, propriété du duc d'Orléans, a été initiée avant la guerre mais va se finaliser en 1915, avec une petite part indivise pour le département (1/10^e).

II) Des biens de ressortissants ennemis ont été placés sous séquestre puis préemptés par l'administration des Eaux et Forêts, en particulier la forêt de Chambord.

III) Pour subvenir aux besoins en bois des troupes alliées, notamment américaines et canadiennes, des forêts furent acquises fin 1917, dont celles de Dreux, du Der et de Montrichard.

IV) Autour de Verdun et des autres grands champs de bataille, André Maginot va définir une zone rouge à boiser qui englobe les forêts actuelles de Verdun et du Morthomme.

Ces quatre types de forêts représentent environ 45 000 ha, qui ajoutés aux 155 000 ha d'Alsace-Lorraine, vont accroître le domaine de 200 000 ha. De 1909 à 1938, le domaine forestier gagne même 355 000 ha, en tenant compte des acquisitions en montagne. Il s'agit de la plus grosse progression depuis la Révolution française.

Les forêts d'Etat se sont accrues de manière sensible de 1914 à 1918, puis plus encore après la signature de l'armistice en raison des conséquences de la guerre, de manière étalée sur une quinzaine d'années.

Les principaux faits générateurs de cette extension peuvent être classés dans les cinq catégories suivantes :

- I - une acquisition de forêt privée à forte valeur républicaine,
- II - des biens de ressortissants ennemis placés sous séquestre puis acquis,
- III - des bois privés mis à disposition des troupes alliées,
- IV - des plantations sur de grands champs de bataille,
- V - les forêts récupérées en Alsace-Lorraine.

Nous nous proposons d'analyser successivement chacune de ces catégories, puis d'en faire une synthèse.

I – ACQUISITION D'UNE FORÊT PRIVÉE À FORTE VALEUR RÉPUBLICAINE

Il s'agit de la forêt d'Eu, en Normandie. Cette forêt des ducs d'Orléans, fils cadet des rois de France, faisait partie des apanages royaux qui ont été confisqués à la Révolution temporairement puis restitués à la Restauration. Cette forêt a été domaniaalisée à nouveau sous Napoléon III puis rendue aux héritiers de Louis-Philippe au tout début de la III^e République.

Le bien de la famille d'Orléans a donc été domanial de 1792 à 1814, puis de 1852 à 1872, avant qu'un nouveau projet d'acquisition par l'Etat n'apparaisse au début du XX^e siècle. La forêt d'Eu est alors confiée à une société civile fondée par des amis du duc pour éviter la main mise de l'Etat. Néanmoins la vente est décidée fin 1912, ce qui crée l'événement médiatique, compte tenu de la famille du propriétaire. « *Cette superbe futaie de hêtre de 9 400 ha allait-elle être la proie des marchands de biens ?* ». Les républicains optent pour le bien public, et face à l'échec du projet d'acquisition amiable, ils votent deux lois, d'expropriation en 1913 puis de crédits d'acquisition en 1914 à hauteur de 10 millions de francs.



Figure 149 : haute forêt d'Eu, route de Soreng

Malgré l'initiation de la guerre, cette procédure d'acquisition jugée prioritaire par le pouvoir politique et l'administration des Eaux et Forêts, va être menée à bien. Le 15 août 1915, l'Etat pour les 9/10^e et le département pour 1/10^e, vont prendre possession définitivement de la forêt d'Eu, la part départementale étant liée au cantonnement des droits d'usage.

II – BIENS DE RESSORTISSANTS ENNEMIS PLACÉS SOUS SÉQUESTRE PUIS ACQUIS

La France fut la première des nations en guerre à interdire de faire du commerce avec des ressortissants des pays ennemis, par décret du 27 septembre 1914. Cette mesure fut complétée par la déclaration obligatoire et la mise sous séquestre judiciaire des biens et intérêts des sujets ennemis en France (loi du 22 janvier 1916). Parmi ces biens, figuraient des forêts qui vont, après-guerre, être acquises par l'Etat par utilisation de son droit de préemption.

Le cas le plus emblématique est celui de la forêt de Chambord (4 771 ha) qui appartenait en 1914 à Elie de Bourbon-Parme, sujet autrichien, descendant du roi de France Charles X (et donc de Louis XV, Louis XIV et leurs ascendants). Marié à l'archiduchesse Marie-Anne d'Autriche, il est également un demi-frère de la dernière impératrice d'Autriche-Hongrie, Zita. Le domaine entier de Chambord, placé sous séquestre, sera acheté par l'Etat onze millions de francs-or en 1932, après une longue bataille juridique. Sa gestion sera partagée entre trois administrations (Domaines, Eaux et Forêts et Monuments historiques).

D'autres forêts plus petites ont été aussi domaniaisées après une mise sous séquestre durant la guerre. Sont concernées les forêts de Bonsecours (481 ha), de Flines-les-Mortagne (242 ha) et de Wallers (395 ha), toutes trois dans le Nord, et quelques massifs en Moselle dont les forêts de Befey (752 ha) et de Buchwald (219 ha).

Globalement, ce sont près de 7 000 ha de forêts qui ont été acquis par ce moyen.



Figure 150 : le prince Elie de Bourbon-Parme, ancien propriétaire du domaine de Chambord.

III – BOIS PRIVÉS MIS À DISPOSITION DES TROUPES ALLIÉES

En 1917, la guerre de tranchée s'éternisant, les besoins en bois deviennent considérables et les ressources des forêts domaniales ne suffisent plus. L'arrivée en renfort des troupes américaines va permettre de débloquer la situation et elle s'accompagne d'un débarquement de nombreux services de soutien logistique. Parmi ceux-ci, des équipes spécialisées dans l'exploitation forestière, la scierie, la menuiserie. Des régiments entiers du Génie forestier américain opèrent dans toutes les régions, totalisant 20 000 enrôlés pour leurs compétences dans la filière forêt-bois. Les forestiers français constatent que les bûcherons américains exploitent, sans tenir compte de leur désignation préalable ni même de leur propriétaire, tous les bois dont leurs troupes alliées ont besoin. L'Etat, garant des bonnes relations diplomatiques, va calmer les esprits et se lancer dans une politique d'acquisition de bois privés pour satisfaire les besoins des troupes alliées, américaines et aussi canadiennes, et régulariser leurs prélèvements.



Figure 151 : scierie du 20^e régiment du Génie forestier américain dans les Landes, fin 1917.

Fin 1917, près de 12 000 ha de bois privés sont acquis pour les troupes alliées. Les trois plus grands sont la forêt de Dreux (3 299 ha) en Eure-et-Loir, achetée à la famille d'Orléans, celle du Der (3 130 ha) en Haute-Marne, ruinée par les armées alliées et aux multiples propriétaires, et celle de Montrichard (1 050 ha) dans le Loir-et-Cher, propriété d'Hospices bourguignons.

D'autres forêts sont acquises pour les alliés, notamment celles de Bellevaire (786 ha) en Haute-Saône, de Couloutre (432 ha) dans la Nièvre, de Mirebeau (706 ha) et de Chaumour (458 ha) en Côte-d'Or.

IV – DES PLANTATIONS SUR DE GRANDS CHAMPS DE BATAILLE

A la fin de la guerre, 7 % du territoire français présentent des dommages. Une cartographie est établie avec trois zones touchées : verte, jaune et rouge. La zone rouge, la plus touchée, est complètement dévastée. En 1919, elle recouvre près de 180 000 ha, mais suite à un « désobusage » intense, à l'évacuation des cadavres, ainsi qu'à la pression agricole, elle sera réduite à 48 820 ha en 1927.

La zone rouge est si dégradée et dangereuse que toute culture ou construction y est interdite et que seul le boisement est permis. La création de forêt domaniale est juridiquement rendue possible par la loi d'expropriation du 17 avril 1919, puis par celle du 24 avril 1923 qui favorise le boisement de la zone rouge. André Maginot, alors ministre de la Guerre, y voit que tous ces morts pourront reposer en paix dans cette ambiance forestière et que des lieux de culte et de souvenir y seront érigés. Il faudra néanmoins attendre 1927 pour voir les boisements débiter, en raison des énormes besoins de « désobusage » et de terrassement.

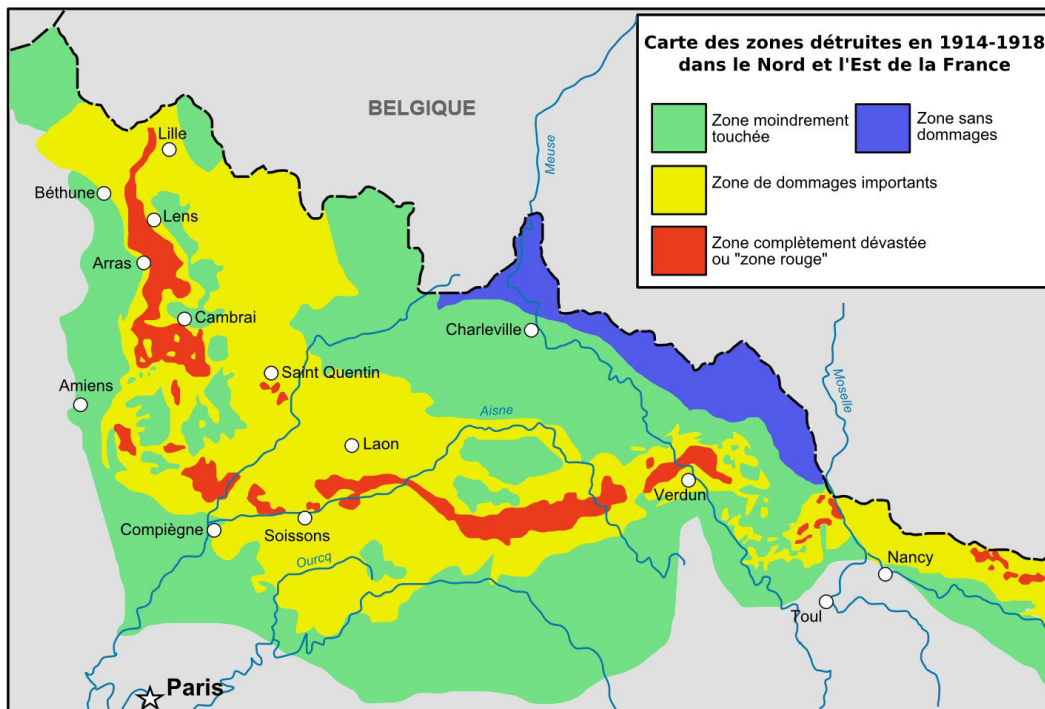


Figure 152 : les zones rouges, jaunes et vertes en 1919.

La zone rouge reboisée s'étend sur 16 752 ha, essentiellement sur le site de la bataille de Verdun. Ainsi sont implantées les forêts de Verdun (9 214 ha), du Morthomme (3 104 ha), de la Haute-Chevauchée (697 ha), des Eparges (660 ha) et d'Apremont (524 ha) dans la Meuse. D'autres forêts sont créées : le Front-de-Haye (650 ha) et les Hauts du Mad (293 ha) en Meurthe-et-Moselle, Vauclerc (717 ha) dans l'Aisne, Servon (461 ha) et Sapigneul (115 ha) dans la Marne, Vimy (174 ha) dans le Pas-de-Calais.



Figure 153 : photo aérienne de Vauquois (Meuse) : boisement en zone rouge.

V – LES FORÊTS RÉCUPÉRÉES EN ALSACE-MOSELLE

A l'issue de la guerre de 1870-1871, la France avait perdu 152 000 ha de forêts domaniales dans l'Est de la France, dans cinq départements : Bas-Rhin en totalité, Haut-Rhin et Moselle en majorité, plus quelques cantons de la Meurthe et des Vosges. A l'issue de la Première Guerre mondiale, les territoires alsaciens et lorrains qui portent ces forêts sont récupérés et forment les trois départements actuels d'Alsace et de Moselle. Le traité de Versailles donne à la France 155 000 ha de forêts domaniales, dont 2 800 ha nouveaux de bois en Alsace qui appartenaient jusqu'alors à des communes badoises.

Environ 80 000 ha sont en Alsace, dont 20 000 dans le Haut-Rhin, le reste (75 000 ha) étant en Moselle. Si on compte une centaine de forêts domaniales en tout, leurs origines sont variées. Les plus grands domaines, situés dans la plaine d'Alsace, avaient été propriétés de l'empire romain germanique : tel est le cas des forêts de la Hardt (13 100 ha) dans le Haut-Rhin et de Haguenau (13 400 ha) dans le Bas-Rhin. Louis XIV avait repris ces forêts, mais il avait rendu indivise cette dernière à parts égales entre l'Etat et la commune d'Haguenau, suite à de nombreux conflits sur les droits d'usage alors réglés de la sorte. Les autres propriétés étaient des forêts ecclésiastiques ou seigneuriales confisquées à la Révolution, ainsi que quelques forêts duciales de Lorraine passées à l'Etat sous Louis XV à la mort du duc Stanislas.



Figure 154 : accueil des troupes françaises en Alsace, fin novembre 1918.

La réintroduction de l'administration française des Eaux et forêts se fait progressivement. Tout d'abord un service forestier d'Alsace-Lorraine est créé fin 1918 et fonctionne jusqu'en 1923. Y travaillent de nombreux officiers français (15) qui deviendront ensuite conservateurs. Ils sont sous l'autorité du directeur des forêts d'Alsace-Lorraine basé à Strasbourg, qui est n°2 dans la hiérarchie nationale derrière le directeur général des Eaux et forêts. Le premier directeur nommé, Henry Lafosse, est lorrain et avait été peu avant directeur de cabinet du ministre de l'agriculture. Fin 1923, soit cinq ans après l'armistice, une conservation est créée dans chaque département, à Colmar (33^e), Strasbourg (34^e) et Metz (35^e), ce qui remplace les structures temporaires mises en place. Cette organisation est alors devenue identique à celle des départements de la « France de l'intérieur ». Le nombre de conservateurs des Eaux et forêts en exercice en France passe de 38 en 1915 à 47 en 1925, et cette augmentation semble principalement liée à la gestion forestière recouvrée en Alsace-Lorraine.

VI – SYNTHÈSE ET CONCLUSION

Peu avant la Grande Guerre, la forêt domaniale recouvrait 1 199 440 ha, selon la statistique nationale forestière réalisée par Lucien Daubrée, alors directeur général des Eaux et forêts (inventaire de 1908 publié en 1912).

Durant cette guerre puis surtout en conséquence de ce conflit, la forêt d'Etat s'accroît de 200 000 ha, en additionnant les cinq catégories développées dans cet article. Si l'Alsace-Lorraine en apporte l'essentiel, les autres acquisitions sont variées et portent sur environ 45 000 ha.

Depuis la Révolution française, seule la restauration des terrains en montagne (RTM), mise en œuvre à compter de la loi du 28 juillet 1860, accroît davantage la forêt domaniale que la Grande Guerre, avec 400 000 ha acquis jusqu'à présent dont 260 000 ha vraiment boisés, mais cela se fait sur une période beaucoup plus longue.

Ainsi, à l'aube de la Deuxième Guerre mondiale, la statistique annuelle de la direction générale des Eaux et forêts de 1938 (résultant des états 3471 de l'époque qui précédaient les D1-8 actuels) donnait une surface forestière domaniale hors Alsace-Lorraine de 1 399 000 ha, soit environ 1 554 000 ha avec celle-ci.

Au final, la forêt domaniale s'est donc accrue d'environ 355 000 ha en 30 ans, de 1909 à 1938, du fait de la Grande Guerre et de la RTM principalement.

Cette progression est plus forte que celle de la période précédente s'étalant de 1876 (premier inventaire forestier de Faré-Mathieu, publié en 1878) à 1908 (inventaire Daubrée) qui totalisait + 232 000 ha, et était essentiellement due à la première phase de la RTM.

De nos jours, la forêt domaniale couvre 1 705 000 ha, soit 151 000 ha de plus qu'en 1938. Cet accroissement, surtout lié à l'acquisition de forêts périurbaines, reste beaucoup plus faible que celui des 30 années précédentes marquées par la Grande Guerre et ses conséquences.



Benoît Généré
Office national des forêts

COMMUNICATION 14

**L'UTILISATION DE L'OUTIL LIDAR DANS LE PROJET
« VERDUN, FORÊT D'EXCEPTION® »**

(Rémi De Matos-Machado)

RÉSUMÉ

Autrefois isolé entre les communes de Moirey-Flabas-Crépion et d'Haumont-Près-Samogneux, le bois d'Ormont appartient aujourd'hui au grand domaine de la forêt de Verdun.

Au cours de l'hiver 1916, ce petit massif anciennement boisé fut l'un des premiers secteurs à avoir été impliqué dans la bataille de Verdun. Enclavé dans le camp allemand dès le mois de février 1916, le Bois d'Ormont a constitué un véritable outil de défense pour les armées du Reich. Ces dernières ont particulièrement profité de sa position excentrée par rapport au centre de la bataille pour y installer un arsenal de guerre : des réseaux de tranchées profondes et résistantes, des batteries à longue portée, des abris souterrains, en guise de deuxième position.

Un siècle plus tard, ces traces d'un passé douloureux se sont maintenues. Le couvert forestier a joué un rôle essentiel dans la fossilisation de ces microreliefs, qui se comptent par milliers en forêt de Verdun. Grâce au reboisement spontané, il nous est aujourd'hui possible de revivre le passé par le simple fait de cheminer à travers ce champ de bataille inchangé, comme si le temps s'était arrêté.

Mais la grande trouvaille de ces dernières années, c'est la découverte de cet outil extraordinaire qui nous permet de dévoiler ce qui se cache sous la canopée : le Lidar. Grâce à un faisceau laser envoyé depuis un hélicoptère vers la surface de la Terre, il est possible d'obtenir une vue en relief de notre planète à une échelle extrêmement fine, de l'ordre du décimètre. La candidature récente de la forêt domaniale de Verdun au label « Forêt d'Exception® », du fait de son caractère remarquable à tous les points de vue, a permis la mise en place d'un tel projet. En un seul vol, la richesse archéologique contenue au sein du bois d'Ormont, qu'elle soit connue ou ignorée à ce jour, se dévoile.

La candidature au label « Forêt d'Exception® » lancé par l'Office national des forêts en 2007, combinée aux commémorations du Centenaire de la Grande Guerre, fut l'occasion de proposer une histoire renouvelée de la forêt domaniale de Verdun, née sur un champ de bataille mis en péril par le temps. La conservation des vestiges de guerre garantit la sauvegarde mémorielle de la Grande Guerre. En 2013, un nouvel outil d'inventaire et d'analyse, le Lidar (*Light Detection and Ranging*), a été expérimenté sur le massif forestier pour aider à préserver cet héritage historique et anthropogéomorphologique ; il permet de créer une image en trois dimensions de la surface du champ de bataille.

I – LA FORÊT DOMANIALE DE VERDUN, UNE FORÊT D'EXCEPTION

Créé en 2007 par l'Office national des forêts (ONF), le label « Forêt d'Exception® » distingue un projet territorial rassemblant des acteurs locaux (élus, gestionnaires, scientifiques...) engagés dans une démarche d'excellence autour d'un patrimoine forestier aux valeurs multiples et affirmées : biodiversité, qualité des paysages, patrimoine social, historique et archéologique. Un des objectifs du label est de constituer un réseau de référence en matière de gestion durable du patrimoine forestier, et de faire de ces forêts labellisées des leviers du développement économique local, en assurant leur mise en valeur en liaison étroite avec les collectivités territoriales.

La forêt de Verdun, 10 000 hectares environ, a reçu le label « Forêt d'Exception® » le 20 juin 2014. Le programme d'actions sur cinq ans (2014-2018) s'articule en trois volets : (1) acquisition et mobilisation de nouvelles connaissances historiques et écologiques sur la forêt, (2) valorisation et offre touristique sur le champ de bataille, (3) communication et partage de l'information. Le premier nous intéresse tout particulièrement.

II – QU'EST-CE QUE LE LIDAR (*LIGHT DETECTION AND RANGING*) ?

La mission de télédétection Lidar « *cherche à inventorier les vestiges de façon précise, en concertation avec les acteurs locaux, les services de l'Etat (DRAC), et des historiens* » (ONF).

La télédétection Lidar est une technique laser appartenant à la catégorie « active » de la télédétection. Cet outil est révolutionnaire en archéologie comme en géomorphologie, car il produit une image en 3D de la surface terrestre affranchie du bruit atmosphérique, nuages et aérosols, et surtout de la végétation. Grâce à la mission Lidar aéroportée effectuée dans le cadre du projet « *Verdun 14-18 Forêt d'Exception®* », des données topographiques à haute résolution (c'est-à-dire 20 cm de résolution spatiale) sont disponibles pour toute la forêt domaniale.

Ces données comprennent trois couches d'informations altimétriques : un modèle numérique de terrain (MNT – image en 3D de la topographie du sol), un modèle numérique de canopée (MNC - image en 3D du sommet de la forêt) et un modèle numérique de surface (MNS – image en 3D de la différence entre le MNC et le MNT, autrement dit tout ce qui est compris entre la cime des arbres et le sol). Le MNT revêt une importance particulière, puisqu'il révèle la topographie masquée par le couvert forestier. Le traitement et la visualisation 2D et 3D des images Lidar, effectués à l'aide des systèmes d'information géographique et des logiciels de traitement d'images, permettent d'envisager une automatisation de la cartographie des vestiges de guerre et une analyse morphométrique et quantitative des formes de relief induites par la bataille. La figure 155 met en lumière le principe de fonctionnement de la technique Lidar. La figure 156 illustre une série de techniques de visualisation testées sur une portion de tranchée du champ de bataille de Verdun (De Matos-Machado, 2014 a).

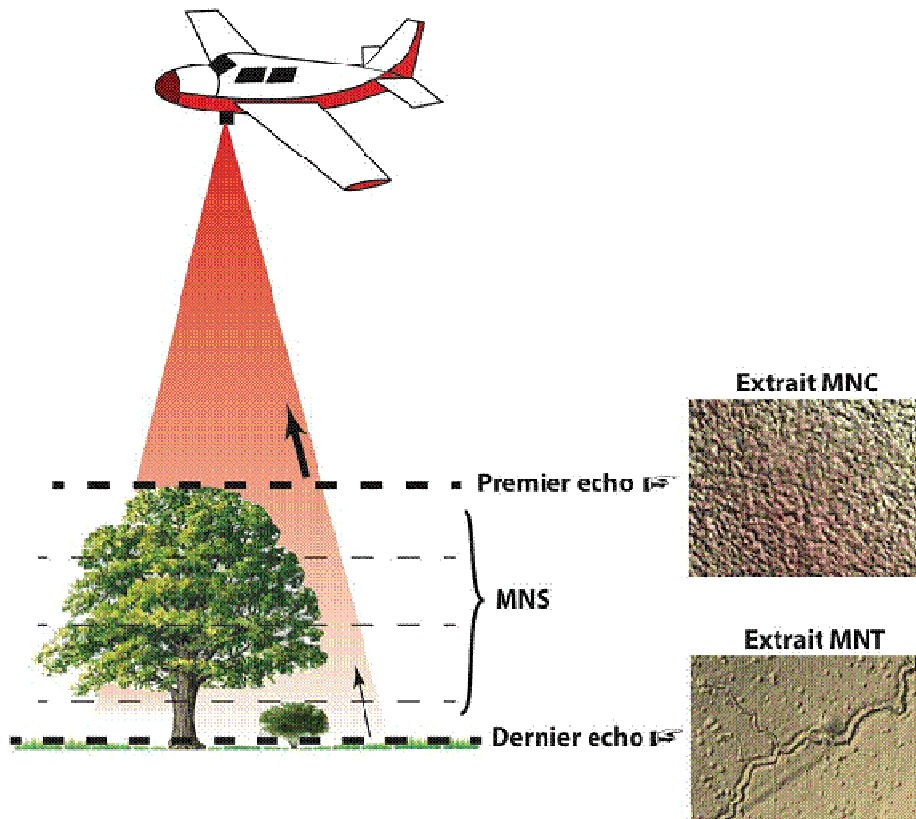
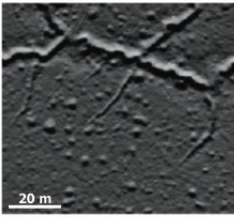


Figure 155 : principe de fonctionnement du Lidar (De Matos-Machado, 2014a).

VISUALISATION EN 2D

Ombrage

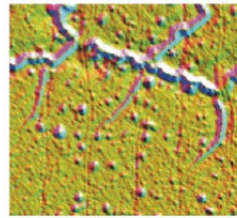
Azimut 180°, zénith 10°



ArcGIS nous permet de générer des images ombrées de notre MNT après avoir choisi une valeur d'azimut et un angle zénithal. En privilégiant une source lumineuse "rasante", les reliefs creux peuvent être mis en valeur (ici en noir). Les zones blanchâtres correspondent aux pentes exposées vers le sud.

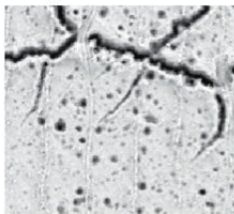
ACP

Trois composantes



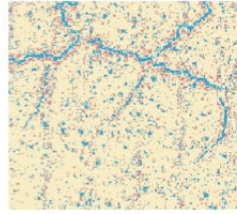
Après avoir créé un certain nombre d'images ombrées, nous avons la possibilité d'appliquer une ACP à notre MNT. Pour ce faire, nous avons utilisé l'outil "PCA" disponible dans l'ArcTool-Box online "Lidar_DEM_visualizations". Ici, notre image a été construite à partir d'une illumination prise dans 16 directions.

Sky View Factor*



L'indice Sky View Factor (SVF) nous permet de mettre en valeur les objets les moins éclairés par la lumière solaire (ici, les polémoformes). Autrement dit, pour chaque pixel, on calcule la portion de ciel visible en exploitant une illumination isotrope (Stular et al., 2012).

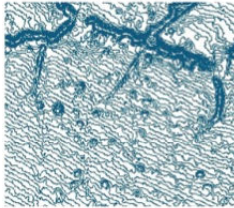
Local Relief Models



Le Local Relief Models (LRM) est un indice pertinent si l'on souhaite séparer les formes creuses des formes en élévation. Pour obtenir une telle image, il supprime les points de faible pente pour en garder que les valeurs les plus extrêmes (Hesse, 2010).

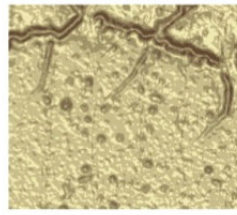
Isolignes

Intervalle 20 cm



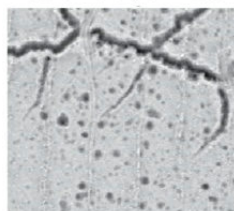
L'outil "Isolignes" de Spatial Analyst (ArcGIS) peut nous aider à mieux visualiser la structure géométrique de nos formes. Par exemple, les structures construites (empierrées ou bétonnées) apparaissent bien en raison de leur forme orthogonale.

Pente



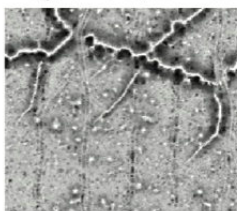
La pente permet de mettre en valeur les formes de relief présentant des ruptures au niveau de leur profil topographique. Contrairement à d'autres modes de visualisation, elle nous aide à mieux apprécier le contour de chaque objet.

Positive Openness*



L'indice *Positive Openness* fonctionne de la même manière que le Sky View Factor. Cependant, au lieu d'utiliser une vue plane, on se base sur un horizon adapté au relief. Sur cette image, on met en valeur les microreliefs en élévation (très rares sur cette image - Doneus, 2013).

Negative Openness*



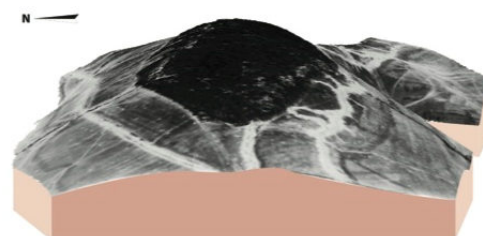
L'indice *Negative Openness* est similaire au *Positive Openness*, sauf que l'on adapte notre vue aux formes creuses (en blanc - Doneus, 2013).

*Pour ces indices, les images ont été générées à partir du logiciel IDL Software

VISUALISATION EN 3D

ArcScene

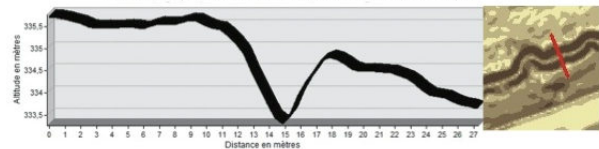
Vue sur le bois d'Ormont depuis l'ouest



Relief exagéré x5

Profil topographique

Profil topographique d'une tranchée de première ligne



Grâce au logiciel ArcScene, il nous est possible d'obtenir une vue en relief de notre MNT. L'outil 3D Analyst d'ArcGIS est également intéressant pour nous donner un aperçu en 3D (profil topographique) d'une portion de notre image.

Figure 156 : illustration de différentes techniques de visualisation employées pour le traitement des données Lidar en forêt de Verdun (De Matos-Machado, 2014a).

munitions, arbres reliques, etc.), qui permettent d'attribuer une fonction aux vestiges identifiés (abris de fortune, dépôt de munitions...).

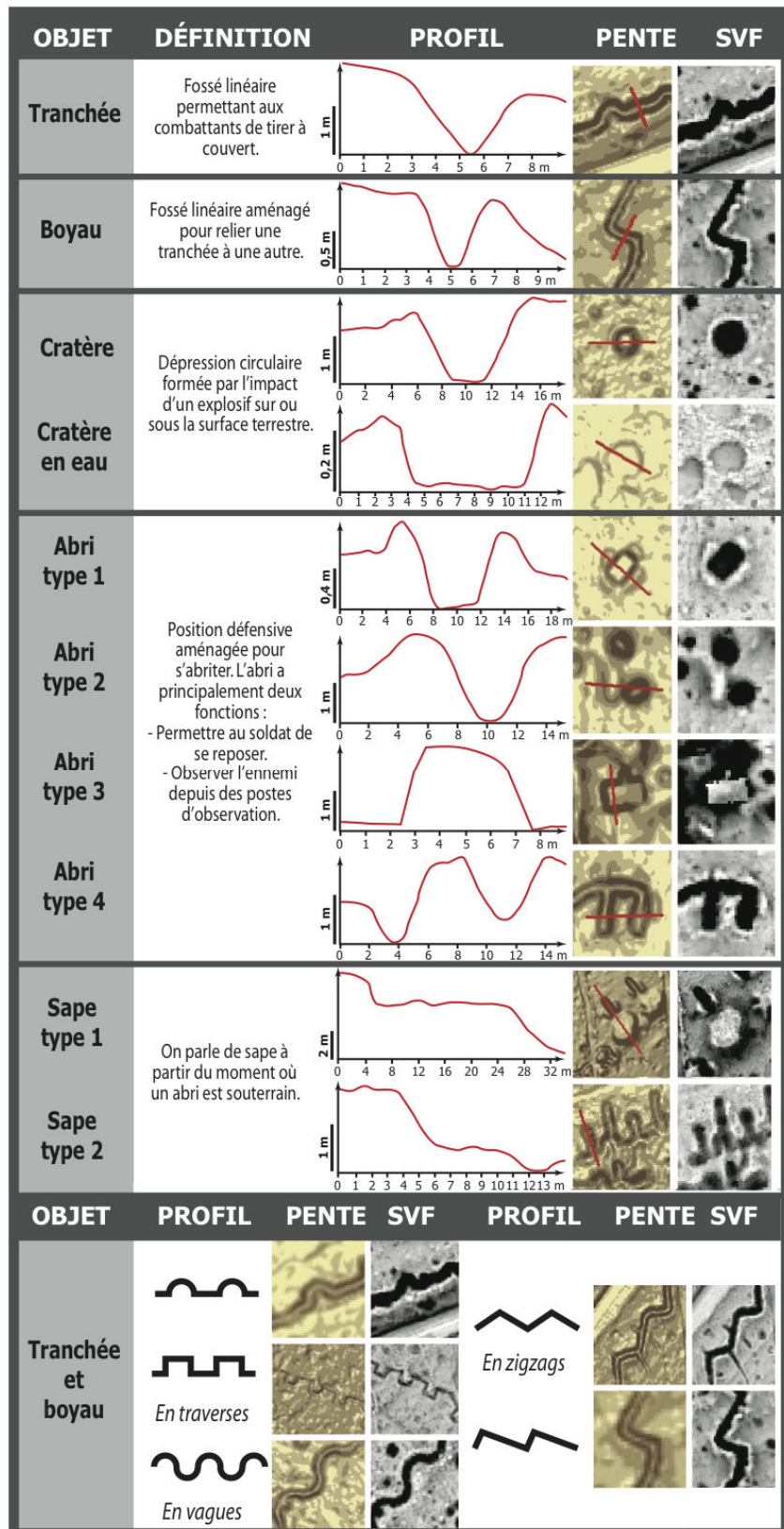


Figure 158 : typologie préliminaire des vestiges de guerre identifiés dans le bois d'Ormont (De Matos-Machado, 2014a).

Au bilan, dans la démarche Lidar, le travail de terrain est à la fois un outil complémentaire d'observation et un outil de validation des formes et des vestiges identifiés par la télédétection. La figure 159 montre un exemple de carte d'interprétation possible du champ de bataille du bois d'Ormont, réalisée à partir de l'analyse géomorphologique et archéologique des vestiges de guerre.

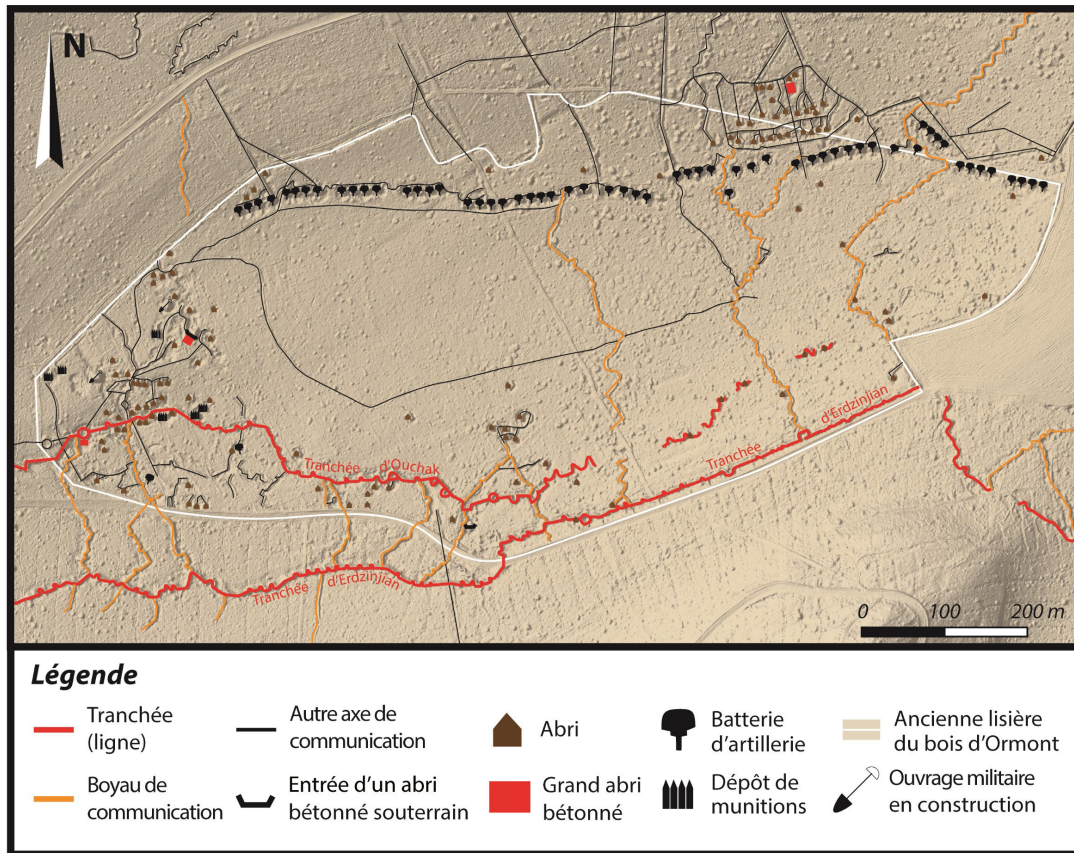


Figure 159 : exemple de cartographie interprétative du bois d'Ormont (De Matos-Machado, 2014a)

Cette étude archéo-géomorphologique du champ de bataille contribue ainsi directement à l'inventaire du patrimoine culturel, archéologique et environnemental du massif forestier, inscrit parmi les objectifs prioritaires du contrat de projet « Verdun 14-18 Forêt d'Exception[®] ».

V – POUR UNE GESTION CONSERVATOIRE DU PATRIMOINE ARCHÉO-GÉOMORPHOLOGIQUE

Afin de procéder à la datation précise des vestiges identifiés à partir des données Lidar, un travail minutieux en archives constitue une étape indispensable pour l'interprétation et la reconstitution chronologique du champ de bataille. Ce travail est effectué dans les principaux centres d'archives historiques sur la Première Guerre mondiale : le Service Historique de la Défense du château de Vincennes, l'Établissement de Communication et de production audiovisuelle de la Défense du fort d'Ivry-sur-Seine, les Archives départementales de la Meuse à Bar-le-Duc, le Service régional de l'archéologie de Metz, l'Historial de la Grande Guerre de Péronne (Somme), ainsi que dans d'autres centres situés à l'étranger comme le *Bavarian War Archive* (Munich) et l'*Imperial War Museum* (Londres).

Lors de la recherche en archives sont privilégiés les *plans directeurs d'artillerie* multidates, les *photographies aériennes* d'époque, les *Journaux des marches et opérations*. Si possible les documents d'archives sont scannés, en vue d'une intégration dans un SIG de manière à les superposer aux données Lidar et de procéder à l'interprétation et/ou la datation des vestiges. Cela nécessite des procédures de géoréférencement des images scannées et d'ortho-rectification des photographies aériennes.

Une telle production permet de reconstituer les dynamiques paysagères en diachronie sur l'ensemble du champ de bataille et donc d'évaluer les conditions d'évolution et de préservation des vestiges de guerre depuis un siècle, en fonction des changements d'affectation du sol et de la dynamique du couvert végétal. Elles permettent d'envisager plus concrètement les modes de gestion conservatoire à mettre en place dans les parcelles boisées et de définir les conditions techniques d'adaptation de l'exploitation forestière à l'ensemble des enjeux identifiés (biodiversité, protection des formes de relief et des sols, préservation des vestiges).

Aujourd'hui enfouis sous le couvert forestier, les vestiges de guerre et les formes de relief créées par le conflit ont subi une évolution subaérienne différenciée depuis le début du XX^e siècle, notamment en fonction de la présence/absence de forêts d'avant-guerre et des modes de gestion actuels et passés sur les parcelles concernées. L'analyse de la dynamique paysagère séculaire du champ de bataille doit donc être intégrée à l'étude, dans l'optique d'une bonne gestion conservatoire du patrimoine archéo-géomorphologique du massif forestier.

VI –CONCLUSION

Dans ce contexte à la croisée d'enjeux culturels et environnementaux qui sont particulièrement d'actualité, la compréhension du champ de bataille de la forêt de Verdun et l'analyse des conditions d'évolution et de préservation des vestiges de guerre depuis un siècle, constitue le socle scientifique essentiel à toute gestion conservatoire des milieux et à toute démarche de valorisation du patrimoine écologique et archéo-géomorphologique du massif forestier.

Aujourd'hui cachés sous un couvert végétal dense, les cicatrices géomorphologiques du conflit (trous d'obus, cratères de mine, tranchées...) sont menacés d'effacement dans les paysages et donc de la mémoire collective. Une approche archéologique innovante des vestiges de guerre, fondée sur l'utilisation de techniques d'investigation modernes comme la télédétection Lidar, est plus que jamais nécessaire pour révéler et remettre à jour le riche patrimoine archéologique de l'un des plus célèbres champs de bataille de la Première Guerre mondiale.



Rémi De Matos-Machado
Université Paris-Diderot

BIBLIOGRAPHIE

Amat J.-P., 2001. *La forêt entre guerre et paix. 1870-1995. Etude de biogéographie historique sur l'arc meusien de l'Argonne à la Woëvre*, thèse d'État, université de Lille 1, Lille, 1 285 p.

De Matos-Machado R., 2014 a, *Apport de la télédétection LiDAR à l'étude géomorphologique d'un champ de bataille de la Première Guerre mondiale : exemple de la forêt domaniale de Verdun (Meuse)*, mémoire de master 2, université Paris-Diderot, Paris, 113 p.

De Matos-Machado R., 2014 b, *Le LiDAR voit le champ de bataille de Verdun : un outil pour l'étude des vestiges de guerre*, poster, Les 4 jours de Verdun, Douaumont.

De Matos-Machado R., 2013, *Apports d'une approche anthropo-géomorphologique à la compréhension des polémosystèmes induits par un conflit militaire : impacts de la Première Guerre mondiale sur le milieu naturel dans le nord et le nord-est de la France*, mémoire de master 1, université Paris-Diderot, Paris, 109 p.

Doyle P. et Bennett M. R., 1997. *Military geography: terrain evaluation and the British Western Front 1914-1918*, *The Geographical Journal*, volume 163 (1), p. 1-25.

Hupy J., 2005. *Assessing landscape disturbance and recovery across a WWI battlefield: Verdun, France*, thèse, Michigan State University, East Lansing, 209 p.

Kaluzko J.-L., 2014. À la découverte des tranchées de Verdun, *Tranchées*, n°17, p. 60-67.

Laparra J.-C., 2007. *Juillet-novembre 1918, les divisions d'infanterie austro-hongroises dans l'est de la France*, in Laparra J.-C., *Les Austro-Hongrois sur le front Ouest 1914-1918*, Ysec Editions, Louviers, p. 130-186.

Stichelbaut B. et Bourgeois J., 2009. The aerial imagery of World War one: a unique source for conflict and landscape archaeology, *Photogrammetrie-Fernerkundung-Geoinformation*, volume 3, p. 235-244.

COMMUNICATION 15

**LE CAMPUS ONF : LA RECONVERSION D'UN DÉPÔT MILITAIRE
AMÉRICAIN EN UN CENTRE DE FORMATION FORESTIÈRE**

(Odette Dumon, Yves Mathieu)

RÉSUMÉ

Le massif de Haye est bien connu des forestiers et des Nancéiens. De tout temps, les hommes ont pénétré, voir vécu dans ce massif forestier.

Si, à l'époque antique, la forêt a beaucoup reculé, elle a repris ses droits par la suite, bien que modelée par l'homme en fonction de ses besoins. La seule atteinte, définitive, à son intégrité fut l'installation de la base américaine « *Nancy Ordnance Depot* ».

En effet, malgré l'opposition de l'administration des Eaux & Forêts, le gouvernement français autorise l'implantation de ce dépôt. La construction de nombreux bâtiments, d'aires de stockage bétonnées, de routes et d'installations diverses ont rendu le retour de la forêt impossible.

Au départ des militaires, l'ensemble renommé « Parc de Haye » est remis aux mains des gestionnaires forestiers, c'est-à-dire à l'Office national des forêts tout juste sorti des limbes.

C'est là, ironie de l'histoire ou clin d'œil de la providence : si la forêt n'a pu renaître, ce parc a vu la création du centre de formation forestière qui deviendra le Campus-ONF. Celui-ci forme et formera les forestiers de demain, mais cela sera une autre histoire...

La reconversion d'un dépôt américain en un centre de formation forestière (Campus-ONF aujourd'hui) s'est étalée de 1951 à 1970, sur un site situé au centre du massif forestier de Haye. Il n'y a pas eu que des forestiers et des militaires, qui se sont côtoyés au sein de ce massif, avec plus ou moins de bonheur au fil des événements, mais aussi d'autres hommes qui modelèrent cette forêt. Avant d'évoquer le dépôt américain, *Nancy Ordnance Depot*, un peu d'histoire pour se situer.

I – HISTORIQUE DU MASSIF

Au Paléolithique, 100 000 ans avant notre ère : des hommes occupaient grottes et cavernes (trous en lorrain) en bordure du plateau, en versant sud, jusqu'à l'âge de fer. C'étaient des chasseurs et cueilleurs, il y avait très peu d'agriculture, la forêt occupait le plateau.

De nombreux tumulus sont signalés dans la bibliographie du XIX^e siècle, mais avec le recul, la plupart n'étaient que des tas d'épierrement de l'agriculture naissante.



Figure 160 : extrait de la carte de la forêt de Haye de M. Thiébaud, 1913, quart sud-ouest de la forêt.

Au premier âge du fer (- 1300 à - 400 ans) : exploitation du minerai de fer au Noirval, la population s'installe sur les bordures du plateau où se trouve l'essentiel : le minerai, du bois, des sources et du gibier.



Figure 161 : bas-fourneau, Monvaux (Marc Leroy).

La production de fer se fait par la méthode catalane (bas-fourneau). Le fourneau où s'opérait la réduction du fer se composait d'une simple cavité creusée le plus souvent à flanc de coteau : les parois étaient garnies de terre et doublées de pierre brute. Il était rempli de minerai concassé, disposé par lits et alternant avec des couches de combustibles (charbon de bois). Une ouverture à la base servait de ventilation et permettait d'extraire le fer brut, affiné par des martelages à chaud répétés. Il s'agit de fer acieré et non pas de fonte, les 1300°C n'étant pas atteints. Pour 5 kg de fer, il faut 3 stères de bois et 20 kg de minerai, d'où des coupes très importantes.

Le 2^e âge du fer (- 400 à - 30 ans) voit l'arrivée des Romains, l'occupation du plateau, le développement de l'élevage et de l'agriculture. La forêt a pratiquement disparu. De nombreux vestiges gallo-romains tout autour du site du Parc de Haye confirment cet état de fait.

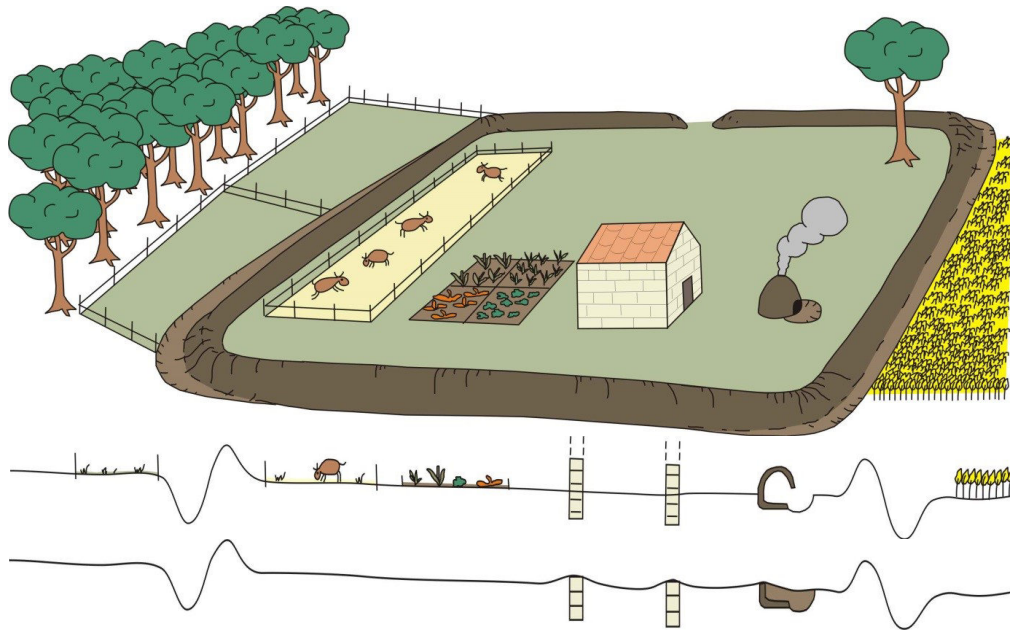


Figure 162 : occupation du plateau au 2^e âge du fer (dessin de Frédéric Steinbach).

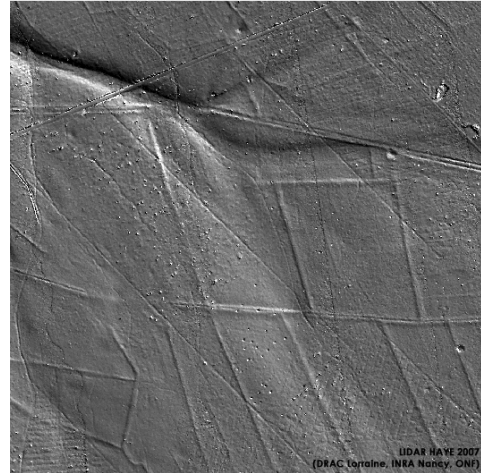
Ces vestiges sont très peu visibles. Pour les archéologues ils attestent de la déforestation. La reconquête forestière intervient à la fin de l'ère antique ou au début de l'ère mérovingienne. En effet s'ils persistent encore aujourd'hui, c'est que la forêt a repris rapidement ses droits.



Figure 163 : Tas d'épierrement gallo-romain et soubassement d'un habitat.



Figure 164 : voie romaine en forêt de Haye.



Sous les Mérovingiens et les Carolingiens : les populations augmentent, une migration a lieu vers la plaine. La forêt reprend doucement ses droits.

En 898, dans un acte de donation à l'évêque de Toul, du roi de Lotharingie, Zwentibold, apparaît le nom « forêt de Haye » (bois de Heys).

Si Toul est déjà une cité, Nancy n'est créée qu'au XI^e siècle.



Figure 165 : extrait de l'album « Nancy cœur de Lorraine », O. Gilleron et O. Mangin.

Au Moyen-âge, la forêt est décrite comme un lieu hostile et désert. En 1159, le duc Matthieu I^{er} installe « en la vallée de Heis fort horrible et épineuse » des moines cisterciens qui y fondent l'abbaye de Clairlieu. Elle est parcourue de chemins reliant les villages. Cependant une voie reliant Toul à Nancy est mentionnée depuis le XV^e siècle appelée « le chemin de Toul ».

En 1559, le duc Charles III décide la création de grandes tranchées rectilignes, rayonnant depuis des carrefours en étoile, ouvrant le massif pour la chasse. Au début de XVIII^e, l'objectif de production de bois d'œuvre est dévolu à la forêt. Ainsi, dans l'ordonnance de 1701 du duc Léopold il est écrit : « Seront laissés, dans chaque arpent à la mesure lorraine [≈ 20,86 a], 12 baliveaux de l'âge du taillis des plus beaux brins naissants de chêne, hêtre, charme ou autres de la meilleure espèce, et par-dessus les arbres de vieille écorce, baliveaux, anciens et modernes des coupes précédentes et arbres fruitiers ».

La traversée de la forêt de Haye est dangereuse, le duc lui-même y aurait été attaqué. Ce qui le conduisit à construire une levée pour surélever la route. C'est sous Stanislas Leszczynski en 1745 que débutèrent les travaux de comblement des fonds de Toul. A la mort de celui-ci, le 23 février 1766, la Lorraine devient province française.

La forêt de Haye prend peu à peu le visage que nous lui connaissons aujourd'hui. Elle a été peu concernée par les grands défrichements, seules les bordures est et ouest ont été touchées. La forêt a très peu régressé du XII^e au XVI^e siècle et sa surface très peu varié du XVI^e à nos jours.

Elle est placée essentiellement sous la juridiction des ducs de Lorraine. Il y a, sur le massif, trois grueries, qui équivalent aux maîtrises des Eaux et Forêts dans le royaume de France.

Le XIX^e s. voit naître le cantonnement des droits d'usage suite à la création du code forestier en 1827. Par exemple, Velaine-en-Haye reçoit 98 ha 76 a 25 ca en 1841.

La situation du massif est stabilisée, la forêt domaniale constitue le cœur du massif et la ceinture de forêts communales est bien définie. Cependant la forêt est très dégradée, dans le meilleur des cas, c'est un taillis sous futaie⁹⁷ à réserves âgées. De plus l'avènement du charbon laisse peu d'avenir au bois en tant que combustible.

1824, création de l'Ecole royale forestière, son directeur Bernard Lorentz dira : « *je suis l'ennemi du TSF...* ». L'ordonnance du 14 mai 1826 précise : la forêt de Haye doit être convertie en futaie. Le 30 mai une décision ministérielle en confie l'application à l'école forestière. Les partisans du TSF soutenus par les industriels du fer obtiennent l'abandon de la conversion et le retour du TSF à révolution de 35 ans. La transformation en fer de la minette lorraine se fait dans des forges fonctionnant au bois. Bientôt les fourneaux à coke font leur apparition...

Le 26 mars 1859, un décret confirme la conversion, deux sections sont créées :

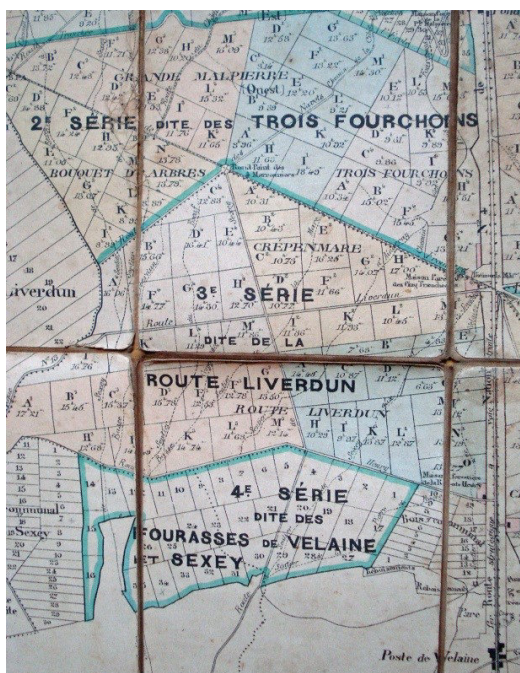
- une de 5 237 ha destinée à la conversion en futaie pleine à révolution de 140 ans avec 4 affectations permanentes ;
- l'autre de 1 215 ha restant en TSF à révolution de 35 ans.

Le plan d'aménagement est élaboré en 1862. Son application est confiée à l'Ecole forestière.

Le parc de Haye est inclus dans la 3^e série de futaie dite « route de Liverdun » et la 4^e série de TSF dite des « Fourasses de Velaine et Sexey ».

Des révisions d'aménagements se succéderont face aux difficultés des régénérations.

Figure 166 : plan d'aménagement de la forêt de Haye en 1862.



⁹⁷ Taillis sous futaie.

La forêt de Haye devient le terrain d'instructions de l'École forestière, travaux d'application et exercices de tir entre autres.



Figure 167 : extraits du site « Images de Lorraine ».

5^e CIRCONSCRIPTION
CONSERVATION

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT
de Meuse-et-Moselle

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

INSPECTION
de NANCY

DIRECTION GÉNÉRALE DES EAUX ET FORÊTS

CANTONNEMENT
de Nancy Sud

RAPPORT

de Monsieur BELLESIABLE
Inspecteur-Principal
à NANCY

DES EAUX ET FORÊTS

N^o :

NATURE DE L'AFFAIRE :
Demande de crédit sur le Fonds
Forestier National

La forêt domaniale de Haye a subi, dans les dernières semaines qui ont précédé la libération de la Ville de NANCY (fin août-début septembre 1944) de graves dommages par bombardements d'avions.

Quelques mois après, l'Administration des Eaux et Forêts a dû faire un gros effort pour approvisionner la Ville de NANCY en bois de chauffage. Un programme de 50.000 stères a été mis sur pied; il a été réalisé avec de la main d'œuvre de prisonniers de guerre et ce sont précisément en partie les exploitations à blanc des zones bombardées dont nous parlons plus haut qui nous ont permis de le réaliser. Je dis en partie, car il a fallu en outre faire des coupes supplémentaires dans des parcelles qui n'appelaient aucune opération de réhabilitation et sur lesquelles nous nous sommes efforcés de trouver du bois sans compromettre l'avenir d'une façon grave.

Dès le début, nous avons envisagé de regarnir les zones bombardées mises à blanc en 5 années; nous évaluons approximativement la surface ruinée à 150 hectares, à titre d'essai, nous avons envisagé pour 1946 la plantation de 50.000 plants résineux et nous avons demandé un crédit de 250.000 frs. On nous a accordé 80.000.

En 1947, nous avons encore proposé la forêt de Haye, pour le même motif, pour un crédit de 312.500 frs - nous craignons que notre appel ne soit pas mieux entendu qu'en 1946. Or, le Fonds Forestier National qui vient d'être créé semble l'avoir été pour toutes les forêts françaises en général et pas plus particulièrement pour les forêts privées ou pour les forêts communales.

C'est pourquoi, dans le cas où notre demande de crédit ordinaire aurait des chances de ne pas être entendue, nous avons l'honneur de solliciter l'octroi, sur le Fonds Forestier National, d'une première tranche de 300.000 frs qui permettrait de reboiser environ 15 ha de blanc étée.

NANCY, le 26 Février 1947

Figure 168 : rapport demandant un financement sur le Fonds forestier national pour le reboisement de 15 ha, 26 février 1947.

Après la défaite de 1870, Nancy devient ville frontière, les militaires s'intéressent au plateau de Haye. Ils y installent quelques équipements. Au début de la Grande Guerre, après la bataille du Grand Couronné, le plateau fut épargné. Lors de la Seconde Guerre mondiale, la forêt n'eut à subir que quelques bombardements lors de la libération de Nancy.

1944, la forêt est coupée en deux par la RN4 Paris-Strasbourg et fait l'objet de deux aménagements. Le secteur nord comprend deux séries aménagées selon la méthode des affectations révocables : une de futaie avec toutes les parcelles où la conversion peut être envisagée et l'autre de restauration.

En 1951 une partie du secteur nord est mise à disposition de l'Otan, l'armée américaine s'installe. Cette occupation exclut la zone incriminée de la gestion forestière comme le dit la révision d'aménagement ci-après.

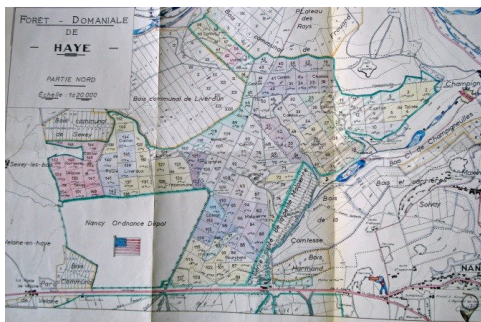
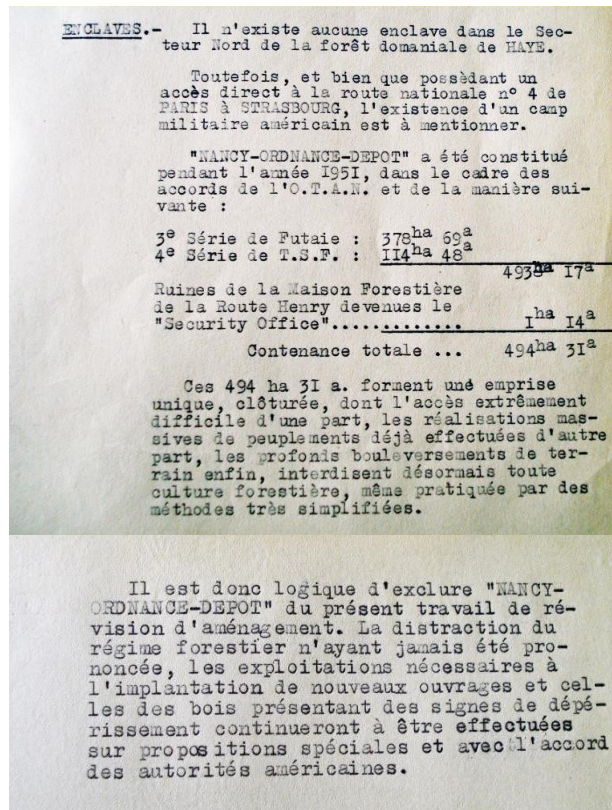


Figure 169 : révision d'aménagement 1944-1973.

En 1967, au départ de l'armée américaine cet espace retourne à la gestion forestière. En 1976, le nouvel aménagement réunit de nouveau l'ensemble de la forêt, partagée en deux séries. Une, de 5 584 ha environ de futaie de production, majoritairement à vocation de hêtres de gros diamètre, mais aussi de chênes et de quelques résineux. L'autre série, de 516 ha environ, divisée en 3 zones : 230 ha en zone de loisirs, 265 ha en zone d'activités et 21 ha en bâtiments de formation et de résidences dédiés à l'ONF.

II – RETROUVONS L'HISTOIRE DU DÉPÔT AMÉRICAIN

II-1 Le contexte

1945, l'Europe est ruinée par la Seconde Guerre mondiale. Dans le même temps les relations entre Américains et Soviétiques se dégradent. C'est le début de la Guerre froide.

Georges Bidault, ministre français des affaires étrangères, demande en mars 1948 à son homologue américain de prévoir « une défense en commun contre un péril qui peut être imminent ». Les négociations qui suivent aboutissent à la signature du Traité de l'Atlantique nord le 4 avril 1949 (également appelé traité de Washington) complété en 1950, par plusieurs accords de défense mutuelle entre les Etats-Unis et des pays européens.

Cette même année voit la reconnaissance de l'Allemagne de l'ouest en tant qu'Etat souverain intégré au dispositif allié et américain en Europe sous la forme d'une « zone avant ». A noter qu'en réaction à l'adhésion de l'Allemagne de l'ouest à l'Otan en 1955, est signé le Pacte de Varsovie le 14 mai 1955.

L'Organisation du Traité de l'Atlantique nord (Otan) voit le jour début 1950 et dans le même temps la décision est prise d'une présence militaire massive de l'armée américaine en Europe⁹⁸.

La France devient une importante base-arrière logistique chargée de ravitailler les forces américaines installées en Allemagne et de les aider à effectuer la première riposte.

⁹⁸ Nota : explosion le 29 août 1949 de la première bombe atomique soviétique et début le 25 juin 1950 de la guerre de Corée.

Des négociations pour la création d'une ligne de communication traversant la France avaient débuté en avril 1947 par les Américains et avaient abouti à un accord secret signé le 16 avril 1948 sur les facilités accordées aux troupes américaines en France et entérinait l'existence de cette ligne de communication.

C'est le 27 janvier 1950 qu'est signé l'accord relatif à l'aide pour la défense mutuelle, et, le 6 novembre, celui sur la ligne de communication de l'*US Army*. Elle est chargée d'assurer le soutien logistique de la 7^e armée américaine stationnée en Allemagne et en Autriche face au *Rideau de fer*. La zone de communication représente une part importante de la contribution américaine à l'Otan. Des dizaines de dépôts sont créés pour l'armée de terre américaine et quatorze bases aériennes. Le nombre des militaires américains en France, avec leurs familles, est en constante progression : un peu plus de 20 000 militaires à la fin de 1952, 61 000 en février 1959.

Conformément aux accords signés en 1950, le coût de construction de la « ligne de communication » est partagé. La France y participe pour 20 % la première année. Les procédures prévues pour la réalisation des installations (les Américains doivent présenter par la voie diplomatique une demande que le ministère des Affaires étrangères transmet au Secrétariat général permanent de la Défense nationale), sont souvent mises à mal par les Américains qui prennent des libertés importantes et se placent au-dessus des lois nationales.

La France détermine l'emplacement exact des installations alliées, le plus souvent à l'écart d'une agglomération pour des raisons de place, de superficie, de bruit (aérodrome), et de facilité de surveillance. Il faut par exemple 400 ha environ pour un aérodrome et 50 ha pour un hôpital ; le dépôt de Toul *Croix-de-Metz* occupe 233 ha, celui situé en forêt de Haye 531 ha.

Pour minimiser les dépenses et les expropriations, la France recherche un maximum de biens domaniaux comme des forêts, des terrains de manœuvre, des aérodromes ou des casernes inutilisés. Les Américains souhaitent cependant se trouver près des agglomérations en raison de la présence des familles et des lieux de détente militaires comme les cinémas qui peuvent leur être réservés en ville, ou privés, boîtes de nuit par exemple.

Les terrains et biens immobiliers, préexistants ou construits spécialement, mis gracieusement à la disposition de l'Armée américaine ou canadienne, restent propriété française et ne pourront donc pas (puisque'ils sont établis sur des terrains appartenant à la France), faire l'objet d'une indemnisation, même pour une valeur résiduelle, au départ de l'armée américaine ou canadienne. Ce point sera source de difficultés en 1966-1967 car les États-Unis souhaiteront une indemnisation. Les installations font l'objet de baux plus ou moins longs et renouvelables, le tout valable dans un premier temps jusqu'à l'échéance du Traité de l'Atlantique nord, en avril 1969. La France est responsable de la sécurité extérieure des installations, et les Américains de la sécurité intérieure et de la garde.

L'entière responsabilité de la construction des installations revient à la France, qui finance par ailleurs, l'achat des terrains lorsque cela est nécessaire et assure l'expropriation et l'indemnisation des propriétaires (sans frais pour les États-Unis et l'Oan). Elle assure la viabilisation (routes et voies diverses, eau, évacuations, électricité) avec le concours de l'Administration des Ponts et Chaussées et éventuellement du Service de l'infrastructure pour les bases aériennes, les Américains et l'Otan financent le reste. Néanmoins c'est la France qui avance les sommes nécessaires (travaux et salaires), puis se fait ultérieurement rembourser. Une fois les terrains acquis, les services français établissent le plan de masse en tenant compte des spécifications de l'Otan et américaines et passent les marchés.

Les personnels du « Service polonais du travail », créé pour organiser l'activité des Polonais réfugiés aux États-Unis, participent à la construction puis à la garde des installations. Ils portent l'uniforme de l'Armée, mais n'ont pas le même statut que les soldats américains.

II-2 L'arrivée des Américains en forêt de Haye

Début 1951, la Mission de liaison contacte la Direction générale des Eaux et Forêts afin d'examiner la mise à disposition de l'autorité américaine, d'un certain nombre de massifs domaniaux pour la création de dépôts de matériel de guerre. La présence d'un couvert forestier est en effet absolument indispensable pour le camouflage du matériel aux vues aériennes. Une fraction importante de la forêt domaniale de Haye est concernée.

La demande est rejetée au double motif d'une part de l'utilisation de cette forêt pour l'instruction des élèves de l'Ecole nationale des Eaux et Forêts et d'autre part de sa fréquentation importante par les Nancéiens du fait de sa proximité de la ville.

En avril 1951, la décision est prise au niveau gouvernemental de mettre à la disposition des Forces alliées dans le cadre de l'Otan, de certaines étendues de forêts domaniales.

Le 19 avril 1951, le contrôleur de la Marine Le Bigot, chef de la Mission de liaison, accompagné du général Young se rendent au cabinet de la Direction générale des Eaux et Forêts afin d'obtenir un nouvel examen du dossier. Ils indiquent que les peuplements seraient presque intégralement respectés. Les assurances formelles données en ce sens permettent d'aboutir à un accord début juillet 1951, sur la mise à la disposition de l'armée américaine d'une superficie provisoirement limitée à 994 ha 50 a de la forêt domaniale de Haye.

A l'initiative de la Mission de liaison américaine de Verdun, une conférence se tient à Nancy le 5 septembre 1951 sur l'occupation d'une partie de la forêt de Haye par les Américains. Sont évoqués : plan de l'emprise divisée en 7 zones dont 3 immédiatement utilisées, voie ferrée reliant l'emprise à Aingeray, adduction d'eau et d'électricité, utilisation des routes et des massifs, gardiennage, sécurité, organisation des coupes et des exploitations, volume des travaux à effectuer et leur répartition entre le Génie et les Travaux publics, indemnités diverses. Cette séance est suivie le lendemain d'une réunion de travail dans les bureaux des Ponts et Chaussées pour examiner les travaux à réaliser.

Le 28 mars 1952, le Secrétariat général permanent de la Défense nationale organise une conférence pour faire le point sur la mise à disposition du commandement américain de forêts domaniales. Un paragraphe est consacré à la forêt de Haye :

« Fin décembre, le Commandement américain a transmis un programme très général de travaux. En ce qui concerne la forêt de Haye, il était indiqué qu'on prévoyait un "clearing" de 200 acres (80 ha 94 a). Des précisions sont demandées à ce sujet. Le Commandement américain précise qu'il ne s'agit que de débroussaillage contre les risques d'incendie et que ce débroussaillage consiste à couper les taillis de 1 m à 1 m 50, sur une surface de 20 mètres autour de chaque installation. Les Eaux-et-Forêts sont d'accord pour ce débroussaillage.

Le Conservateur des Eaux-et-Forêts de la forêt de Haye indique qu'aucune question ne se pose actuellement pour les travaux en forêt de Haye. »

Le 22 octobre 1953, un accord concernant l'utilisation des forêts domaniales par les Forces armées des Etats-Unis est signé par le commandant en chef de l'*US Air Force* en Europe, le chef de la Mission centrale de liaison pour l'assistance aux armées alliées et le commandant général de l'Armée des Etats-Unis, zone de communications Europe.

A noter que cet accord régissant les conditions d'occupation des forêts domaniales (principes généraux sur l'étendue de la concession, sa durée, son entrée en vigueur, les activités autorisées..., modalités d'application concernant les travaux, l'exploitation forestière, la destruction des munitions, les maisons forestières, le droit de chasse, conditions financières et dispositions diverses) intervient plus de 2 ans après l'occupation effective de la forêt de Haye par les Américains.

Début 1954 en application de cet accord un projet de convention prévoit la mise à disposition de l'autorité militaire française des parcelles de la forêt de Haye pour un total de 994 ha 50 a. Le projet

est envisagé avec effet rétroactif au 5 juillet 1951 pour une durée initiale de 5 ans renouvelable par période de 3 ans. Cette convention restera à l'état de projet.

Un état des lieux réalisé le 12 février 1954 par le service forestier, contresigné par le directeur des travaux du Génie militaire de Nancy, fait apparaître une occupation effective de la forêt de Haye pour une superficie de 494 ha 31 a.

Hélas les engagements pris en 1951 ne sont pas tenus : sur la surface effectivement occupée par l'armée américaine, 225 ha ont été complètement mis à nu et le reste, partiellement déboisé, a perdu sa vocation forestière.

La direction générale des Eaux et Forêts souhaite mettre un terme à cette dévastation et adresse le 17 mai 1955, une requête auprès du chef de la Mission centrale de liaison pour l'assistance aux armées alliées afin de limiter la mise à disposition de la forêt à la seule partie réellement occupée et d'épargner ainsi les 500 ha environ non encore utilisés et pour lesquels la remise à l'entière disposition de l'Administration des Eaux et Forêts est réclamée.

Une suite favorable est réservée à cette demande. La modification de l'emprise, ramenée de 994 ha 50 à 501 ha 33, est concrétisée le 10 novembre 1955, dans un procès-verbal de reconnaissance établi conjointement par la 6^e conservation des Eaux et Forêts et la direction des travaux du Génie de Nancy.

II-3 La construction du dépôt

Nancy Ordnance Depot (NOD) est installé dans l'emprise et est activé le 24 septembre 1951. De 1951 à 1967, l'armée américaine procède à la réalisation de routes, bâtiments et équipements divers. Une procédure d'acquisition de terrains privés par le ministère des Armées de 1953 à 1959, va porter la superficie occupée à 523 ha 6 a 3 ca.

L'installation du dépôt se fait dans la plus grande discrétion. Les installations opérationnelles sont privilégiées au cours des premières étapes de sa construction et la disponibilité des installations de soutien s'en trouve retardée. Les premiers occupants du dépôt sont logés dans des tentes au milieu de la forêt et dans la boue. Le matériel est stocké dans des zones ouvertes avec peu ou pas de protection contre les intempéries. Les routes sont non pavées et les différentes activités du dépôt sont souvent effectuées par les personnels dans la boue jusqu'aux chevilles.

L'embranchement ferré est en service à compter du 23 mars 1953. Au cours de l'année 1955, des fournitures sont ré-entreposées dans des installations de stockage permanent, ces installations étant devenues disponibles.

Le témoignage d'un Américain (Doran A. Ditlow) affecté au dépôt d'octobre 1954 à mai 1957 donne une idée des conditions dans lesquelles vivaient les personnels : *« J'ai passé mon premier hiver (54-55) dans un grand entrepôt chauffé avec plusieurs poêles ronds au charbon. Il faisait froid et misérable. Il y avait de la poussière sur tout, y compris les lits superposés. L'idée est venue de couvrir chaque couchette avec un abri installé sur le dessus des couvertures afin de les maintenir propres. L'eau gelait dans la cantine à côté du lit superposé. Les planchers en bois dans les casernes préfabriquées devaient être remplacés par du béton, mais cela n'avait pas pu être fait avant la saison froide. En 1956, nous avons emménagé dans de nouveaux bâtiments de trois niveaux. Ils étaient en béton et il était très agréable de ne plus aller à l'extérieur pour se rendre aux latrines. »*



Figure 170 : poêle rond au charbon.

Les premiers entrepôts de stockage sont achevés à la fin de 1953. Fin 1955, la plupart des équipements sont stockés dans des entrepôts ou hangars ou sont couverts de bâches installées sur des « patins » prêts à être déplacés au fur et mesure de l'achèvement des constructions.

Dans la même période, les routes, les immeubles de bureaux et les installations administratives sont presque terminés. Le centre névralgique du dépôt, un bâtiment de contrôle des stocks, est en cours de construction près de la porte principale. Les machines comptables utilisées pour la gestion automatisée des stocks doivent être déplacées dans ce bâtiment. La construction de trois casernes de 216 hommes, un cinéma et un bowling sont également en cours.

Compte tenu de son lieu de stationnement (Dommartin-les-Toul), c'est le 97^e bataillon américain du Génie qui réalise les différents travaux nécessaires dans le dépôt de Nancy. Pendant huit mois début 1956, il travaille à la construction et à l'aménagement de quatre bâtiments destinés à la restauration du personnel : plomberie, électricité, peinture intérieure et extérieure, aménagement paysager.



C'est aussi au cours de 1956 que l'unité choisit et adopte une devise qui devient officielle : « *No task too great* » (« Rien n'est impossible »).

Figure 171 : écusson de l'unité « *No task too great* ».

La construction d'un vaste hangar (S287), destiné au stockage de chars et à l'entretien de véhicules armés est également réalisée par le 97^e bataillon américain du Génie. Ce bâtiment est terminé fin 1958. En juin 1965, ce même bataillon est appelé pour réparer trois kilomètres de clôture du dépôt qu'il remplace en cinq semaines.

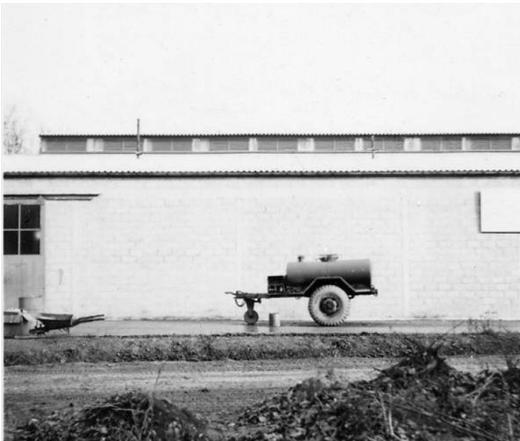




Figure 172 : diverses images de la vie au Nancy ordnance depot, extraites du site usarmygermany.com

Une petite piste en herbe est aménagée le long de la clôture afin de permettre le décollage et l'atterrissage d'avions de liaison type L19. Ces avions sont surtout utilisés pour le transport d'autorités notamment lors d'inspections.



Figure 173 : avion de type L19 de l'armée américaine.

Cette piste ne doit pas être confondue avec celle qui a existé pendant la 2^e Guerre mondiale et qui a notamment servi en 1939-1940, de plate-forme opérationnelle au Groupe de chasse III/I.



Figure 174 : plate-forme opérationnelle de 1940, et emplacement actuel (route).

La désignation officielle de « *Nancy Ordnance Dépôt* » a été changée le 1^{er} novembre 1956, pour devenir « *Dépôt d'artillerie d'armée américaine Nancy* » puis le 12 juin 1958, « *Général d'armée américaine dépôt Nancy* » et enfin le 1^{er} novembre 1958, « *Nancy General Depot* ». Le 1^{er} mai 1960, le Dépôt général de Toul fusionne avec *Nancy General Depot* qui voit ainsi sa mission se renforcer. Trois mois plus tard, le 1^{er} août 1960, les missions du Dépôt Général Metz sont également transférées à *Nancy General Depot*. Metz devient un site de stockage.

Plusieurs dépôts sont rattachés à cette époque à *Nancy General Depot* : *Toul Activite Depot*, *Chalons Activite Depot*, avec son satellite *Sommesous Activite*, *Chenevieres Activite Depot* et *Fresnes St Mames*.

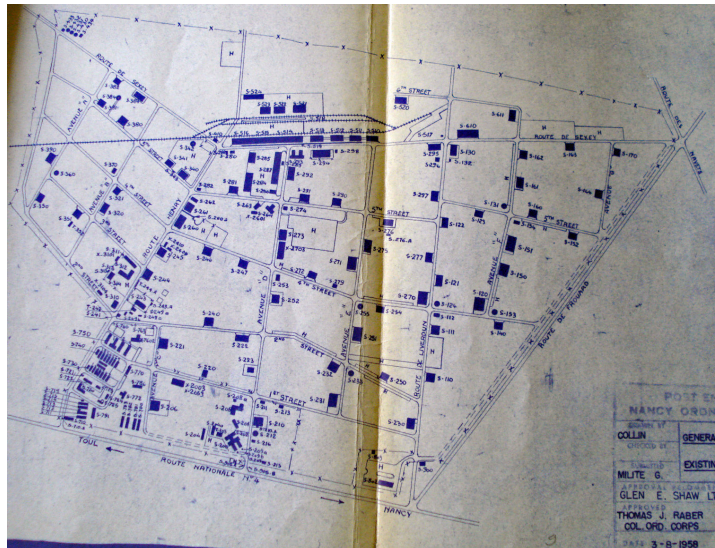


Figure 175 : plan du Nancy General Depot.

A la date du 1^{er} septembre 1965, il semblerait que 23 installations lui soient rattachées. *Nancy General Depot* serait ainsi devenu le plus important dépôt américain d'Europe. A noter sa devise : « *Be Ready to Maintain, Fuel and Fight !* » (Toujours prêt, maintenir, ravitailler, combattre !).

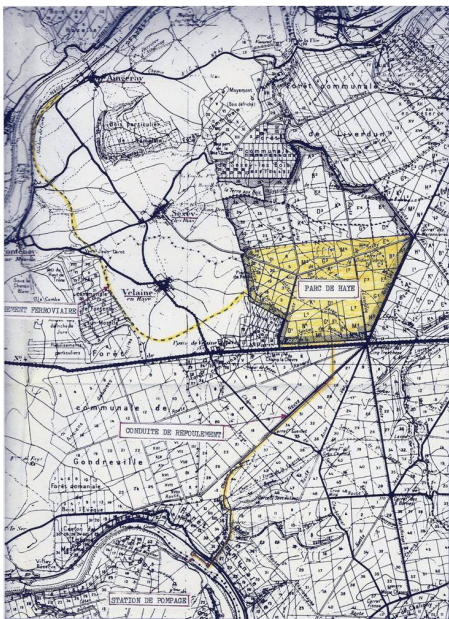


Figure 176 : conduite d'eau (6 km) depuis la Moselle à travers le massif forestier. Voie ferrée (9 km) jusqu'à Aingeray pour la jonction avec la ligne Paris/Nancy.



Figure 177 : vue aérienne du dépôt en 1955. En haut, le TSF sans le taillis, plus bas, les déboisements.

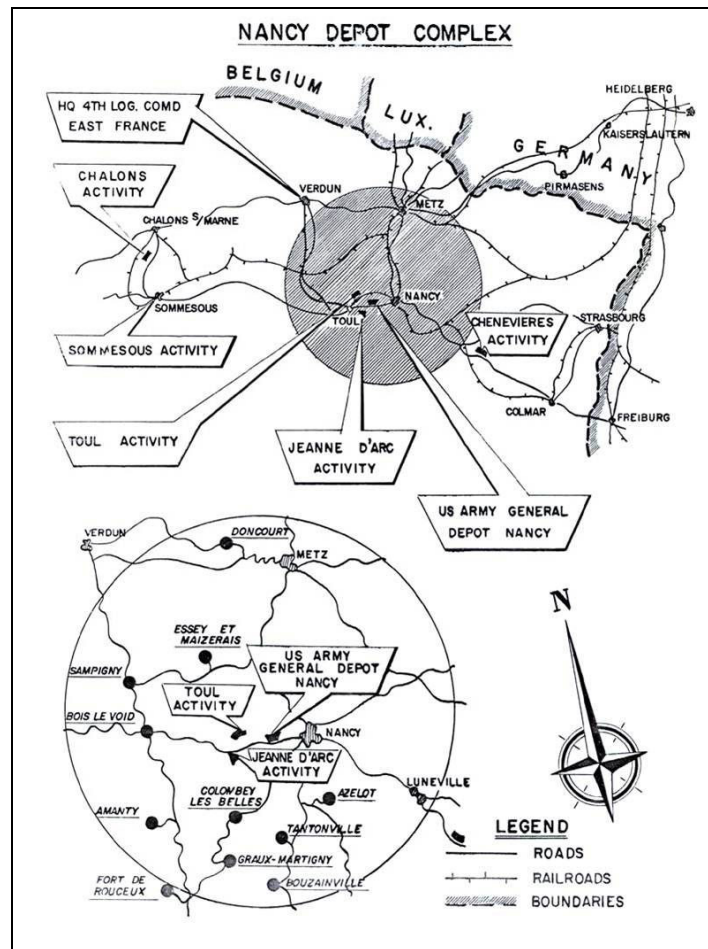


Figure 178 : rattachement de divers dépôts au Nancy depot complex.

II-4 La vie sur le dépôt

Le dépôt a été occupé par la 109^e *ordnance company* arrivée en 1951 (a travaillé sous tente en attendant l'aménagement du dépôt). La 80^e *ordnance company* est venue la renforcer en 1953. Est venu s'y ajouter le 651^e bataillon de transport chargé des déplacements (VL, PL, bus), de l'entretien et du dépannage de tous les véhicules. L'ensemble est devenu le 783^e *US Army General Ordnance Depot*.

Ordnance désigne tout ce qui est nécessaire au combat : vivres, munitions, armes, véhicules et pièces de rechange.

Un certain nombre de bâtiments sur le dépôt sont restés vides en prévision d'un accueil des troupes stationnées en Allemagne en cas de repli.



Figure 179 : des bus américains desservent le dépôt.

Les personnels affectés sur le dépôt bénéficient d'une formation professionnelle continue, comme en témoigne le certificat de formation ci-contre :

« *Certificat de formation*

Il est certifié que M... a suivi avec succès le cours "introduction à la supervision" ... »



Figure 180 : certificat de formation de l'armée américaine.

Nancy General Depot est retenu par les instances militaires américaines pour être installation pilote afin de mettre en application les nouvelles méthodes de rendement et d'amélioration du travail. Le dépôt est en effet l'un des plus importants de France et par conséquent l'un des plus importants fournisseurs de la VII^e armée stationnée en Allemagne. Huit employés de différents services du dépôt ont été sélectionnés et détachés en Allemagne pour y suivre un cours spécifique sur l'organisation scientifique du travail (voir fig. 181).

NANCY INSTALLATION PILOTE

Le Département de l'Armée a décidé que Nancy General Depot serait l'installation pilote pour mettre en application les nouvelles méthodes de rendement et d'amélioration du travail.

Le choix du Département de l'Armée s'est porté sur le dépôt de Nancy, celui-ci étant un des plus importants de France et, par conséquent, l'un des plus importants fournisseurs de la 7^{ème} Armée stationnée en Allemagne.

Pour mettre ces nouvelles méthodes en application, huit employés appartenant à différents services de Nancy General Depot avaient été sélectionnés et détachés en Allemagne pour y suivre un cours spécial sur l'organisation scientifique du travail.

Ce cours d'une durée de 8 semaines a été suivi par MM. Adamski, Boffin et Kauffmann, tous trois du Post Engineer, MM. Métas et Fernandez du Service Storage, M. Lavergne de la Division Maintenance, M. Munier du Comptroller ainsi que M. Bégin responsable de la mise en

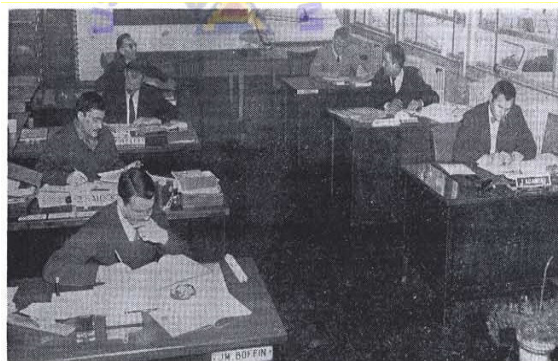
application de ce projet à Nancy General Depot.

Ce programme concerne le rendement du travail dans les opérations. La coordination entre les différents services. Les techniques de simplification de travail seront appliquées et des normes de travail seront établies pour chaque poste de travail.

Un certificat de fin de cours a été remis aux élèves de Nancy General Depot le 11 Décembre 1964. La section a été dénommée « Management Engineering Office ».

Son chef est M. Bégin. Ces employés, parfaitement qualifiés, ont commencé leur travail au dépôt de Toul où ils mettent en application les méthodes enseignées en Allemagne. Ils observent la méthode actuelle de travail, chronométrent le temps nécessaire pour effectuer le travail, s'entretiennent avec les superviseurs et le personnel afin d'établir un moyen plus rationnel pour le réaliser en tenant compte du rendement, de la simplification et de la sécurité.

Annie VION



La personnel du « Management Engineering Office ». Ce sont ces employés qui vont mettre en application les nouvelles méthodes de rendement et d'amélioration du travail

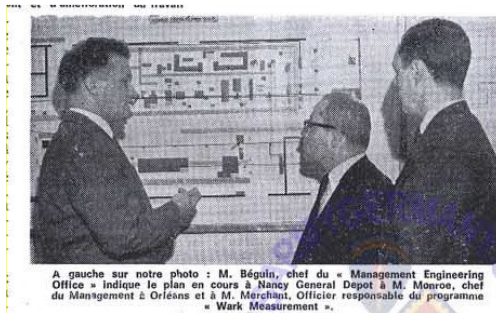


Figure 181 : article paru en avril 1965 dans « Panorama des bases de l'Est ».



M. Metas, à l'aide du chronomètre, calcule le temps passé par un groupe de soldats pour décharger un wagon.

II-5 Les relations « Américains – population française »

Les installations américaines se caractérisent par leur gigantisme et leur modernité. Les flux d'automobiles et de camions sont importants. Chaque site dispose d'importantes infrastructures : parc de *mobile home* pour les familles, magasins coopératifs (PX), théâtre, cinéma, installations sportives... Les Français sont fascinés par le mode de vie des Américains. Des lotissements sont construits à destination des familles. Les logements répondent à un cahier des charges très strict : superficie égale ou supérieure à 80 m², prises électriques, placards, réfrigérateur, cuisinière à gaz ou électrique, salle de bains avec baignoire, douche, lavabo, armoire à pharmacie...

La population américaine vit à l'écart de la population française.

De plus en plus nombreux à être affectés en France, les Américains voient leur popularité se ternir dans un contexte général qui leur est peu favorable. La population française se plaint de leur comportement. Ils se bagarrent aux abords des débits de boisson qu'ils fréquentent assidûment... Ils sont impliqués dans de nombreux accidents de la circulation... Ils sont également accusés de développer la prostitution et d'abuser des femmes... Ils se livrent au trafic de l'essence, de la drogue...

La réalité est plus mesurée, comme en témoignent les documents ci-dessous.

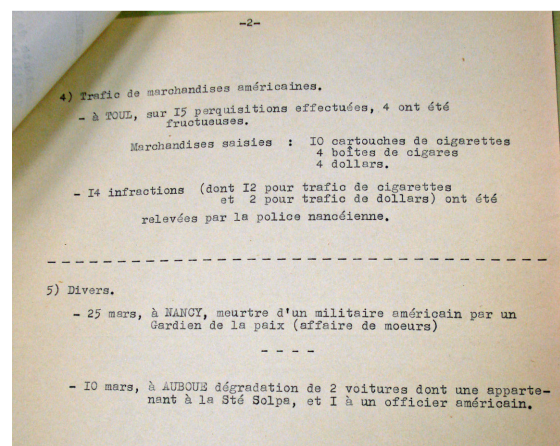
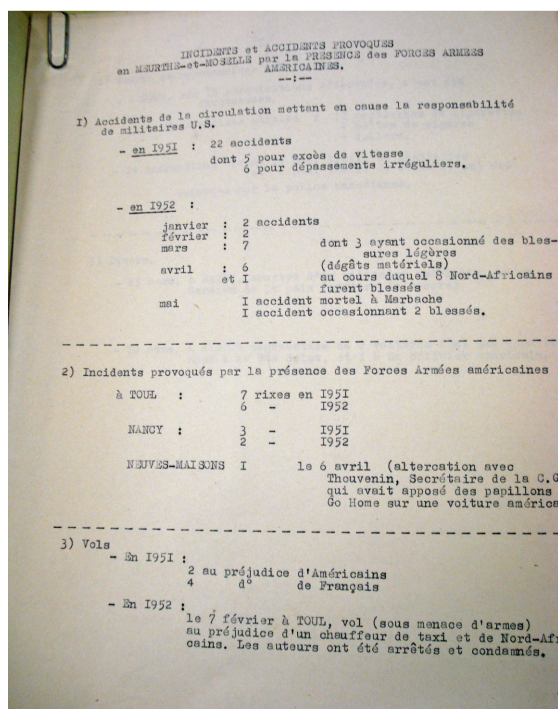


Figure 182 : « liste d'incidents et accidents provoqués en Meurthe-et-Moselle par la présence des forces armées américaines ».

Les Français employés par les Américains semblent satisfaits de leurs conditions de travail. L'expression « *travailler aux Américains* » (expression similaire à « *travailler à la SNCF ou à la mine* ») est souvent utilisée avec une connotation positive.



Figure 183 : stèle érigée à la mémoire de JF Kennedy sur le Campus ONF.

La stèle érigée à la mémoire de JF Kennedy atteste de la sympathie au peuple américain et plus particulièrement aux personnels américains du dépôt de Nancy. Cette stèle inaugurée le 20 novembre 1964, aurait été financée à l'aide d'une souscription organisée par le personnel français de *Nancy General Depot*.

Les salariés français sont appréciés des Américains, qui reconnaissent la qualité du travail fourni :



Figure 184 : lettre de félicitations en forme de certificat.

« Félicitations pour des performances supérieures maintenues en tant qu'assistant libraire dans les bureaux des services spéciaux. La performance exemplaire et l'intérêt marqué dans l'accomplissement de ses missions font honneur à Mme X ainsi qu'au service tout entier. »

Les relations avec les élus sont bonnes comme en témoigne la remise de la médaille d'argent de la ville de Nancy par le docteur Weber, député maire de Nancy, au général Anderson, commandant en chef de la Zone de communications de l'Armée américaine en France, à l'occasion de son départ.

Le Général ANDERSON reçoit la médaille d'argent de la ville de Nancy

Le Général Anderson, Commandant en Chef de la Zone de communications de l'Armée américaine en France, accompagné de Mme Anderson, du Capitaine Eastwood, Aide de Camp ; par le Colonel Tonetti, Commandant le Nancy General Depot et par plusieurs officiers supérieurs, était accueilli le 4 mars à l'hôtel de ville de Nancy par le Docteur Weber, Député Maire de Nancy, entouré de M. Monal, premier Adjoint et du Colonel Giorgi, Conseiller Municipal et Conseiller aux Relations Publiques à Nancy General Depot.

Le Général Anderson devant bientôt quitter ses fonctions, la Municipalité de Nancy avait tenu à lui remettre la médaille d'argent de la ville en vue de lui témoigner sa reconnaissance pour avoir contribué à maintenir les dépôts américains dans l'Est de la France.

Dans le salon carré de l'hôtel de ville étaient réunis : M. Longeaux, Préfet de Meurthe-et-Moselle ; les députés Jacson et Piquot ; le Sénateur de Pomery, les conseillers généraux ; les généraux Simon, Commandant le 1er Corps d'Armée, Venin, Commandant la Subdivision ; M. Gregory Chef de FA FLO II, son adjoint M. Francis White ; le Colonel Szewalski, Vice-Président de l'Association du 8 novembre 1942 ; Monsieur le Premier Président de la Cour d'Appel et diverses autres personnalités.

Le Colonel Giorgi, Conseiller aux Relations Publiques, rappela que le Général Anderson avait accompagné le 3 novembre 1963 le Général Lemnitzer, Commandant Suprême des Forces Alliées en Europe, quand il avait reçu en cet hôtel de ville le diplôme de citoyen d'honneur de la ville.

Le Docteur Weber exalta l'amitié des deux peuples et souligna que la Lorraine abritait 37.000 tombes américaines.

« Les souvenirs des mêmes combats, des mêmes victoires, de la libération de Nancy par l'armée Patton, ordonne à la raison et au cœur de maintenir et de renforcer l'amitié entre les deux nations. »

Le Docteur Weber remit ensuite la médaille d'argent de la ville de Nancy au Général. Puis il remit une gerbe de fleurs à Mme Anderson.

En termes émus, le Général rappela qu'en 1944 il avait participé au ravitaillement de la Première Armée Française et de la Cinquième Armée américaine qui se trouvaient à ce moment-là au sud de Nancy. Le Général avait fait la connaissance de notre ville en 1951 lors de l'établissement des dépôts de Toul et Nancy.

Un banquet préparé à l'intention du Général et de son épouse dans le grand salon de l'hôtel de ville clôtura les cérémonies.

A. VION.

Article extrait de Panorama des bases de l'Est d'avril 1965



De gauche à droite : le Général Simon, Commandant le 1^{er} Corps d'Armée, M. Longeaux, Préfet de la Meurthe-et-Moselle, M. le Docteur Weber, Député-maire de la ville de Nancy, le Général Anderson, Commandant la ligne de Communications, le Colonel Giorgi, Conseiller aux Relations Publiques à Nancy General Depot.

Figure 185 : remise de la médaille d'argent de la ville de Nancy au général Anderson.

II-6 Les relations « Armée américaine – service forestier »

Dès l'installation des forces américaines, l'accès à l'enceinte de la base n'est pas facile. Le 25 septembre 1951, l'officier de liaison français demande la liste des personnels des Eaux et Forêts que le service obligera à circuler dans l'emprise américaine. Ces laissez-passer sont trilingues à cause de la compagnie de gardes civils polonais (voir ANNEXE 1).

La convention d'occupation de 1952 prévoit que « les exploitations pourront se continuer dans l'avenir conformément au plan d'aménagement » mais « les exploitants devront se plier à toutes les restrictions de quelque nature que ce soit. » Ce qui ne facilite pas l'application du régime forestier ni le respect des procédures habituelles en matière de ventes de bois.

La construction des bâtiments en est un exemple, lorsque qu'il s'agit d'abattre les arbres sur les emprises. Un rapport du 27 octobre 1952, de l'ingénieur principal à Nancy, permet de comprendre les difficultés. Elles sont liées aux nombreuses parties prenantes : en sus des forestiers et des Américains, s'ajoutent l'administration des Ponts et Chaussées qui a rédigé le contrat passé avec une entreprise du bâtiment, l'entreprise elle-même qui dispose seulement d'un délai de 150 jours pour effectuer les travaux, les acheteurs de bois locaux à qui une cession, de 1 200 m³ de bois d'industrie et 6 000 stères de bois de chauffage, a été autorisée et « *le millier d'ouvriers qui disposent de camions et qui n'ont qu'un désir : celui de frauder (sic)* ». Devant les contraintes de temps, l'entreprise procède à l'abattage des arbres au bulldozer et à leur mise en andains, en période de séve...

En conséquence, la gestion forestière cède le pas à de la gestion au coup par coup : exploitation de chablis et bois déperissants ou abattage d'arbres pour permettre la construction d'installations à la demande des militaires.

Quelques anecdotes ont également « pimenté » ces relations (voir ANNEXES 2 À 5).

III – LE DÉPART DES AMÉRICAINS DE LA FORÊT DE HAYE

Le 25 mai 1959, le président Charles De Gaulle s'oppose au stockage d'engins nucléaires américains en France. En octobre 1961, il refuse l'augmentation des effectifs de l'armée américaine réclamée par le gouvernement américain. En novembre 1963, il refuse également le déploiement en France des forces aériennes de l'Otan en cas d'alerte.

Le 9 septembre 1965, il précise que la France ne participera plus à l'intégration atlantique à l'expiration du traité de Washington en 1969 (conclu pour 20 ans). Le 21 février 1966, il annonce le retrait de la France du commandement intégré de l'OTAN et en informe le président Johnson le 7 mars : « *La France se propose de recouvrir sur son territoire l'entier exercice de sa souveraineté, actuellement entamé par la présence permanente d'éléments militaires alliés ou par l'utilisation habituelle qui est faite de son ciel, de cesser sa participation aux commandements intégrés et de ne plus mettre de forces à la disposition de l'Otan* ». « ... [La France] est disposée à s'entendre avec [ses alliés] quant aux facilités militaires à s'accorder mutuellement dans le cas d'un conflit où elle s'engagerait à leurs côtés... [La France] croit devoir, pour son compte, modifier la forme de l'alliance sans en altérer le fond ». C'est ainsi que des accords signés en 1967 permettent à la France de coopérer avec l'Otan tout en conservant son autonomie.

Les forces américaines et canadiennes ainsi que les Etats-majors alliés doivent quitter la France avant le 1^{er} avril 1967.

A noter qu'avant la décision présidentielle de février 1966, les Américains envisageaient de réduire leurs effectifs. Dans son édition du 6 janvier 1966, le journal « *Le Lorrain* » donne quelques informations sur ces réductions. Par exemple, *Nancy General Depot* devait perdre 15% de ses emplois.

Le 27 mars 1966 les Américains organisent les opérations d'évacuation des installations et de repositionnement de leurs forces en Europe (opération Freloc). Environ 27 000 militaires et leur famille doivent être transférés.

Les Français employés sur les sites américains sont très inquiets sur leur devenir. La Lorraine perd 3 750 emplois en Meurthe-et-Moselle, 3 046 en Meuse, 550 en Moselle et 235 en Haute-Marne. Les élus font écho à ces vives inquiétudes et interviennent au plus haut niveau à la recherche d'une solution. La séance de débats parlementaires du 22 juin 1966 résume parfaitement la situation (extraits joints en ANNEXE 6).



Figure 186 : manifestations à l'occasion du départ des bases Otan (article de journal).

Les personnels civils employés dans les installations alliées en France sont régis par un statut particulier qui reprend, en les adaptant au caractère spécial des établissements militaires, les dispositions du droit du travail applicables dans le secteur privé. Le ministre des Armées exerce, par l'intermédiaire du service de l'intendance, la gestion de ces personnels au bénéfice et pour le compte des utilisateurs alliés.

Les contrats de travail souscrits par ces personnels sont néanmoins des contrats de droit privé soumis aux règles du droit commun. Leur régime est complètement indépendant de celui des personnels des Armées fonctionnaires civils ou ouvriers.

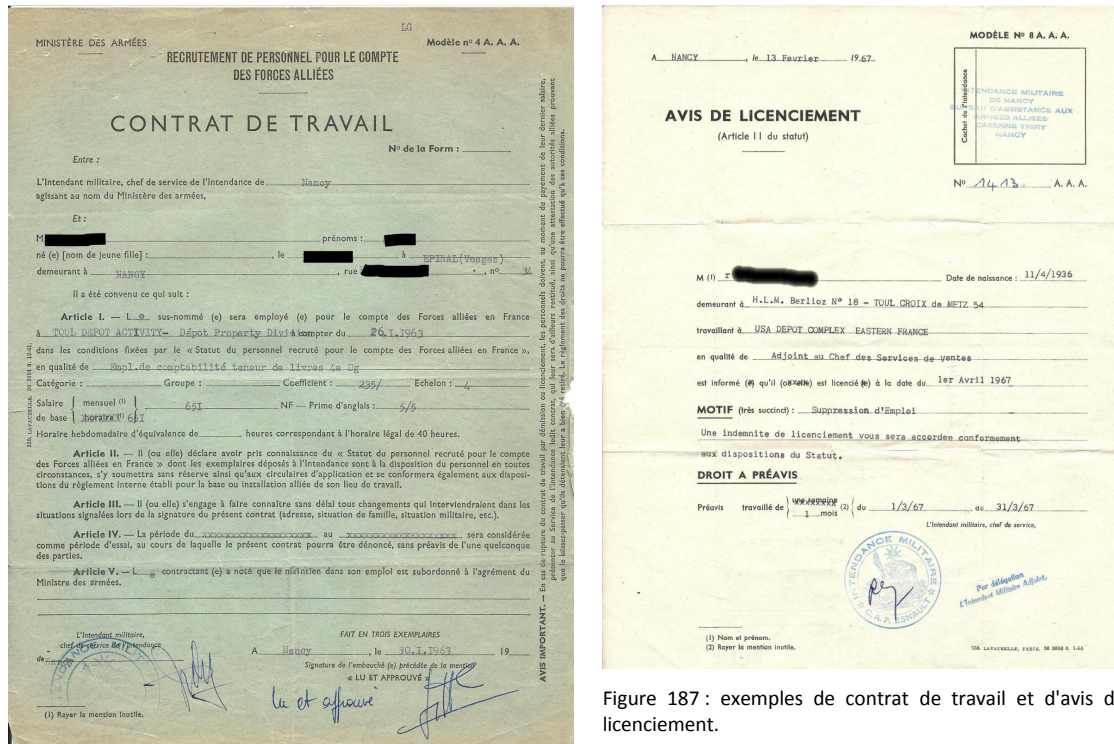


Figure 187 : exemples de contrat de travail et d'avis de licenciement.

Les Américains doivent fermer et rendre à la France toutes les installations qu'ils occupent. Des négociations sont engagées sur la valeur résiduelle éventuellement à verser par la France pour celles payées avec leurs deniers et non emportées dans l'évacuation. Les sommes demandées sont considérables et non acceptées par la France.

Le 97^e bataillon américain du Génie est de retour dans le camp américain de Nancy. Il s'agit cette fois de détruire ou de démonter des bâtiments. Une trentaine d'hommes ont travaillé à cette tâche. Ils ont démonté plusieurs bâtiments du 9 juillet à la période de Noël 1966.

En mars 1967, la bannière étoilée est descendue et soigneusement pliée au Nancy General Depot, c'est le départ.



Figure 188 : les Américains à l'heure du départ, cérémonie des couleurs.



Les installations, établissements militaires, sont dévolues au ministère des Armées. Une mission spéciale, placée auprès du Premier ministre, George Pompidou, doit décider de la destination de celles non reprises par les Armées et remises aux Domaines. C'est le cas de *Nancy General Depot*.

Le 6 janvier 1967, le Premier ministre décide de remettre *Nancy General Depot* à l'ONF après son évacuation par les troupes américaines, sous réserve de mise à la disposition des preneurs intéressés, de terrains et équipements nécessaires à la réalisation de projets d'intérêt régional ou local.

Le 30 novembre 1967, l'ensemble est remis par les autorités américaines aux autorités militaires françaises et l'ONF en prend possession. La dénomination « Parc de Haye » est adoptée. Le 28 octobre 1968, les terrains, la totalité de l'emprise et les installations existantes font l'objet d'un procès-verbal de remise et de constatation.

IV – LA CREATION DU CENTRE DE FORMATION DE L'ONF

Plusieurs établissements publics ont formulé une demande pour utiliser tout ou partie des installations : université de Nancy, lycée technique de Toul, ASNL⁹⁹, colonies de vacances...

Le 19 février 1968, le directeur général de l'ONF propose au ministre de l'Agriculture de diviser le dépôt en plusieurs zones :

- une zone affectée à l'Education nationale de 50 ha environ ;
- une zone à vocation commerciale de 280 ha environ comprenant une voie ferrée, des quais, de grandes aires bétonnées et de nombreux bâtiments (gérés par l'ONF sous forme de concession) ;
- une zone réservée à l'ONF, quelques hectares au sud comprenant des logements et des salles de réunion ;
- une zone de loisirs sur le surplus, pour laquelle l'ONF étudie un avant projet d'aménagement.

Par la suite l'Education nationale renonce à son projet.

Le 13 mars 1969, le directeur général de l'ONF visite le Parc de Haye. A cette occasion il prend la décision de mettre une partie des bâtiments à la disposition de la formation professionnelle.

⁹⁹ Association sportive Nancy-Lorraine.



Figure 189 : le centre de formation de l'Office national des forêts en 1970.

Au mois de juillet, un technicien est chargé des travaux de rénovation. Le premier directeur s'installe sur le site en 1970, suivi d'un technicien forestier supérieur et de deux personnels administratifs.

Le 19 mai 1970, le centre de formation accueille une première promotion de jeunes chefs de district issus du concours 1969.

Le directeur général inaugure le centre de formation le 29 juin 1970.



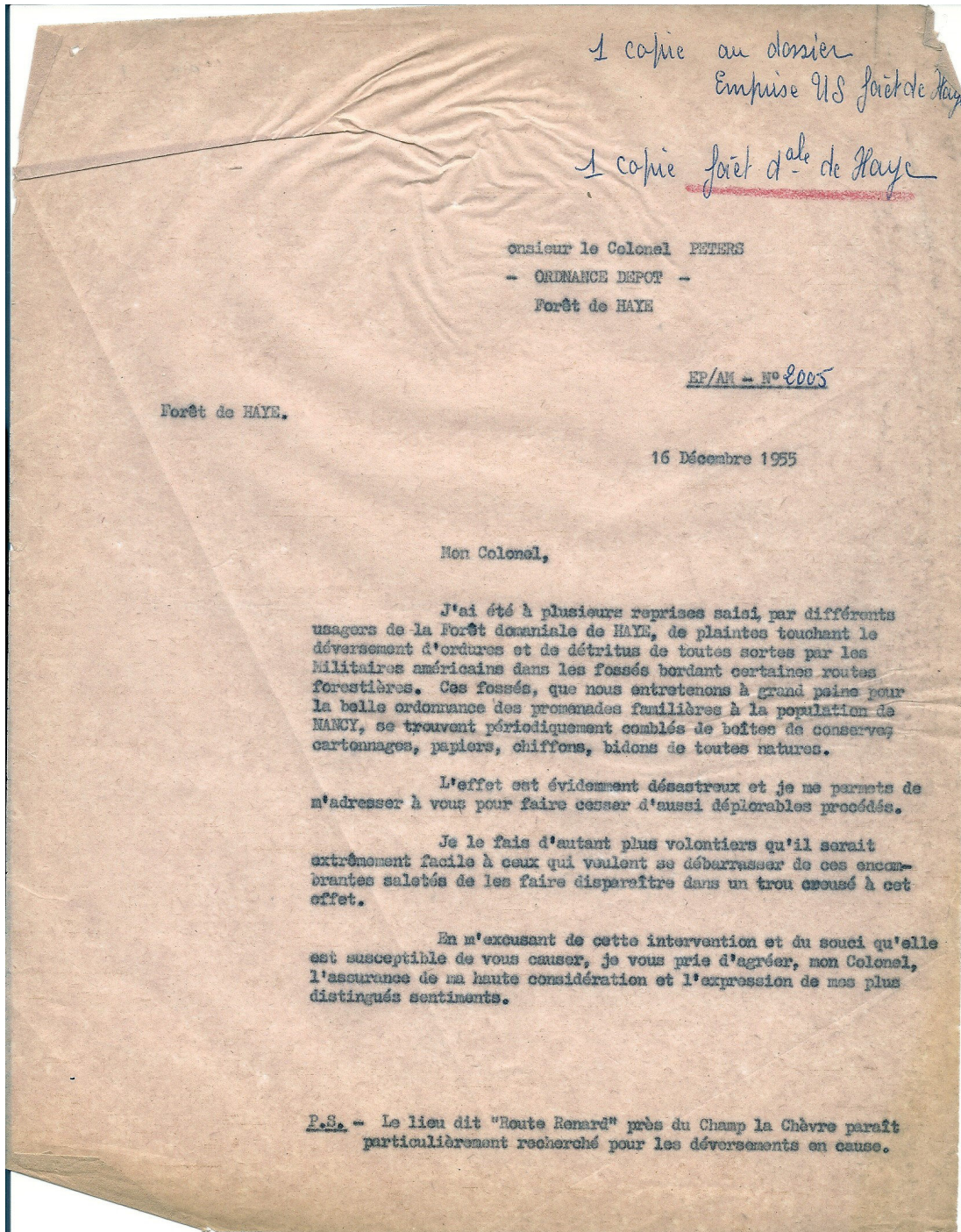
La construction du centre se poursuit, la formation professionnelle évolue... C'est une autre histoire !



Yves Mathieu et Odette Dumon
Campus ONF

ANNEXE 2

Les relations « Armée américaine et service forestier »



ANNEXE 3

Les relations « Armée américaine et service forestier »

[REDACTED] xx

Personnelle

Monsieur le Colonel Thomas J. R A B E R
Commandant N. O. D. Forêt domaniale de HAYE
Boite Postale 545 NANCY

7 Juin 1958

Mon Colonel,

Mon gendre, [REDACTED], [REDACTED] Agent d'Achats 1er deg. auprès de vos services, m'a montré hier soir, avec beaucoup d'amertume et un peu de découragement, le papier que je vous communique.

Il s'agit d'une décision le sanctionnant pour "violation des réglemens de vitesse", par mise à pied de cinq jours.

J'ignore si le contrat de M. [REDACTED] prévoit qu'il doive conduire seul, en ville, des véhicules lourds, mais je sais que le jour de l'"incident" il était effectivement seul à bord d'un tel engin et, de plus, assez sérieusement souffrant.

M. [REDACTED], ma fille et leurs deux enfants habitant chez moi, je suis le témoin journalier de sa ponctualité avec laquelle il se rend à son travail, et je suis sûr qu'il assure sa mission avec conscience et honnêteté.

C'est pourquoi, mon Colonel, je me suis permis de vous exprimer mon étonnement d'une sévérité aussi extrême qui touche durement un jeune ménage plein de courage et;...d'illusions.

Si mon intervention vous paraît inopportune, veuillez bien me la pardonner.

Agréé, je vous prie, mon Colonel, l'assurance de ma haute considération.

1.97.

[Signature]

[REDACTED]

ANNEXE 4

Les relations « Armée américaine et service forestier »

US ARMY ORDNANCE DEPOT, NANCY
NANCY (M.-&M.) FRANCE
OFFICE OF THE COMMANDING OFFICER

24 Juin 1958

Colonel [REDACTED]
Conservateur des Eaux-&-Forets
6, Rue Godron
NANCY (M & M)

Mon Colonel,

Comme suite a votre lettre attirant mon attention sur la sanction prise a l'encontre de votre gendre, Monsieur [REDACTED], j'ai l'honneur de vous faire connaitre que la mise a pied dont il a ete l'objet sanctionne une faute commise en qualite de chauffeur, fonction accessoire dans son cas, mais qui doit etre neanmoins severement punie en raison des dangers qu'elle comporte. Comme vous l'avez constate, Monsieur [REDACTED] avait deja fait l'objet d'un avertissement pour une faute de conduite le 5 Mai.

Je regrette d'avoir eu a prendre une telle sanction, mais je pense que cette mise a pied lui sera par ailleurs profitable en ce sens qu'elle lui fait remarquer les dangers que represente pour sa propre vie, un exces de vitesse.

Il est d'autre part essentiel que les vehicules americains circulant en ville respectent scrupuleusement le code de la route francais et que soient ainsi evitees des observations desobligeantes de la part de la population.

Je vous remercie d'avoir attire mon attention sur le cas de Monsieur [REDACTED] et j'espere que ceci ne le decouragera pas et qu'il restera a notre service.

Je vous prie de croire, Mon Colonel, a l'assurance de ma haute consideration.



THOMAS J. RABIER
Commandant du Depot

ANNEXE 5

Les relations « Armée américaine et service forestier »

Monsieur Le Colonel PEETERS, Commandant
NANCY ORDONANCE DEPOT
A.P.O. 204 U.S. ARMY
- aux bons soins de Monsieur WAIRIN -
EP/MI - N° 1568

Forêt domaniale de HAYE - Emprise U.S.

2 Octobre 1956.

Mon Colonel,

Mon Personnel m'a rendu compte du contact pris le 26 Septembre dernier avec la Direction des travaux de N.O.D. aux fins de se mettre d'accord sur les modalités d'exploitation par les troupes américaines des carrières de la route Henry situées hors du camp.

Il a été précisé :

- 1 - que la poursuite des extractions était, selon P.V. du 1er Février 1956, subordonnée à règlement trimestriel de la valeur des produits soit en argent, soit en travaux ;
- 2 - que l'extension de l'emprise, demandée le 14 Septembre 1956 par l'intermédiaire de la Mission de liaison de VERDUN, devait avant tout faire l'objet d'un arpentage des deux carrières permettant de calculer le cube sorti et à sortir, et d'effectuer l'exploitation des arbres gênants.

-A l'occasion de ce travail d'arpentage que mon Personnel était disposé à entreprendre l'après-midi même, un incident a surgi avec le poste de garde de la porte 8, qui, s'opposant au passage des forestiers, a rendu le travail impossible.

Une telle attitude est loin d'être conforme au modus vivendi que vous avez bien voulu accepter envers mon Personnel, elle est également bien peu compatible avec l'exécution convenable de la mission de ce dernier auprès des Services américains.

ANNEXE 6

Extrait du Journal Officiel du 23 juin 1966
DÉBATS PARLEMENTAIRES - SECONDE SESSION ORDINAIRE DE 1965-1966
Séance du mercredi 22 Juin 1966.

PROBLÈMES SOCIAUX SOULEVÉS PAR LE TRANSFERT DES BASES AMÉRICAINES

M. le président. Les neuf questions suivantes, adressées à MM. les ministres des Affaires sociales et des Armées, et relatives aux problèmes sociaux soulevés par le transfert des bases américaines, ont été jointes par décision de la conférence des présidents:

.....

M. Weber attire l'attention de M. le ministre des Affaires sociales sur l'évolution inquiétante du potentiel économique de la Lorraine, sur la dégradation du moral et de la psychologie des populations et sur l'exploitation massive qui en est faite. Il lui rappelle les préoccupations bien connues qui résultent du monolithisme de son industrie et qui touchent principalement les mineurs et les ouvriers de la sidérurgie. Il souligne qu'à ces préoccupations s'ajoutent maintenant celles qui sont constituées par l'éventualité de fermeture de camps et dépôts américains qui emploient dans la région de Nancy et de Toul une main-d'œuvre d'environ 3 500 personnes. Ces problèmes délicats sur les plans économique, humain et social réclament des solutions urgentes en faveur d'une population dont les traditions de fidélité, d'attachement et de travail sont connues et dont le seul désir est de pouvoir continuer à participer à des activités profitables au pays tout entier. Il lui demande s'il compte envisager toutes les mesures propres à redonner confiance en l'avenir et sécurité dans le travail à ces populations et en particulier :

1- d'accélérer les réalisations d'infrastructure et d'équipement (autoroutes, voies fluviales, établissements de formation technique, facilités d'implantation d'industries, etc.) ;

2- prévoir des dispositions tendant à éviter que la fermeture éventuelle des camps américains ne vienne à s'effectuer sans qu'aient été mises en place des activités de reconversion susceptibles d'absorber la main-d'œuvre locale.

.....

La parole est à M. le ministre des Armées.

M. Pierre Messmer, ministre des Armées. Il est dès l'abord indispensable de préciser que les personnels civils employés dans les bases et dans les installations alliées en France sont régis par un statut particulier qui reprend, en les adaptant au caractère spécial des établissements militaires, les dispositions du droit du travail applicables dans le secteur privé.

Il est vrai qu'aux termes de ce statut qui résulte de l'arrêté interministériel du 15 janvier 1960, le ministre des Armées exerce, par l'intermédiaire du service de l'intendance, la gestion de ces personnels au bénéfice et pour le compte des utilisateurs alliés. Mais les contrats de travail souscrits par ces personnels sont des contrats de droit privé soumis aux règles du droit commun. En conséquence, la situation juridique des personnels français employés sur les bases et les installations alliées en France est à tous égards, différente de celle des personnels civils des armées, qu'ils soient fonctionnaires ou ouvriers des armées.

Néanmoins, le Gouvernement est décidé à suivre de très près la situation de ces personnels des bases et installations alliées et à tout mettre en œuvre pour que leur réemploi soit assuré dans les meilleures conditions. Il convient de rappeler que de nombreux licenciements ont déjà été pratiqués par les autorités alliées au cours des dernières années.

En effet, l'effectif des personnels à statut local qui était de 12 000 au 1er janvier 1954 s'est trouvé porté à 31 000 au 1er janvier 1957, point culminant de l'évolution. Cet effectif s'est réduit chaque année à partir de cette date et la déflation a été telle que 17 900 personnels civils seulement sont en service à l'heure actuelle sur les bases et installations alliées en France.

Je peux préciser que depuis le 1^{er} octobre 1963 - c'est-à-dire depuis moins de trois ans - 8 000 licenciements sont intervenus. Or les services français intéressés - qu'il s'agisse de la direction de Liaison, de la direction de la Main-d'œuvre du ministère du Travail ou du service de l'Intendance au ministère des Armées - ont pris des mesures pour faciliter la reconversion des personnels licenciés. Ces mesures comportaient notamment une campagne de collecte d'offres d'emplois, l'accentuation des efforts de prospection - affichages dans les installations, insertions dans les journaux, prises de contact avec les représentants d'entreprises privées - et la mise en œuvre

accélérée de procédures permettant aux intéressés qui le demandaient d'entrer dans les centres de formation professionnelle ou de bénéficier des allocations de chômage.

En effet, dans l'attente de leur réemploi dans le secteur privé, les personnels licenciés se sont fait inscrire au service de la main-d'œuvre le plus proche de leur domicile ou à la mairie de leur résidence. Cette inscription a permis de faciliter la recherche d'un emploi, d'assurer la conservation des droits en matière de prestations de sécurité sociale et d'allocations familiales, d'obtenir le bénéfice des allocations spéciales versées par les associations pour l'emploi dans l'industrie et le commerce, de percevoir, le cas échéant, l'aide aux travailleurs sans emploi et de se faire admettre dans un centre de formation professionnelle pour adultes.

Des facilités financières sous forme de bons de transport gratuits et d'allocations d'un mois de chômage ont été accordées aux demandeurs d'emploi placés par les services de main-d'œuvre à plus de cinquante kilomètres de leur résidence. Les demandeurs d'emploi placés avec l'agrément des mêmes services dans un département autre que celui où ils résident ont pu bénéficier des indemnités de transfert de domicile instituées par le décret du 6 décembre 1954.

L'intervention de l'Etat a essentiellement porté sur les allocations de chômage, les allocations spéciales de l'Assedic et la formation professionnelle. Des allocations de chômage peuvent, en effet, être accordées aux demandeurs d'emploi inscrits dans les services de main-d'œuvre auprès desquels fonctionne un service d'aide aux travailleurs sans emploi lorsque le total des ressources de la famille du chômeur n'excède pas un certain plafond.

Cette aide consiste en une allocation principale journalière d'un montant compris entre 4,65 francs à 5,10 francs suivant les localités, aide à laquelle s'ajoute une majoration comprise entre 2,10 francs et 2,20 francs pour le conjoint et chaque personne à charge au sens de la législation sur les allocations familiales.

L'allocation spéciale versée par les associations pour l'emploi dans l'industrie et le commerce peut être accordée à toute personne en état de chômage involontaire constaté justifiant d'au moins 180 heures de travail pendant trois mois au cours des douze mois précédant sa cessation d'activité. Cette allocation représente, en principe, 35 % du salaire journalier moyen de base des trois derniers mois de travail, sans que le taux journalier ainsi obtenu puisse être inférieur à un minimum, ni dépasser un certain plafond. Le minimum est de 5,60 francs et le plafond de 48,50 francs par jour. Cette allocation est versée pendant 365 jours pour les personnes âgées de moins de cinquante ans, pendant 609 jours pour les personnes dont l'âge est compris entre cinquante et soixante ans et pendant cinq ans pour les personnes dont l'âge est compris entre soixante et soixante-cinq ans.

Allocations spéciales et allocations d'aide aux travailleurs sans emploi peuvent se cumuler dans la limite de 90 à 95 % du dernier salaire brut perçu par les bénéficiaires chargés de famille et de 80 à 85 % pour les autres. Enfin, les travailleurs désireux d'acquérir une qualification professionnelle peuvent demander leur admission dans un centre de formation professionnelle pour un stage d'une durée de cinq à six mois, sanctionné par la délivrance d'un certificat. Les stagiaires bénéficient d'une indemnité horaire égale au salaire minimum interprofessionnel garanti à laquelle s'ajoute une allocation journalière de formation versée par les Assedic, qui a pratiquement pour effet d'augmenter de 50 % environ l'indemnité horaire. Le total des allocations perçues ne peut excéder 80 à 95 % du dernier salaire reçu.

Les stagiaires peuvent bénéficier d'un hébergement gratuit, d'une cantine à prix réduit, ou, le cas échéant, du remboursement de leurs frais de transport quotidiens dans la limite d'une distance maximum de vingt kilomètres, aller et retour.

Ces mesures, que je ne rappelle que pour mémoire, ont considérablement facilité le recasement, dans le secteur civil, des nombreux personnels que les autorités alliées ont licenciés ces dernières années. Il est certain - le Gouvernement en prend l'engagement - que ces mesures seront maintenues, et même étendues.

M. le ministre des Affaires sociales, en répondant dans un instant aux questions qui lui ont été posées, donnera à cet égard des indications complémentaires sur les intentions du Gouvernement. L'évolution de la situation de l'emploi dans les bases et installations alliées est suivie très attentivement et les conséquences économiques et sociales de l'implantation des forces alliées en France ont été examinées à plusieurs reprises par des comités interministériels. Les préfets ont été chargés de procéder à une étude portant, d'une part, sur la situation des personnels employés dans les bases et installations alliées et, d'autre part, sur les possibilités de réemploi de ces personnels.

Deux hypothèses sont envisagées pour prévoir le cas où cette main-d'œuvre deviendrait disponible, soit en totalité, soit partiellement, en application d'un programme comportant diverses phases successives dans la fermeture des bases alliées en France.

Les ministres ont été invités à examiner toutes les possibilités qu'offraient leurs départements ministériels pour le recasement des personnels civils licenciés. En ce qui concerne l'armée, les prospections en cours ont déjà fait apparaître certaines possibilités.

.....
Quoi qu'il en soit, les armées poursuivent l'exploration de tous les secteurs possibles de réemploi, encore qu'elles aient elles-mêmes à faire face à la déflation qu'elles poursuivent depuis quelques années à l'égard de leurs propres effectifs en personnels civils.

Parmi les questions posées, il en est deux qui, bien qu'en relation avec la question générale du recrutement de personnel employé sur les bases alliées, se rapportent à des sujets plus particuliers. L'une concerne l'utilisation possible de la base d'Evreux, lorsqu'elle sera libérée par les troupes américaines, comme aérodrome de dégagement des aéroports de la région parisienne. L'autre a trait aux problèmes posés par l'évolution récente de la vie économique de la Lorraine

.....
Quant à l'évolution récente des activités principales - mines et sidérurgie - dont dépend essentiellement la vie économique de la Lorraine. Il est exact qu'elle pose des problèmes dont la gravité a depuis longtemps déjà attiré l'attention des pouvoirs publics, notamment du ministère de l'Industrie. Les réductions d'effectifs dues à la reconversion des mines de fer et aux exigences d'une productivité accrue dans les houillères ou dans l'industrie sidérurgique, ainsi que la forte poussée démographique de la Lorraine, imposent la recherche de nouvelles activités industrielles. C'est la tâche actuellement entreprise par l'Association pour l'expansion industrielle de la Lorraine, groupement créé récemment à partir d'organismes - comités ou sociétés - de la région et soutenu dans son action par les pouvoirs publics.

C'est ainsi que, pour compléter les efforts du Gouvernement, déjà très importants, dans le domaine des aides de l'Etat - prime d'adaptation industrielle et allègements fiscaux accordés aux industriels qui développeront leurs installations ou s'implanteront dans la région - M. le ministre de l'Industrie a demandé récemment à la haute autorité de la Communauté européenne du charbon et de l'acier¹⁰⁰ de participer au financement d'une série d'études décidées par l'Association pour l'expansion industrielle de la Lorraine. Ces études sont destinées à rendre possible la réalisation de projets d'expansions ou d'implantations industrielles pouvant contribuer notamment à résoudre le problème de l'emploi.

En outre, et comme suite aux conclusions du Comité interministériel permanent pour les problèmes d'aménagement du territoire, tenu le 20 mai dernier, le Gouvernement français, se fondant sur l'article 56 du traité, a demandé à la haute autorité de la CECA d'aider, par l'octroi de prêts, à la création de zones industrielles nouvelles dans la région lorraine. Une première étape de six zones industrielles, représentant une surface totale de 288 ha, devrait ainsi être rapidement franchie. Il s'agit des zones situées à Villers-la-Montagne, près de Longwy, à Briey, à Neuves-Maisons, à Heuconcourt, à Saint-Avold et à Creuzwald.

Sur ces zones seront mises à la disposition des industriels des usines en location-vente, en même temps que seront améliorées ou aménagées les différentes infrastructures : transports, équipements urbains, sociaux, éducation nationale, formation et réadaptation professionnelles.

Pour conclure, le Gouvernement prend l'engagement de s'employer, avec tous les moyens dont il dispose, à assurer aux personnels des bases alliées qui seront progressivement licenciés un emploi nouveau soit dans le secteur privé, soit dans le secteur public.

¹⁰⁰ CECA

SÉANCE DE POSTERS



Frédéric Steinbach présentant un poster



Poster sur les forestiers d'Algérie



Les auditeurs attentifs.



Forestiers d'Algérie



Les arbres relictuels.



Frederick Plancke

COMMUNICATION 16

**POSTER
LES FORESTIERS EN ALGÉRIE
LE TELAGH (ORANIE) 1953-1962**

(Serge Grissolange, Jean-Claude Chausse)

Serge Grissolange, retraité de l'Office national des forêts, a témoigné sur son père Pierre, garde forestier en Algérie.

Il a répondu aux questions dans la salle du foyer de l'école, en présentant différents panneaux sur la vie des gardes pendant cette période difficile de maintien de l'ordre, dans un département français.

I – QUELS ONT ÉTÉ LES DIFFÉRENTS POSTES OCCUPÉS PAR VOTRE PÈRE ?

Après la réussite au concours d'entrée aux Eaux et Forêts, mon père a été affecté, pour son premier poste, en Algérie à Doualhia en Oranie. Il y a été reçu par le garde général d'Oran, du corps indigène qui a situé la maison forestière sur la carte.

Il a déclaré à mon père « *Mon cher ami, l'Algérie est un pays plein de promesses et d'avenir où tout reste à faire !* ». Interrogé sur la sécurité médicale, il lui a dit : « *Le propre de l'homme est d'être en bonne santé !* ».

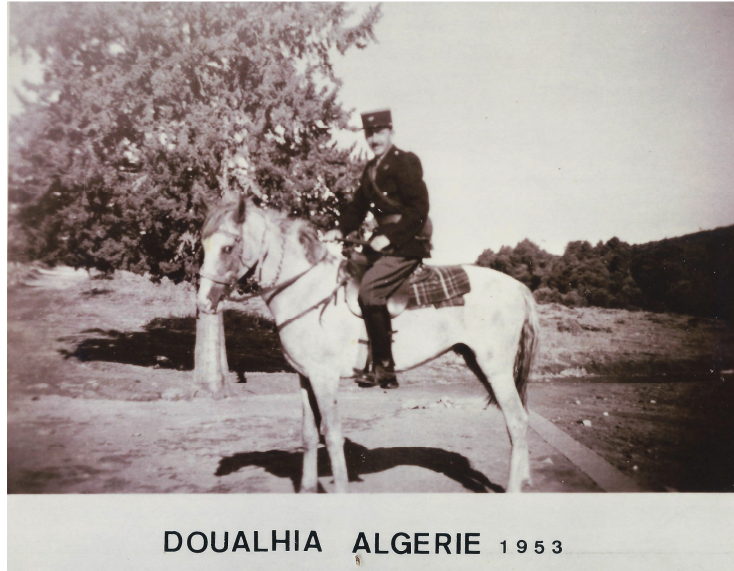


Figure 190 : Pierre Grissolange, garde forestier en Algérie.

Mon père est resté à Doualhia de 1952 à 1957, puis à Morsott jusqu'en 1959 où il a occupé un poste double entre le Telagh et Ain Tinedamine. Enfin au Telagh de 1959 à 1962.

Nous avons quitté l'Algérie à l'indépendance, en 1962, pour une affectation en métropole, où il est resté en poste jusqu'à sa retraite, en 1982.

II – COMBIEN DE FORESTIERS TRAVAILLAIENT EN ALGÉRIE AU DÉBUT DES ANNÉES 50 ?

L'Algérie était divisée en trois conservations : les conservations d'Alger, d'Oran et de Constantine, dirigées par un conservateur.

La conservation se divisait en chefferies, dirigées par un inspecteur, un inspecteur-adjoint ou un garde général.

La chefferie se divisait en districts qui regroupaient les triages.

Il y avait environ 700 postes organisés en 1952 mais il y avait de très nombreux postes vacants. Le contrat était d'une durée de quatre ans, mais avec l'insurrection algérienne les mutations ne pouvaient plus se faire qu'à l'intérieur de l'Algérie.

Il est vrai qu'à cette époque, des bénéficiaires du concours d'entrée, y compris les officiers, ont refusé leur nomination en Algérie et ont préféré quitter l'Administration.

Le garde était affecté à un triage d'une superficie de 3 000 à 5 000 hectares, avec des zones non boisées.

III – Y AVAIT-IL DES PERSONNELS INDIGÈNES ?

Oui, il y avait plusieurs catégories :

- des personnels indigènes fonctionnaires, au même titre que les agents techniques européens,
- des gardes auxiliaires qui accompagnaient les agents techniques et surveillaient les chantiers de 20 à 30 ouvriers,
- des cavaliers forestiers, agents de liaison, portant l'uniforme, sans aucun grade,
- des « *assès* », personnels recrutés sur place, affectés à une maison forestière, pour s'occuper des chevaux et de l'écurie, de la pépinière et des relations avec les habitants du secteur. C'est le brigadier qui payait l'*assès* tous les mois, ce qui permettait de faire vivre une famille de 8 à 10 personnes. L'*assès* exploitait le terrain de service (champ forestier) de la maison forestière, en partage avec le garde,
- des personnels ouvriers permanents, pour la récolte du liège et de l'alfa utilisé pour la fabrication de la pâte à papier ; mais aussi occasionnels pour les gros chantiers de plantations.

Malgré l'adversité, l'Administration a toujours maintenu deux services forestiers en Algérie :

- le service des Forêts,
- le service de la « Défense et restauration des sols ».

En outre, les forestiers exécutaient les travaux demandés par l'armée : déboisement aux abords des routes, des barrages électrifiés et, à l'occasion, d'ouverture des pistes.

IV – QUELS ÉTAIENT LES AVANTAGES PROCURÉS PAR UNE NOMINATION EN ALGÉRIE ?

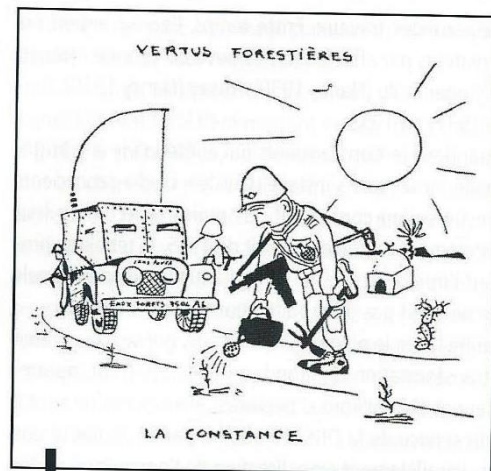
Les avantages étaient certains :

- le garde était, comme en métropole, officier de police judiciaire, ce qui lui permettait de contrôler les camions, les sites clandestins de fabrication de charbon de bois...
- il bénéficiait du tiers colonial, une majoration d'un tiers pour le traitement, les congés, et la retraite,
- il disposait d'un cheval et d'un équipement, fournis par l'Administration. Il en devenait propriétaire à la titularisation. Il percevait une indemnité de monture de 80 francs pour son alimentation et son entretien, somme importante, car le traitement mensuel était de 400 francs,
- il disposait d'un droit de chasse permanent,
- le garde disposait d'un logement meublé en maison forestière. Bien que très isolées, les maisons forestières étaient toujours à 2, 3 ou 5 gardes. Il y régnait un esprit de corps. Les gardes se serraient les coudes. La maison bénéficiait de l'électricité car elle disposait d'un générateur, d'une éolienne et de grosses batteries fournissant l'électricité pour 5 jours. L'eau de source, stockée dans 5 grandes cuves, était à disposition sur l'évier.
- il bénéficiait des services d'un *assès* indigène. Dans le cas de mon père, il y avait un *assès* pour les cinq forestiers. Celui-ci s'occupait du courrier administratif et personnel, deux fois par semaine, en poste restante à Zegla, distante de 30 kilomètres.

V – QUELS ÉTAIENT LES DIFFICULTÉS RENCONTRÉES PAR LES PERSONNELS ?

Le garde devait faire face à de nombreuses difficultés :

- l'isolement géographique des maisons forestières, qui entraînait des problèmes pour la scolarisation des enfants, pour aller à l'hôpital, chez le docteur et pour les accouchements...
- les pistes en terre qui rendaient les communications plus difficiles. L'isolement était total, particulièrement lorsque l'oued était en crue,
- l'isolement familial,
- l'hostilité du milieu, qui alla grandissante avec les menaces et les assassinats. La maison forestière isolée pouvait être facilement incendiée par les rebelles, pour voler l'armement. Jean-Pierre Ferrer a dénombré du 1^{er} novembre 1954 au 31 janvier 1956, la destruction de 88 maisons forestières...
- certaines forêts étaient déclarées « zone interdite », l'armée y tirait sans sommation !
- après 1956, les déplacements ne se faisaient plus qu'accompagnés de l'armée.



Les vertus forestières : la constance.
Forestiers, mai-juin 1961

Figure 191 : les difficultés rencontrées par les forestiers en Algérie.

VI – QUELLE EST L'ÉTENDUE DES PERTES POUR LES PERSONNELS ?

Il y a eu des assassinats dès 1945, après la rébellion de Sétif et Guelma, de six gardes et de leurs familles.

Pour la Toussaint Rouge, le 1^{er} novembre 1954, qui est la création du FLN, le garde forestier Braun a été assassiné.

A partir de 1955, la rébellion a progressé dans toute l'Algérie, cinq gardes et une famille ont été assassinés pour cette seule année.

Un ami de mon père, le garde François Segura, en poste à Kacheba (maison forestière double, triage n° 11), a été assassiné avec l'épouse et le fils du brigadier Nodom.

Malgré le regroupement des personnels, les embuscades ont causé des pertes aux personnels obligés de se déplacer : De Lussy, ingénieur à Saïda, Michel, conservateur à Constantine...

Le chiffre de soixante forestiers tués a été évoqué, je n'en ai pas la preuve, peut-être comprend-il les assassinats du Maroc et de la Tunisie ?

A ces pertes, il faut rajouter les personnels décédés lorsqu'ils effectuaient leur service militaire dans l'armée. C'est le cas de Guy Berthon (1935-1960) qui à la sortie de l'école de Nancy, est affecté à la 52^e compagnie du Génie, à la tête de la section « armes spéciales ». Il participe à une importante opération de « bouclage » sur la frontière tunisienne, devant la première ligne du réseau électrifié et est tué par une mine.

Mais le FLN ne cherche pas la fin des gardes forestiers car l'administration des Eaux et Forêts versait des rémunérations à des personnels indigènes qui en reversaient une partie au FLN...

VII – QUELLES ÉTAIENT LES PROTECTIONS DONT BÉNÉFICIAIENT LES GARDES ?

A la suite des « événements », l'administration forestière a mis en place certains dispositifs :

- blindage des ouvertures des maisons forestières, et des « Land-Rover »,
- création de meurtrières pour le lancement de grenades défensives,
- l'armement personnel a été complété et modernisé : maintien de la carabine 1890, remplacement du revolver d'ordonnance 1892 par le pistolet automatique Mac 50, de la mitrailleuse Sten, donnée après les événements de Sétif en 1945, par la Mat 49. Dans le Constantinois, quelques brigades ont été dotées de fusil mitrailleur 24/29 monté sur la « Land-Rover ». La maintenance de l'armement était assurée par un atelier de la légion à Sidi Belabes.
- dotation de fusées d'alarme,
- installation d'un poste de radio par brigade, et chaque jour, le brigadier devait donner un mot de passe à un correspondant qui effectuait une vérification,
- surveillance aérienne par survol journalier de la maison forestière, ce qui nécessitait de sortir pour faire un geste au pilote.

Malgré cela, les maisons ont été attaquées au « cocktail Molotov », pour voler l'armement, assassiner et violer les femmes.

Seul le regroupement des personnels a procuré une plus grande sécurité. Par contre, les gardes n'étant plus logés en maison forestière, ont dû payer la location d'un logement.

A partir de 1957, les chevaux ont été supprimés et vendus. Ils ont été remplacés par les « Jeep », par les « Land-Rover » pour deux ou trois agents, et par quelques 2cv camionnettes, pour les transports légers des pépinières.

VIII – ÊTES-VOUS RETOURNÉ DANS LA MAISON FORESTIÈRE DU TELAGH ?

Oui, j'y suis retourné en 2007 et en 2009, pour rencontrer l'assès et mes camarades de classe. J'ai reçu un très bon accueil. Les maisons forestières sont en état, mais ne sont plus des logements de fonction de forestiers, elles ont été revendues à des particuliers. Elles ont toujours les volets blindés, et le coffre à armes contient un fusil d'assaut, car le propriétaire appartient à une milice de protection locale.

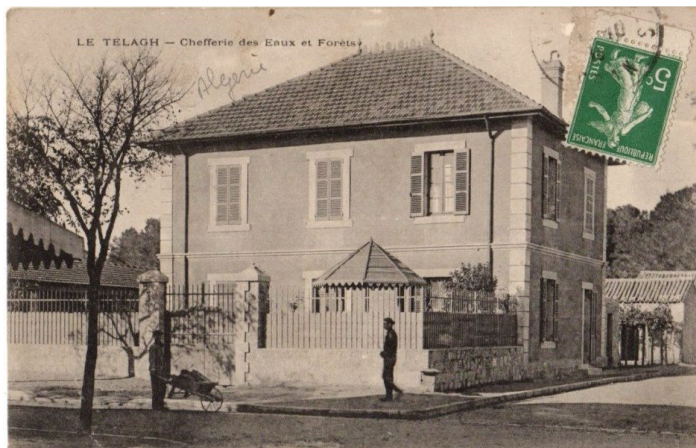


Figure 192 : maison de la chefferie du Telagh (Coll. part.).

Les forêts autour du Telagh ont été pillées, on ne plus y voir que quelques pins d'Alep épars, ainsi que des chênes-verts.

**Propos recueillis par
Jean-Claude Chausse**

COMMUNICATION 17

**POSTER
ARBRE DE L'ANNÉE**

(François Moinel)

En ce début d'année 2014, lors d'un martelage en forêt domaniale du Bois-le-Prêtre sur les hauteurs de Pont-à-Mousson, nous avons aperçu un hêtre doté d'une envergure exceptionnelle et à la ramure imposante.

Ayant entendu parler du concours de l'Arbre de l'année, organisé par la revue Terre Sauvage et l'Office national des forêts, un des techniciens propose de présenter cet arbre au concours. L'idée fut adoptée par tous.

Nous avons choisi deux photos parmi près de 200 clichés de l'arbre sous toutes ses coutures, jouant avec la lumière aux différentes heures de la journée. Ces photos ont été prises par deux de nos collègues photographes amateurs. Nous avons aussi choisi une carte postale du champ de bataille de l'époque afin de faire le lien avec l'Histoire.



Figure 194 : le Hêtre du Bois-le-Prêtre, © Pascal Pelgrin, ONF.

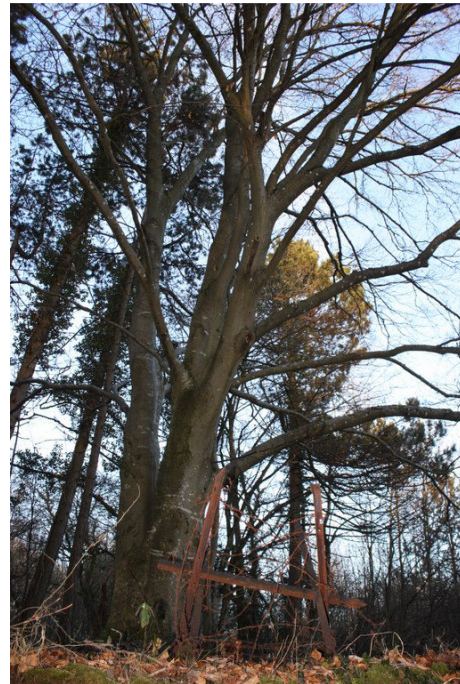


Figure 193 : le Hêtre de la forêt du Bois-le-Prêtre, © Jean-Marie Zacharie, ONF.



Figure 195 : la forêt domaniale du Bois-le-Prêtre : premières lignes françaises.

D'autres collègues, passionnés d'histoire de la Première Guerre mondiale, ont rédigé un texte racontant l'histoire de l'arbre (ci-dessous).

ARBRE DE L'ANNÉE 2014 représentant la LORRAINE

Commune : Montauville

Essence : L'arbre de l'année du centenaire / Hêtre (*Fagus sylvatica*)

Description :

Circonférence : 270 cm en dessous de la fourche, 140 et 180 cm pour les deux troncs.

Hauteur : 20,30 m

Âge : 100 ans

Esthétique :

Rejets de souche après destruction durant la Première Guerre mondiale. Ramification très basse, fourchaisons fréquentes et envergure de la ramure dues à une lumière forcément importante après guerre. Forme torturée due peut être à un sol à la fois bouleversé par les bombardements et la présence probable de molécules provenant d'armes chimiques.

Abri : Écureuil, Chat sauvage, chiroptères dans les sapes voisines, Geai et Becs-croisés des sapins.

Histoire :

L'Unité territoriale ONF du Val de Lorraine est chargée de la gestion de la forêt domaniale de Bois-le-Prêtre, lourde d'histoire. Comme les documents de gestion l'attestent et ceci dès la fin de la Première Guerre mondiale, les forestiers successifs ont choisi de laisser une zone d'environ 3 ha (site de la Croix des Carmes) dans l'état où la guerre l'avait laissée. Un monument a été inauguré sur ce site en 1923 par Raymond Poincaré. Une démarche de classement de l'ensemble du massif au titre des monuments historiques a abouti en 2008. L'UT s'est tout naturellement inscrite dans cette démarche. Deux sentiers historiques, un sur place et l'autre à la source du Père Hilarion également célèbre, ont été mis en place par nos services. Un groupe de travail réfléchit actuellement sur les cérémonies du centenaire de ce conflit.

Commentaires :

Le premier conflit mondial débuta aux portes de la ville de Pont-à-Mousson proche de la frontière établie à l'issue du conflit franco-allemand de 1870. C'est au cours de l'automne 1914 que les troupes allemandes occupèrent la quasi-totalité du massif de Bois-le-Prêtre. Dès lors, la 73^e division d'Infanterie française n'eut de cesse de lancer des offensives pour reprendre du terrain avant que le front ne se stabilise. S'ensuit une guerre de position où de terribles bombardements et explosions de mines souterraines deviennent le quotidien des combattants et provoquent la mort de plus de 15 000 soldats pour les deux camps et 3 fois plus de blessés. A la Croix des Carmes, les tranchées des deux belligérants n'étaient séparées que d'une vingtaine de mètres. C'est en ce lieu que fût blessé le lieutenant, futur maréchal de France De Lattre de Tassigny. Le 11 novembre 1918, ce grand massif forestier qu'il était au début du siècle, ne ressemblait plus qu'à un paysage lunaire parsemé de troncs déchiquetés et calcinés où toute forme de vie végétale semblait avoir disparu.

Suggestion de légende : « J'avais environ une centaine d'années en 1914 quand la Grande Guerre a commencé. Les obus et la mitraille ont eu raison de ma ramure me laissant quasiment moribond. Mais la vie a été plus forte. Je suis reparti de mes racines pour devenir le hêtre à nouveau centenaire que voici. »

Il n'y a pas que son aspect et sa beauté qui comptent mais aussi son histoire. En cette année du centenaire de la Grande Guerre, il nous a semblé qu'il pouvait être emblématique de ce qui s'est passé ici. Quand on voit la photo du site à la fin de la guerre et qu'on voit l'arbre aujourd'hui, c'est saisissant.

Le hêtre avait planté ses racines là-haut, sur la crête du Bois-le-Prêtre, il y a peut-être deux siècles. Et puis en 1914, les hommes se sont déclarés la guerre et sont venus quelques mois plus tard se retrancher entre ses racines. Et ils se sont battus, semant les balles, les obus et la mort, rasant la forêt. Quatre ans plus tard, quand les canons se turent enfin, le Bois-le-Prêtre n'était plus qu'un champ d'horreur et de ruines, les arbres se réduisant à de simples troncs, criblés de balles et d'éclats.

Beaucoup ne s'en sont pas remis comme ce chêne mitraillé et fossilisé pour l'exemple dans l'église du village supplicié de Fey-en-Haye quelques hectomètres plus loin.



Figure 196 : chêne mitraillé et fossilisé, dans l'église de Fey-en-Haye.

Trois ans d'obus ont redessiné le lieu dont quelques cartes postales rappellent le paysage lunaire d'après guerre. Le hêtre avait survécu aux terribles combats qui eurent lieu à cet endroit, c'est la vie qui a repris ses droits, en même temps qu'il retrouvait son envergure.



Figure 197 : Bois-le-Prêtre : secteur de la Croix aux Carmes en 1916.



Figure 198 : Bois-le-Prêtre en 2014, © Pascal Pelgrin, ONF.



Figure 199 : site du Bois-le-Prêtre, © Pascal Pelgrin, ONF.



Figure 200 : panneau hommage, © Hellio & Van Ingen / Terre Sauvage.

Il a dû repousser parmi les premiers, a pris toute la place et s'est développé de manière spectaculaire. Ses branches basses surtout, qui n'auraient jamais pu se développer autant si la forêt avait été gérée normalement. Mais comme ce lieu a été sanctuarisé, aucune exploitation n'avait été faite depuis la guerre 1914-1918.

C'est là qu'au lendemain de la guerre les forestiers ont décidé de figer en l'état trois hectares. Queues de cochons, tranchées, sapes tout y est resté entre les sentiers historiques qui sont nés. Au détour d'un trou d'obus, le hêtre majestueux déploie ses branches. Ce n'est peut-être pas le plus beau des arbres. Mais il porte la mémoire des combats.

Déjà centenaire, le hêtre du concours, comme quelques autres en cette forêt, n'a pas voulu mourir.

Il a repoussé malgré les blessures, malgré le sol pollué par les bombardements, déstructuré par les tranchées et les sapes, ces trous où venaient se terrer les fantassins pour échapper à la pluie de métal hurlant qui tombait sans discontinuer.



Figure 201 : le Hêtre du Bois-le-Prêtre, © Pascal Pelgrin, ONF.



Figure 202 : queue de cochon, © Pascal Pelgrin, ONF.

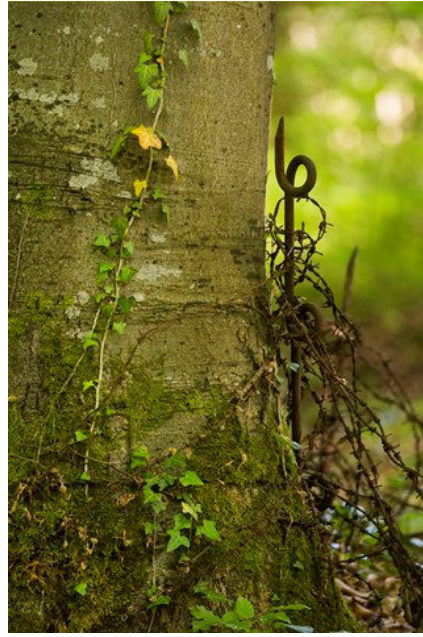


Figure 203 : queue de cochon, © Hellio & Van Ingen / Terre Sauvage.



Figure 204 : sape en forêt, © Pascal Pelgrin, ONF.

Aujourd'hui, un siècle plus tard, les hommes qui hier auraient pu le trancher d'un seul coup de canon, l'ont mis à l'honneur. Le hêtre qui dresse sa ramure majestueuse le long du sentier de visite serpentant derrière la Croix des Carmes, a été choisi pour représenter la Lorraine au concours national de l'Arbre de l'année.



Figure 205 : les photos du hêtre pour l'exposition l'Arbre de l'année, © Hellio & Van Ingen / Terre Sauvage.

Comme les vingt-quatre autres prétendants régionaux, il a été soumis au vote du public par Internet jusque fin août : l'arbre lorrain s'est classé troisième.

Le 23 septembre, si le prix du public était connu depuis le début du mois, il restait à attribuer le prix du jury. Un panel de spécialistes de la forêt mais aussi d'historiens devait désigner non seulement le plus bel arbre, mais aussi celui dont l'histoire méritait d'être remarquée.

Force est de constater que les jurés ont eu du mal à faire leur choix, écartelés entre le châtaignier corse et le hêtre lorrain, le « ressuscité de la forêt des Carmes » comme le présentait l'affiche de l'exposition.



Figure 206 : les forestiers de l'Unité territoriale du Val de Lorraine, © Hellio & Van Ingen / Terre Sauvage.

Pour la première fois donc, depuis que le concours existe, les organisateurs ont décidé de créer un prix spécial du jury, et de l'attribuer au hêtre lorrain. Ils déclarent sur le site internet du concours : *« Le prix spécial du jury a été décerné au hêtre de Lorraine, témoin de la vie plus forte que la mort. Cet arbre, qui avait été fauché par les bombardements lors de la Première Guerre mondiale, a repoussé en dégageant deux troncs qui se dressent désormais vers le ciel. En cette année anniversaire, le jury a souhaité souligner cette candidature portée par l'équipe de l'ONF de l'Unité territoriale du Val de Lorraine. »*

François Moinel
Office national des forêts

ANNEXE

COMMUNIQUÉ DE PRESSE 23/09/2014

L'ARBRE DE L'ANNÉE 2014

A été dévoilé le 23 septembre, lors d'une cérémonie organisée à Paris Gare de Lyon. C'est la troisième édition de cette opération initiée par Terre Sauvage et l'Office national des forêts, soutenue par France Bois Forêt, l'association Arbres remarquables de France, l'Agence des espaces verts d'Île-de-France, la Ligue pour la protection des oiseaux, les Scouts et Guides de France et la SNCF.



180 arbres candidats, 24 lauréats régionaux, 25 000 votes et 2 arbres récompensés !

Organisée en deux phases, l'opération a tout d'abord recueilli 80 candidatures émanant de familles, de lycées, de communes, d'associations... Suite à une première sélection, 24 arbres représentant chacune des régions françaises ont été présentés sur le site internet de l'événement, où le public a pu voter de mars à septembre.



Pour cette 3^e édition c'est encore un chêne qui remporte les faveurs du public, le chêne vert François 1^{er} en région Poitou-Charentes, a obtenu 10 533 votes et reçoit le «Prix du public»

Le chêne vert François 1^{er}, planté à la naissance de ce dernier à Cognac, est l'un des nombreux trésors cachés de la vallée de l'Antenne en (Charente). Situé en haut d'une colline, depuis bientôt 520 ans, telle une vigie au carrefour des sentiers de randonnée, dont l'un mène au magnifique moulin de Prézier, il arbore une fière allure du haut de ses 17 m malgré les blessures infligées par les tempêtes de 1999. Plutôt méditerranéen, il a trouvé en Saintonge un habitat privilégié et donnerait un parfum spécial aux vignes anciennes et rustiques qui l'entourent collectées par le Conservatoire de la vigne. Il est caractéristique du Pays des Borderies, qui a donné son nom à un terroir du cognac. Yeuse ou chêne vert, dans les environs, toutes les variantes de son nom ont donné naissance à des lieux-dits : l'Yeuse, l'Esusine, l'Usine, Champ l'Usinier... Il paraîtrait qu'il était habité par une fée, la mère Lusine, autrement dit la fée Mélusine. Ce qui constituerait la variante locale d'une légende largement européenne.



Le «Prix du jury», revient à un châtaignier «l'arbre à pain» de Pianello, représentant la Corse

Le jury s'est réuni le 23 septembre et a étudié les 24 candidatures des lauréats régionaux.

L'arbre de l'année est un extraordinaire châtaignier, fleuron de Pianello. Il a été présenté par ce village de Castaniccia où il est le symbole de la résistance des habitants et de leur volonté de s'appuyer sur leur châtaigneraie pour revitaliser l'économie locale.

Pour la première fois, un prix spécial du jury a été décerné au hêtre de Lorraine, témoin vivant de la vie plus forte que la mort puisque cet arbre qui avait été fauché par les bombardements lors de la guerre de 14-18 a repoussé en dégageant deux troncs qui se dressent désormais vers le ciel. En cette année anniversaire, le jury a souhaité souligner cette candidature portée par l'équipe de l'ONF de l'unité territoriale du val de Lorraine.



COMMUNIQUÉ DE PRESSE 23/09/2014

L'ARBRE DE L'ANNÉE 2014



Les arbres sont à quai à Paris Gare de Lyon jusqu'à fin octobre 2014



Les 24 nominés et l'arbre invité étranger magnifiés par les objectifs de Nicolas Van Ingen et Jean-François Helliou sont exposés salle des fresques, en Gare de Paris-Lyon. L'exposition est financée et parrainée par l'AEV, l'ONF et France Bois Forêt et accueillie gracieusement depuis le 8 septembre et jusqu'à mi-novembre par Gares & Connexions. Elle présente chaque arbre nominé avec une photo du groupe l'ayant défendu et un texte racontant l'histoire qui lie ce groupe à l'arbre.

Pour l'édition 2014, l'arbre « invité étranger » est un poirier new-yorkais ; un survivant retrouvé au cœur des gravats des tours jumelles. Amputé d'une branche, il symbolise l'espérance de la vie, témoin d'un événement dramatique.

L'Arbre de l'année 2015, c'est maintenant !

Dès le 1er octobre 2014, l'aventure redémarre avec l'ouverture des dépôts des nouvelles candidatures jusqu'en 2015 et un calendrier bien cadencé :

- sélection des lauréats régionaux en mars 2015,
- vote du public du 1er avril au 1er septembre 2015,
- cérémonie de désignation du lauréat en septembre.

Alors, en groupe (familles, lycées, communes, associations...), alertez et mobilisez votre carnet d'adresse, vos réseaux, vos amis, les amis de vos amis, battez la campagne, la ville, les forêts, appareil photo en bandoulière et racontez nous l'histoire de votre arbre sur le site www.arbredelannee.com.

Et toujours, l'arbre venu d'ailleurs, l'invité étranger aussi superbe que surprenant que nous découvrirons en 2015 !

Pour télécharger les photos des arbres : www.arbredelannee.com/nomines

CONTACT PRESSE

Christiane Baroche - ONF
christiane.baroche@onf.fr
Tel. 01 40 1958 07 - 06 07 78 09 84

PHOTOS DES LAURÉATS 2014 DISPONIBLES auprès de :

Emmanuelle Kerbati - MILAN PRESSE
emmanuelle.kerbati@bayard-territoires.com
Tel. 04 79 26 27 60

COMMUNICATION 18

POSTER
FORESTIERS ET FORÊTS DURANT LES GUERRES À TRAVERS
LES CIRCULAIRES DE L'ADMINISTRATION DES EAUX ET FORÊTS
AU XIX^e SIECLE

(Laurent Lathuillère)

RÉSUMÉ

Les circulaires de l'administration des Eaux et Forêts ont constitué le cadre de travail des forestiers durant la période qui a suivi la Révolution française jusqu'à la création de l'Office national des forêts en 1964. Elles ont aussi été le reflet de l'évolution des perceptions, des attentes et des besoins des gouvernements successifs et des sociétés civile et militaire. Leur analyse permet de comprendre l'approche de la forêt par les gouvernements durant la période de guerre.

Les circulaires de l'administration des Eaux et Forêts ont représenté le cadre de travail de l'ensemble des forestiers durant toute la période qui a suivi la Révolution française jusqu'à la création de l'Office national des forêts et des Centres régionaux de la propriété forestière en 1964. Elles ont notamment diffusé les lois et règlements relatifs aux forêts, à la chasse et à la pêche.

Mais elles ont aussi été le reflet variable et évolutif des perceptions, des attentes, des besoins des gouvernements successifs, et des sociétés civiles et militaires. Leur analyse permet ainsi de mesurer l'approche que les dirigeants ont eu vis-à-vis de la forêt, de ses produits et services, par exemple pour ce qui concerne « l'effort de guerre », à la fois dans le temps de l'instant, et après chaque conflit pour l'avenir à construire.

Les périodes de guerre depuis le début du XIX^e siècle ont bien évidemment perturbé les sociétés et influencé leurs évolutions techniques et sociales. Certaines circulaires de l'administration des forêts ont ainsi traduit, à la fois les contraintes et besoins d'organisation en temps de guerre, et les attentes en termes d'efforts de guerre pour panser les plaies de l'une et préparer la suivante.

Après avoir présenté la structure, le déterminisme et la gestion de ces circulaires par les services et personnels forestiers depuis leur mise en place au début du XIX^e siècle, nous en présenterons quelques-unes qui ont trait à la guerre (mobilisation des hommes et des bois), aux outils de la guerre (marine, armement), ou aux suites de la guerre (statistiques et structures notamment). Elles illustrent la manière dont les forêts se sont trouvées associées directement ou indirectement aux guerres qu'a connues notre pays.

I – LES CIRCULAIRES DE L'ADMINISTRATION FORESTIÈRE

Nous rappelons tout d'abord que la loi du 29 septembre 1791 supprima les maîtrises des Eaux et Forêts de l'Ancien régime, et réorganisa l'administration sous le nom de Conservation générale des forêts. Toutefois, les dispositions n'en furent pas appliquées, et la loi du 11 mars 1792 en suspendit l'exécution jusqu'au moment où l'Assemblée se serait prononcée sur la vente ou la conservation des forêts.

Cette période transitoire dura jusqu'au 4 brumaire an IV (26 octobre 1795), époque où un décret réunit les Forêts à la Régie de l'enregistrement et du domaine national, à laquelle elles restèrent attachées jusqu'à la fin de la période révolutionnaire.

Durant cette période du 4 brumaire an IV au 15 nivôse an IX (5 janvier 1801), a été constituée la première série dite de *l'ancienne administration des domaines* (qui compte 1 144 circulaires). Mais les circulaires relatives aux forêts sont comprises dans la série générale de la régie, et il s'avère que seul un petit nombre intéresse les questions forestières, la plupart concernant le service spécial de l'enregistrement. Seules quelques-unes également ont régi nos prédécesseurs parce que cette première série s'applique à tous les employés de l'administration de la régie.

La loi, votée par le corps législatif le 16 nivôse an IX (6 janvier 1801) et promulguée par le Premier consul le 26 du même mois, créa un corps d'agents et de préposés à la tête duquel se trouvaient cinq administrateurs dépendant du ministre des Finances. Cette administration, dite « *ancienne administration des forêts* », dura jusqu'au 20 mai 1817. Les circulaires de cette époque (au nombre de 592) sont regroupées dans la deuxième série dite de *l'ancienne administration des domaines*.

En 1817, une ordonnance réunit de nouveau, et par mesure d'économie, l'administration des Forêts à celle des Domaines. Les circulaires sont regroupées dans la troisième série dite de *la nouvelle administration des domaines*.

Le 11 octobre 1820, une nouvelle ordonnance rendit son indépendance - qu'elle n'a pas perdue jusqu'en 1964 – à l'administration des Forêts.

C'est à cette date que la quatrième série, dite « *ancienne série des circulaires de l'administration forestière* » commence, et elle durera jusqu'en 1865 (10 juin, circ. n°856, relative à la « *vente des coupes de l'exercice 1865. Cahier des charges* »).

Un historique de l'ensemble de ces « *anciennes circulaires de l'administration des forêts* » depuis la Révolution jusqu'en 1865, est donné en 1904 par P. Weyd dans la Revue des Eaux et Forêts (tome 43), et nous y renvoyons le lecteur qui souhaiterait de plus amples renseignements à ce sujet. La plupart sont accessibles dans le « *Recueil chronologique des règlements forestiers* » de Jacques-Joseph Baudrillart (agronome et forestier français, 1774 – 1832), établi de 1821 à 1845, puis poursuivi par les « *Annales forestières* ».

Nous pouvons noter qu'au sein de cette période, peut être considérée une cinquième série dite des « *circulaires autographiées* » - ainsi nommée en raison du procédé utilisé pour les reproduire - qui débute en 1852.

Une nouvelle administration des Forêts étant mise en place en 1820, les premières circulaires émises à partir de ce moment concernent logiquement l'organisation et la nomination des conservateurs et des inspecteurs principaux dont le service est remis par la circ. n°6 du 15 décembre 1820. Les circulaires des années suivantes concernent surtout les agents (traitements, gratifications, droits, devoirs), les principales activités forestières (état d'assiette, surveillance, travaux, exploitations), et les procédures.

Le 12 septembre 1865, se met en place – avec une nouvelle numérotation, débutant au numéro 1 - la « *nouvelle série des circulaires de l'administration forestière* » (NS) des circulaires, qui perdurera jusqu'en 1937 sous sa forme originelle (avec la circ. n°950 : « *instruction générale sur l'habillement des préposés des Eaux et Forêts* »).

La première circulaire traitait des « *mesures prescrites pour assurer la conservation des circulaires* ». Elle précisait notamment que les circulaires « *seraient reliées en volumes, aux frais des agents, au fur et à mesure de la publication des tables* » et que « *les volumes ou numéros égarés ou détériorés seront remplacés aux frais des agents* ». Elle indique enfin que « *les circulaires précédemment émises seront successivement refondues* ». Un abonnement est possible pour les agents forestiers, dont le prix est fixé par l'administration à un franc par an (circ. n°20 du 8 juin 1866). Cette même circulaire précise que « *les circulaires de chaque année seront adressées en un seul envoi, aux agents abonnés, dans le courant du mois de janvier de l'année suivante* ». L'administration a souhaité initialement (circ. n°48 du 28 février 1867) s'occuper elle-même de la reliure « *afin qu'elle ait lieu dans les conditions voulues de solidité, d'uniformité et d'économie* ». Le marché conclu avec un relieur pour le premier volume établissait un tarif à 1 franc et 15 centimes par exemplaire, et à 1 franc et 25 centimes pour le volume II (circ. n°92 du 22 juin 1868). Cette dernière circulaire précise que « *on a reconnu, l'année dernière, à l'occasion de la reliure du tome I, qu'un grand nombre de circulaires étaient adirées [ndlr : égarées], déchirées, maculées ou surchargées d'annotations. Pour les remplacer, il a fallu procéder à des réimpressions dispendieuses. Si de semblables constatations se reproduisaient, elles donneraient lieu à des retenues disciplinaires* ».

Mais l'administration n'a pas poursuivi au-delà du tome II la réalisation des reliures, et la circ. n°146 du 15 janvier 1874 précise qu'il « *suffira, à l'avenir, que les agents dépositaires des circulaires fassent exécuter, pour les volumes ultérieurs, une reliure semblable à celle des tomes précédents* » (reliures fréquemment différentes entre les services).

La circ. n°416 du 16 janvier 1890 rappelle aux conservateurs qu'ils « *sont priés de se montrer le plus sobres possible de circulaires* » ! En 1916, le ministre de l'Agriculture décide que l'administration supporterait les frais de reliures de ces circulaires (circ. n°839 du 30 juillet 1916).

Cette collection (de 12 volumes reliés jusqu'à la circ. n°924 du 10 novembre 1926, les dernières circulaires n'étant le plus souvent pas reliées) est encore assez répandue dans les services forestiers, et donc assez facile à consulter, mais il n'existe pas – à notre connaissance – de table des matières et chronologique générale permettant une analyse aisée de ces documents d'archives. La table alphabétique générale du tome XII (92 pages) est un outil précieux, mais elle ne permet pas de tout analyser car toutes les circulaires d'un même objet n'y sont pas reprises (par rapport aux tables de chacun des volumes), les circulaires abrogées ne sont pas reprises, et les mots-clés utilisés ne correspondent pas forcément aux besoins de recherches.

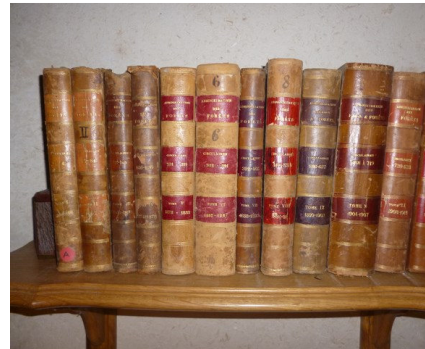
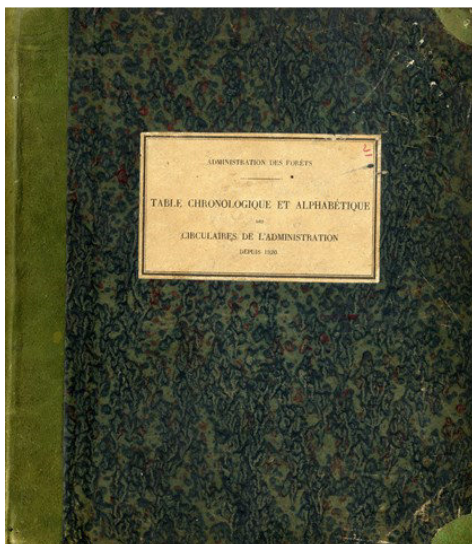


Figure 207 : collection de la nouvelle série des circulaires de l'administration forestière 1865-1937.

Cela amène à consulter sur l'ensemble des volumes reliés les tables chronologiques et les tables alphabétiques fournies. Il s'agit ensuite d'étudier les circulaires identifiées pour en extraire et étudier ce qui intéresse le forestier, l'historien, le sociologue ou encore l'écologue, chacun y trouvant matière à découvertes et à réflexions.

Un travail de recensement et de transcription de l'ensemble de ces quelques 1 800 circulaires (avec référencement sur tableur par numéro, date et objet, reproduction par scan, et retranscription sur traitement de texte dans certains cas) est mené par l'auteur du présent article pour les mettre à disposition de la communauté forestière, et ainsi faciliter les recherches ultérieures sur cette ressource documentaire.

Par contre, toutes les premières circulaires ne nous sont pas connues, mais nous avons pu examiner leur objet grâce à une « table chronologique des circulaires de l'administration depuis 1820 », table imprimée de manière générale jusqu'au 31 décembre 1844 – et même parfois jusqu'en 1859 - puis complétée de manière manuscrite par les services).



1^{re} DIVISION
BUREAU
DES
IMPRESSEURS

ADMINISTRATION DES FORÊTS.

TABLE chronologique des Circulaires de l'Administration depuis 1820.

NUMÉROS	DATES des circulaires	OBJET.	OBSERVATIONS. Sur les copies de
1	17 novembre	Nouvelle organisation de l'Administration des forêts. (Ordonnance de H. Louis XVIII)	Épave.
2	30 idem	Idem	Idem
3	Idem	Nomination de conservateurs. (Ordonnance de 22 novembre)	Idem
4	Idem	Nomination d'inspecteurs principaux	Idem
5	15 décembre	Composition des arrondissements forestiers. (Règlement)	Idem
6	Idem	Règlement de service aux conservateurs et inspecteurs principaux	Idem
1851.			
7	10 janvier	Nomination de conservateurs	Idem
8	7 février	Frais de ports de lettres et papiers	Idem
9	12 idem	Formation de l'Etat d'année. (Cahiers 1821)	Idem
10	16 idem	Incompatibilité de parenté entre les agents	Idem
11	21 idem	Mode de correspondance entre l'Administration	Idem
12	3 mars	Disposition concernant le pèche	Idem
13	18 février	Paiement des traitements des agents et gendres	Idem
14	10 mars	Frais de ports de lettres et papiers	Idem
15	12 idem	Etat d'Emplois pour mandats ; observation sur le paiement des mandats de conservation	Idem
16	23 idem	Travaux de bois saisis dans les forêts	Idem
17	24 idem	Travaux des agents. (Comptabilité)	Idem
18	18 idem	L'impression des finances. (Surveillance sur les forêts)	Idem
19	31 idem	Instructions sur les comptes annuels	Idem
20	14 idem	Travaux des agents	Idem
21	20 avril	Demanda de renseignements sur les gisements argentifères	Idem
22	11 mai	Correspondance ; rappel de nombre des lettres	Idem

Figure 208 : table chronologique des circulaires de l'administration depuis 1820 : couverture et première page.

Plusieurs circulaires de cette période nous intéressant n'ont ainsi pas pu être étudiées. Elles concernent essentiellement les bois de marine et l'armement des agents forestiers, donc indirectement l'effort de guerre de la Nation. Nous nous sommes donc essentiellement basés pour nos recherches, sur la nouvelle série établie à partir de 1865, complète et correspondant aux périodes des guerres de la fin du XIX^e siècle, et du début du XX^e siècle.

II – STRUCTURATION ET CONTENU DES CIRCULAIRES DU XIX^E SIÈCLE

Les circulaires de l'administration tirent leur nom du fait qu'elles étaient (au moins certaines) transmises aux personnels forestiers qui devaient les appliquer de manière circulaire. Cela concernait principalement les préposés forestiers (brigadiers et gardes) qui se les transmettaient l'un à l'autre, après les avoir chacun reportées dans leurs registres d'ordre. Mais toutes les circulaires ne leur étaient pas transmises, certaines restant dans les services dits « de gestion » : cantonnement, inspections et conservations. C'est d'ailleurs dans ces services que l'on retrouve les collections complètes des circulaires. Nous n'en avons pas encore trouvé qui soit attachée à un poste d'agent patrimonial (ou de garde à l'époque des Eaux et Forêts), peut-être en raison du coût d'abonnement et/ou de reliure que cela représentait pour les préposés forestiers.

Le classement chronologique et la reliure systématique des circulaires, préconisés par la circ. n°1 du 12 septembre 1865, a permis une conservation et une consultation plus efficaces dans la nouvelle série que dans l'ancienne série.

Par contre, selon les « collections » des services, certaines circulaires sont différemment annotées, complétées, corrigées ou abrogées, et sont même diversement traitées sur ce point dans un même volume relié. Cela provient probablement des destinataires et/ou des utilisateurs qui avaient sans doute des approches (voire des sensibilités) différentes.

Nous pouvons citer le cas de la circ. n°819 du 4 juin 1862 relative aux « *exploitations accidentelles dans les bois soumis au régime forestier* » barrée avec la mention « *abrogée par instruction n°1 du 20 janvier 1965* », ce qui prouve qu'elles ont bien servi, et suivies, jusqu'à la fin de l'existence de l'administration forestière en 1965 (mais elles sont *a priori* rapidement tombées en désuétude, du fait notamment d'une mise à plat / refonte des instructions suite à la création de l'Office national des forêts).

Les circulaires sont généralement signées du directeur des Forêts (ou directeur de l'administration des Forêts, selon les époques, le libellé utilisé variant parfois successivement d'une circulaire à l'autre), rarement du président du conseil d'administration (entre 1878 et 1882). Mais il est étonnant de constater que certaines circulaires ont une signature dactylographiée et d'autres manuscrite.

On trouve dans certains volumes des notes de la direction générale des Forêts pour « l'exécution de la circ. n°831 du 28 mars 1863 (« *envoi d'un cahier des charges pour l'adjudication des travaux d'exploitation dans les forêts domaniales* ») », en l'occurrence pour que les agents apportent eux-mêmes les changements sur des formulaires en attendant l'impression des nouveaux, mis en place par la dite circulaire !

Pour les ajouts à certaines circulaires, les imprimés utilisés ne sont pas les mêmes selon les conservations, et ne se présentent pas de la même manière : cela dépendait peut-être d'une variété des « formulaires de recopie » des documents (peut-être propres à chaque conservation), ou dépendait des stocks disponibles dans les différents services.

Les volumes reliés concernent des périodes variables de une (vol. II : 1867) à cinq années (jusqu'à huit ans pour le vol. XII), et enregistrent ainsi les changements d'organisation des conservations, notamment leur nombre et leurs sièges. En effet, les circulaires sont adressées aux conservateurs, et certaines sont complétées de manière manuscrite pour la conservation concernée. Cela explique que certains volumes contiennent des circulaires avec des destinataires différents, dépendant de conservations différentes.

Nous en avons un exemple avec les circ. n°844 du 21 décembre 1863 à n°856 du même volume (ancienne série), adressées étonnamment à M. le conservateur à Valence (26), dans un volume référencé à Gap (05), siège stable d'une conservation. Parmi celles-ci, la circ. n°852 du 7 mars 1865 (« *allocation d'indemnités de tournées à divers postes de chefs de cantonnements – instructions au sujet des déplacements des agents et des préposés* ») présente l'organisation des conservations, où

les départements des Hautes-Alpes et de la Drôme sont regroupés dans la même conservation n°35, et les données sont renseignées pour les deux départements.

Le répertoire de législation et jurisprudence forestière Tome 1^{er} 1862-1863, page 390, n°213, nous apprend que : « *Par décision du ministre des Finances du 19 octobre 1863, rendue sur la proposition de l'administration des Forêts, le conservateur du 35^e arrondissement forestier [ndlr : = conservation] a été autorisé à transférer provisoirement sa résidence de Gap (Hautes-Alpes) à Valence (Drôme)* ». Les circulaires en question ont bien été envoyées à la résidence (provisoire d'au moins 15 mois) du conservateur à Valence, puis inclus - après que le conservateur soit revenu à Gap - dans le volume conservé à Gap.

Certaines circulaires sont parfois présentes en double exemplaire dans un volume relié, soit se succédant, soit séparées, l'un des exemplaires étant rattaché à une circulaire précédente à laquelle il est lié. Exemple, avec la circulaire n°814 du 4 février 1862 rattachée en doublon à la circulaire n°786 du 31 janvier 1860 (« *transaction en matière de délits forestiers* »), avec dans la marge de la deuxième la mention « *circulaires 760 et 814 réunies* ». Il y avait donc parfois (mais pas toujours) un vrai souci de suivi et de cohérence dans la constitution des volumes reliés.

Certaines pièces jointes mentionnées dans une circulaire ne sont pas incorporées dans les volumes reliés, peut-être en raison de leur nombre de pages élevé (plus de 20 pages) qui augmenterait la taille (et donc probablement le coût pour le service). Exemple : circulaire n°794 du 16 août 1860 « *relative au code forestier + extrait des règlements concernant les franchises* » : celui-ci n'est pas toujours inséré, et seule la consultation de différents volumes reliés peut permettre de compléter les collections initiales.

Divers documents (par exemple des arrêtés de la direction générale des Forêts, des circulaires d'autres ministères) sont parfois (mais pas systématiquement) ajoutés en copie dactylographiée ou manuscrite (et dans ce cas, plus ou moins lisible d'ailleurs, du moins pour notre époque !), parfois repliés (car trop grand par rapport au format *in-8* des circulaires).

Chaque collection des circulaires apparaît donc comme particulière, alors même qu'elles sont censées être complètes et identiques sur l'ensemble du territoire d'action de l'administration forestière. Il est donc important pour avoir une série aussi complète que possible de consulter (et donc de préserver) plusieurs séries de circulaires.

III – LES GUERRES À TRAVERS LES CIRCULAIRES DU XIX^E SIÈCLE

Les tables alphabétiques des circulaires (ancienne et nouvelle séries) ne font pas mention explicite de la guerre, mais nous pouvons identifier les principales circulaires qui nous intéressent par les mots-clés et thème suivants : l'armement, les munitions et le port d'armes, la marine et les bois de marine, les hôpitaux militaires, l'organisation et la revue militaire, les « zones-frontières », l'habillement...

Une « *table alphabétique des matières contenues dans les circulaires n°1 à 924 de l'administration des Eaux et Forêts (tomes I à XII)* » existe à la fin du volume XII et permet une recherche ciblée. Cependant une lecture complète est utile et nécessaire pour repérer certaines circulaires dont les mots-clés ne correspondent pas précisément aux thèmes recherchés (d'ailleurs le terme « guerre » n'apparaît pas dans la table récapitulative sus-citée), mais dont l'objet apporte des éléments relatifs à ceux-ci :

- la circ. n°76 du 11 novembre 1867 mentionne les fournitures d'armes (qui « *seront payées sur les crédits dont dispose l'administration, sauf remboursement ultérieur au moyen de retenues* »), mais porte pour intitulé : « *retenues à opérer sur les traitements des préposés pour remboursement d'avance faites par l'administration* » ;
- la circ. n°123 du 17 juillet 1871 est intitulée « *Mise à l'ordre du jour d'une lettre de M. le général Cambriels* », et il est difficile en première lecture d'y voir les remerciements de

l'autorité militaire aux forestiers ayant servi durant la guerre franco-prussienne de 1870-1871.

- les circ. n°167 (2 février 1875) et n°192 (25 février 1876) concernent l'utilisation de la Bourdaine pour l'armement, mais ne sont pas référencées à ce titre : elles le sont à « Bourdaine », ce qui est logique mais pas intuitif dans le cadre de nos recherches autour de la guerre (cf. ci-dessous) !

L'analyse – non exhaustive - que nous avons faite de l'ensemble des circulaires consultées de l'ancienne et la nouvelle séries (de 1820 à 1899) identifie environ 35 circulaires relatives à la guerre, ou associées, entre 1820 et 1865. Elles sont nettement plus nombreuses, environ 84, entre 1865 et 1899, dont plus de 35 après la guerre franco-prussienne de 1870 (de 1871 à 1879), et une dizaine pour la seule année 1875, ce qui illustre l'impact de ce conflit sur la société française, et consécutivement sur les services et personnels forestiers.

Nous en présentons en annexe la liste (probablement non exhaustive) par ordre chronologique avec l'intitulé de chacune, afin de faciliter leur consultation et les recherches autour de cette thématique.

Nous avons choisi ci-après plusieurs circulaires qui illustrent la manière dont les forestiers et les forêts du pays ont été associés à la guerre, mais cette présentation est évidemment partielle et sélective, et des investigations complémentaires sont possibles, intéressantes, et donc souhaitables.

III-1 Personnels forestiers en guerre et après-guerre

La circ. n°525 du 17 juin 1842 précise que les préposés forestiers ont obtenu du ministre de la Guerre, « *un avantage dont jouissent déjà ceux des douanes, celui d'être soignés dans les hôpitaux militaires, moyennant une rétribution journalière fixée par un tarif particulier.* » [...] « *J'aime à croire, Monsieur le conservateur, que les préposés forestiers, informés par leur chef de ces diverses mesures, y verront une nouvelle preuve de la sollicitude dont l'administration est animée à leur égard. Pénétrée de l'importance et des difficultés du service qu'elle leur confie, elle ne néglige rien de ce qui peut encourager leur zèle et améliorer leur position. Elle a donc le droit d'espérer que, de leur côté, ils sauront reconnaître ses intentions, en apportant dans leurs fonctions de plus en plus de soin et d'activité.* ». Cette possibilité d'être soignés dans les hôpitaux militaires est confirmée à plusieurs reprises dans les circulaires (NS), notamment les n°13 du 8 mai 1866 et n°17 du 21 mai 1866.

La circ. n°732 du 22 février 1854 rappelle « *qu'un certain nombre de jeunes gens échappent, chaque année, aux obligations de la loi du recrutement de l'armée en ne se faisant pas inscrire sur les tableaux de recensement dressés par les soins de l'autorité municipale.* » Il apparaît « *qu'une négligence aussi blâmable peut être en partie attribuée à la désuétude où serait tombée, dans quelques administrations publiques, l'exécution de l'article 48 de la loi du 21 mars 1832, ainsi conçu : nul ne sera admis avant l'âge de trente ans accomplis à un emploi civil ou militaire, s'il ne justifie qu'il a satisfait aux obligations imposées par la présente loi.* ». « *En conséquence, lorsque vous aurez [Monsieur le conservateur] à m'adresser des demandes d'emplois, vous aurez soin d'y joindre les pièces nécessaires pour justifier que le candidat a satisfait à la loi du recrutement.* »

La circ. n°110 du 28 juin 1869 rappelle « *qu'aux termes du décret du 24 octobre 1868 et du tableau annexé à ce décret, les emplois de gardes forestiers communaux sont exclusivement réservés, jusqu'à concurrence des trois quarts des vacances, aux sous-officiers, caporaux, brigadiers et soldats qui, après la première période de cinq ans du service actif, auront contracté et terminé un rengagement de cinq autres années et qui auront mérité un certificat de bonne conduite (art. 1^{er} du décret).* »

La circ. n°123 du 17 juillet 1871, intitulée « *Mise à l'ordre du jour d'une lettre de M. le général Cambriels* », transmet aux personnels forestiers les remerciements du pays et des autorités militaires (représentés par le général de division Cambriels) pour leur implication dans la guerre franco-prussienne de 1870. Voici quelques extraits de cette lettre et de cette circulaire : « *les douloureux sacrifices que notre pays a dû subir dans la région de l'Est ont amené dans le personnel si distingué des Eaux et Forêts des situations pénibles et avec elles des souffrances, ou tout au moins des privations que la France et son gouvernement ont le devoir d'adoucir.* [...] Veuillez donc me

permettre, M. le Ministre, de vous dire que [...] alors que toute force régulièrement organisée avait presque entièrement disparu, alors que tout, absolument tout, était à créer avec des éléments nouveaux, braves et dévoués, mais complètement inexpérimentés, je dus, pour l'accomplissement de ma tâche, faire appel aux hommes de cœur et de bonne volonté. Le personnel des Eaux et Forêts se mit spontanément à ma disposition avec un dévouement dont je lui ai une profonde reconnaissance. Toujours et partout son concours m'a été un soutien puissant, un aide intelligent. Dans toutes les circonstances de guerre que nous avons traversées, et Dieu sait, Monsieur le Ministre s'il y en a eu de terribles dès le début même, il m'a donné sans cesse des preuves éclatantes de courage, de patriotisme, et cela avec un sentiment élevé du devoir, un désintéressement et une abnégation personnelle que tous, dans l'armée, se plaisaient à admirer et que je ne saurais trop reconnaître. » Il est mis en avant que les forestiers « se sont placés au premier rang des fonctionnaires dont l'esprit élevé et la noble conduite devant l'ennemi font honneur à la France ».

Le directeur général des Forêts, H. Fare, termine ainsi ladite circulaire : « je vous prie de mettre cette lettre à l'ordre du jour de la conservation et de dire en même temps aux agents et aux préposés combien je suis fier d'être placé à la tête d'un corps qui a su se rendre digne d'un tel témoignage ».

Cet hommage aux préposés forestiers est renouvelé dans la circ. n°195 du 18 avril 1876 (relative à l'« Assimilation de grades à donner aux anciens élèves de l'Ecole polytechnique et de l'Ecole forestière auxquels seraient conférés des emplois dans les corps auxiliaires de l'armée ») : « les dispositions de ce décret témoignent hautement de la confiance qu'inspire le corps forestier, en raison des services qu'il a rendu et de ceux qu'il peut être appelé à rendre ».

III-2 Organisation militaire et forestière

La circ. n°289 du 20 septembre 1831 est la première relative à l'organisation militaire, et concerne les « compagnies de guides de l'administration des Forêts ». Elle transmet une ordonnance du 27 août 1831 qui organise des compagnies de guides de l'administration des Forêts, à l'instar des brigades actives de l'administration des Douanes, dont l'organisation militaire pour le cas de guerre a été décidée par ordonnance du Roi du 31 mai 1831.

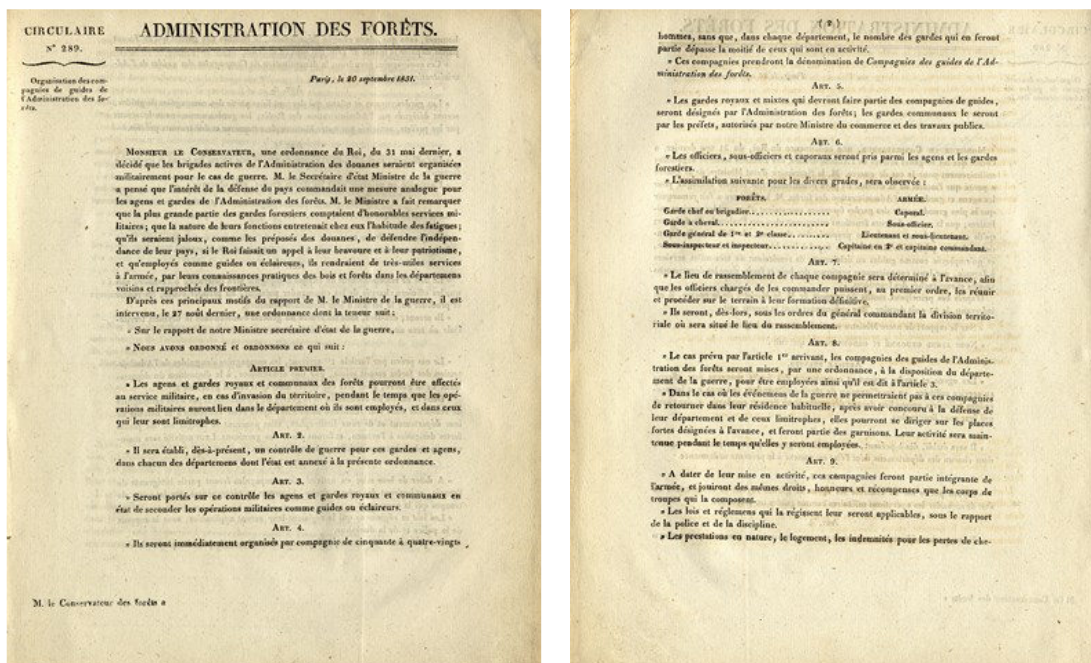


Figure 209 : circulaire n°289 du 20 septembre 1831 (pages 1 et 2).

Il y est mentionné : « M. le ministre a fait remarquer que la plus grande partie des gardes forestiers comptaient d'honorables services militaires ; que la nature de leurs fonctions entretenait chez eux l'habitude des fatigues ; qu'ils seraient jaloux, comme les préposés des douanes, de défendre

l'indépendance de leur pays, si le Roy faisait appel à leur bravoure et à leur patriotisme, et qu'employés comme guides ou éclaireurs, ils rendraient de très utiles services à l'armée, par leurs connaissances pratiques des bois et forêts dans les départemens voisins et rapprochés des frontières »

Article premier : *« Les agens et gardes royaux et communaux des forêts pourront être affectés au service militaire, en cas d'invasion du territoire, pendant le temps que les opérations militaires auront lieu dans le département où ils sont employés, et dans ceux qui leur sont limitrophes. [...] »*

Article 4 : *« ils seront immédiatement organisés par compagnie de cinquante à quatre-vingts hommes, sans que, dans chaque département, le nombre de gardes qui en feront partie dépasse la moitié de ceux qui sont en activité. Ces compagnies prendront la dénomination de Compagnies des guides de l'administration des forêts ».*

Il faut attendre ensuite l'après-guerre franco-prussienne de 1870 pour que l'administration forestière soit prise en compte expressément dans l'organisation militaire de la France.

Ainsi, la circ. n°173 du 14 avril 1875 présente le décret du 2 avril 1875 relatif à l'organisation militaire du corps forestier, qui précise notamment que *« le personnel de l'administration des Forêts entre dans la composition des forces militaires du pays »,* et que *« les agents et préposés sont organisés, par conservations des Forêts, et suivant l'effectif disponible, en compagnies ou sections, qui prennent la dénomination de compagnies ou sections de chasseurs forestiers ».* Il est également indiqué que *« les élèves de l'Ecole forestière recevront une instruction militaire pendant leur séjour à l'école. Un officier désigné par le ministre de la Guerre sera chargé de cet enseignement ».*

La circ. n°302 du 17 octobre 1882 présente une nouvelle organisation militaire du corps forestier, et fait suite à la circulaire n°301 du 21 septembre 1882 qui présente, elle, la réorganisation du service forestier de l'époque.

Le même scénario se reproduira à plusieurs reprises au gré des multiples réorganisations de l'administration des Forêts jusqu'à la fin du XIX^e siècle.

A compter de 1892, les circulaires relatives à la guerre concernent essentiellement l'armement et l'habillement des chasseurs forestiers.

III-3 Armement

La circ. n°569 du 26 mars 1845 précise que *« les gardes et brigadiers forestiers sont tenus de se procurer à leurs frais, chez les fournisseurs de l'administration, et dans les trois mois qui suivront leur installation, tous les objets d'habillement, d'équipement et d'armement prescrits par la décision ministérielle du 8 août 1840. Ils devront se procurer par les mêmes voies tous les objets d'habillement, d'équipement et d'armement dont le remplacement sera jugé nécessaire. Les inspecteurs passeront à cet effet des revues d'habillement.*

Le 11 mars dernier, M. le ministre a décidé au sujet de l'armement : que les brigadiers et gardes forestiers seront armés d'un mousqueton à percussion, conformément au modèle adopté pour la gendarmerie en 1842 ; qu'un traité sera passé à cet effet avec les manufactures royales d'armes par le ministre des Finances ; que le prix de l'acquisition de ce mousqueton sera soldé au moyen d'un prélèvement fait sur le fonds des masses individuelles, lors de la liquidation de ces masses et avant toute remise aux ayants-droits ; et que les brigadiers et gardes qui seraient actuellement pourvus d'une carabine offrant les mêmes avantages que ledit mousqueton sont autorisés à ne pas la remplacer. »

La circ. n°597 du 24 juillet 1847 défend aux préposés forestiers de bronzer ou faire bronzer leurs mousquetons, car *« cette opération serait nuisible à la conservation des armes ».*

La circ. n°772 du 27 octobre 1858 rappelle que *« les mousquetons sont des armes de guerre dont les brigadiers et gardes forestiers ne peuvent rester détenteurs lorsqu'ils cessent leurs fonctions ».*

La circ. n°83 du 24 mars 1868 concernant l'armement des préposés forestiers, stipule que « les munitions nécessaires à l'armement des préposés forestiers seront fournies, à l'avenir, par MM. les directeurs d'artillerie, sur la demande des conservateurs » [...] « qu'il est interdit aux préposés forestiers de s'approvisionner de cartouches, de poudre, de balles ou de capsules par des achats directs », et « qu'il leur est également interdit de modifier en quoi que ce soit le mousqueton dont ils sont détenteurs ».

La poudre noire des munitions dans la deuxième moitié du XIX^e siècle (et encore aujourd'hui mais de manière plus ponctuelle et spécifique) fait entrer dans sa composition (mélange de salpêtre, de soufre et de charbon de bois) le charbon de bois (fin et pur grâce à une carbonisation en profondeur en raison de la texture cellulaire fine du bois) issu de la Bourdaine (*Frangula dodonei*, famille des Rhamnacées), petit arbuste commun mais plus ou moins abondant, dans les prairies, lisières et bois de notre pays. C'est pourquoi, les personnels de l'administration forestière ont été sollicités pour fournir exclusivement les poudreries (monopole de l'administration des poudres) en bois de Bourdaine, et participer ainsi à l'effort de guerre du pays.

La circ. n°167 du 02 février 1875 présente un décret en date du 10 octobre 1874 qui « a réglé les délivrances de bois de fascinage, piquets, fascines, harts [nécessaires pour les exercices annuels des écoles d'artillerie, des corps de troupes isolés de leurs écoles respectives, des directions d'artillerie de l'Algérie et des directions assimilées à des écoles d'artillerie] et bois de bourdaine [pour les poudreries de la guerre], à faire dans les forêts de l'Etat au service de l'artillerie ».

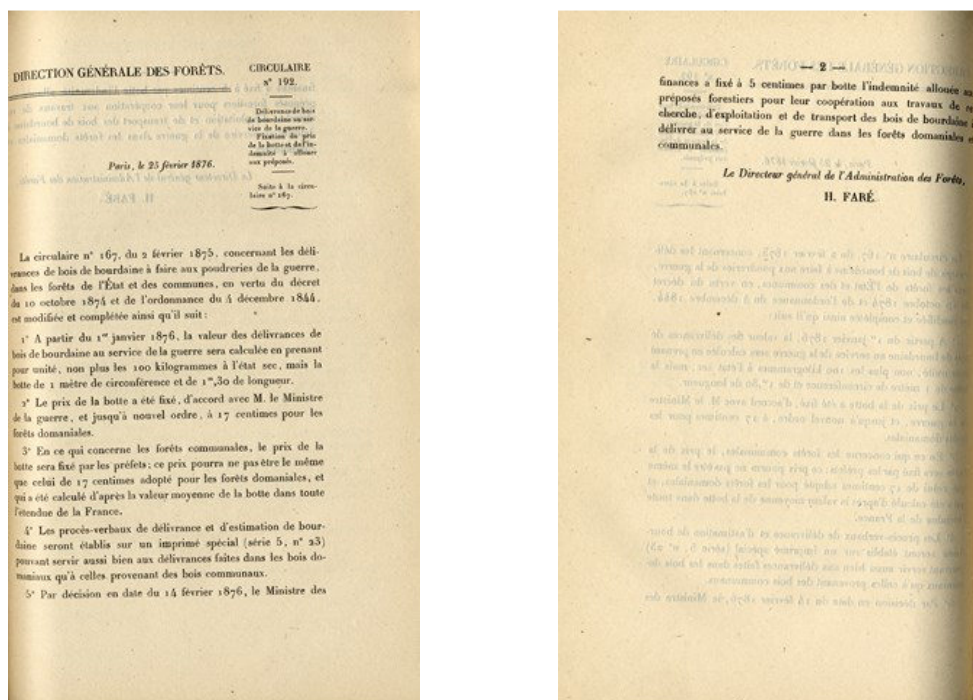


Figure 210 : circulaire n°192 du 25 février 1876 relative au prix de la botte de Bourdaine.

Par ailleurs, la circ. n°192 du 25 février 1876 modifie la précédente, en précisant que le prix de la botte (de 1 mètre de circonférence et de 1,3 m de longueur) est fixé « d'accord avec M. le ministre de la Guerre, et jusqu'à nouvel ordre, à 17 centimes pour les forêts domaniales ». « En ce qui concerne les forêts communales, le prix de la botte sera fixé par les préfets ». Le zèle des forestiers est à cet égard récompensé : « Par décision en date du 14 février 1876, le ministre des Finances a alloué une indemnité de 5 centimes par botte aux préposés forestiers pour leur coopération aux travaux de recherche, d'exploitation et de transport des bois de bourdaine à délivrer au service de la guerre dans les forêts domaniales et communales ».

L'alimentation des poudreries nationales en bois de bourdaine est même étendue à l'industrie privée par un règlement du 1^{er} mars 1883, diffusé par la circ. n°315 du 4 août 1883.

La circ. n°184 du 1^{er} août 1875 rappelle que « *il y a intérêt, tant au point de vue du service militaire de ces préposés, qu'en cas de mobilisation, à maintenir constamment cet armement en parfait état* ». Il est donc prévu que les armes des préposés soient réparées « *immédiatement, afin de ne laisser les préposés forestiers privés de leurs armes que le moins de temps possible* » par les chefs et armuriers des corps. Les réparations d'entretien faisaient l'objet de retenues sur le traitement des préposés, alors que les dégradations « *provenant d'un cas de force majeure* » étaient prises en charge par le Trésor.

La circ. n°227 du 08 juin 1878 précise que « *l'armement des sergents-majors des compagnies de chasseurs forestiers sera à l'avenir le même que celui des sergents-majors des régiments d'infanterie* », à savoir « *un revolver modèle 1873 et un sabre d'adjudant modèle 1845* ».

III-4 Participation aux activités de guerre et associées

La circ. n°139 du 31 mai 1873 mentionne la participation des agents forestiers à l'établissement de la carte de France dite de l'Etat-major, au travers des remerciements officiels du ministre de la Guerre et des finances pour le concours des personnels de l'administration des Forêts. La circ. n°143 du 5 septembre 1873 leur accorde la fourniture des feuilles de ladite carte de l'Etat-major à des prix réduits.

III-5 Zones frontières

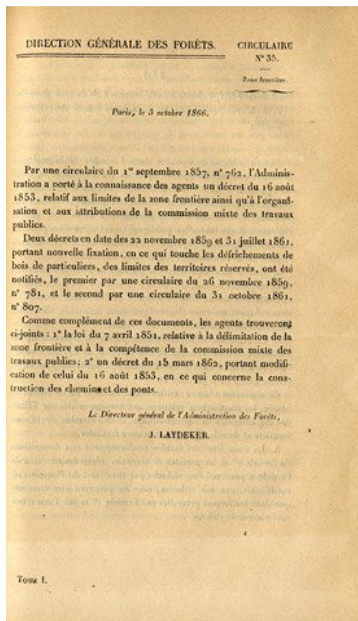
Nous comprenons aisément que les frontières ont depuis toujours été un enjeu stratégique pour les pays et en particulier en temps de guerre.

Les services forestiers étaient informés des localisations et évolutions de ces « zones-frontières », établies par décrets, et au sein desquelles des formalités spéciales ont été mises en place pour ce qui concernait les travaux sur les chemins, les voies navigables et flottables, ainsi que les défrichements des bois et forêts.

La circ. n°762 du 1^{er} septembre 1857 précise ainsi les limites de la zone frontière (extrait du décret du 16 août 1853), avec un état descriptif par département. Elle est modifiée par la circ. n°807 du 31 octobre 1861 qui donne « *Notification d'un décret du 31 juillet 1861 qui détermine par un nouvel état descriptif les parties de la zone frontière dans lesquelles il peut être formé opposition au défrichement des bois de particuliers dont la conservation est reconnue nécessaire à la défense du territoire* ».

Plusieurs modifications et compléments sont intervenus par la suite avec :

- la circ. n°35 du 3 octobre 1866 (fig. n°156) ;
- la circ. n°151 du 26 mars 1874 (décret réglementaire du 3 mars 1874) ;
- la circ. n°253 du 23 juillet 1879 (décret du 8 septembre 1878).



ETAT E.

— 14 —

État descriptif, par département, des limites des portions de la zone frontalière dans l'indivision des chemins vicinaux et des chemins forestiers délimités, en raison de leur largeur et de celle de leur empiètement, sous soumis à la surveillance militaire.

Notes. Les zones de surveillance, sous des plans de guerre et des plans militaires, constituent toutes les portions qui sont soumises à la surveillance militaire, en ce qui a pour surveillance spéciale, dans le présent état.

Les portions de chemins vicinaux de l'Etat à ses limites sont soumises à la surveillance militaire.

DÉPARTEMENT.	DÉSIGNATION des limites des sections vicinales.	LIEUX FRONTIÈRES par lesquels passent ces limites.
1 ^{er} TERRITOIRE DÉLIMITÉ.	Le canal de la Saône jusqu'à l'Écluse et la fontaine. Une ligne tracée perpendiculairement à la rive gauche de l'Écluse, et de l'Écluse à la Saône, depuis la fontaine jusqu'à l'Écluse.	Fort de Saône, Verd., Saint-denis, Mabilly.
2 ^e TERRITOIRE DÉLIMITÉ.	Les routes de Jurbé et de l'Écluse à partir de la fontaine jusqu'à Mabilly, jusqu'à Châlon.	Montagne, Herguin, Coudé, Valenciennes, Mabilly, Bouchaine, Châlon.
3 ^e TERRITOIRE DÉLIMITÉ.	De Louches.	Louches, Mabilly.
4 ^e TERRITOIRE DÉLIMITÉ.	La route départementale n° 6 (de Louches à Châlon).	Grand-Fayt, Carpiagne, Hémery.
5 ^e TERRITOIRE DÉLIMITÉ.	La route avec le département de l'Aube jusqu'à la fontaine.	Beugny, Aube.
6 ^e TERRITOIRE DÉLIMITÉ.	La route départementale n° 5 (d'Étampes à Philippeville).	Milly, Sirey-la-Château, Falleron, Saint-Pierre, Saint-Pierre.
7 ^e TERRITOIRE DÉLIMITÉ.	La route départementale n° 1 (de Paris à Metz) et la route départementale n° 2 (de Metz à Nancy).	La Longue, Avesnes.
8 ^e TERRITOIRE DÉLIMITÉ.	La route départementale n° 11 (de Metz à Nancy) et la route départementale n° 12 (de Metz à Nancy).	Avesnes, Saint-Rémy.
9 ^e TERRITOIRE DÉLIMITÉ.	La route départementale n° 13 (de Metz à Nancy) et la route départementale n° 14 (de Metz à Nancy).	Sailly-sur-Meuse, Metz, La Longue, Nancy.
10 ^e TERRITOIRE DÉLIMITÉ.	La route départementale n° 15 (de Metz à Nancy) et la route départementale n° 16 (de Metz à Nancy).	Éparges, Le Quatre, Le Quatre, Longueville, Eparges, Tilly, Louches.
11 ^e TERRITOIRE DÉLIMITÉ.	La route départementale n° 17 (de Metz à Nancy) et la route départementale n° 18 (de Metz à Nancy).	Montigny, Nancy, Bellevue.
12 ^e TERRITOIRE DÉLIMITÉ.	La route départementale n° 19 (de Metz à Nancy) et la route départementale n° 20 (de Metz à Nancy).	Bellevue, Metz, Longueville, Nancy.
13 ^e TERRITOIRE DÉLIMITÉ.	La route départementale n° 21 (de Metz à Nancy) et la route départementale n° 22 (de Metz à Nancy).	Éparges, Metz, Le Quatre, Longueville, Eparges, Tilly, Louches.
14 ^e TERRITOIRE DÉLIMITÉ.	La route départementale n° 23 (de Metz à Nancy) et la route départementale n° 24 (de Metz à Nancy).	Éparges, Metz, Le Quatre, Longueville, Eparges, Tilly, Louches.
15 ^e TERRITOIRE DÉLIMITÉ.	La route départementale n° 25 (de Metz à Nancy) et la route départementale n° 26 (de Metz à Nancy).	Éparges, Metz, Le Quatre, Longueville, Eparges, Tilly, Louches.

Figure 211 : circulaire n°35 du 3 octobre 1866.

IV – ÉLÉMENTS DE SYNTHÈSE ET PERSPECTIVES

Les circulaires de l'administration forestière ont régi les activités des personnels forestiers depuis le début du XIX^e siècle. Elles sont le reflet des attentes et exigences de l'administration en charge de la gestion des forêts du pays bien évidemment, mais aussi des autres administrations concernées (finances, domaines notamment), donc des gouvernements, ainsi que des sociétés civile et militaire. Leur étude est très instructive, et permet de mettre en perspective l'évolution passée et actuelle des actions et des contextes socio-économiques dans lesquels les forestiers ont évolué et continuent d'évoluer.

En matière forestière, il nous semble s'imposer à l'esprit de prendre en compte le passé, pour mieux comprendre le présent, et ainsi mieux préparer l'avenir. Nous nous apercevons ainsi que les changements que connaît chaque époque s'inscrivent parfois dans des dynamiques beaucoup plus fortes et durables que ne le laissent supposer les circonstances du moment. D'autres évolutions apparaissent nettement cycliques, comme les multiples réorganisations qu'a connues de tout temps l'administration forestière - au sens large et actuellement encore.

Les périodes de guerres qui se sont succédées en France au XIX^e siècle (et au XX^e siècle) ont bien évidemment impacté les sociétés, et influencé leurs évolutions techniques et sociales. Plusieurs des circulaires de l'administration des Eaux et Forêts, tout au long de son histoire séculaire, ont ainsi traduit, à la fois les contraintes et besoins d'organisation en temps de guerre, mais aussi et surtout les attentes sociales et militaires, en termes d'efforts de guerre pour panser les plaies de l'une, et essayer de préparer les suivantes.

Les quelques exemples que nous avons présentés dans ce travail partiel, illustrent la manière (les manières) dont les personnels forestiers (de tous grades et de toutes fonctions) ont été « mobilisés » en temps de guerre et entre guerres. Ils apportèrent leur contribution à la défense, puis à la reconstruction du pays (par le reboisement notamment), soit directement comme forces de défense et de renseignements (les chasseurs forestiers paieront d'ailleurs un lourd tribut aux guerres du XX^e siècle), soit indirectement en fournissant une partie des matières premières nécessaires aux combats : le bois et tous ses dérivés...

Nous adressons nos remerciements à toutes les personnes qui nous ont aidés dans nos recherches, et à toutes celles qui ont œuvré et continuent d'œuvrer pour la conservation des archives forestières.

Nous invitons également les personnes connaissant l'existence de collections des premières séries des circulaires à nous en faire part pour permettre d'approfondir ce premier travail partiel et perfectible.

Laurent Lathuillère
Office national des forêts

ANNEXE : circulaires de l'Administration forestière relatives à la guerre au XIX^e siècle.

Circulaires de l'administration forestière relatives à la guerre au XIX^{ème} siècle

Laurent LATHUILLIERE, HISTRAFOR. Décembre 2014

Liste non exhaustive et basée sur les thèmes associés à la guerre

Série	N° circ.	Vol.	Date	Objet / Libellé
Ancienne	1		27/11/1820	Nouvelle organisation de l'administration des forêts (ordonnance du 11 octobre 1820)
Ancienne	2		30/11/1820	Nouvelle organisation de l'administration des forêts (ordonnance du 11 octobre 1820)
Ancienne	85		24/06/1823	Les officiers du génie maritime doivent être appelés aux délivrances extraordinaires dans les bois communaux
Ancienne	111		12/12/1824	Formation d'un état des arbres marqués pour la marine
Ancienne	155		25/06/1827	On ne fera aucun martelage pour la marine, en 1828, dans les bois soumis au régime forestier
Ancienne	190		30/10/1828	La répression des contraventions, en matière de port d'armes, doit avoir lieu sur un procès-verbal spécial
Ancienne	261bis		13/12/1830	Délivrance de bois pour l'armement des places fortes (2 lettres)
Ancienne	261bis		15/01/1831	Délivrance de bois pour l'armement des places fortes (2 lettres)
Ancienne	289		20/09/1831	Organisation des compagnies de guide de l'administration des forêts
Ancienne	488		14/08/1840	Armement, habillement et équipement des gardes
Ancienne	490		14/12/1840	Armement, habillement et équipement des gardes
Ancienne	499		26/02/1841	Armement et équipements
Ancienne	525		17/06/1842	Avantages accordés aux gardes, dans le cas de maladies et de blessures
Ancienne	564quat		28/01/1845	Les gardes qui appartiennent à la réserve sont dispensés des appels (cette circulaire a été annulée par la circulaire n°567)
Ancienne	567		10/03/1845	Les gardes non libérés du service sont affranchis des appels de la réserve
Ancienne	569		26/03/1845	Habillement, équipement et armement des gardes
Ancienne	586bis		06/05/1846	Bois de chêne, propres aux constructions navales
Ancienne	590		13/06/1846	Habillement, armement des préposés (exécution des décisions ministérielles des 8 août 1840 et 12 février 1845)
Ancienne	597		24/07/1847	Entretien des armes
Ancienne	723		04/10/1853	Ingénieurs forestiers de la marine : création
Ancienne	732		22/02/1854	Personnel : rappel des dispositions de la loi du 21 mars 1832 sur le recrutement de l'armée
Ancienne	740		28/08/1854	Franchise : correspondance en franchise des conservateurs avec les directeurs du génie militaire
Ancienne	745		15/09/1855	Franchise : les agents forestiers sont autorisés à correspondre en franchise avec les officiers-directeurs et chefs du génie militaire
Ancienne	762		01/09/1857	Limites de la zone frontière. Organisation et attribution des commissions mixtes des travaux publics
Ancienne	772		27/10/1858	Armement des préposés forestiers. Mousquetons
Ancienne	773		02/11/1858	Martelage des bois propres au service de la marine
Ancienne	780		04/06/1859	Bois de marine ; règles à suivre dans le cas où les lieux de dépôt seront établis sur le parterre des coupes
Ancienne	783		10/12/1859	Envois d'imprimés pour la rédaction des procès-verbaux d'estimation des bois délivrés à la marine
Ancienne	807		31/10/1861	Notification d'un décret du 31 juillet 1861 qui détermine par un nouvel état descriptif les parties de la zone frontière dans lesquelles il peut être formé opposition au défrichement des bois de particuliers dont la conservation est reconnue nécessaire à la défense du territoire
Ancienne	816		12/03/1862	Bois de marine. Envoi d'un règlement ministériel du 19 février 1862, et d'imprimés nouveaux pour la rédaction des actes relatifs à la délivrance et à l'estimation des bois propres aux constructions navales
Ancienne	854		03/04/1865	Nouveaux modes d'acquittement des frais de traitement des préposés forestiers dans les hôpitaux militaires

Circulaires de l'administration forestière relatives à la guerre au XIX^{ème} siècle

Laurent LATHUILLIERE, HISTRAFOR. Décembre 2014

Liste non exhaustive et basée sur les thèmes associés à la guerre

Série	N° circ.	Vol.	Date	Objet / Libellé
Ancienne	855		29/04/1865	Mode d'acquittement des frais de traitement des préposés forestiers admis dans les hôpitaux militaires
Nouvelle	1	I	12/09/1865	Mesures prescrites pour assurer la conservation des circulaires
Nouvelle	7	I	24/02/1866	Règles en vigueur pour la délivrance des bois de marine
Nouvelle	13	I	08/05/1866	Admission des gardes, des brigadiers et des gardes généraux adjoints dans les hôpitaux militaires et les établissements thermaux et dans les hospices civils
Nouvelle	17	I	21/05/1866	Admission des préposés forestiers dans les établissements thermaux militaires
Nouvelle	29	I	20/09/1866	Police des forêts. Convention entre la France et la Sardaigne
Nouvelle	30	I	21/09/1866	Police des forêts. Convention entre la France et la Suisse
Nouvelle	35	I	03/10/1866	Zone frontière
Nouvelle	55	II	23/05/1867	Armement des préposés
Nouvelle	76	II	11/11/1867	Retenues à opérer sur les traitements des préposés pour remboursement d'avance faites par l'administration
Nouvelle	83	III	24/03/1868	Armement des préposés, munitions
Nouvelle	84	III	24/04/1868	Correspondance des conservateurs avec les directeurs d'artillerie
Nouvelle	96	III	08/07/1868	Admission des préposés dans les hôpitaux militaires (suite à la circulaire n°13)
Nouvelle	110	III	28/06/1869	Nomination des candidats présentés par le ministre de la guerre pour les emplois de gardes forestiers communaux
Nouvelle	123	III	17/07/1871	Mise à l'ordre du jour d'une lettre de M. le général Cambriels
Nouvelle	128	III	24/02/1872	Bois de la marine (suite à la circulaire n°7)
Nouvelle	139	III	31/05/1873	Concours des agents forestiers aux travaux de l'état-major
Nouvelle	143	III	05/09/1873	Fourniture à prix réduits aux agents forestiers des feuilles de la carte de France dite de l'état-major
Nouvelle	144	III	25/11/1873	Admission des gardes, des brigadiers et des gardes généraux adjoints dans les hôpitaux militaires et les hospices civils
Nouvelle	151	IV	26/03/1874	Zone frontière
Nouvelle	152	IV	04/05/1874	Admission des préposés forestiers dans les établissements thermaux militaires
Nouvelle	167	IV	02/02/1875	Notification du décret du 10 octobre 1874 concernant les délivrances à faire à l'artillerie dans les forêts
Nouvelle	173	IV	14/04/1875	Organisation militaire du corps forestier (décret du 2 avril 1875)
Nouvelle	174	IV	05/05/1875	Franchise et contre-seing. Correspondance des conservateurs et des inspecteurs avec le service de l'artillerie. Correspondance des conservateurs avec les autorités militaires (suite aux circulaires n°46, 84, 134, 150 et 164)
Nouvelle	177	IV	20/05/1875	Uniforme du corps forestier. Insignes de grade
Nouvelle	179	IV	09/06/1875	Chasseurs forestiers. Instruction pour la tenue du registre matricule
Nouvelle	182	IV	08/07/1875	Instruction des demandes d'emploi formées par d'anciens militaires ne réunissant pas les conditions exigées par la loi du 24 juillet 1873. Franchise et contre-seing. Correspondances des conservateurs avec les autorités militaires
Nouvelle	183	IV	09/07/1875	Contrôles nominatifs des agents et préposés appartenant par leur âge à l'une des catégories de l'armée et classés comme non disponibles, à raison de leur emploi dans le corps forestier
Nouvelle	184	IV	01/08/1875	Exécution des réparations aux armes des préposés forestiers
Nouvelle	187	IV	09/09/1875	Changement de domicile des employés des administrations publiques liés au service militaire (suite à la circulaire n°183)

Circulaires de l'administration forestière relatives à la guerre au XIX^{ème} siècle

Laurent LATHUILLIERE, HISTRAFOR. Décembre 2014

Liste non exhaustive et basée sur les thèmes associés à la guerre

Série	N° circ.	Vol.	Date	Objet / Libellé
Nouvelle	190	IV	10/12/1875	Etats annuels de proposition pour le passage des préposés des compagnies actives de chasseurs forestiers dans les compagnies territoriales
Nouvelle	192	IV	25/02/1876	Délivrance de bois de bourdaine au service de la guerre. Fixation du prix de la botte et de l'indemnité à allouer aux préposés (suite à la circulaire n°167)
Nouvelle	195	IV	18/04/1876	Assimilation de grades à donner aux anciens élèves de l'Ecole polytechnique et de l'Ecole forestière auxquels seraient conférés des emplois dans les corps auxiliaires de l'armée
Nouvelle	200	IV	07/07/1876	Organisation militaire des chasseurs forestiers. Solde des agents et préposés mobilisés
Nouvelle	201	IV	21/09/1876	Mobilisation des chasseurs forestiers dans les 12 ^è et 13 ^è conservations, à l'occasion des grandes manoeuvres
Nouvelle	203	IV	31/10/1876	Délivrance de tabac de troupe aux préposés forestiers
Nouvelle	204	IV	30/09/1876	Mode de délégation des appointements civils des agents et préposés mobilisés comme chasseurs forestiers
Nouvelle	205	IV	14/12/1876	Bois de marine. Suite à la circulaire n°7
Nouvelle	216	IV	18/10/1877	La revue militaire de l'étranger et le bulletin de l'industrie laitière adressés aux agents forestiers sont assimilés à la correspondance de service et admis à circuler en franchise
Nouvelle	219	IV	30/11/1877	Contrôles nominatifs et bulletins de mutations des non-disponibles appartenant au corps forestier. Suite à la circulaire n°183
Nouvelle	222	IV	21/01/1878	Honneurs et marques extérieures de respect à échanger entre les militaires de l'armée et le personnel des douanes et des forêts
Nouvelle	225	IV	07/05/1878	Admission des préposés forestiers et des gardes généraux adjoints dans les hôpitaux militaires et les hospices civils
Nouvelle	227	IV	08/06/1878	Armement des sergents-majors des compagnies de chasseurs forestiers
Nouvelle	231	V	02/07/1878	Les agents forestiers ne font pas partie de la non-disponibilité. C'est en qualité d'officiers assimilés qu'ils sont rayés comme hommes de troupes des corps d'affectation dans l'armée active et dans l'armée territoriale (suite aux circulaires 183 et 219)
Nouvelle	239	V	23/12/1878	Organisation militaire. Mesures applicables aux gardes forestiers auxiliaires, élève ou anciens élèves de l'école des barres, au moment de l'appel à activité
Nouvelle	241	V	28/02/1879	Bois de marine. Suite à la circulaire n°7
Nouvelle	253	V	23/07/1879	Délimitation de la zone frontière. Réglementation des travaux mixtes
Nouvelle	254	V	31/10/1879	Les agents et préposés forestiers bénéficient du transport à prix réduit sur les voies ferrées à l'occasion du service militaire
Nouvelle	255	V	31/10/1879	Délivrance de révolvers aux agents forestiers aux mêmes conditions de prix qu'aux officiers de l'armée active et de l'armée territoriale
Nouvelle	257	V	27/11/1879	Chasseurs forestiers. Armement. Les gardes changeant de conservation doivent laisser leur arme
Nouvelle	259	V	30/12/1879	Armement des chasseurs forestiers
Nouvelle	263	V	13/02/1880	Délivrance de révolvers aux agents forestiers. Intervention des percepteurs (suite à la circulaire n°255)
Nouvelle	264	V	12/03/1880	Armement. Visite des armes des chasseurs forestiers
Nouvelle	266	V	05/06/1880	Les préposés forestiers communaux incorporés dans les compagnies de chasseurs forestiers sont admis dans les hôpitaux militaires et dans les hospices civils aux mêmes conditions que les préposés domaniaux
Nouvelle	275	V	25/01/1881	Armement des chasseurs forestiers (suite à la circulaire n°259)

Circulaires de l'administration forestière relatives à la guerre au XIX^{ème} siècle

Laurent LATHUILLIERE, HISTRAFOR. Décembre 2014

Liste non exhaustive et basée sur les thèmes associés à la guerre

Série	N° circ.	Vol.	Date	Objet / Libellé
Nouvelle	281	V	27/04/1881	Les anciens élèves de l'école forestière investis d'un grade d'assimilation et non pourvus du'n emploi militaire, sont placés hors cadres
Nouvelle	302	V	17/10/1882	Nouvelle organisation militaire du corps forestier
Nouvelle	315	VI	04/08/1883	Exploitation de bois de bourdaine par les entrepreneurs des poudreries nationales
Nouvelle	316	VI	14/08/1883	Organisation militaire. Assimilations de grades concernant les agents forestiers (modification du décret du 22 septembre 1882)
Nouvelle	317	VI	06/10/1883	Chasseurs forestiers. Invalidité. Versement des armes et effets des invalides et des carabines des sergents-majors dans les magasins de guerre
Nouvelle	323	VI	28/02/1884	Les préposés forestiers admis dans les établissements hospitaliers au titre du département de la guerre sont traités comme les sous-officiers de l'armée
Nouvelle	340	VI	16/10/1884	Organisation militaire. Assimilations de grades concernant les agents forestiers. Modification du décret du 27 juin 1883.
Nouvelle	348	VI	04/07/1885	Instruction et réglementation des travaux mixtes. Délimitation de la zone frontière. Suite aux circulaires n°35, 43, 48, 151 et 253
Nouvelle	355	VI	29/12/1885	Armement des chasseurs forestiers. Pertes provenant de force majeure en temps de paix. Modification à la circulaire n°259.
Nouvelle	362	VI	31/03/1886	Organisation militaire. Nomination des sous-officiers.
Nouvelle	389	VI	24/10/1887	Organisation militaire. Etat numérique de l'effectif.
Nouvelle	401	VII	24/07/1888	Inscriptions à porter sur les ordres de service des officiers, préposés, ou agents appartenant aux cadres militaires des chasseurs forestiers
Nouvelle	403	VII	19/10/1888	Insigne de grades des chasseurs forestiers
Nouvelle	408	VII	13/05/1889	Visite des armes des chasseurs forestiers
Nouvelle	421	VII	09/10/1890	Transports militaires. Chasseurs forestiers.
Nouvelle	424	VII	30/12/1890	Nouvelle organisation militaire du corps forestier. Décret du 18 novembre 1890.
Nouvelle	432	VII	13/05/1891	Bois de fascinage
Nouvelle	436	VII	25/07/1891	Modifications dans l'habillement des chasseurs forestiers. Prorogation du marché des fournitures.
Nouvelle	439	VII	24/11/1891	Corps des chasseurs forestiers. Officiers. Ancienneté de grade.
Nouvelle	440	VII	29/12/1891	Armement des éliminés.
Nouvelle	442	VII	03/03/1892	Officiers de chasseurs forestiers mis à la disposition de ministre de la guerre. Périodes d'instruction. Convocation.
Nouvelle	446	VII	28/10/1892	Officiers de chasseurs forestiers mis à la disposition de la guerre. Affectations.
Nouvelle	449	VII	12/11/1892	Habillement des chasseurs forestiers de l'Algérie.
Nouvelle	451	VII	25/02/1893	Tir à la cible des chasseurs forestiers avec le fusil modèle 1886.
Nouvelle	465	VII	21/12/1893	Habillement des chasseurs forestiers de France et d'Algérie. Instruction générale portant abrogation de toutes les circulaires antérieures sur la matière.
Nouvelle	486	VIII	28/06/1895	Médaille militaire. Allocation annuelle de 100 francs aux préposés titulaires de cette décoration et qui n'en reçoivent pas le traitement sur le budget de la Légion d'honneur.
Nouvelle	528	VIII	12/01/1898	Délivrance de tabac de troupe. Préposés de pêche. Suite à la circulaire n°203.
Nouvelle	534	VIII	02/05/1898	Habillement des chasseurs forestiers de France et d'Algérie. Suite à la circulaire n°465
Nouvelle	563	IX	30/09/1899	Habillement des chasseurs forestiers. Modification à la circulaire n°465.
Nouvelle	565	IX	07/10/1899	Travaux mixtes dans la zone forestière.

COMMUNICATION 19

**POSTER
FORESTIERS DE 1870**

(Renaud Trangosi)

RÉSUMÉ

Dès le début de la guerre franco-prussienne de 1870, quatre compagnies de gardes forestiers furent formées dans les huit inspections de la Liste civile. Ces forestiers de la Couronne furent les modestes héros de l'invasion allemande. Leur première mission fut non seulement d'éclairer l'armée de Paris quant aux mouvements de l'ennemi à l'approche de la capitale mais aussi de porter secrètement des dépêches et renseigner les corps francs afin de ralentir les troupes prussiennes encerclant Paris. Avec les forestiers de l'Etat, ils formèrent, le 14 septembre 1870, un régiment de plus de 2 000 gardes forestiers de toute la France qui concourut héroïquement au siège de Paris (confection de gabions, approvisionnement des forts...). On leur demanda même d'incendier la forêt de Meudon qui gêne à la défense de Paris ! Ils participèrent en outre à la bataille de Champigny et de Villiers-sur-Marne et à l'attaque du Bourget.

A travers le témoignage écrit d'Adolphe de la Rue, inspecteur des forêts à Villefermoy, retraçons les faits d'armes de ces forestiers franciliens pendant l'invasion prussienne et le siège de Paris de 1870-1871, qui ont mérité les honneurs de la Patrie.

« La connaissance parfaite que ces hommes ont des localités, et leur adresse dans le tir les rendront aussi redoutables aux ennemis, que précieux à nos troupes, qui trouveront en eux d'excellents guides dans l'occasion. » Napoléon I^{er} en 1814 lors des préparatifs de la campagne de France au sujet des chasseurs forestiers.

I – PARTIE DE CHASSE A VILLEFERMOY : LA PROPHÉTIE DE 1870

I-1 Adolphe de la Rue, inspecteur des forêts de la Couronne

Ancien élève de l'école royale forestière de Saxe, il rentre dans l'Administration des Eaux et Forêts vers 1847, comme garde général à Rambouillet. Peut-être aussi ancien militaire, il semble avoir participé à la guerre de Crimée entre 1853 et 1856. Le 16 décembre 1860, alors sous-inspecteur de 2^e classe à Compiègne, il est élevé au grade d'inspecteur de 4^e classe dans l'Administration des forêts de la Couronne et chargé d'une mission en Espagne pour le service de l'Impératrice. De retour de mission, il est muté, le 20 novembre 1863, inspecteur à Melun, en remplacement de M. Mustel-Duquesnoy, en retraite depuis le 1^{er} janvier 1861.

L'inspection de Paris comprend alors les forêts de Sénart, de Villefermoy, de Valence et d'Echou, formant un massif de bois jouxtant Fontainebleau et s'étendant jusqu'à Montereau. Par décret en date du 7 août 1867, rendu sur la proposition du ministre de la Maison de l'Empereur et des beaux-arts, M. de la Rue, inspecteur des forêts et domaines de la Couronne, est nommé chevalier de l'ordre impérial de la Légion d'honneur, pour vingt ans de service forestier. Il est ensuite chargé du service des chasses des Domaines et forêts de la Couronne.

C'est dans ces conditions qu'il est le premier témoin du drame dont Villefermoy fut le théâtre durant l'été 1868, et qu'il relate dans son livre sur « *les chasses du Second Empire* ». Dans la soirée du 15 août 1868, le garde forestier Louis Saturnin Dissous, âgé de 33 ans, est assassiné par un braconnier à la lisière de la forêt non loin de la maison forestière de Grandvilliers. Enfin après la guerre franco-prussienne de 1870, il écrira un autre livre : « *Sous Paris pendant l'invasion, 500 000 Prussiens – 45 000 Prisonniers français* » dont la lecture nous inspira cette communication.

I-2 Les chasses du second Empire

Dans le courant de juin 1866, l'Empereur donne la chasse à tir, dans la forêt de Villefermoy, à son cousin le prince Jérôme Napoléon. Plusieurs années auparavant, le baron de Méneval et le duc de la Rochefoucauld d'abord, puis le prince Joachim Murat et son beau-frère, le prince Alexandre de Wagram, avaient été autorisés à y chasser le sanglier à tir et le cerf à courre. C'est à l'inspecteur des Forêts de la Couronne, Adolphe de la Rue qu'on charge d'organiser cette nouvelle chasse pour le prince. Son Altesse impériale ne viendrait y faire dans l'année que quatre à cinq chasses, et pour chaque journée une dizaine de battues, et s'il le souhaite, une chasse aux canards sur les étangs.



Figure 212 : carte postale ancienne illustrant le chalet de la Meunière, le dernier des trois chalets forestiers construits du temps de l'inspecteur de la Rue, au carrefour du même nom en forêt domaniale de Villefermoy.

Comme on fait tous les ans des coupes sur au moins quatre points différents de la forêt, on utilise les taillis âgés de deux à trois ans pour y faire les tirés de faisans. Chaque battue ne dure guère qu'une heure environ. Il va sans dire que ces tirés suivent les coupes et changent de place tous les deux ans. Le prince part de Paris avec ses invités par le premier train jusqu'à la gare de Mormant. En moins d'une heure, les chasseurs, chiens, serviteurs et déjeuner arrivent au rendez-vous, où trois chalets avaient été construits. Le chalet de la Meunière est celui des trois qui est resté le plus longtemps

debout. Une fois la chasse terminée, on s'en retourne à Mormant attendre le dernier train pour Paris. Adolphe de la Rue accompagnant le prince Jérôme pour la dernière fois témoigne :

« C'est le 6 mars 1870 que Son Altesse impériale le prince Napoléon est venue chasser pour la dernière fois à Villefermoy. J'ai conservé, profondément gravé dans mon esprit, ce que Son Altesse m'a dit en me donnant la main, au moment de monter dans son wagon. "Au revoir, à l'année prochaine !" Puis, se tournant du côté du général d'Autemarre, le prince ajouta : "Qui sait si nous y serons encore ?" Quelle prophétie ! ... »¹⁰¹

A peine quatre mois plus tard et suite à « la dépêche d'Ems », la proclamation de la guerre de la France à la Prusse est déclarée le 19 juillet 1870.

I-3 La Velleda¹⁰²

Dès l'ordre de mobilisation du 14 juillet 1870 signé, nombreux sont les forestiers à vouloir partir en campagne, mais ces volontaires doivent faire preuve de beaucoup de patience avant de pouvoir marcher sur l'ennemi. Le gouvernement impérial avait l'heureuse idée d'utiliser les chasseurs-forestiers pour la défense du territoire, et quatre décrets, dont le dernier paraît le 29 août 1870, mettaient successivement à la disposition du ministre de la Guerre tout le personnel des agents et préposés des forêts des départements et de la Couronne.

Le premier décret du 9 août 1870, s'inspirant de l'ordonnance royale de 1831, prescrit la formation des compagnies de guides forestiers, mais il ne s'applique qu'aux conservations de Châlons, Bar-le-Duc, Metz, Nancy, Epinal, Strasbourg, Colmar, Besançon, Vesoul, Chaumont et Lons-le-Saunier. Dans les autres conservations, les forestiers volontaires et impatientes sont intégrés dans la garde mobile des départements concernés. Ainsi, Jean Bérard, garde forestier à Fontainebleau et ancien sergent des Grenadiers de la Garde impériale, se porte volontaire comme sergent instructeur à la Garde nationale mobile de Seine-et-Marne dès le 10 août. Nombre d'inspecteurs, sous-inspecteurs et gardes généraux remplissent alors des fonctions d'officiers comme capitaines, lieutenants et sous-lieutenants. Les agents forestiers enrégimentés servent d'éclaireurs dans toutes les sorties. Par un décret impérial du 15 août 1870, les agents et gardes domaniaux et communaux des forêts sont mis à la disposition du ministre de la Guerre dans les départements de Seine-et-Oise, Seine, Oise, Aisne, Seine-et-Marne, Aube, Loiret, Yonne, Côte-d'Or, Saône-et-Loire, Ain, aux mêmes conditions déterminées par l'ordonnance du 27 août 1831. Enfin, par un décret de l'impératrice régente du 29 août 1870, la mesure est généralisée et les gardes et agents des forêts et domaines de la Couronne passent au service de l'armée. Ceux-ci sont organisés, dès le 3 septembre, en quatre compagnies agissant isolément et armées de carabines Minié transformées.

II – DE LA PREMIÈRE COMPAGNIE DES GARDES FORESTIERS DANS LA BRIE AUX FRANCS-TIREURS DE VILLEFERMOY

II-1 Mouvements de troupes à travers la Brie

C'est dans ces conditions que l'inspecteur des forêts Adolphe de la Rue prend le commandement de la compagnie de chasseurs forestiers de Seine-et-Marne, dès le 27 août, soit deux jours avant le décret d'incorporation des forestiers de la Couronne. Voici ses ordres reçus du général commandant la subdivision de Seine-et-Marne :

« Melun, 27 août.

M. de la Rue, inspecteur des forêts, désigné par Son Excellence le grand-veneur, pour prendre le commandement de la 1^e compagnie de gardes forestiers, formée en exécution de l'ordonnance du 27 août 1831, entrera, à partir de ce jour, en fonctions.

La compagnie commandée par M. de la Rue prend la dénomination de 1^e compagnie de gardes forestiers de la subdivision de Seine-et-Marne.

¹⁰¹ in Les Chasse du Second Empire 1852-1870, p 325, voir Bibliographie.

¹⁰² Velleda : druidesse et prophétesse gauloise qui contribua à l'insurrection de la Gaule du Nord contre l'empereur Vespasien (en 70). Elle est devenue la patronne des forestiers et elle a donné son nom à leur fanfare sonnée à la trompe et écrite en 1870 par les élèves forestiers de Nancy.

Cette compagnie dont l'effectif peut être porté à 50 et même à 80 hommes est composée aujourd'hui de :

M. de la Rue, capitaine-commandant
M. Domet, lieutenant
M. Widepluk, adjudant sous-officier
 4 sous-officiers
 40 gardes forestiers.

M. de la Rue se rendra immédiatement avec la troupe sous ses ordres à Longueville et disposera sa troupe de manière à avoir des nouvelles de l'ennemi, en donnant et en se conformant lui-même aux instructions qu'il a reçues. M. de la Rue s'établira, ainsi que ses hommes, de préférence près des postes établis qui, tous, appartenant soit à l'armée, soit à la garde nationale sédentaire, devront en toutes circonstances lui prêter aide toutes les fois que lui et ses hommes seront dans le cas d'y recourir.

Les gardes forestiers marcheront toujours deux à deux; leur mission est principalement de dépister l'ennemi, de le voir sans être vu, de le suivre, de le compter et de rendre compte. Toutes les fois que le service l'exigera, les hommes de cette compagnie, pour se transporter promptement d'un point sur un autre, voyageront sur la voie ferrée à la simple réquisition du chef de cette troupe.

M. le commandant de la Rue rendra, toutes fois qu'il le jugera nécessaire, compte par le télégraphe ou autrement, mais au moins une fois par vingt-quatre heures, du résultat des observations faites par lui et ses hommes et, en même temps, fera connaître où les lettres de service doivent lui être adressées. »¹⁰³

Grace au journal de l'inspecteur de la Rue¹⁰⁴, on peut suivre la marche de cette 1^e Compagnie de gardes forestiers à travers la Seine-et-Marne. On peut ainsi y lire :

« Au début de la guerre, je compris tout d'abord que les gardes forestiers seraient nécessairement appelés à rendre de véritables services, dans les localités où ils résident. Mais les huit gardes de la forêt de Villefermoy, dans le voisinage de laquelle je demeure, ne suffisaient pas à la réalisation de mon projet qui était de former une compagnie d'éclaireurs. Autorisé, encouragé par M. le préfet de Seine-et-Marne, je fis appel au patriotisme des grands propriétaires du pays, et je leur demandai leurs propres gardes : presque tous accueillirent favorablement ma proposition.

Le dimanche 21 août, vingt gardes particuliers se trouvèrent au rendez-vous que je leur avais assigné en forêt. [...] J'expliquai que mon plan était moins de faire usage des armes, que de servir de guides à nos troupes, de leur indiquer les routes praticables à l'artillerie, etc. etc.

Mais le même jour, je recevais de M. le comte de Castelbajac, remplissant les fonctions de Grand veneur en l'absence du prince de la Moskowa, une dépêche m'annonçant que j'étais nommé commandant de la 1^e compagnie des gardes forestiers : il m'invitait, en même temps, à me mettre sous les ordres du général commandant le département de Seine-et-Marne.

Le 23, M. le général de Pointe de Gévigny m'invite à prendre, conformément aux instructions qu'il avait reçues de son côté, un tiers du personnel des inspections forestières de Fontainebleau et de Paris.

M. Domet, sous-inspecteur de Fontainebleau, fut nommé mon capitaine en second.

Le 24, je me rendis à Fontainebleau pour faire choix des gardes les plus valides.

Du 25 au 29, mon capitaine en second se rend à Paris pour prendre livraison des fusils et de l'équipement destinés à ses hommes ; il va ensuite à Provins et à Coulommiers avec ses gardes pour s'entendre avec les agents des Ponts-et-chaussées, et procéder à l'abattage des arbres en bordure des routes pour les rendre impraticables à l'ennemi.

Pendant ce temps, M. le général de Pointe me donne l'ordre de me rendre à Longueville et de là à Provins (chemin de fer de l'Est). [...]

Le lendemain je place à 6 lieues environ en avant de Provins, des petits postes de deux gardes communiquant tous entre eux, observant les confins des départements de la Marne et de l'Aube où déjà les éclaireurs ennemis étaient signalés.

¹⁰³ in La Guerre de 1870-71, vol 38, pp 70-71, voir Bibliographie.

¹⁰⁴ in Sous Paris pendant l'invasion 1870-1871, pp. 367 et suivantes, voir Bibliographie.

Sur ma gauche, je donnais ainsi la main aux hommes du détachement commandé par M. Domet établi à Coulommiers.

Chaque jour, je recevais tous les renseignements recueillis et j'adressais un rapport au général de Pointe.

Du 29 août au 13 septembre, nos postes d'observation se repliaient en même temps que le mouvement de l'ennemi se dessinait en avant. »

Ainsi avec le Recueil des dépêches officielles on peut recouper les informations et retracer les itinéraires des protagonistes et l'avancée de l'ennemi :

« Provins, 29 août 1870. – Provins devient tête de ligne du chemin de fer de l'Est.

M. de la Rue, inspecteur des forêts de la Couronne est arrivé à Provins avec 11 gardes forestiers, pour installer, sur les confins de notre arrondissement, des postes avancés destinés à renseigner l'autorité militaire sur l'approche de l'ennemi. »¹⁰⁵

« Melun, 9 septembre, 5 heures du soir.

Le général au général commandant la première division militaire.

Le commandant des guides forestiers et les paysans affirment que 700 fantassins prussiens ont couché, le 7, à Villiers-Agron ; qu'un détachement de cavaliers se dirige sur Verneuil et Châtillon, et que d'autres ennemis sont arrivés, le 8, à Château-Thierry. »¹⁰⁶

Malheureusement dès le 13 septembre 1870, on comprend que Paris va être encerclé par les Prussiens d'ici peu.

« Dans l'après-midi du 13 septembre, je rejoins à Coubert, avec mes hommes, M. Domet mon capitaine en second, il avait avec lui tous ses gardes. Le maire, M. le docteur Laffilé, nous offre l'hospitalité la plus cordiale; nos gardes furent logés chez les habitants.

Nous savions l'ennemi très près de nous. Des gardes étaient placés en vedettes, en avant de Coubert ; ils devaient nous prévenir et se replier sur nous dès qu'ils auraient connaissance des Prussiens.

Vers quatre heures du matin, on nous avertit qu'il nous restait à peine le temps de rentrer dans Paris, ainsi que nous en avions reçu l'ordre.

Il n'y avait pas un instant à perdre : il fallait prendre un parti décisif.

Je proposai à M. Domet de gagner les forêts que nous avions sur notre gauche, que nos hommes et nous connaissions si bien, pour y faire la guerre de partisans ; il me dit qu'il préférerait aller rejoindre à Paris les forestiers qui avaient dû s'y rendre ; ce qu'il a fait, emportant avec lui les fusils de la garde nationale de Coubert pour les déposer, en passant, à Vincennes.

Nous nous quittâmes, fort émus ; Dieu seul savait si jamais nous devons nous revoir. »¹⁰⁷

Il ne reste plus, le 14 septembre au matin, aucune troupe constituée à l'Est de la Seine, en avant de Paris. Seuls, les deux détachements de gardes forestiers de Seine-et-Marne, se trouvent, le 1^{er} vers Coubert, le 2nd plus au nord. Tandis que ce dernier se replie sur Paris, le commandant de la Rue se décide à continuer, avec le 1^{er} à observer l'ennemi depuis les bois de Villefermoy. La lecture du journal du commandant de la Rue dénote une certaine compassion pour les familles de ses gardes tout en jouant la carte d'une résistance avant l'heure sous la forme d'une guerre de partisans :

« Quant à moi, j'avoue que l'idée de m'enfermer avec des gardes forestiers dans Paris condamné à être assiégé, n'a jamais pu pénétrer dans mon esprit et y prendre la moindre racine. Il me semblait que notre place était tout naturellement dans les bois, ou du moins dans le pays que nous connaissions le mieux. Là, me disais-je, les forestiers pourraient rendre des services à notre armée, soit en lui servant de guides, en lui indiquant les chemins, en l'éclairant dans sa marche, soit en inquiétant les convois de l'ennemi, soit, enfin en envoyant, dans les bonnes occasions, une balle intelligente à l'adresse des fameux uhlands si aventureux et si hardis.

Et puis, me demandais-je encore, que vont devenir les femmes, les enfants des gardes qui sont à Paris ? Comment vivront-ils seuls, au milieu des bois ? »¹⁰⁸

¹⁰⁵ in Provins pendant la Guerre, voir Bibliographie.

¹⁰⁶ Voir note 103.

¹⁰⁷ Voir note 104.

Le lieutenant Domet et ses hommes vont avoir accompli une marche de plus de 300 km en une vingtaine de jours à travers la campagne briarde avant de rentrer dans Paris pour intégrer le Régiment forestier. Ainsi la dernière dépêche reçue relate cette arrivée dans Paris.

« Paris, 15 septembre.

Le général de Pointe de Gévigny au gouverneur de Paris.

J'ai l'honneur de vous informer qu'une partie des guides forestiers de Seine-et-Marne sous mes ordres, avec M. Domet, sous-inspecteur des forêts et capitaine de ces gardes, est rentrée aujourd'hui à Paris.

L'autre partie de ce détachement, sous le commandement de M. de la Rue, est restée dans les bois et compte y rester tout le temps de la guerre pour observer l'ennemi.

En route, ce détachement de 30 hommes s'est augmenté de M. Moreau, garde général à Sénart. [...]

D'après le rapport de M. de la Rue, chef des guides forestiers, les uhlans ont parcouru l'extrémité du canton de Lagny, du côté de Coupvray. [...]

Le pont de Lagny est sauté. »¹⁰⁹

Ainsi s'achève la marche de la première compagnie de chasseurs forestiers de Seine-et-Marne qui ne sera incorporée au Régiment forestier de Paris que le 4 novembre 1870.

II-2 Les gardes restés au poste

Non seulement les gardes restés au poste dans les forêts de Seine-et-Marne sont les témoins directs de l'invasion prussienne, mais aussi ils sont parfois les victimes malencontreuses de cette guerre. Tout d'abord, leurs livrets journaliers relatent des événements vécus par les populations locales au jour le jour. Ainsi en forêt de Choqueuse, non loin de Coulommiers, le garde forestier Joseph Gaulard raconte l'arrivée d'un millier de vaches qui vont pâturer en forêt pendant près d'une quinzaine de jours mais aussi les habitants des villages voisins qui s'y réfugient avec femmes et enfants. Malgré tout ce remue-ménage « il n'y a rien de contraire au service » :

« ...

9 septembre 1870 : *En tournée dans mon triage, je n'ai rien remarqué qui compromette le service.*

10 septembre 1870 : *En tournée dans mon triage, je n'ai rien constaté comme délit, j'ai ouvert toutes les barrières car les habitants de Jouarre, Sameron, St-Cyr, Doue, St-Germain venait avec leurs bestiaux pour se retiré dans les bois au moment de la panique, je les dirigé autant que possible dans les bois de particuliers en leurs faisant connaître que les bois était éclairci et qui se trouverait dans les bois fourées, ce qu'ils ont fait la plus part, vingt-cinq seulement se sont mis dans la coupe n°24 et 23 de la Borde au Bois et ont coupé sur une étendue de 25 ares du bois blanc pour établir des abris pour leurs bestiaux et eux même.*

11 septembre 1870 : *J'ai constaté environ 800 vaches au paturage sur les routes de la forêt.*

12 septembre 1870 : *En tournée dans mon triage, j'ai visité toutes les baraques qui était sur mon triage, je le lui recommandez de ramassées du bois mort pour faire cuire leurs aliments au lieu du bois vert qui coupait.*

13 septembre 1870 : *En tournée sur les deux cantons de mon triage, j'ai remarqué environ mille vaches qui paturait sur les routes de la forêt.*

[...]

15 septembre 1870 : *En tournée dans mon triage, j'ai visité les personnes campé dans la coupe 23-24 qui pouvait faire du bois mort pour cuire leur aliment au lieu de prendre le bois façonné par l'administration.*

[...]

21 septembre 1870 : *J'ai visité mon triage, j'ai vu les vaches et moutons paturées sur les laie.*

22 septembre 1870 : *En tournée dans mon triage, je n'ai rien vu contre le bon ordre.*

[...]

5 octobre 1870 : *En tournée dans mon triage, j'ai trouvée dans les coupes de toutes nature environ 50 personnes de Jouarre qui ramassait les branches de chêne casés par la neige de l'hiver 1869 dans*

¹⁰⁸ Voir note 104.

¹⁰⁹ Voir note 103.

lesquel j'ai constaté le sieur Dezinde et le sieur Bertomet qui emportait les plus grosses marquées de notre particulier et devait être vendue comme chablis.

... »¹¹⁰

Pendant toute la période de l'invasion prussienne, les gardes forestiers ne sont pas payés. Cela ne sera qu'au mois d'avril qu'ils recevront leur traitement des six derniers mois :

« 13 avril 1871 : En tournée dans mon triage, je n'ai rien constaté contre le service, j'ai reçu de M. mon Brigadier mes mandats de traitement depuis le mois de septembre 1870 au mois de février inclus. »

Un témoignage d'un habitant de Melun raconte quant à lui, le triste assassinat d'un garde forestier de la forêt de Fontainebleau :

« 1^{er} octobre 1870 – Un nommé Chauveau, garde forestier au poste de Bois-le-Roi près de Fontainebleau, dans le sac duquel les Prussiens découvrirent quelques capsules-amorces, d'autres disent deux cartouches, fut attaché à un arbre et impitoyablement fusillé dans le petit bois au-dessus du village de la Rochette. Onze balles traversèrent la tête et la poitrine de ce malheureux qui laisse une veuve et plusieurs enfants dans la désolation. »¹¹¹



Figure 213 : plaque de tôle clouée à un chêne dans la Plaine de la Glandée en forêt domaniale de Fontainebleau, à la mémoire du garde forestier Chauveau.

Une plaque de tôle sur laquelle on peut lire « A la mémoire du garde forestier Chauveau fusillé ici par les Prussiens le 1^{er} octobre 1870 » et clouée à un chêne de la Plaine de la Glandée témoigne aujourd'hui encore de ce triste événement.

II-3 Les forestiers de Villefermoy, de francs-tireurs à gardiens de prison

Pendant ce temps l'inspecteur de la Rue a une autre stratégie en tête :

« C'est donc sans hésiter un seul instant, que je quittai Coubert avec le reste de mes gardes bien déterminés à me suivre partout où il me plairait de les conduire. Mon but était la forêt d'Echouboulains¹¹² où le garde général de ce cantonnement forestier avait dû, en mon absence, préparer un refuge et le mettre à l'abri de toute surprise.

En atteignant les bois, je fus débarrassé des préoccupations que j'avais eues tant que nous avions cheminé dans un pays découvert ; je ne me serais jamais pardonné d'avoir été la cause qu'un de mes braves gardes si dévoués, fût pris et conséquemment fusillé, car c'était le sort qui attendait les francs-tireurs, dont les Prussiens avaient grand peur.

Vers une heure du matin, nous touchions enfin au terme de nos fatigues. — Nous avons marché seize heures !

En arrivant à l'entrée de ladite forêt, j'éprouvai une vive satisfaction ; je vis que mes instructions avaient été bien suivies. A l'entrée de toutes les routes, de grands arbres abattus, placés en travers les rendaient inaccessibles, à la cavalerie du moins.

Nous n'avions pas fait cinquante pas dans l'intérieur, qu'une patrouille de gardes nous arrêta ; ici du moins, contrairement aux habitudes de l'armée française, on faisait bonne garde ; il est vrai que nous ne sortons pas de l'école militaire, que moi et mes hommes nous tirons très proprement un coup de fusil, mais que tous nous sommes parfaitement incapables de faire par le flanc gauche, et par le flanc droit.

¹¹⁰ in Livret journalier, Gaulard Joseph, Triage de Choqueuse, (commune de Jouarre), 10 avril 1869 – 20 juillet 1872, manuscrit, 138 p, l'orthographe et la grammaire ont été conservées *verbatim*.

¹¹¹ in Les Prussiens à Melun, 1870-1871, pp. 22, voir Bibliographie.

¹¹² Localisation : arrondissement de Melun (77), canton du Châtelet-en-Brie, et canton forestier de la forêt domaniale de Villefermoy.

Dans la maison, au centre de la forêt, on y avait apporté des vivres pour deux mois. Nous avions des pommes de terre, de la farine, du lard, du vin, de la paille, de l'avoine pour nos chevaux, de bons fusils, beaucoup de cartouches pour les Prussiens.

Située au milieu d'un pays très-boisé que je connaissais comme mon jardin, accidenté, coupé de petites plaines, la forêt d'Echouboulains était une excellente retraite pour aller de là inquiéter les convois ennemis nécessairement obligés de fréquenter la route stratégique de Provins à Melun et Fontainebleau.

Mais les corps de francs-tireurs doivent faire la guerre avec intelligence, pour cela, il ne faut pas qu'ils soient près de tel ou tel village, sans cette précaution, gare aux représailles ! Les Prussiens s'en sont montrés très avides, et ils ont du pétrole. Aussi notre intention était-elle de n'opérer qu'assez loin de notre retraite.

Le lendemain 15 septembre, je laissai reposer les hommes que j'avais ramenés et qui étaient très fatigués de notre marche forcée de la veille. [...]

A peine étais-je rentré dans la forêt, qu'on vint m'avertir que des éclaireurs ennemis battaient la plaine ; tous les gardes étaient dehors ; je courus m'embusquer à la lisière du bois ; là je pus suivre tous les mouvements des cavaliers, ils étaient une trentaine ; plus loin, à huit cents mètres environ, je voyais reluire au soleil les armes d'un corps nombreux, je jugeai qu'il y avait un bivouac bien gardé par la cavalerie parcourant, sondant tous les environs.

Le garde général et le brigadier Galateau qui étaient allés aux renseignements, furent aperçus dans la plaine par les uhlands ; ils n'eurent que le temps de gagner une remise d'un hectare environ, et de s'y coucher à plat ventre dans la partie la plus fourrée.

De mon poste d'observation, je vis les cavaliers arriver au galop, ils firent deux fois le tour de la remise, sans rien découvrir fort heureusement, ils rejoignirent au trot, à travers champs, le bivouac dont j'ai parlé, évitant de passer à portée des bois. J'avais été dans une inquiétude mortelle sur le sort qui attendait mes deux compagnons s'ils avaient été pris par les Allemands. J'ignorais où étaient les autres gardes, je ne pouvais les secourir avec l'unique arme, mon revolver que j'avais à la ceinture ; j'allais en tirer quelques coups pour attirer l'attention des uhlands, lorsque je les vis prendre leur parti et s'éloigner.

Avant la nuit, tout le monde était rentré au poste, excepté le garde Pelletier envoyé à deux lieues de là, pour observer la route de Nangis à Melun.

Au moment où nous prenions notre repas, un garde placé en vedette accourut nous dire que deux cavaliers surveillaient les bordures de la forêt. Sauter sur nos armes et courir du côté où nous croyions surprendre nos ennemis fut l'affaire d'un instant ; nous arrivâmes trop tard, nous aperçûmes de loin les deux uhlands qui retournaient à leur campement.

Mais pour moi, il était certain maintenant que les Prussiens avaient vent de quelque chose, soit que les arbres qui obstruaient les routes eussent été remarqués par eux, soit qu'ils eussent été inquiétés par les coups de fusil des braconniers qu'on entendait de temps en temps.

Plus tard, j'ai appris qu'un des cavaliers qui avaient parcouru la plaine, s'était approché de la ferme de M. Hamot, lui avait dit en français qu'il savait qu'il y avait des francs-tireurs dans le pays, et qu'on finirait bien par les trouver. Cet homme n'était rien autre qu'un ancien domestique de M. Hamot qui l'a reconnu.

Au milieu de la nuit, un garde particulier, envoyé par un ami bien renseigné, vint me dire que nous étions vendus, que nous serions attaqués et pris le lendemain à la pointe du jour, que tous les paysans connaissaient notre refuge, que nous n'avions rien de mieux à faire que de l'abandonner au plus vite. [...]

A deux heures du matin, nous étions en route : c'était le 17 septembre. [...] Certain qu'il n'y avait plus un seul Prussien dans Melun, j'y pénétrai avec mes gardes ; il faut traverser une partie de la ville pour arriver à la maison de détention [pour concourir à la surveillance de la prison centrale de Melun].

Le 18, à mon réveil, on vint me dire que les habitants de Melun avaient exigé que les gardes entrés dans la maison de détention, fussent immédiatement mis dehors. [...] Mes gardes ont pu heureusement, mais non sans courir de grands dangers, regagner leur maison forestière. »¹¹³

Quant à l'Inspecteur de la Rue, il va tenter de rentrer discrètement dans Paris. Mais, malheureusement la capitale est déjà cernée par l'ennemi :

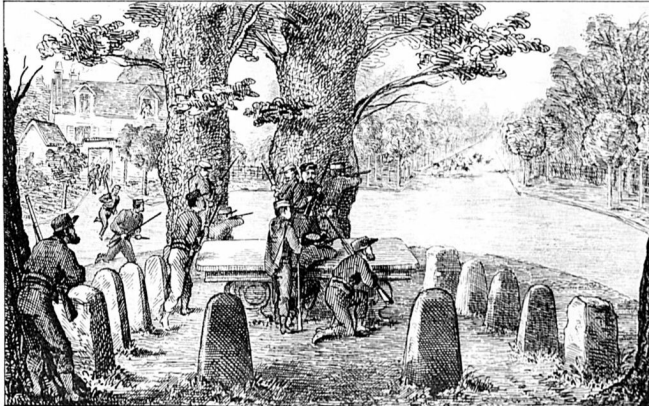
¹¹³ Voir note 104.

« Le 21, dans l'après-midi, j'arrive à pied à Corbeil. La ville était noire de soldats. On construisait des ponts sur la Seine avec une facilité désolante, les Bavares mettaient une activité et un empressement dont je croyais les Allemands incapables. [...]

Je me fis présenter au maire que je trouvai fort occupé comme on pense ; je lui exprimai mon désir de rentrer dans Paris ; il me dit qu'il ne fallait plus y songer, que je serais infailliblement arrêté.

C'est alors que j'offris mes services à M. Paul Darblay, désireux d'être utile à mon pays n'importe comment, n'importe où. Je parle allemand, lui dis-je, peut-être vous serai-je bon à quelque chose.

Ma proposition fut cordialement acceptée, et le lendemain, 22 septembre, je devenais le drogman officieux de la mairie, le traducteur des réquisitions souvent excentriques, presque toujours indéchiffrables du major Neunmamsdorf. »



ESCARMOUCHE A LA TABLE DU ROI.

Ainsi il s'occupe essentiellement des coupes de bois en cours dans la forêt de Sénart, limitant aux Prussiens uniquement les bois déjà façonnés par les bûcherons et arrivant même à autoriser les habitants à pouvoir ramasser du bois mort.

« Mercredi 15 [janvier 1871]. J'écris au sous-préfet bavarois pour protester contre les coupes de bois que le 10^e régiment prussien cantonné à Brunoy, voudrait faire dans la forêt de Sénart. »¹¹⁴

Figure 214 : escarmouche à la Table du Roi en forêt domaniale de Fontainebleau, le 13 octobre 1870. Les francs-tireurs sortent de la maison

Pendant toute l'occupation de la ville de Corbeil par les Prussiens, l'Inspecteur de la Rue aura eu à traiter pas moins de 8 914 ordres de réquisitions des plus divers et parfois même insolites.

III – LE RÉGIMENT FORESTIER DANS PARIS ASSIÉGÉ

III-1 L'acte de naissance

Le 15 août, un décret impérial met à la disposition du ministre de la Guerre, les agents et gardes domaniaux et communaux des forêts dans les départements de la Seine, de Seine-et-Oise, Aisne, Seine-et-Marne, Aube, Loiret, Yonne, Côte-d'Or, Saône-et-Loire et Ain. Au moyen de ces contingents, le directeur général des Forêts organise, après entente avec les ministres de la Guerre et des Finances, un régiment qui comprend deux bataillons de sept compagnies chacun, pour les employer à la défense de la capitale, en cas de siège. Dès le 22 août, cette organisation est en cours, mais ce n'est qu'à partir du 27, que les forestiers qui, d'ailleurs, sont déjà habillés, reçoivent leurs effets d'équipement par les soins de la direction d'Artillerie de Paris et de l'intendance de la 1^e division. Enfin, le 4 septembre, des fusils Chassepot sont distribués à tous les préposés.

Les titres des officiers ne sont adressés au régiment forestier que le 9 septembre, et le commandement en est confié au lieutenant-colonel Carraud, sous-chef à l'administration centrale.

On prend immédiatement les mesures nécessaires pour pourvoir à l'installation et à l'équipement de cette troupe estimée à douze cents hommes, qui va être mise à la disposition du commandant supérieur de la place. Le collège Louis-le-Grand est affecté au logement des compagnies de gardes. Deux bataillons sont formés, commandés chacun par un commandant pourvu d'un adjudant-major. Chaque bataillon est à six compagnies ; chaque capitaine a deux lieutenants sous ses ordres. Le 19

¹¹⁴ Voir note 104.

septembre, l'effectif s'élève à 44 officiers et 1 048 gardes forestiers. Finalement, la commission militaire n'est délivrée au régiment Forestier par le ministère de la Guerre que le 13 octobre 1870.

Trois seulement des compagnies des gardes des forêts de la Couronne entrent à Paris avant l'investissement. Ce sont : la 1^e compagnie forte de 84 hommes, formée des gardes des forêts de Fontainebleau, Sénart et Mormant, sous les ordres de M. Domet ; la 3^e compagnie comptant, sous les ordres de M. de Corbigny, 111 gardes des forêts et parcs de Saint-Cloud, Saint-Germain et Versailles, et qui fut casernée aux Magasins réunis de la place du Château-d'eau ; enfin, la 4^e compagnie, composée de 61 gardes des forêts de Rambouillet avec l'inspecteur de Pointes pour chef, logée au lycée Saint-Louis. La 2^e compagnie de M. de la Panouse, avec 68 gardes des forêts de Compiègne et Laigue, n'est pas encore rentrée à Paris. Ces unités sont placées sous le commandement général du marquis de Castelbajac, capitaine des chasses de la maison de l'Empereur. Peu après, la 2^e compagnie des gardes forestiers de la Couronne sous les ordres du commandant de la Panouse est enrôlée chez les Eclaireurs de la Seine des Corps francs de Paris. Ce n'est que le 4 novembre 1870, que ces compagnies de gardes des forêts de la Couronne sont incorporées au régiment forestier. Le 8 novembre, au tableau de situation de l'Armée de Paris, on retrouve le régiment de forestiers : « *Troisième Armée de Paris sous les ordres du Général Vinoy, 1^e division du général Soumain, 2^e brigade du colonel Bouthier : 62 officiers et 1 113 hommes forestiers commandés par le lieutenant-colonel Carraud* ».

III-2 Les préparatifs du siège

La mise en état de défense de Paris étant décidée, l'administration des Forêts est appelée à prêter son concours à cette gigantesque entreprise. L'armement des forts exige des quantités considérables de bois que M. Meynier, conservateur des Forêts put fournir. MM. Lambert et Jolivet, sous-inspecteurs organisent les exploitations des forêts de l'Isle-Adam et de Carnelle. Entre le 29 août et le 14 septembre, c'est l'approvisionnement en bois de tous les forts de Paris à partir des forêts voisines par le régiment forestier. Les bois de Vincennes et de Boulogne sont bien vite épuisés, les abatis du bois de Boulogne devant les fortifications seront exploités durant l'hiver en bois de chauffage pour les Parisiens assiégés et transis par un froid record.

10 235 gabions, 5 500 saucissons, 20 000 fascines et 35 000 piquets sont confectionnés pour les fortifications de Paris.

Le 4 septembre, le Comité de la défense demande d'opérer des abatis autour du château de Meudon. Le lendemain, près de 300 ouvriers encadrés par les forestiers exploitent le bois de Meudon et de Verrières jusqu'à l'arrivée de l'ennemi : travaux d'abattage, construction de redoutes et d'ouvrages avancés. Du 25 au 27 septembre 1870, déboisement de l'île de Billancourt, les arbres gênent la vue de la rive gauche de la Seine et de la vallée de la Sèvre.

III-3 L'incendie de la forêt de Meudon

On demande même au régiment forestier d'incendier la forêt de Meudon qui gêne à la défense de Paris ! Ainsi l'ordre est placardé sur les murs de la capitale :



Figure 215 : officier du corps des forestiers.

« Le président du Gouvernement de la défense nationale, gouverneur de Paris et commandant de l'état de siège,

Considérant que les forêts, bois et portions de bois, qui environnent Paris sur l'étendue de son périmètre, offrent à l'ennemi des couverts dont il se servira infailliblement pour masquer les mouvements de ses armées, pour arriver à l'abri jusqu'à portée des fortifications, pour préparer des ateliers de fascinage et de gabionnage en vue du siège de la capitale,

Convaincu que la Nation ne reculera devant aucun effort pour faire son devoir, et que Paris voudra donner au pays tout entier l'exemple des grands sacrifices,

Arrête :

Seront incendiés, à l'approche de l'ennemi, les forêts, bois et portions de bois qui peuvent compromettre la défense.

Les ministres des Finances et des Travaux publics se concerteront pour que les travaux préparatoires soient immédiatement exécutés sous la direction du service des Forêts, des ingénieurs des Ponts-et-Chaussées, des ingénieurs civils de la capitale, par des escouades d'ouvriers requis. [...]

Habitants de Paris,

Votre patience, votre résolution opposeront à l'ennemi des obstacles dont il ne soupçonne pas la puissance. Donnez-lui la formidable surprise d'une immense capitale qu'il croit éternelle par les jouissances de la paix, et qui, devant les malheurs de la patrie, se redresse tout entière pour le combat.

A Paris, le 10 septembre 1870.

Général Trochu. »¹¹⁵

L'inspecteur de la Rue dans son livre en relate l'opération comique avec une fin heureuse pour la forêt :

« M. Faré, directeur général des Forêts, le conservateur Meynier, plusieurs gardes généraux et un détachement de gardes forestiers sont les premiers au rendez-vous de Meudon ; ils ne tardent pas à être rejoints par une commission composée de savants, membres de l'Institut, de l'Académie des sciences. Plusieurs chariots pleins de barils de pétrole, d'huile, de résine et autres matières inflammables arrivent derrière eux. Avec un sentiment de délicatesse extrême et du meilleur goût, messieurs les savants, désireux d'épargner à des forestiers la douleur d'ordonner la destruction de la forêt, firent eux-mêmes les préparatifs. Combien n'eussent-ils pas été surpris du calme et du peu d'inquiétude qu'éprouvaient en ce moment les forestiers sur le sort réservé à la forêt de Meudon. Enfin les préparatifs pour produire l'incendie étant terminés, on mit le feu aux divers combustibles accumulés au pied des arbres. Il en résulta un feu superbe, les flammes atteignirent les branches latérales inférieures, mais les chênes restèrent debout ; le but était manqué. Comme la commission chargée d'incendier la forêt de Meudon était composée des savants les plus distingués, ils ne se tinrent pas pour battus et voulurent recommencer l'expérience. On se transporta donc dans une autre partie de la forêt offrant toutes les chances de réussite, des matières inflammables, comme la première fois distribuées avec art, devaient nécessairement occasionner un embrasement général, heureusement rien de semblable ne se produisit, les branches de dessous, le taillis le plus bas seulement furent brûlés ; le directeur général des Forêts fit remarquer que même une pauvre petite branche de lierre avait été respectée par les flammes et n'était pas morte. En résumé il résulta de ces deux tentatives d'incendie, ces trois faits importants : la science était en défaut ; le triomphe des forestiers complet ; la forêt de Meudon était sauvée. »¹¹⁶

III-4 Sur les champs de bataille

A partir du 19 septembre 1870 le régiment forestier est affecté au 6^e secteur de Paris au lieu-dit du « Point du Jour », sur les fortifications entre la porte Dauphine et la porte de Billancourt, c'est-à-dire la rive droite de la Seine avec le bois de Boulogne, et à la surveillance des avant-postes des ponts de Sèvres et de Saint-Cloud.

¹¹⁵ in Journal Officiel du 11 septembre 1870 (www.gallica.bnf.fr).

¹¹⁶ in Sous Paris pendant l'invasion 1870-1871, pp. 357-359, voir Bibliographie.

Le 13 octobre, au combat de Bagneux et de Châtillon, dans l'ordre de bataille adopté, les gardes forestiers enrégimentés tiennent l'extrême droite, et occupent Clamart dont les maisons confinent aux avant-postes de l'ennemi.

A la veille de la bataille de Villiers-Champigny le régiment forestier fait partie de l'ordre de bataille de la troisième armée sous les ordres du général Vinoy, 1^e division du général Soumain, 2^e brigade avec les douaniers, le dépôt du 29^e de ligne et le dépôt du 59^e de ligne. Le 29 novembre, un premier pont de bois est lancé au travers de la Marne à la hauteur de Nogent-sur-Marne en direction de Champigny. L'ennemi repère le stratagème et ouvre les vannes à Lagny. La Marne, étant sortie de son lit, emporte ce premier pont de fortune et fait tourner au désastre l'attaque française de reconnaissance, avec une perte de 1 300 hommes. L'offensive principale est donc reportée au lendemain, appuyée par une série de diversions. Trois nouveaux ponts de bateaux et de bois sont installés sur la Marne par le régiment forestier à Joinville-le-Pont et deux autres à Nogent-sur-Marne. Mais la division du Wurtemberg qui a eu le temps de se retrancher sur les hauteurs tient bon : l'attaque est stoppée. Après plusieurs offensives et contre-attaques, le général Ducrot ordonne le retrait des troupes dans la capitale le 4 décembre. Les deux armées ont payé un prix élevé lors de cette bataille. Les Français ont perdu environ 9 000 hommes notamment à cause du froid (-14 °C, sans couvertures ni feu).

Les forestiers servent aussi d'agents de liaison soit pour porter des dépêches au gouvernement de Tours, soit pour ramener du courrier dans la capitale. Ainsi dans le Journal du siège de Paris¹¹⁷ à la date du vendredi 9 décembre, on peut y lire :

« *Memento* :

Un agent de la compagnie forestière entre dans Paris porteur de sept cents lettres. »

Deux autres gardes forestiers, enrégimentés pour la défense de Paris, sont volontaires pour sortir de Paris avec des dépêches pour le gouvernement de Tours. Bonnet et Soyer partent séparément mais au moment de franchir les lignes ennemies, ils sont arrêtés dans les environs de Versailles. Heureusement pour eux, ils ont pu, avant d'être arrêtés, détruire chacun de leur côté les papiers dont ils étaient porteurs. Incarcéré à Versailles, Bonnet réussit à s'échapper, mais en voulant traverser la Seine pour regagner les lignes parisiennes, il se brise la cheville dans les pierres du tablier effondré du pont de Saint-Cloud. Il est finalement secouru par une escouade des corps francs.

Durant l'hiver 1870, un des plus froids de la seconde moitié du XIX^e siècle, le régiment forestier est sur tous les fronts. Lors de la mise en défense après l'attaque du Bourget du 21 décembre 1870 tenu par les Prussiens, les tranchées entre la Courneuve, Drancy et le Bourget sont creusées puis renforcées et fortifiées par le régiment forestier, sous les ordres du colonel du Génie Krantz par une température de - 14 °C ! À dater de ce moment, la santé des forestiers est sérieusement atteinte, soit à cause du froid soit à cause de malnutrition. Les cas de congélation, contre lesquels l'activité des travaux entrepris ne peut rien, se multiplient dans une proportion menaçante. Les travaux eux-mêmes sont ralentis par suite de la dureté du sol, et dès le 24 ils deviennent impossibles. Un certain nombre des forestiers sont secourus à l'ambulance de l'ancienne caserne de l'Assomption voisine du ministère des Finances où siège l'Administration forestière. Le nombre des blessés admis à l'ambulance n'a pas été de plus de quarante. Mais, quelques-uns, des gardes forestiers notamment, succombent des suites de leurs blessures¹¹⁸. A l'Ambulance de la Presse du 3 Avenue d'Iéna, c'est le garde forestier Masson, originaire du Puy de Dôme qui décède d'une « bronchite hivernale »".

Puis c'est l'attaque des forts du Sud par les Prussiens à partir du 5 janvier 1871. Le régiment forestier qui occupe alors les postes avancés des ponts de Billancourt, de Saint-Cloud et d'Auteuil, se retrouve sous les bombardements journaliers jusqu'au 18 janvier 1870.

Enfin pendant toute la durée du siège de Paris, le service de l'Administration centrale des forêts est remplacé par des exercices militaires puis par la garde des bâtiments publics et des remparts. Ces

¹¹⁷ in Journal du siège de Paris, vol III, p 529, (www.gallica.bnf.fr).

¹¹⁸ in Historique de l'incendie du ministère des Finances, p 53, par Achille de Colmont, (www.gallica.bnf.fr).

fonctionnaires au départ non mobilisés sont incorporés dans le 171^e bataillon de la garde nationale, exclusivement composé d'employés du ministère des Finances (douanes, forêts et impôts). Ce bataillon est formé dans le but d'assurer la marche des services financiers en même temps que la sécurité du ministère. Il sert aussi de réserve pour la surveillance des remparts du 6^e secteur lorsque le régiment forestier est mobilisé ailleurs. Lors de l'entrée des troupes allemandes dans Paris, ce bataillon, justement considéré comme l'un de ceux sur lesquels on pouvait compter pour maintenir l'ordre, est employé à former les lignes d'isolement destinées à écarter du corps d'occupation les énergumènes qui manifesteraient hautement l'intention d'aller l'attaquer, au risque de susciter d'effroyables représailles.

III-5 La dissolution

Après un cessez-le-feu qui intervient le 26 janvier 1871 à 20 h 40, l'armistice et la capitulation de Paris sont signées le 28 janvier 1871. C'est la fin du siège de Paris. A cet armistice de janvier 1871, le régiment forestier est compris dans le faible contingent à ne pas être rapidement désarmé. Le 1^{er} mars, c'est l'entrée triomphale des troupes allemandes dans Paris qui défilent depuis l'Arc-de-Triomphe jusqu'à la place de la Concorde et le Louvre. Tout le secteur est sous bonne garde par la troupe et quelques bataillons des plus sérieux de la garde nationale dont le 171^e bataillon. Le régiment forestier fit partie aussi de ce contingent et ce jusqu'au 6 mars 1871, jour de son licenciement. À partir du 15 mars, les gardes forestiers regagnent tranquillement la profondeur de leur forêt. Malheureusement, quelques jours plus tard va commencer la Commune de Paris. Puis ce sera l'incendie du ministère des Finances, alors sans surveillance, du 24 au 30 mai 1871, tout comme les Tuileries où se trouvait le service des Forêts et domaines de la Couronne.

IV – LES HONNEURS DE LA PATRIE AUX FORESTIERS DE 1870

IV-1 De beaux discours

Depuis l'armistice jusqu'au licenciement du régiment forestier, tous les chefs ont clamé le dévouement et le courage des gardes forestiers tant à la défense du 6^e secteur que dans le soutien durant les batailles.

Le vice-amiral commandant supérieur du 6^e secteur aux troupes placées sous ses ordres pendant la durée du siège de Paris : *« Je remercie les chefs de corps de la garde nationale et des vétérans, de la gendarmerie, de l'artillerie, du génie, des marins, des forestiers, des douaniers, des gardiens de la paix publique, de la garde mobile tant de l'artillerie que de l'infanterie, des corps francs, qui m'ont secondé par leur zèle et leurs lumières dans l'œuvre sainte de la défense du 6^e secteur. »* Passy, le 31 janvier 1871, le vicomte A. Fleuriot de Langle.

M. le général en chef qui s'adresse au ministre des Finances lors du dernier ordre du jour du régiment forestier : *« Je saisis cette occasion pour vous remercier de l'utile concours que cette troupe a apporté à la défense de Paris. Elle s'est honorée par les exemples de discipline et de valeur qu'elle a eu occasion de donner durant la longue et pénible période que nous venons de parcourir. »*

Quant à M. le général Cambriels, commandant supérieur régional de l'Est, il se charge de rendre hommage aux forestiers restés en province : *« Mais il me paraît convenable que ceux qui ont été appelés, par leur haute position dans la terrible guerre que notre pays a soutenue, à voir de près le dévouement du personnel des forêts, à en apprécier le patriotisme et le dévouement, viennent en rendre témoignage devant vous et lui rendre hautement la justice qui lui est due. [...] Le personnel des forêts se mit spontanément à ma disposition avec un dévouement dont je lui ai une profonde reconnaissance. Toujours et partout son concours m'a été un soutien puissant, un aide intelligent. [...] il m'a donné sans cesse des preuves éclatantes de courage, du patriotisme, et cela avec un sentiment élevé du devoir, un désintéressement et une abnégation personnelle que tous, dans l'armée, se plaisent à admirer et que je ne saurais trop reconnaître. »* Cette lettre de remerciement est placardée dans toutes les conservations forestières dès l'été 1871, lorsque l'Administration forestière redevient opérationnelle.

IV-2 La Légion d'honneur

Les agents forestiers les plus méritants tant par leur bravoure que par leur sacrifice ont l'insigne honneur d'être décorés du ruban rouge à la boutonnière dont voici la liste :

- Arthur Moisan, élève sortant de l'école forestière, mort des suites de ses blessures ;
- le jeune Marrier de Bois d'Hyver, bellifontain et sous-lieutenant dans une compagnie de gardes forestiers qui fait la rude campagne de l'Est et succombe à la suite des fatigues et des privations au moment de leur entrée en Suisse ;
- Bramaud Boucheron, garde général à Issoudun, mort des suites de ses blessures ;
- Lepaute, sous-inspecteur du bois de Vincennes ;
- de Kermoysan, garde général ;
- de Venel, sous-chef à l'administration ;
- Carraud, lieutenant-colonel, commandant du régiment forestier ;
- Boyer, chef de bataillon ;
- Loupe, capitaine du même corps ;
- Courrier, sous-inspecteur à Epinal ;
- Mabaret, sous-inspecteur à Gray ;

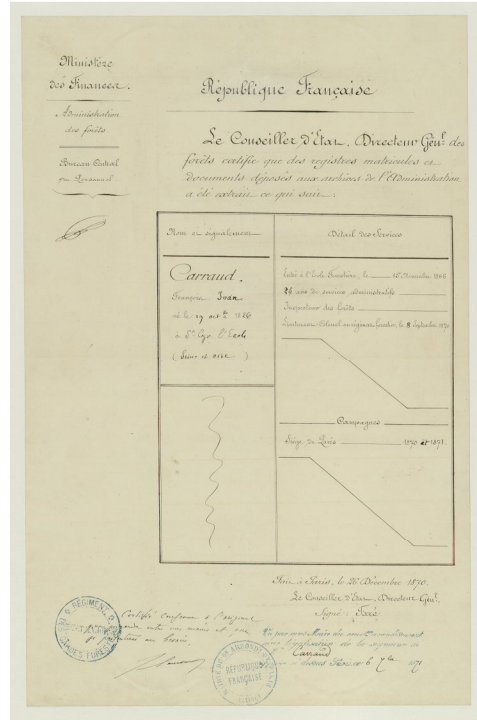


Figure 216 : état des services d'Ivan Carraud pour être décoré de la Légion d'honneur le 7 février 1870. On peut remarquer le tampon de l'Etat-major du régiment des Gardes forestiers en bas à droite.

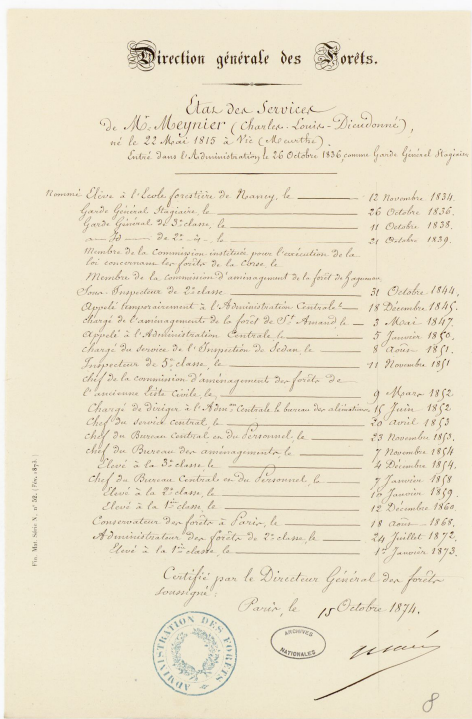


Figure 217 : état des services de Charles Meynier pour être promu au grade d'Officier de la Légion d'honneur le 12 août 1874.

- Duchène, garde général à Roanne ;
- Cornebois, inspecteur à Rocroi et commandant la compagnie des guides forestiers des Ardennes à Charleville-Mézières ;
- de Beaussire de Seyssel, garde général en stage à Fontainebleau ;
- Gostart, garde général à Vierzon ;
- Omer, brigadier forestier à Palestro ;
- et Bérard, garde à Fontainebleau sous l'uniforme des mobiles de Seine-et-Marne.

Tous ont reçu la croix de chevalier de la Légion d'honneur. Quant à M. Hun, conservateur, il reçoit la croix d'officier.

Enfin à Nancy, dans la cour de l'Ecole forestière, le monument de 1870 frappe immédiatement le regard : stèle en marbre blanc, surmontant une fontaine, et entourée des noms de sept élèves de l'Ecole qui moururent en soldats. L'inscription placée plus bas : *Dulce et decorum est pro patria mori*,¹¹⁹ rappelle aux jeunes générations de forestiers le dévouement de leurs aînés et le devoir qui les attend.

Ce monument a été élevé au moyen d'une souscription ouverte en 1872-1873 dans le corps forestier, qui produisit plus de 7 000 francs. L'inauguration en fut faite le 27 août 1873 par M. Faré, alors directeur général.

Les noms inscrits sur le marbre, pour l'exemple des promotions futures, sont ceux de MM. Guérin, Robert, Marrayer de Bois d'Hyver, Boucheron, Josserand, Moisan et Pison¹²⁰.

Malheureusement, d'autres forestiers dont bon nombre de gardes, moururent durant cette guerre franco-prussienne, sans pour autant en connaître aujourd'hui ni leur nombre et ni leur nom. Ils furent les premiers forestiers à mourir pour leur patrie en temps de guerre. Que cette communication leur rende hommage...

Renaud TRANGOSI
Office National des Forêts

BIBLIOGRAPHIE

Médéric CHAROT, *Le Bataillon de Provins (siège de Paris)*, récit d'un garde mobile, Provins, 1872, 316 p, www.bnf.fr .

Collectif, *La Guerre de 1870-71*, en 44 vol., R. Chapelot et Cie (Paris), 1901-1914, www.bnf.fr .

Achille DE COLMONT, *Historique de l'incendie du Ministère des finances, (24-30 mai 1871)*, ancien chef de bureau au Ministère des Finances, 1882, 382 p, www.bnf.fr .

L. CORNEBOIS, *Campagne de la compagnie des Guides Forestiers des Ardennes en 1870*, inspecteur des forêts capitaine commandant cette compagnie, Rocroi, 1871, 250 p, www.bnf.fr .

Alphonse GRENIER, *Le Journal d'un Mobile de Seine-et-Marne, à la défense de Paris*, tambour de la 2^e compagnie, 2^e bataillon (compagnie du canton de Crécy), Meaux, 1874, 80 p, www.bnf.fr .

JULLIOT, *Les Prussiens à Melun, 1870-1871*, notes quotidiennes prises pendant le séjour et durant l'occupation de la ville de Melun, Melun, 1872, 122 p, www.bnf.fr .

Auguste LENOIR, *Provins pendant la guerre : petit calendrier historique*, Provins, 1873, 64 p, www.bnf.fr .

Marquis DE MUN, *Un Château en Seine-et-Marne, 1870*, 2^{ème} édition, Paris, 1876, 280 p, www.bnf.fr .

Adolphe DE LA RUE, *Sous Paris pendant l'invasion, 500,000 Prussiens – 45,000 Prisonniers français*, ancien inspecteur des forêts de la Couronne, Paris, 1871, 492 p, www.bnf.fr .

Adolphe DE LA RUE, *Les Chasses du Second Empire, 1852 - 1870*, ancien inspecteur des forêts de la Couronne, Paris, 1882, 366 p, www.bnf.fr .

SOURCES :

Collection ONF :

Gaulard (Joseph), garde forestier, Livret journalier, Triage de Choqueuse, (commune de Jouarre), 10 avril 1869 – 20 juillet 1872, manuscrit, 138 p.

Archives Nationales.

Base de données Léonore (Légion d'honneur),

<http://www.culture.gouv.fr/documentation/leonore/accueil.htm> .

¹¹⁹ « Il est doux et glorieux de mourir pour sa patrie » Horace.

¹²⁰ in Revue des Eaux et Forêts, 1873, p 338.

COMMUNICATION 20

**CONCLUSION D'HISTRAFOR 2014
PAR UN GRAND TÉMOIN**

(François Hannequart)

« J'avais environ une centaine d'années en 1914 quand la Grande Guerre a commencé. Les obus et la mitraille ont eu raison de ma ramure me laissant quasiment moribond. Mais la vie a été plus forte, je suis reparti de mes racines pour devenir le hêtre à nouveau centenaire que voici. »

Cette phrase symbolique est tirée du poster de nos collègues lorrains qui ont œuvré pour la reconnaissance du travail de reconstitution effectué par nos anciens.

Cet arbre, ce « grand témoin » qui a grandi sur la commune de Montauville en Lorraine est devenu en 2014 l'arbre de l'année du centenaire. Symbole d'espoir, de renouveau, de reconstruction.



François Hannequart

La reconstruction

Cette reconnaissance est surtout due aux forestiers qui, dans le quotidien depuis la fin des hostilités, ont accompagné grâce à leur connaissance de la nature et du terrain, cette métamorphose.

Les hommes, les territoires et les forêts en particulier ont subi ce qui il y a eu de plus horrible. L'imaginable a été dépassé. L'horreur a été accentuée par l'utilisation d'armes destructrices sophistiquées par les progrès et l'industrialisation du XIX^e et XX^e siècle.

Les témoignages historiques de ce colloque mettent en évidence les impacts désastreux de la guerre sur l'ensemble des territoires dont les blessures sont encore prégnantes. Néanmoins la résilience a fait son œuvre de régénération et redonné une place à la confiance. A force de patience et d'obstination, les forestiers par leurs interventions sont porteurs d'espoir. Ces désastres se traduisent par la reconstitution, l'augmentation du territoire forestier, voire même par leur amélioration. Cette reconstitution est accompagnée de nouveaux atouts qui semblaient pourtant être considérés à l'époque comme des handicaps. L'espoir a en effet permis aux forestiers de s'organiser, d'inventer de nouvelles règles, de mieux connaître les enjeux liés au milieu naturel en relation avec les nouveaux enjeux posés à la société.

Il n'y a pas d'espoir sans solidarité.

La quasi-totalité des familles de forestiers a été touchée par la disparition d'un fils, d'un père, d'un cousin ou d'amis proches. Il en va de même de la forêt, déséquilibrée par la disparition de nombreuses classes d'âges. Les forestiers, chargés de gérer ce bien commun, ont aussi été décimés par ce terrible conflit et se sont retrouvés sans main-d'œuvre, sans connaissance et sans bras pour reconstituer notre patrimoine détruit. La disparition des hommes les plus jeunes, les plus compétents a créé un vide.

C'est à cette époque qu'ont mûri les premières actions de solidarité. Solidarité organisée par les forestiers eux mêmes.

Déjà à partir de 1871, l'esprit d'une entraide forestière s'est instauré par la mise en place d'un système d'aide à la scolarité des enfants orphelins. Ce fut la base de notre activité sociale actuelle.

C'est aussi tout de suite après la guerre de 14-18, en 1919 que l'Administration des Eaux et Forêts a accepté d'intégrer les gardes communaux qui ne bénéficiaient pas du même statut que les gardes domaniaux et ceci en reconnaissance des faits de guerre. C'était pourtant une vieille revendication des forestiers communaux de la fin du XIX^e et du début du XX^e siècle.

Les familles de forestiers, déchirées par ces drames humains, vivent souvent éloignées de toute vie sociale locale ; elles ont par nécessité développé cet esprit de solidarité sociale longtemps reconnue, désignée jusqu'à peu encore par le terme de « grande famille forestière ».

Ces vies isolées ont permis des actes de résistance. Pendant la guerre de 39-45, ces actes sont la signature d'un réel patriotisme. En même temps ils ont renforcé les liens entre forestiers. Leur attitude a forcé en outre le respect des populations rurales.

En regardant le poster sur la foresterie en Algérie, nous ne pouvons pas ne pas avoir une pensée sur les conséquences de cette guerre. Les collègues en poste dans ce département ont connu la peur, parfois la terreur. Rapatriés en métropole, à l'image des arbres transplantés, ils ont reconstitué un nouveau système racinaire. Solidaires ils l'ont été aussi très souvent en encadrant les familles de Harkis perdues face aux choix brutaux faits par les autorités de l'époque qui les ont parqués dans des camps forestiers dans le sud de la France.

Des transformations sociétales

Les conséquences environnementales de ces guerres ont été mises en évidence tout au long de ce colloque. Beaucoup de transformations sociétales aussi.

Permettez-moi d'en citer quelques unes :

- L'arrivée des femmes dans le monde du travail sur des postes réservés jusqu'alors aux hommes (aussi bien dans l'éducation que dans certaines administrations). La société qui n'était pas encore prête à les accueillir, les a exclues jusqu'à il y a peu encore des métiers de l'armée, mais aussi dans notre corps forestier.
- C'est aussi en reconnaissance de leurs actes de résistance que les femmes ont obtenu, bien tardivement, le droit de vote après la Deuxième Guerre mondiale.

Aujourd'hui les forestiers sont confrontés à une nouvelle séquence de l'histoire. Restons vigilants. Rappelons qu'en 1919, les forêts communales sont reconnues à part entière, ainsi que leur garde, et bénéficient d'une gestion semblable à celles des forêts domaniales. Des événements récents font craindre l'oubli de l'origine des décisions de 1919 et avec elles, la disparition possible d'une gestion publique, indispensable à la pérennité de nos forêts.

Si, sur nos territoires, les guerres au corps à corps semblent exclues de notre imaginaire, une autre guerre, plus sournoise et silencieuse, celle menée par la finance est pourtant bien présente. Ne serait-elle pas à l'image de ces Canadiens mangeurs de bois de la forêt du Der confrontés à nos sobres et prudents forestiers ?

Quoi qu'il en soit, nos anciens, à travers leurs épreuves de vie, nous ont appris la solidarité, l'entraide et la vie en collectivité. Pour nous et pour l'avenir, ils ont construit des outils tels que la sécurité sociale, les mutuelles et en ce qui concerne les forestiers, l'action sociale par exemple.

Pour conclure et sans nostalgie du passé, envisageons un avenir hérité de l'expérience de nos anciens afin de faire face vigoureusement aux défis que nous pose l'avenir.

François Hannequart
Office national des forêts

LISTE DES ILLUSTRATIONS

Figure 1 : forêt de Mormal et haie forestière de l'Avesnois-Thiérache, carte de Cassini au 1/86 400 ^e , Cambrai n°42, 1756-1789.	12
Figure 2 : forêt frontière dans le Perche. Source : Philippe Contamine, <i>La guerre au Moyen-Age</i> , Paris, PUF, 2003.	13
Figure 3 : les bois dans la bataille d'Azincourt, 25 octobre 1415. Source : André Corvisier, <i>Dictionnaire d'art et d'histoire militaires</i> , Paris, PUF, 1988.	15
Figure 4 : les bois dans la bataille de Malpaquet, 11 septembre 1709. Source : André Corvisier, <i>Histoire militaire de la France, t.1, Des origines à 1715</i> , Paris, Quadrige-PUF, 1997.	15
Figure 5 : effet de masque : une canopée fermée. Photo Jean-Paul Amat.	15
Figure 6 : effet de masque : l'écran des houppliers vu du sol. Croquis de Jean-Paul Amat.	15
Figure 7 : campagne de défoliation sur la forêt du Vietnam. Source : Amélie, Robert, <i>Dynamiques paysagères et guerre dans la province de Thừa Thiên Huế (Việt Nam central), 1954-2007. Entre défoliation, déforestation et reconquêtes végétales</i> , thèse de géographie, université Paris Sorbonne, 2011.	16
Figure 8 : Mudra Turm. Argonnen, observatoire d'artillerie, carte postale ancienne, coll. Jean-Paul Amat.	17
Figure 9 : arbre observatoire dans le bois des Hauts-Bâtis, 1916, photo BDIC, VAL110 049.	17
Figure 10 : arbre observatoire témoin, Jumelles d'Ornes, forêt domaniale de Verdun, photo ONF, 2012.	17
Figure 11 : trois images de l'observatoire Mangin dans la forêt domaniale de Retz, deux cartes postales anciennes et photo, Jean-Paul Amat	18
Figure 12 : déboisés militaires en 1914 dans le périmètre de l'actuelle forêt domaniale de Verdun, carte Jean-Paul Amat.	18
Figure 13 : l'encercllement de la forêt domaniale de Cerisy (14) par les troupes américaines, juin 1944. Source : René Herval, <i>Bataille de Normandie : récits de témoins</i> , Paris, Notre temps, 1947.	19
Figure 14 : organisation défensive du bois de Brévannes (commune de Limeil-Brévannes, 94), Actes du colloque <i>Le Camp retranché de Paris, 2015 à paraître</i> .	19
Figure 15 : un abri allemand en forêt d'Argonne, 1916, carte postale ancienne, coll. Jean-Paul Amat.	20
Figure 16 : manuel du chef de section d'infanterie, première de couverture, 1918.	20
Figure 17 : normes pour le bois au front, Manuel du chef de section d'infanterie, 1918.	20
Figure 18 : bombardement du dépôt des Cerisiers, forêt domaniale des Andaines, juin 1944, source F. Arnaboldi.	21
Figure 19 : état du secteur du carrefour du Garde Général après le bombardement, juin 1944, source F. Arnaboldi.	21
Figure 20 : semis des mares du Garde Général, croquis dans J. Carré, <i>Gestion d'un cortège de 500 mares en forêt domaniale des Andaines</i> , rapport BTSa GPN 2007-2009.	22
Figure 21 : le site des mares du Garde général, source : Peter Stallegger, <i>Diagnostic écologique de la forêt domaniale des Andaines, tome 2, Présentation des sites d'intérêt écologique</i> , PNR Normandie-Maine et ONF, 2011.	22
Figure 22 : mares dans trous d'obus, semis des mares du Garde Général, photo Jean-Paul Amat, 2014.	23
Figure 23 : ancien réservoir, stock d'huile et de gazoline, semis des mares du Garde Général, photo Jean-Paul Amat, 2014.	23
Figure 24 : division administrative de l'Empire français en 1812	27
Figure 25 : plaques de boudier française et des provinces illyriennes.	27
Figure 26 : « la ligne » de l'Armée impériale.	28
Figure 27 : avis du 28 novembre 1811, annonçant la création du régiment de flanqueurs-chasseurs. Coll. Jean-Claude Chausse.	29
Figure 28 : la retraite de Russie. A gauche : tableau d'Adolphe Yvon ; à droite, de Louis Frégier.	30
Figure 29 : divers ouvrages sur la campagne de Russie (couvertures).	30
Figure 30 : l'ouvrage d'Adam Zamoyski traduit en diverses langues.	31
Figure 31 : la lettre de Louis Martroye (photo Jan van Bakel).	32
Figure 32 : taux d'illétrisme en France vers 1812.	33

Figure 33 : les flanqueurs-chasseurs de la Jeune Garde (étude de Bernard Coppens).	37
Figure 34 : les flanqueurs-chasseurs, vus par André Jouineau©	38
Figure 35 : figurine de flanqueur-grenadier, B. Leibovitz.	39
Figure 36 : patte d'épaule en « patte d'oie » et double galonnage de la tenue d'un brigadier forestier.	40
Figure 37 : requête pour obtenir un poste dans l'administration forestière.	40
Figure 38 : décroissance du nombre de « grognards » depuis 1880.	41
Figure 39 : Louis Victor Baillot, dernier survivant de la Grande Armée.	41
Figure 40 : journal d'affiches de Gand et de la Flandre, 1819.	42
Figure 41 : correspondance du préfet de département de la Seine-inférieure, 1817-1823.	42
Figure 42 : Jacques Martroye de Joly, affiche électorale.	43
Figure 43 : 83 ^e promotion de l'Ecole nationale des Eaux & Forêts, Nancy, à droite en escrimeur : Jacques Rollin, 1909.	47
Figure 44 : Albert Peiffer, 1869, Ecole des Eaux et Forêts, Nancy.	48
Figure 45 : chasse de Carlos 1 ^{er} , roi du Portugal, 5 mai 1902.	49
Figure 46 : carrefour de la Croix du Saint-Signe, tableau de chasse, Ferdinand de Bulgarie, Albert Peiffer, 17 octobre 1905.	49
Figure 47 : carrefour de la Croix du Saint-Signe, tableau de chasse, Ferdinand de Bulgarie, Albert Peiffer, 17 octobre 1906.	49
Figure 48 : Lt Georges Maurice Peiffer, mort pour la France, 22 août 1914. (Mémoire des hommes).	50
Figure 49: voie ferrée desservant le camp AS de Champlieu en forêt domaniale de Compiègne, carte au 1/100 ^e , 1917-1918.	51
Figure 50 : trains de l'Armistice en forêt domaniale de Compiègne, 11 novembre 1918. Aquarelle du marquis de l'Aigle.	52
Figure 51 : clairière de l'Armistice, monument aux morts G. Brangé, L. Olivier, J. Rollin. Gerbe ONF, 11 novembre 2010.	52
Figure 52 : le siège de Paris (fours à chaux à Châtillon). Alphonse	57
Figure 53 : forestier en grande tenue.	58
Figure 54 : fort de Charlemont à Givet. Coll. personnelle.	59
Figure 55 : citadelle de Montmédy.	59
Figure 56 : l'entrée du fort des Ayvelles. Coll. Yvon Lambert.	60
Figure 57 : général Séré de Rivières.	60
Figure 58 : plan type de fort « Seré de Rivières ».	61
Figure 59 : le général Clément-	62
Figure 60 : la garnison de Montmédy tente la percée durant la	63
Figure 61 : chasseur-forestier.	63
Figure 62 : schéma de la bataille de Brandeville.	63
Figure 63 : la bataille de Brandeville.	64
Figure 64 : la nécropole de Brandeville.	64
Figure 65 : officiers au fort de Liouville, septembre 1914.	64
Figure 66 : vitrail de l'église Saint-Martin de Brandeville.	65
Figure 67 : les activités d'une exploitation forestière militaire, mars 1940. ECPAD : réf. 2Armée 118-B1650	69
Figure 68 : les activités d'exploitation forestière militaire réunissent des gardes forestiers et des professionnels du bois, au premier plan. ECPAD Réf. 2Armée 118-B1651	72
Figure 69 : sapeur-forestier Charles Mercier et sa famille.	75
Figure 70 : Léopold Bechetoile, sa femme et ses deux enfants.	76
Figure 71 : contenu du sac de Léopold Béchetoile, présence de clous à ferrer les chevaux.	76
Figure 72 : livret rouge des personnels de la 10 ^e compagnie et des personnes à prévenir.	77
Figure 73 : le château Thénard, résidence de Pierre Morize, inspecteur des Eaux et Forêts.	78
Figure 74 : prieuré de l'abbaye de la Ferté.	78
Figure 75 : insigne du 8 ^e groupe, Tronçais (Allier)	81
Figure 76 : insigne du 13 ^e groupe de Mende (Lozère)	81
Figure 77 : insigne du centre militaire des bois de guerre de Strasbourg.	82
Figure 78 : devise inspirée de Jean de la Fontaine.	82
Figure 79 : l'arbre sur les insignes.	82

Figure 80 : tampon de la 33e conservation	82
Figure 81 : coutre.	83
Figure 82 : insigne sans légende, proche de l'école des Barres ?	83
Figure 83 : note écrite le 26 mars 1944 « De Bayard à Forestier » donnant l'ordre de décrochage.	89
Figure 84 : un des pupitres du sentier des Glières.	90
Figure 85 : carte de combattant de	90
Figure 86 : note du ministère de l'Agriculture sur Fernand Borrelly, 25 novembre 1944.	91
Figure 87 : monument de la Combe d'Ire élevé « Aux forestiers savoyards martyrs de la Libération ».	92
Figure 88 : M. Thouvenin devant la grotte de la Diau.	92
Figure 89 : M. Thouvenin dans le sentier du Pas-du-Roc.	92
Figure 90 : commission du garde domanial Marius Vesin.	93
Figure 91 : information sur l'arrestation de Marius Vesin du 27 avril 1944.	93
Figure 92 : Jean Babaz.	94
Figure 93 : permis de circulation de nuit en français et en allemand ayant appartenu à Jean Babaz.	94
Figure 94 : laissez-passer manuscrit fourni par la milice à Jean Babaz.	94
Figure 95 : laissez-passer fourni par les FFI à Jean Babaz.	95
Figure 96 : procès-verbal du 17 avril 1944 établi par MM Babaz, Borrelly et Vesin.	95
Figure 97 : Elie Mufat le 26 mai 2014.	97
Figure 98 : fantassin français dans une forêt transformée en un champ de « quilles ».	103
Figure 99 : arbre aménagé par les Allemands en observatoire à Flirey (54).	103
Figure 100 : chêne « poteau électrique » en forêt communale de Saint-Baussant (54)	104
Figure 101 : arbre impacté par un obus dans le secteur de Marbotte (55)	104
Figure 102 : le chêne mitraillé du Bois-le-Prêtre (54).	105
Figure 103 : chêne mitraillé du Bois-le-Prêtre installé dans l'église de Saint-Baussant.	106
Figure 104 : la bataille des frontières, août 1914.	110
Figure 105 : dispositif du corps d'armée colonial au début de la bataille.	112
Figure 106 : zone d'engagement du corps d'armée colonial et ses deux axes de progression.	114
Figure 107 : la zone de combat de la 3 ^e division d'infanterie coloniale.	118
Figure 108 : Géranium des prés (Geranium pratense).	141
Figure 109 : paysages de l'Argonne.	141
Figure 110 : la région de l'Argonne.	141
Figure 111 : German defensive organisation in Meuse-Argonne region (Général Pershing).	142
Figure 112 : corps découverts en juillet 2014.	143
Figure 113 : et la nature phagocyte l'horreur (obus et ferrures "avalés" par un tronc).	143
Figure 114 : les troupes dans la forêt dévastée.	144
Figure 115 : diverses photos de plantes obsidionales.	145
Figure 116 : le village de Fléville ravagé par la guerre.	146
Figure 117 : armoiries de Fléville en 1999.	146
Figure 118 : la tombe du PVT Austin	147
Figure 119 : scierie militaire, 5 ^e Génie. Janvier 1916, Saint Pardoux (Allier).	153
Figure 120 : les sapeurs du 7 ^e Génie travaillent à l'exploitation forestière (forêt de Civray, Allier), janvier 1916.	154
Figure 121 : histogramme des classes d'âges de 1869 à 2001, forêt de Tronçais.	156
Figure 122 : volumes exploités sur les différentes séries du massif de Tronçais durant la guerre.	157
Figure 123 : carte des exploitations américaines et canadiennes durant la guerre.	159
Figure 124 : installation du camp d'Engineers à Coulevre.	159
Figure 125 : carte d'état-major 1800 de la région de Moyeuve.	163
Figure 126 : plan du village de Moyeuve-Grande à la fin du XVII ^e siècle	163
Figure 127 : les hauts-fourneaux de l'usine de Jœuf.	164
Figure 128 : frontière franco-allemande à Montois-la-Montagne, Homécourt-Jœuf.	165
Figure 129 : délimitation de la frontière de 1871 issue du traité de Francfort.	165
Figure 130 : camps de prisonniers alimentant les usines en ouvriers.	165
Figure 131 : tranchée.	166
Figure 132 : le « crassier » au pied du village de Moyeuve-Petite, en 1938.	166
Figure 133 : usine de Moyeuve dans les années 1920 (collection MDG).	167

Figure 134 : ci-dessus, la cité ouvrière de Froidcul (vue aérienne).	167
Figure 135 : le site des usines De Wendel, avant 1967 et en 2008.	168
Figure 136 : hêtres et sapins de la forêt de Moyeuve aujourd'hui.	168
Figure 137 : piquet de tranchée ou queue de cochon.	171
Figure 138 : tranchée en forêt domaniale d'Apremont.	171
Figure 139 : tranchée en forêt domaniale d'Apremont.	172
Figure 140 : abri allemand en forêt domaniale d'Apremont.	172
Figure 141 : forêt domaniale d'Apremont, photo prise après 1918.	172
Figure 142 : ci-contre, forêt domaniale d'Apremont - parcelle 34 en 2014.	173
Figure 143 : carte topographique des bois de la communauté de Nançois sur Ornain - 1776.	174
Figure 144 : carte d'aménagement de 1881 de la forêt domaniale du Vau.	174
Figure 145 : la forêt communale d'Ambly avec le réseau des tranchées.	175
Figure 146 : forêt communale de Troyon, 210 ha. Aménagement de 1978 avec groupe de régénération de 106 ha à régénérer en 30 ans et groupe de préparation de 104 ha à régénérer 30 ans plus tard.	177
Figure 147 : forêt communale d'Ambly : carte d'aménagement de 1976.	177
Figure 148 : forêt communale d'Ambly : carte d'aménagement de 2008.	178
Figure 149 : haute forêt d'Eu, route de Soreng	183
Figure 150 : le prince Elie de Bourbon-Parme, ancien propriétaire du domaine de Chambord.	184
Figure 151 : scierie du 20 ^e régiment du Génie forestier américain dans les Landes, fin 1917.	185
Figure 152 : les zones rouges, jaunes et vertes en 1919.	186
Figure 153 : photo aérienne de Vauquois (Meuse) : boisement en zone rouge.	186
Figure 154 : accueil des troupes françaises en Alsace, fin novembre 1918.	187
Figure 155 : principe de fonctionnement du Lidar (De Matos-Machado, 2014a).	192
Figure 156 : illustration de différentes techniques de visualisation employées pour le traitement des données Lidar en forêt de Verdun (De Matos-Machado, 2014a).	193
Figure 157 : localisation du bois d'Ormont (De Matos-Machado, 2014a).	194
Figure 158 : typologie préliminaire des vestiges de guerre identifiés dans le bois d'Ormont (De Matos-Machado, 2014a).	195
Figure 159 : exemple de cartographie interprétative du bois d'Ormont (De Matos-Machado, 2014a)	196
Figure 160 : extrait de la carte de la forêt de Haye de M. Thiébaud, 1913, quart sud-ouest de la forêt.	201
Figure 161 : bas-fourneau, Monvaux (Marc Leroy).	201
Figure 162 : occupation du plateau au 2 ^e âge du fer (dessin de Frédéric Steinbach).	202
Figure 163 : Tas d'épierrement gallo-romain et soubassement d'un habitat.	202
Figure 164 : voie romaine en forêt de Haye.	203
Figure 165 : extrait de l'album « Nancy cœur de Lorraine », O. Gilleron et O. Mangin.	203
Figure 166 : plan d'aménagement de la forêt de Haye en 1862.	204
Figure 167 : extraits du site « Images de Lorraine ».	205
Figure 168 : rapport demandant un financement sur le Fonds forestier national pour le reboisement de 15 ha, 26 février 1947.	205
Figure 169 : révision d'aménagement 1944-1973.	206
Figure 170 : poêle rond au charbon.	209
Figure 171 : écusson de l'unité « No task too great ».	210
Figure 172 : diverses images de la vie au Nancy ordnance depot, extraites du site usarmygermany.com	211
Figure 173 : avion de type L19 de l'armée américaine.	211
Figure 174 : plate-forme opérationnelle de 1940, et emplacement actuel (route).	211
Figure 175 : plan du Nancy General Depot.	212
Figure 176 : conduite d'eau (6 km) depuis la Moselle à travers le massif forestier.	212
Figure 177 : vue aérienne du dépôt en 1955. En haut, le TSF sans le taillis, plus bas, les déboisements.	212
Figure 178 : rattachement de divers dépôts au Nancy depot complex.	213
Figure 179 : des bus américains desservent le dépôt.	214
Figure 180 : certificat de formation de l'armée américaine.	214

Figure 181 : article paru en avril 1965 dans « Panorama des bases de l'Est ».	215
Figure 182 : « liste d'incidents et accidents provoqués en Meurthe-et-Moselle par la présence des forces armées américaines ».	215
Figure 183 : stèle érigée à la mémoire de JF Kennedy sur le Campus ONF.	216
Figure 184 : lettre de félicitations en forme de certificat.	216
Figure 185 : remise de la médaille d'argent de la ville de Nancy au général Anderson.	217
Figure 186 : manifestations à l'occasion du départ des bases Otan (article de journal).	218
Figure 187 : exemples de contrat de travail et d'avis de licenciement.	219
Figure 188 : les Américains à l'heure du départ, cérémonie des couleurs.	220
Figure 189 : le centre de formation de l'Office national des forêts en 1970.	221
Figure 190 : Pierre Grissolange, garde forestier en Algérie.	235
Figure 191 : les difficultés rencontrées par les forestiers en Algérie.	237
Figure 192 : maison de la chefferie du Telagh (Coll. part.).	238
Figure 193 : le Hêtre de la forêt du Bois-le-Prêtre, © Jean-Marie Zacharie, ONF.	241
Figure 194 : le Hêtre du Bois-le-Prêtre, © Pascal Pelgrin, ONF.	241
Figure 195 : la forêt domaniale du Bois-le-Prêtre : premières lignes françaises.	241
Figure 196 : chêne mitraillé et fossilisé, dans l'église de Fey-en-Haye.	243
Figure 197 : Bois-le-Prêtre : secteur de la Croix aux Carmes en 1916.	243
Figure 198 : Bois-le-Prêtre en 2014, © Pascal Pelgrin, ONF.	243
Figure 199 : site du Bois-le-Prêtre, © Pascal Pelgrin, ONF.	244
Figure 200 : panneau hommage, © Hellio & Van Ingen / Terre Sauvage.	244
Figure 201 : le Hêtre du Bois-le-Prêtre, © Pascal Pelgrin, ONF.	244
Figure 202 : queue de cochon, © Pascal Pelgrin, ONF.	245
Figure 203 : queue de cochon, © Hellio & Van Ingen / Terre Sauvage.	245
Figure 204 : sape en forêt, © Pascal Pelgrin, ONF.	245
Figure 205 : les photos du hêtre pour l'exposition l'Arbre de l'année, © Hellio & Van Ingen / Terre Sauvage.	246
Figure 206 : les forestiers de l'Unité territoriale du Val de Lorraine, © Hellio & Van Ingen / Terre Sauvage.	246
Figure 207 : collection de la nouvelle série des circulaires de l'administration forestière 1865-1937.	253
Figure 208 : table chronologique des circulaires de l'administration depuis 1820 : couverture et première page.	253
Figure 209 : circulaire n°289 du 20 septembre 1831 (pages 1 et 2).	257
Figure 210 : circulaire n°192 du 25 février 1876 relative au prix de la botte de Bourdaine.	259
Figure 211 : circulaire n°35 du 3 octobre 1866.	261
Figure 212 : carte postale ancienne illustrant le chalet de la Meunière, le dernier des trois chalets forestiers construits du temps de l'inspecteur de la Rue, au carrefour du même nom en forêt domaniale de Villefermoy.	262
Figure 213 : plaque de tôle clouée à un chêne dans la Plaine de la Glandée en forêt domaniale de Fontainebleau, à la mémoire du garde forestier Chauveau.	262
Figure 214 : escarmouche à la Table du Roi en forêt domaniale de Fontainebleau, le 13 octobre 1870. Les francs-tireurs sortent de la maison forestière du même nom.	262
Figure 215 : officier du corps des forestiers. Souvenirs du siège de Paris par Draner.	262
Figure 216 : état des services d'Yvan Carraud pour être décoré de la Légion d'honneur le 7 février 1870.	262
Figure 217 : état des services de Charles Meynier pour être promu au grade d'Officier de la Légion d'honneur le 12 août 1874.	262



3-4 octobre 2014

Campus ONF

Velaine en Haye

(Meurthe-et-Moselle)

Appel à inscription

Colloque HisTraFor 2014

**Histoire
& traditions forestières**

Forestiers et forêts pendant les guerres



Tranchées en forêt domaniale de Senart en 2011 – photo Guillaume Benailly



Pour mieux partager



Forestiers canadiens et français en 1917 - fonds Eaux et forêts



Chantier de jeunesse en Franche Comté - photo fonds eaux et forêts

Colloque HisTraFor 2014

Histoire & traditions forestières

Forestiers et forêts pendant les guerres

Les guerres ont émaillé l'histoire des Hommes avec leurs lots de douleurs et désolations. Les forestiers comme d'autres professions ont subi ces conflits avec leurs spécificités. Et les forêts également.

La pratique d'un métier œuvrant en milieu naturel, a fait que très tôt le pouvoir a eu conscience des savoirs et savoir-faire des forestiers au profit des armées (connaissance du terrain, sens de l'orientation, aptitude à se déplacer en milieu hostile, tireurs souvent remarquables...). Napoléon 1^{er} créa des régiments de Flanqueurs-Chasseurs forestiers. Le Maréchal Soult, Ministre de la guerre instituera en 1831 des compagnies de Guides-Forestiers. Des forestiers participeront à la guerre de 1870. Les décrets des 2 avril 1875 et 18 novembre 1890 incorporent les forestiers dans les forces armées. À l'école forestière de Nancy les cours d'escrime à la baïonnette avoisinent les cours de dendrométrie et de botanique forestière. En 1876, les forestiers des conservations de Besançon et Lons-le-Saunier manœuvrent en qualité de guides et d'éclaireurs avec le 7^e corps d'Armée en présence du Maréchal Mac Mahon, Président de la République.

Le corps des Chasseurs-Forestiers compte alors 6 500 hommes et 280 officiers.

Les forestiers de moins de 46 ans ou ayant moins de six enfants seront mobilisés en août 1914. Ils paieront comme tant d'autres un lourd tribut à la guerre.

Mais, la forêt sera, elle aussi, largement mise à contribution.

D'abord comme zone stratégique connue et révélée de la Guerre des Gaules en passant par les maquisards de la Seconde Guerre mondiale pour se cacher, pour tendre des embuscades, acheminer armes et hommes...

Ensuite, les guerres sont dépendantes du bois : pour construire des abris, étayer les tranchées, cuire la soupe et le pain, réchauffer les hommes pendant les heures de veille...

Là encore lors de la Première Guerre mondiale, les forestiers interviendront pour organiser l'usage du bois et les valeurs forestières de la multifonctionnalité et du long terme prendront tout leur sens en ces temps où l'immédiat prime. En effet, avant 1914, les Eaux et Forêts se sont engagées pour améliorer les forêts françaises appauvries par la Révolution française et l'Empire, s'opposant parfois aux politiques et aux habitudes locales.

En 1914 les forestiers vont alors réagir pour instaurer une véritable gestion durable des besoins en bois rendus nécessaires par la guerre.

Par exemple, par la mise en place dès le 25 juillet 1915 du service forestier aux Armées (SFA), système de coupes stratégiques et d'approvisionnement coordonné par des forestiers.

Lors de la Seconde Guerre mondiale l'occupant allemand exigea que 10 millions de m³ de bois par an lui soient fournis, ce ne fut pas fait grâce à l'action des forestiers. Esprit de résistance commémoré comme celui des groupes de combattants qu'ils ont aidés à survivre dans les forêts, par de multiples monuments.

Avec le retour de la paix, l'heure est à la cicatrisation et à la réparation pour les hommes comme pour les forêts. Ce seront prêt de 30 000 ha qu'il faudra afforester au titre de la zone dite rouge après 1918.

Il est donc apparu important que dans le cadre des colloques Histrfor, l'édition de 2014, année de commémoration du début de la Grande Guerre et des 70 ans de la libération de la France lors de Seconde Guerre mondiale, soit consacrée à cette thématique des forestiers et des forêts pendant les guerres.

Retenez bien Histafor 2014, 3 et 4 octobre 2013 au Campus ONF, inscrivez vous vite...
Date limite des inscriptions le vendredi 5 septembre 2014

Programme

Possibilité d'arriver la veille, navette unique gare campus à 18 h 00 (sur inscription)

Vendredi 3 octobre 2014

- 10 h 00 / 12 h 00 Accueil et séance présentation des posters autour d'un café
- 12 h 00 Déjeuner au Campus ONF (sur inscription)
- 13 h 00 Ouverture par *Pascal Viné, Directeur général ONF*
- 13 h 20 / 13 h 50 Communication introductive sur le sujet Forestiers et forêts pendant les guerres par *M. le Professeur Jean Paul Amat, Université de Paris I* et *M. Serge Barcellini, Contrôleur général des Armées*

SESSION 1 – Les forestiers mobilisés

- 13 h 50 / 14 h 15 Un aspirant forestier sous les armes : lettre de Louis Martroy, Flanqueur-Chasseur de l'Armée impériale (1812) par *Frédéric Plancke*,
- 14 h 15 / 14 h 40 Peiffer, un conservateur reprend du service en 1914 par *Didier Dumay*
- 14 h 40 / 15 h 00 Chasseurs-Forestiers et forteresses pendant la Première Guerre mondiale par *Jean Lascurette*
- 15 h 00 / 15 h 20 Mais où est passée la 10^{ème} compagnie de Sapeur-Forestiers par *Jean-Claude Chausse*
- 15 h 20 / 15 h 40 Le rôle des forestiers dans le maquis des Glières par *Jean-François Laffitte*
- 15 h 40 / 16 h 00 Fin de session, débat/questions
- 16 h 00 / 16 h 30 Pause

SESSION 2 – La forêt sacrifiée...

- 16 h 30 / 16 h 50 Forêt frontière, la forêt dans la géostratégie militaire par *Frédéric Steinbach*
- 16 h 50 / 17 h 15 Le combat en milieu forestier à partir de l'exemple de la bataille de Rossignol (Belgique) le 22 août 1914 par *le Colonel Christian Benoît*
- 17 h 15 / 17 h 40 L'exploitation des forêts privées du Der pendant la Première Guerre mondiale par *Philippe Delorme*
- 17 h 40 / 18 h 00 Les plantes obsidionales par *Damien Georges*
- 18 h 00 / 18 h 20 La forêt de Tronçais pendant la Grande guerre par *Alexandre Bessard & Olivier Filliat*
- 18 h 30 / 18 h 50 Fin de session, débat/questions
- 19 h 00 Repas buffet (sur inscription) avec présentation d'objets suivi d'un spectacle de mémoire sur la Grande Guerre "moi mon Colon, 14-18 et pourtant on chantait"

Samedi 4 octobre 2014

- 7h 30 / 9 h 00 Petit déjeuner

SESSION 3 – Forestiers et forêt, résilience & renaissance

- 9 h 00 / 9 h 20 La forêt de Moyeuve, témoin des guerres par *Jeannette Pellizari*
- 9 h 20 / 9 h 45 Réflexions sylvicoles en Meuse = impacts de la guerre 1914-1918 sur les peuplements par *François Gray*
- 9 h 45 / 10 h 10 L'extension du domaine forestier public après la Première Guerre mondiale par *Benoît Généré*
- 10 h 10 / 10 h 30 L'utilisation de l'outil Lidar dans de projet Verdun, Forêt d'Exception® par *Rémi Matos-Machado*
- 10 h 30 / 10 h 45 Le campus ONF : la reconversion d'une base américaine en un centre de formation forestière par *Odette Dumon & Yves Mathieu*
- 10 h 45 / 11 h 00 Fin de session, débat/questions
- 11 h 00 / 11 h 30 Pause café
- 11 h 30 / 11 h 50 Grand témoin : *François Hannequart, Président Apas ONF*, conclusion/impression autour des aspects sociaux des guerres sur le corps social des Forestiers
- 12 h 00 Déjeuner au Campus (sur inscription)
- 14 h 30 Navette unique départ Campus ONF pour gare de Nancy (sur inscription)



Forestiers mobilisés au service et français et allemands pendant la Première Guerre mondiale.



Création de semis de mares en forêt domaniale des Ardennes – bombardement américain été 1944



Colloque HisTraFor 2014 Histoire & traditions forestières Organisation



Des dégâts causés en forêts

Lieu : Campus ONF - Parc de Haye - 54840 Velaine en Haye - 03 83 23 41 37

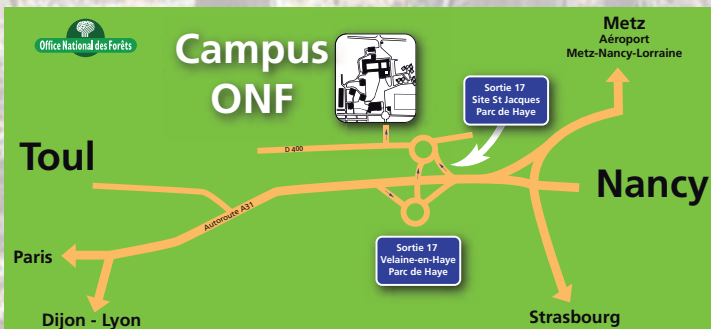
Accès

• **En train :** gare de Nancy Ville

Une navette (autocar du Campus ONF) sera mise à votre disposition pour vous véhiculer jusqu'au Campus (une inscription préalable est nécessaire).

Deux départs : jeudi 2 octobre à 18 h 00 et vendredi 3 octobre à 10 h 30

Il est également possible de prendre le bus pour se rendre au Campus (arrêt Nancy république – Velaine ONF). Horaires ligne R410 Nancy - Toul. <http://www.ted.cg54.fr>



Hébergement et restauration :

L'hébergement (jeudi 2 et vendredi 3 octobre, chambres individuelles) et la salle de restauration sont situés sur le Campus ONF. Seuls les draps et les couvertures sont fournis, le linge de toilette est à prévoir. Sont prévus (sur inscription) les déjeuners des 3 et 4 octobre ainsi que les dîners du 2 et 3 octobre (pris en charge par l'ONF). Déplacements à la charge des participants.

Nota : pour les ayants-droits de l'Apas ONF uniquement (actifs et retraités = une aide au co-voiturage de 32 centimes d'euros par kilomètre est prévue à condition d'être au moins deux personnes (chauffeurs inclus) par véhicule) et sur déduction d'une franchise de 300 kms. Un imprimé de demande de remboursement sera distribué le jour du colloque HisTrafor 2014.

Inscription :

La fiche d'inscription au colloque est à retourner par courriel ou par courrier auprès de l'Apas ONF avant le 5 septembre 2014. Aucune participation financière n'est demandée pour assister au colloque.

Organisateurs

Office national des forêts

Département de la formation

Parc de Haye - 54840 Velaine en Haye

03 83 23 41 37

colloquehistratorcampus@onf.fr



Apas ONF

Section HisTraFor

2, avenue de Saint-Mandé - 75012 Paris

Tél. : 06 24 49 15 32 - apas.onf@onf.fr



LISTE DES PARTICIPANTS

Nom	Prénom	Nom	Prénom	Nom	Prénom	Nom	Prénom	Nom	Prénom
Aguilar-Roman	Raphaël	Cailleux	Jacques	Filliat	Olivier	Laurençon	Stéphane	Pierrat	Delphine
Alain	Alexandre	Cassonnet	Christian	Fischer	Thierry	Laybourne	Danny	Plancke	Frédéric
Albanell	Sylvestre	Celle	Isabelle	Flon	Nicolas	Leblanc	Claire	Potier	Annick
Amat	Pr Jean-paul	Charmay	Dominique	Fouquart	Marilyne	Lecomte	Frédérique	Poyer	Clément
Bacchetta	Richard	Chaton	Catherine	Fournier	Patrick	Lefort	André	Pradal	François
Bainville	Vincent	Chausse	Jean-Claude	Garcia	Xavier	Leroy	Cyril	Prenchère	Jacqueline
Balanger	Lucien	Chausse	Monique	Génére	Benoit	Locicero	Gaby	Réa	Thierry
Barbesant	Sigisbert	Chaussée	Jacques	Georges	Damien	Loppin	Julien	Regny	Gérald
Barcellini	Serge	Cherrier	Pierre	Georges	Dominique	Loye	Hubert	Renaud	Jean-Pierre
Bartet	Jean-Hugues	Clays	Orane	Gérard	Nicolas	Lucas	Xavier	Révémont	Jean Michel
Bastien	David	Codecco	Sylvie	Glav	Brigitte	Lukas	François	Rey	Geneviève
Baudelot	jacques	Codecco	Christian	Glav	François	Macaire	Alain	Ringelé	Jean-Marc
Baudoin	Joëlle	Colelli	Amélie	Granet	Anne-Marie	Maillet	Albert	Rivière	Pierre
Béal	Michel	Collette	Jean-Marie	Greuzat	Jean Claude	Maitrot	Marie	Roche	Mireille
Behaghel	Joseph	Communal	Georges	Greuzat	Marie Christine	Marin	Michel	Roche	Louis
Benoit	Colonel Christian	Cuny	Daniel	Grissolange	Jacques	Marin	Alain	Rocher	Chantal
Berthet	Denis	Darphin	Dominique	Grosbois	Jean-Paul	Marquis	Florent	Roméo	Roland
Bessard	Alexandre	de la Porte	Albane	Gruillard	Jacques	Marsaud	Yvon	Roque	Jean-Louis
Bessard	Françoise	de Matos- Machado	Rémi	Guénot	Gérard	Martin	Laurent	Rouvière	Rémi
Billet	Gilbert	Delannoy	Hubert	Guénot	Françoise	Martinet	Nadine	Roy	Sylvie
Blanche	Raymond	Delon	Pascal	Guinchard	Jean-Marie	Martinet	Pascal	Sarran	Hervé
Boitte	Jean-Yves	Delorme	Philippe	Guyader	David	Mathieu	Yves	Schindler	Gilberte
Boivin	Emmanuel	Delorme	Mme	Hannequart	François	Mathieu	Isabelle	Schmuck	Hubert
Bom	Fabienne	Denizot	Denis	Harly	Jean-Paul	Mathieu	Annette	Simon	Jocelyne
Bon	Andrée	Depierre	Daniel	Henriet	Aurélien	Mavit	Jeannine	Soulié	Sylvestre
Bonnot	Julien	Derome	Hervé	Hermeline	Michel	Méline	Yveline	Soulié	Max
Bonnot	Aurore	Derrey	Julien	Hirbec	Patrice	Merlinat	Thierry	Steinbach	Frédéric
Boukheroufa	Jean-Marc	Didier	Eugénie	Hubert	Bernard	Meurice	Julien	Stoquert	Gérard
Bourdais	Ludovic	Domergue	Olivier	Joly	Bernard	Mougin	Yanneck	Suillot	Eric
Bourgeon	Patrice	Dorveaux	Lionel	Klein	Renaud	Munier- Schaper	Edith	Taillardat	Jean
Bourquin	Jacques	Dorveaux	Olivier	Koch-Malblanc	Luc	Néault	Florent	Taillardat	Marie
Brezard	Jean-Marc	Drouard	Florian	Kolbecher	Jean Michel	Noël	Valérie	Tallier	Gilles
Brichler	Christian	Dubois	herve	Konkol	Odile	Nogarède	Olivier	Trangosi	Renaud
Brochier	Cyril	Duchêne	Jean	Lachèze	Dominique	Nougarede	Olivier	Vallière	Evelyne
Brugerie	Mathieu	Dufait	Hubert	Lafitte	Jean-François	Oberlé	Christian	Vautrin	Marie-Anne
Bruneaux	Christian	Dumay	Didier	Lambert	Pierre	Ochudlo	Mathieu	Vayeur	Francis
Bund	Fabien	Dumon	Odette	Lascurette	Jean-Luc	Ory	Joël	Viné	Pascal
Buon	Daniel	Duquey	Benoit	Lataye	Olivier	Pellizari	Jeannette	Wade	Phiipp
		Escurat	Jean-Michel	Lathuillière	Laurent	Peroteau	Augustin	Wade	Françoise
						Petit	François	Wittmann	René

REMERCIEMENTS

Nous remercions toutes les personnes ayant contribué à la rédaction du document, à sa relecture ou à son édition, en particulier :

Jean-Paul	Amat	professeur à l'université de Paris I
Serge	Barcellini	contrôleur général des Armées
Colonel Christian	Benoit	Musée de l'Armée
Alexandre	Bessard	Association d'histoire locale
Jean-Claude	Chausse	Office national des forêts
Rémi	De Matos-Macl	Université Paris-Diderot
Philippe	Delorme	Agrégé d'histoire
Didier	Dumay	vice-président du Mémorial de la Clairière de l'armistice
Odette	Dumon	Office national des forêts
Olivier	Filliat	Office national des forêts
Benoît	Génére	Office national des forêts
Damien	Georges	Office national des forêts
François	Glay	Office national des forêts
Serge	Grissolange	retraité de l'Office national des forêts
François	Hannequart	président de l'Apas-ONF
Patrice	Hirbec	Office national des forêts
Jean-François	Lafitte	Office national des forêts
Jean-Luc	Lascurettes	retraité de l'Office national des forêts
Laurent	Lathuillère	Office national des forêts
Yves	Mathieu	Office national des forêts
François	Moinel	Office national des forêts
Jeannette	Pellizzari	Office national des forêts
Frédéric	Plancke	secrétaire HisTraFor
Frédéric	Steinbach	Office national des forêts
Jean	Taillardat	président d'HisTraFor
Renaud	Trangosi	Office national des forêts
Pascal	Viné	directeur général de l'Office national des forêts
Véronique	Vinot	Office national des forêts
Jean-Guy	Voisine	Association d'histoire locale

Dans la même collection

- N° 1 Le Balbuzard pêcheur - Etude de la population nicheuse en région Centre
- N° 2 XI^e Congrès forestier mondial - Contributions des personnels de l'Office national des forêts
- N° 3 Un massif forestier et son histoire : la forêt de Saint-Antoine
- N° 4 Foresterie internationale - Textes de base et références à l'usage des forestiers francophones
- N° 5 Lexique des arbres forestiers du Cambodge
- N° 6 Le Genévrier thurifère (*Juniperus thurifera* L.) dans le bassin occidental de la Méditerranée : systématique, écologie, dynamique et gestion
- N° 7 Les statistiques forestières - Catalogue des sources de données anciennes 1800-1950
- N° 8 Évolution hydrographique et hydrogéologique en plaine de la Hardt et en plaine de l'III
- N° 9 Les invertébrés dans l'écosystème forestier : expression, fonction, gestion de la diversité
- N° 10 Sylvo-pastoralisme : l'expérience du Haut-Verdon
- N° 11 Connaissance et gestion durable des dunes de la côte atlantique
- N° 12 Régime forestier - Regards sur la forêt communale
- N° 13 Coléoptères saproxyliques et valeur biologique des forêts françaises
- N° 14 La bécasse des bois (*Scolopax rusticola*)
- N° 15 Effets de l'exploitation forestière sur la qualité des sols
- N° 16 La forêt face au changement climatique - Adapter la gestion forestière
- N° 17 Le voyage des plantes - Actes du colloque de Pézanin
- N° 18 Les mammifères forestiers (Actes du XXVIII^{ème} colloque francophone de mammologie de la SFEPM - 21-22-23 octobre 2005 à la Bergerie Nationale de Rambouillet (78))
- N° 19 L'étude des insectes en forêt : méthodes et techniques, éléments essentiels pour une standardisation : synthèse des réflexions menées par le groupe de travail "Inventaires entomologiques en forêt" (Inv.Ent.For.)
- N° 20 Sociétés bocagères et pratiques forestières : L'exemple de la forêt de Saint-Sever XVII^{ème}-XIX^{ème} siècles
- N° 21 Effets des interventions sylvicoles sur la diversité génétique des arbres forestiers
- N° 22 Les amendements calco-magnésiens en forêt - Impact sur le fonctionnement de l'écosystème
- N° 23 Louis de Froidour - (1626 - 1685) Notre héritage forestier
- N° 24 Histoire et traditions forestières - Colloque HisTraFor 2012
- N° 25 Évaluation patrimoniale des populations de pin à crochets aux Pyrénées
- N° 26 Histoire et traditions forestières - 2^e colloque HisTraFor 2013

Ces ouvrages sont disponibles dans le point de distribution suivant :

- Office national des forêts - Département recherche - Boulevard de Constance - 77300 Fontainebleau



DIRECTION FORÊTS ET RISQUES NATURELS
2, avenue de Saint-Mandé - 75570 Paris cedex 12 - FRANCE
Tél : (33) 1 40 19 58 00 - Fax : (33) 1 40 19 78 03
www.onf.fr

ISBN : 978-2-84207-388-6

PRIX TTC : 20,00 €